THÉOLOGIE PRATIQUE 5



Avis au lecteur

Ce volume 5 de la «Théologie pratique» peut être lu indépendam­ment des volumes 1, 2, 3, 4 dont il est la suite et la conclusion.

Nous invitons tout lecteur intéressé par le contenu de ce volume à compléter son information... et peut-être aussi sa formation, par la lecture des ouvrages précédents. Voyez leur contenu aux pages 291 et 292 de ce livre.

Maurice Ray

POUR

QUE NOTRE SERVICE

TROUVE SON LIEU

Théologie pratique *volume 5*



Ligue pour la lecture de la Bible
Lausanne (Suisse)

Du même auteur :

*S’aimer*

*L’Occultisme à la lumière du Christ*

*Echec à l’oppresseur*

*Non au yoga*

*Médecines parallèles: oui ou non ?*

*Commentaires bibliques: I et II Pierre, Jude*

Avec Alain Burnand:

*Deux oui pour un nom*

*Demain... l’au-delà*

*Chrétien à plein temps, à pleine part (épuisé)*

Autres titres dans la collection «Vie Chrétienne»:

*Au risque de ta présence,* Thomas Smail

*Radiographie chrétienne du yoga, de la méditation transcendantale et de la réincarnation,* Denis Clabaine

© 1988 - Ligue pour la lecture de la Bible, Lausanne, Suisse

ISBN 2-8285-0091-8

Couverture: Atelier Orange, Elisabeth Ruey-Ray, 1260 Nyon

Imprimé en Suisse par l’Atelier Grand SA, Le Mont-sur-Lausanne

Introduction

En Europe, pendant des centaines d’années, la culture était «chré­tienne». De sorte que les églises comptaient avec ce facteur d’évangé­lisation et, sauf rare exception, n’en connaissaient pas d’autre. Sur ce fondement, elles bâtissaient un catéchuménat et une confirmation qui acheminaient le «peuple baptisé» vers le sacerdoce universel et vers le Royaume. Prêtres et pasteurs étaient les garants de cette chris­tianisation; loin d’être identique, leur message aboutissait pourtant au même résultat final: on mourait, sinon chrétien, en tout cas enter­ré chrétiennement!

Est-il besoin de le dire: ce temps est révolu. La question du témoi­gnage est alors posée aux églises qui se veulent encore et toujours sel de la terre et ne sauraient accepter d’être reléguées au ghetto ou au musée.

De fait, elles se voient liées à des conditions fort différentes suivant qu’elles militent en deçà ou au-delà du rideau de fer, en Afrique ou en Asie.

Celles de l’Est ont l’avantage (payé cher, par le martyre quelque­fois) d’avoir à contester une sécularisation ouvertement athée et hos­tile; leur combat en est d’autant dynamisé au sein d’une population partout éprouvée.

Les églises de l’Ouest connaissent, elles, une condition plus facile, par cela même redoutable. Elles bénéficient de l’appréciable liberté

5

que leur laisse encore la société Mais les valeurs reconnues par cette dernière — l’argent, le «consommérisme», le droit à l’indépendance — rejoignent, non l’Evangile, mais l’une ou l’autre des idéologies en cours, parfois plus délétères qu’un athéisme professé. D’où la diffi­culté des églises à contester l’ambiguïté de ces valeurs prisées par la majorité de leurs membres.

Telle est la tentation des chrétiens d’Occident. A cause de la liberté et des quelques avantages que leur laisse la société contemporaine, ils s’habituent à une ecclésiologie qui ne remet nullement en cause les fondements trompeurs de cette civilisation et les fausses assurances dont elle se targue. La plupart des églises, certes, contestent ces piètres valeurs et expriment ouvertement leurs regrets devant une permissivi­té à tous niveaux et en tout domaine, odieuse contrefaçon de la liberté que le Christ apporte aux hommes. Encore laissent-elles croire sou­vent que leur vocation est de couvrir cette misère du manteau de la charité et de la grâce.

En préambule au contenu de ce cinquième volume, ce constat n’est pas fortuit. Il ne fait que souligner notre intention. En effet, l’intérêt que nous portons à la vie d’une église locale - aux charismes qui l’animent, à leur manifestation dans et hors la communauté - ne porte pas seulement sur son édification et son fonctionnement. Il s’inscrit dans une perspective d’évangélisation et, par là même, de contestation de la société contemporaine.

C’est pourquoi, il faut d’emblée dissiper quelques malentendus.

L’impact du témoignage d’une église ne tient pas au fait qu’elle se dit professante plutôt que multitudiniste. Nous déclarons que ces deux caractéristiques relèvent de toute communauté ecclésiale. Elles ont entière liberté de donner à ces deux termes un contenu en rapport avec la situation et les possibilités du lieu et du moment. De plus, il n’y a aucune raison d’attribuer le multitudinisme aux seules églises encore liées à l’Etat, telle l’église réformée dans certains cantons suis­ses ou l’église luthérienne en Alsace. On peut se réjouir des relations facilitées qu’offre aux églises officielles ce multitudinisme tradition­nel. Il ne saurait pourtant être le prétexte de refuser aux autres églises

6

d’être multitudinistes à leur façon, c’est-à-dire d’évangéliser et de fai­re des prosélytes. On sait assez la déchristianisation de l’Europe et de nos pays francophones en particulier pour approuver, voire soutenir, toute proclamation de l’Evangile qui porterait du fruit pour la vie éternelle. Il n’est écrit nulle part que le seul fruit valable mûrit dans les églises traditionnelles.

Il n’y a pas lieu, enfin, de considérer que la seule église conforme à la révélation scripturaire soit de type congrégationaliste. L’histoire est là pour attester que, dès le premier siècle, des chrétiens confessants ont eu leur place dans des églises de différents types, en Orient et en Occident. Elle atteste également que sous l’appellation «protestan­te», dès le 16e siècle, des communautés servent et glorifient le Sei­gneur sous des formes et structures ecclésiastiques différentes de cel­les des églises traditionnelles.

En résumé, le témoignage et le service fructueux d’une église locale ne tiennent pas d’abord à sa structure ou à l’espace qu’elle occupe dans le temps. Ci ou là, ces éléments gardent leur valeur. Ils ne sau­raient pourtant jamais être prépondérants ni normatifs.

De titre et de cœur, je reste pasteur de l’église réformée qui, dans le canton de Vaud, est encore liée à l’Etat et se veut une église de multi­tude. Ce double aspect ne fut jamais un obstacle durant les treize an­nées de mon ministère au service de cette seule église. Au contraire ! Cette situation, privilégiée à beaucoup d’égards, me fit prendre d’au­tant plus au sérieux les possibilités incomparables qui m’étaient of­fertes. Ne me donnaient-elles pas libre accès à tous les foyers d’une ré­gion et responsabilité de leur faire connaître et comprendre l’Evangile de la grâce et du salut? Par la suite, mon ministère d’évangéliste m’ouvrit les portes de communautés de toutes dénominations, diffé­remment constituées de celle d’où je venais. Chacune d’elles avait ses particularités, liées à des structures semblables ou hétérogènes. Cha­cune d’elles recelait des forces et des faiblesses, des richesses et des pauvretés. J’ai surtout pris conscience qu’elles étaient toutes tributai­res des ministères, de la fidélité ou de l’infidélité de ceux qui les exer­çaient. J’ai vu aussi combien elles étaient appauvries lorsque ces mi-

7

nistères leur manquaient. J’ai connu enfin qu’elles étaient confron­tées aux mêmes difficultés, qu’elle avaient les mêmes responsabilités, avec l’exigence du même équipement et des mêmes services.

Le ministère communautaire, je l’ai donc vécu d’abord dans mon église, puis en communion avec des frères et des sœurs de toutes sor­tes d’églises. Je vais le décrire et le commenter, dans les limites de l’homme faillible que je reste; avec le souhait de partager ce service non pas avec les seuls ministres ou collègues de mon église, mais avec tout serviteur et toute servante de la maison du Seigneur.



CHAPITRE 1

La communauté
paroissiale

Dès le premier chapitre de la Genèse, l’originalité de la vocation de l’humanité par rapport aux autres créatures est soulignée. L’homme est créé homme et femme. Dans cette distinction et les différences qu’elle marque s’inscrit l’unité du couple, associée à la complémenta­rité des personnes. Leur relation esprit-âme-corps structure leur amour et traduit leur ressemblance au Dieu créateur.

«Dieu les bénit et leur dit: Soyez féconds, multipliez...» (Gen 1.28).

La fidélité du couple à sa vocation l’intègre au projet de Dieu en­vers sa création. La croissance et la multiplication confèrent aux époux, dans le cadre de la famille, des richesses et des responsabilités nouvelles, bientôt élargies à la vie communautaire. C’est à partir du couple et de sa vocation que se forge et se précise le sens profond des mots clés de l’existence, de la vie eccclésiale en particulier: père, mère, fils, fille, frère, sœur, famille, parents, ascendants, descendants,... fi­délité, autorité, soumission, crainte, hospitalité, partage,... ou encore, adultère, divorce, etc.

Cette originalité et cette vocation auraient été définitivement per­dues et ne seraient aujourd’hui que souhait d’idéaliste si Dieu, en Christ, n’avait pas fondamentalement rétabli l’ordre initial et repris en mains son dessein envers la création et les créatures.

1/ J’ai volontairement choisi l’expression «la paroisse» et l’adjectif «paroissial» pour carac­tériser toute forme de communauté ecclésiale. Le grec «paroikia» signifie: groupe d’habi­tations voisines. Ce qu’est réellement une communauté. Elle groupe autour du Christ l’en­semble des personnes, des familles d’un quartier, d’une localité, d’une région, qui professent leur appartenance au Seigneur.

9

Dans le Nouveau Testament, Jésus, Sauveur et Seigneur, prend fi­gure d’époux de l’Eglise. Il partage avec elle sa victoire sur le mal et la mort. Il dispose en sa faveur des prémices du Royaume à venir. Il l’as­socie à sa volonté d’appeler tous les hommes à se saisir de sa grâce et à répondre *oui* à son amour salutaire.

Telle est la responsabilité de toute communauté ecclésiale: attester par sa présence, par sa vie et son service, la vérité de l’Evangile qu’elle apporte au monde. Certes, ce témoignage est attendu de tout chré­tien; mais la démonstration que peut en apporter l’église locale a de tout autres dimensions par le fait que se retrouvent en elle toutes les joies et toutes les difficultés de l’existence. Aussi est-ce une constante de l’Ecriture que de faire référence à la vie du couple et à ses relations comme à une version *première* et *modèle* de la vie ecclésiale. Cet en­seignement, à plusieurs reprises et sous plusieurs aspects, est celui de Jésus dans les Evangiles1. Il est surtout celui de Paul dans ses épîtres.

Dans l’épître aux Ephésiens, la nature et les structures du corps servent d’illustration de la place et du rôle des ministères dans la com­munauté, avec une référence particulière sur ce qui en constitue la cel­lule de base: le couple, la famille.

Dans la première lettre aux Corinthiens, la double image du couple et de la personne - soit aussi les charismes de l’homme et de la fem­me, de la tête et de son autorité sur le corps, de la diversité des mem­bres du corps — est présentée comme un microcosme des rapports entre le Christ et l’Eglise. Dans l’enseignement apostolique, cette image du corps autant que les instructions qu’elle illustre mettent en valeur des aspects précis de l’Eglise: l’unité, la structure, la diversité, l’édification, les charismes, les services, et, finalement, la raison d’être de la communauté. C’est avant tout à leur application pratique qu’ira notre intérêt, souvent étayée par l’expérience vécue.

**L’unité du corps**

Dans un monde dont Satan reste trop souvent l’inspirateur et le prince, on peut comprendre que cette unité soit expressément atten­due de l’Eglise.

1/ Mt 724-27; 10.40; 12.50; 16.15-18; 22.3640; 25.1-12,31-46; 28.20.

Jn 329; 14.1-5,21-23; 15.1-5,9-11,16-17; 1726.

10

«Qu’ils soient parfaitement un» demandait Jésus au Père...’. Et Paul d’exhorter les chrétiens: «Appliquez-vous à (TOB)... Efforcez- vous de (Segond)... conserver l’unité». Dans sa traduction, Calvin en fait un impératif: «Soyez un»2. Et il a ce commentaire navré: «Je ne sais comment il se fait que nous nous glorifions hardiment d’être les enfants de Dieu tout en oubliant la fraternité mutuelle qui doit être entre nous»3.

De nos jours, Calvin ne s’interrogerait certainement plus de la même manière sur ce «comment il se fait». Parmi les nombreuses rai­sons qu’on pourrait donner, la plus évidente est celle que feint d’ignorer un certain multitudinisme. En effet, il y a deux fraternités. Il y a celle qui nous fait fils d’Adam. Elle connaît l’éprouvante altéra­tion que souligne le meurtre d’Abel par Caïn, ou encore cette parole d’avertissement de Jésus aux Juifs: «Votre père, c’est le diable, car si Dieu était votre Père, vous m’aimeriez»4. L’Ecriture l’enseigne claire­ment: la fraternité *réelle* reste l’œuvre du Seigneur. Par la régénéra­tion qu’opèrent la Parole et l’Esprit dans l’être tout entier, l’homme qui accepte d’être l’objet de cette grâce découvre en Dieu un Père. Cette filialité l’unit à tous ceux qui, semblablement, ont passé par la nouvelle naissance. Toute communauté en fait l’expérience.

Il ne saurait donc exister aucune unité réelle et durable en dehors de cette œuvre salutaire en l’homme et entre les hommes. Autrement dit: Pas plus que l’homme ne peut, par lui-même, accéder au salut, il ne peut vivre dans l’unité, ou élaborer lui-même la fraternité et l’amour *agapé* qui en est l’élément vital.

Cela concerne le couple autant que l’Eglise. On peut partager le même lit, être sur les mêmes bancs et à la même table, porter le même nom ou appartenir à la même dénomination; tôt ou tard, cette unité extérieure laisse paraître ses fêlures et son contenu hétérogène. Car la filialité adamique laisse l’homme aux prises avec ses conflits inté­rieurs et ses antagonismes envers autrui. Elle connaît aussi l’injustice des forts meurtrissant les faibles. Elle participe au scandale du péché contre l’unité.

1/Jn 17.23 2/Eph4.3

3/ Calvin. Commentaire sur les Ephésiens. Labor et Fides, p. 187.

4/ Jn 8.42-44.

11

L’amour est fruit de l’Esprit. Il n’est donc pas naturellement actif au cœur de l’homme, au cœur de son foyer, partant, au cœur de son église. En tout être, en tout lieu (l’église y compris!) crie parfois le sang d’Abel.

Mais il est écrit: «Le sang de Christ parle mieux que celui d’Abel»’. Il annonce en effet que justice est accomplie et qu’au tribu­nal divin de Golgotha, grâce et vie nouvelle sont offertes à tous. Mais seuls l’ont en partage ceux qui, en vérité, connaissent la repentance et la foi. Eux constituent cette famille dont tous les membres sont frères et sœurs.

Au bénéfice du même «sang de l’alliance» et du même «Esprit d’adoption», ils peuvent dire «Abba, Père, l’Esprit rendant lui-même témoignage à leur esprit qu’ils sont enfants de Dieu»2.

Là, et non pas dans une organisation ecclésiastique, se situent l’ori­gine, mais aussi le chemin de l’unité et de la fraternité. Il en découle les conséquences pratiques qu’il faut aussitôt mettre en lumière.

Les communautés évangéliques, dont les membres font profession de conversion et de foi, devraient être les modèles de cette unité et de cette fraternité. Ci ou là pourtant, la réalité est un douloureux démen­ti à ce témoignage. Pourquoi?

Ici encore, le couple est une référence à même de nous instruire. En effet, mari et femme peuvent trébucher sur un double écueil. A cause des difficultés rencontrées, leur attachement peut connaître un glisse­ment transformant peu à peu leur amour «novateur» en un amour «habitude». Le contenu de leur fidélité - la qualité de leurs relations - s’estompe et donne priorité à la «continuité de l’institution»3 éta­blie par leur engagement mutuel devant Dieu et devant les hommes.

L’autre écueil est non moins réel. Dans la continuité, l’engagement mutuel des époux limite, parfois jusqu’à l’étouffement, leur liberté d’être eux-même, c’est-à-dire de se reconnaître mutuellement dans leur identité et de se respecter comme tels. Il n’y a pas rupture entre eux; cependant leur amour partagé couvre un antagonisme voilé,

1/ Hb 12.24. 2/ Rm 8.15-16

3/ Erich Fuchs, «Le désir et la tendresse» Labor & Fides. p.176. - Nous ne la décrions pas. Elle supplée souvent aux «éclipses de l’amour» et, tel un garde-fou, sauve de la rupture un mariage momentanément menacé.

12

latent ou résigné, qui induit à la tentation du formalisme et de l’hypo­crisie. L’unité est sauve, mais en profondeur elle recèle des fissures, voire des blessures, aux effets connus. On les appelle des incompati­bilités; on les attribue à des traits de caractère, à des humeurs momen­tanées. On les range au compte de la fatigue, des circonstances, des pièges du diable, alors qu’il s’agit tout simplement d’une transgres­sion de l’ordre d’aimer le prochain comme soi-même.

L’histoire et la vie des églises de professants est une multiplication des difficultés et des exigences de la vie d’un couple. Elles en connais­sent les privilèges et les périls.

Est-ce dire que les églises de multitude soient à une meilleure ensei­gne? L’église réformée vaudoise «reconnaît comme membres tous ceux qui admettent ses principes et ses formes organiques et accep­tent Jésus-Christ comme Seigneur». Elle n’ignore pas que cette for­mule, admise en principe, est loin de correspondre chez tous les mem­bres à un engagement réel. Est-ce de la foi ou de l’optimisme? Elle garde la pensée que ce consentement à la tiédeur spirituelle maintient tout de même ses membres sous son influence vraie ou imaginaire. Un jour peut-être ils deviendront bouillants...

La cohabitation d’un couple non marié à laquelle cette forme d’appartenance communautaire est comparable, offre semblables ca­ractéristiques. Mais la question se pose: la cohabitation est-elle assi­milable à la vie d’un couple? N’en a-t-elle pas les apparences sans en assumer la vocation, avec ses exigences liées à des promesses et des responsabilités?

En d’autres termes, quelle unité, quelles exigences peut-on attendre d’une église confondue avec la chrétienté, gardant de l’Ecriture ce que chacun veut bien en prendre, limitant son engagement et ses respon­sabilités à des déclarations verbales dont l’application est laissée à l’entière liberté de ceux qu’elles concernent? A la limite, au sens que l’Ecriture donne à ces termes, où est la frontière entre le monde et l’Eglise?

Il est clair qu’un tel multitudinisme n’est durable que si, dans son cadre plus ou moins flou, se constitue, autour de la Parole et liée à la

13

pratique du baptême et de la sainte-cène, une communauté réelle, dont les membres, instruits du «bienveillant dessein de Dieu», enraci­nés dans la foi et revêtus de Christ, partagent en commun le service du Seigneur et du prochain. De plus, le maintien d’une telle église est lié à la prédication de l’Evangile du salut et à la reconnaissance des ministères. Hors ces exigences-là, le multitudinisme dilue l’Eglise jus­qu’à en faire un groupement d’intérêts sociologiques, religieux et mo­raux. Ses membres sont en principe dans l’Alliance scellée à la croix. Ils ne se réclament d’aucun mariage avec le Seigneur. Comme les concubins, ils sont «amis»; leur union peut se défaire demain et se re­faire plus tard, à moins qu’entre temps, ils aient trouvé un autre par­tenaire !

Il importe d’être vrai. Ce que je viens de décrire est l’un des aspects de l’église multitudiniste. On peut en être, sans en être vraiment. Les membres ont liberté de participer aux cultes et aux autres rencontres, au gré de leurs propres désirs, de leur humeur, de leurs occupations du moment, de la relation qu’ils ont ou qu’ils n’ont pas avec le pas­teur.

«Pas sérieux, s’abstenir» dit un adage II est parfaitement entendu de la plupart des gens. C’est du reste pourquoi le culte et les activités paroissiales sont désertées par le grand nombre alors que les «servi­ces» des églises de professants connaissent, parallèlement, une cons­tante affluence.

Cependant, deux questions demeurent:

1. Comment éviter aux couples - donc aux communautés profes­santes - les déconvenues d’une unité tissée par l’habitude, avec le ris­que de l’étouffement de l’identité et de la liberté de leurs membres?
2. Comment éviter aux églises de multitude l’hypocrisie d’une unité verbale dépourvue de réalité?

Semblablement à la vie de l’Eglise, la vie d’un couple soumis à Dieu s’inscrit dans la perspective du Royaume. Sa note dominante n’est plus la personnalité des conjoints et la sauvegarde de leur liber­té, mais, dans le respect de l’une et de l’autre, *leur volonté commune d'accomplir le projet de Dieu* dont Jésus est l’ordonnateur.

14

Le prix en est connu. «Si le grain ne meurt...»’. Il n’est redoutable qu’en apparence. Car, en retour de cette volontaire consécration, se découvre aux époux une réalité nouvelle qui tient certes à leur identi­té, mais qui les dépasse et va croissant. Ils accèdent à une richesse in­térieure dont ils sont les premiers bénéficiaires; elle profite à leur fa­mille, c’est-à-dire aussi à leur communauté. En un mot, ils participent de la promesse faite à Abraham. Ils sont «bénis» et sont «source de bénédiction»2.

L’unité de toute église locale — église de professants ou église profes­sante à l’intérieur du multitudinisme - n’a pas d’autre constituant que cette foi vivante au Christ. Personnellement et communautaire- ment partagée, elle se traduit par une volonté persévérante de prendre à cœur le dessein de Dieu. Si, en dépit de leur engagement, leur unité de­meure fragile, c’est que, tels des époux unis mais en difficultés, ils ne laissent pas le Saint-Esprit régénérer les impulsions et les réactions de leur être naturel. Leur foi authentique n’est pas encore descendue de leur esprit ou de leurs lèvres dans leur cœur. Elle est sans doute confor­me à l’orthodoxie de la Parole, mais elle aurait encore à connaître sa profondeur et sa vie. Repentance, guérison intérieure, sanctification demeurent inscrites au programme de la communauté.

Est-il une église qui puisse en être dispensée? La réponse est sim­ple: existe-t-il un couple parvenu à la perfection d’une parfaite unité? Ce qui est vrai du couple et de l’église locale a son équivalent dans l’Eglise universelle.

La désunion des chrétiens a des facteurs simplement humains, ha­billés après coup de justifications bibliques et spirituelles. En dépit de la Réforme du 16e siècle, certaines accoutumances, certaines tradi­tions ont été parfois plus honorées que la vérité biblique. Et en cette fin du 20e siècle, la pluralité des opinions théologiques appuyées sur l’autorité quelquefois despotique de «ceux qui savent» - les doc­teurs - a pris le pas sur l’humble écoute de la Parole que l’Esprit peut révéler aux enfants.

Dieu ne nous a pas demandé d’être le juge de qui que ce soit. Notre regard, un instant porté vers cette réalité, veut surtout souligner l’im-

1/ Jn 12.24

2/ Gn 12.2-3

15

portance qu’il convient de donner à l’unité du couple, à la famille chrétienne, à l’église locale, soit aussi à leur existence et à leur renou­vellement de foi et de vie à l’intérieur du corps du Ressuscité qu’est F Eglise selon le Nouveau Testament.

Cette marche et cette vie communes restent liées à notre «vase de terre»... afin que la puissance sans mesure qui anime l’église fidèle «soit attribuée à Dieu et non pas aux hommes».»1. Les temps d’unité exaltante peuvent être suivis d’échecs inattendus et parfois décevants. Ils ne changent rien au Royaume promis. Ils appellent à la qualifica­tion première de l’unité: la persévérance dans l’humble écoute de la Parole du Seigneur.

**La structure de la communauté**

Indirectement, Jésus, lui le premier, a dit de F Eglise qu’elle est son corps2. Paul a développé cet enseignement en parlant d’une part, du corps que constituent les rachetés de tous les temps, au ciel et sur la terre, — c\* est F Eglise universelle — d’autre part de ce même corps en­visagé dans sa dimension locale; c’est la communauté que nous appe­lons «la paroisse». Cette image du corps permet de saisir l’importan­te distinction qu’on peut faire entre l’organisme d’une personne vivante et celui d’un moribond; également entre l’organisme d’un moribond et un cadavre. Ces expressions ont leur équivalence dans F Ecriture.

«Celui qui a les sept Esprits de Dieu dit à l’église de Sardes: Tù passes pour être vi­vante, mais tu es morte. Sois vigilante et affermis le reste qui est près de mourir» (Apoc 3.1-2).

L’Eglise n’est organisme vivant que si les personnes qui la consti­tuent témoignent de leur rédemption par le sang du Christ et de leur participation à la vie de l’Esprit saint. Jésus disait à Nicodème: «Il te faut naître de nouveau»3. Tout membre d’une paroisse doit être ins­truit de cette exigence et y répondre.

1/ 2Co4.7

2/ Jn 221-22; 11.52.

3/ Jn 3.7

16

Il appartient aux responsables, pasteurs ou anciens, d’en rendre conscients les fidèles. Ici encore, l’image du couple est exemplaire. Si Mademoiselle Georgette Martin, par mariage est devenue l’épouse de Monsieur Dupont, il y a lieu de s’interroger si, à la question: «Etes- vous bien Madame Dupont?» elle répond: «Je sais en tout cas être née Martin, mais je n’ai pas la conviction d’être Madame Dupont».

Nous l’avons remarqué plus haut, c’est là une des tentations du multitudinisme; il s’adresse aux fidèles comme si tous étaient vérita­blement engagés; sauf rares exceptions, il néglige de les appeler à une claire décision de conversion à Jésus-Christ et à ce qui l’accompagne: des confessions, des réparations, des ruptures, des prises de position, en bref un authentique témoignage et une réelle sanctification.

Mais il y aurait lieu de s’interroger semblablement si Mademoiselle Martin, devenue Madame Dupont, disait après son mariage: «Je suis tranquille pour le restant de mes jours. J’ai un mari complaisant qui ne demande qu’à m’aimer. Du reste, j’ai liberté de faire ce que je veux, car il me pardonne toujours...»

C’est une des faiblesses des églises de professants. Leurs membres ne témoignent pas nécessairement d’une croissance, d’un développe­ment, d’une santé spirituelle attendue d’adultes, membres du corps du Christ. Assuré du salut, on peut s’installer dans l’église comme on s’installe dans le mariage. Vie et amour n’en sont pas nécessairement renouvelés...! «Tu passes pour être vivante...» disait Jésus à l’église de Sardes.

Cette même image du corps le laisse entendre: A cause du Christ, tête du corps, les membres d’une église locale constituent une huma­nité nouvelle et sainte. Nés du même Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, ils sont frères et sœurs. L’amour qui les unit n’enlève rien à leur iden­tité et à leur diversité. Il en favorise même l’expression et les garde de F uniformité.

Cela paraît évident. Et pourtant, sur cette simplicité trébuchent beaucoup de chrétiens. La fraternité en Christ ne va pas de soi. D’abord parce que, même sous la grâce, se laisse encore percevoir «la chair» récalcitrante de notre inconscient, de nos pensées, de nos sen­

17

timents, de nos tempéraments, de nos points de vue. Et il y a la chair des autres. Et il y a l’Adversaire; il ne prend jamais de vacances...

La vie communautaire s’apprend, s’éprouve, se structure, se par­fait. Elle est donc souvent à remettre sur le métier. Jusqu’au jour de leur mariage, les conjoints sont deux personnes, dans deux cadres de vie différents. Leur union les place dorénavant dans une réalité nou­velle; elle ne s’apprend pas en un jour; même une vie entière ne nous la dévoile qu’en partie1. Tels les gens mariés, ceux qui constituent la communauté locale forment un seul corps et sont pratiquement con­vertis à une nouvelle raison d’être, savoir: les projets de Dieu à leur égard et à l’égard de ceux au milieu desquels Dieu les appelle à vivre et à témoigner.

Que deux êtres, de mentalité, de condition, parfois de nationalité différentes tiennent ensemble dans un amour conjugal et une com­munion renouvelés, c’est un miracle. L’église locale en est un, égale­ment. Ne rassemble-t-elle pas dans l’unité de la foi et dans l’affection fraternelle, vingt, cent, deux cents personnes différentes?

♦ \* \*

L’unité de l’Eglise est l’œuvre du Saint-Esprit, en communion avec le vouloir et le faire des membres du corps.

Quelle extraordinaire diversité d’organes et de fonctions dans cet organisme! Quelle pluralité d’actions, de responsabilités, de possibili­tés!

Une famille serait-elle formée de sept, voire de douze enfants, cha­cun d’eux a ses goûts, son tempérament, son caractère, ses dons, ses comportements, ses réactions, en bref son originalité. Par une éduca­tion avisée et respectueuse de la personnalité de chacun d’eux, leurs parents ont à veiller à ce que, ensemble et individuellement, ils aient leur part du bien commun et participent à la vie et au développement de la famille. Il y a lieu de tenir compte de leur âge, de leurs faiblesses ou de leurs capacités, de leurs aptitudes, de leur plus ou moins grande maturité.

1/ 1 Co 13.12

18

Telle est la vocation des pasteurs et des anciens d’une communauté locale, compte tenu de deux remarques de l’apôtre Paul: les membres en vue — l’oreille, les yeux, la bouche — seraient inopérants si les pieds, rarement regardés, n’étaient pas actifs au bon moment. Il y a aussi des organes apparemment faibles et sensibles — les poumons par exemple — dont le rôle est capital.

Il y a dans la communauté des membres dont la responsabilité doit être reconnue et honorée — celle de discernement et de gouverne­ment en particulier. A l’évidence, cette responsabilité est celle du pas­teur, collégialement appuyé par ses anciens. Mais leur place en vue ne doit jamais minimiser la part plus discrète d’autres membres de la communauté.

\* \* \*

Une paroisse fidèle ne connaît ni membres passifs, ni membres in­visibles, ni membres spectateurs du travail et du témoignage des au­tres. Toutes les cellules d’un organisme participent activement à sa vie.

Par ailleurs, l’église locale n’est pas une oligarchie soumise à ceux qui ont des titres et qui, au nom de leur «savoir», tendraient à exercer un pouvoir. Elle n’est pas non plus une démocratie aux mains de fonctionnaires attitrés ou improvisés. Elle est un corps vivant dont les membres ont conscience de leur valeur propre. En pratique, ils ont à s’interroger afin de discerner leurs dons naturels et ceux que le Sei­gneur aimerait leur accorder au bénéfice de la communauté. Sans fausse humilité, sans timidité, ils ont à prendre leur part des services à rendre. Ils ont à accepter de bonne grâce ceux qui leur sont deman­dés. Ils ont aussi à se réjouir des charismes des autres. Comment réa­liser un équitable partage communautaire sinon en invitant chaque membre à se mettre au travail, parfois aussi à en prendre l’initiative sans attendre que les autres le leur suggèrent? A ne pas oublier: il est des membres à encourager dans la découverte et la pratique de leurs dons.

19

La structure de la communauté établie selon le Seigneur comporte une autre exigence encore II est écrit: «Soumettez-vous les uns aux autres, dans la crainte du Christ»’. Cette élémentaire discipline - car c’en est une — serait normalement attendue de tout «disciple». Et pourtant, elle est un des obstacles que rencontre la vie ecclésiale. Faut-il s’en étonner? L’esprit de domination inspiré de la parole du serpent «Vous serez comme des dieux»2, trouve facile accès au cœur de tout homme. Calvin commente: «Il n’y a rien de plus contraire à l’esprit humain que de s’assujettir aux autres. Ainsi sommes-nous ra­menés à la crainte de Christ, lequel peut dompter notre arrogance afin que nous ne refusions point le joug, abattions notre orgueil et n’ayons point honte de servir nos prochains3».

De fait, l’humilité n’est jamais une sorte de nivellement permettant de rejoindre les autres, mais une place à choisir et à prendre à côté d’eux, parce que les qualités et les charismes, propres à chaque per­sonne, sont nécessaires à la vie du corps tout entier, lui assurant son équilibre et son unité.

Le ministère de la communauté dépend essentiellement de cette harmonie entre tous les membres. Sa réalisation pratique ne va pas de soi. Elle a pour facteur une mentalité nouvelle, c’est-à-dire aussi un comportement «familial» et «ecclésial» selon l’Esprit saint. Les membres de la paroisse, par leur conversion, sont «arrachés au pré­sent siècle mauvais»4 et rendus participants de la nouvelle création. Accueillis dans l’église, ils sont reconnus propriété du Christ, soit aus­si frères et sœurs d’une même famille. Ils sont appelés à manifester la grâce dont ils vivent. Leur amour des autres, la part qu’ils prennent des joies et des peines du prochain, vont de pair avec une vie ecclésia­le affranchie de tout esprit de rivalité, chacun des membres étant re­gardé avec une déférence marquée d’affection, d’estime et de servia­bilité.

Vivre cela en vérité, dest d’abord s’assurer que les paroissiens ont effectivement passé par une nouvelle naissance et connaissent une croissance dans la foi. C’est aussi les entraîner dans la sanctification. Or, il faut loyalement reconnaître que trop de ministres - anciens et

1/ Eph 5*21* cf. aussi 1 Pi 5.5 2/ Gn 3.5

3/ Commentaire aux Ephésiens, Labor & Fides, p.222

4/ Gai 1.4

20

pasteurs — n’ont jamais été formés à ce ministère, et, de ce fait, ne le pratiquent guère. Ils auraient donc, eux les premiers, à en être ins­truits. Il n’est pas superflu de souligner qu’une telle instruction de­vrait être accompagnée, chez ceux qui auraient à la donner, d’un té­moignage et d’une démonstration de leur propre sanctification1. Comment pourrait-on attendre des paroissiens ce que les anciens et les pasteurs ne vivraient pas eux-mêmes?

La santé, la croissance d’une paroisse est à ce prix. Lorsqu’il est consenti, on peut s’attendre à du fruit.

La plupart des églises de professants s’établissent et travaillent à leur développement conformément à ce modèle biblique. Quant aux églises multitudinistes, elles en tiennent compte dans la mesure où leur(s) pasteur (s), suite à «leur enseignement public et dans les mai­sons»2 bâtissent la communauté avec ceux et celles qui se laissent ins­truire et convaincre. La paroisse voit alors sa géographie ramenée à deux ou trois cercles concentriques.

Le plus large recouvre les habitants dans leur ensemble, c’est-à-dire les indifférents, hors toute église, souvent confondus avec ceux qui, baptisés, peut-être instruits à l’Ecole du dimanche, puis au catéchis­me, ne manifestent finalement aucun intérêt envers l’église dès leur accession à l’âge adulte.

Le cercle «moyen», recouvre les paroissiens encore intéressés à la vie ecclésiale. Leur «croyance» vague, personnelle, s’accompagne parfois d’une participation occasionnelle au culte, d’une contribu­tion financière en faveur de l’institution ecclésiastique et de ses œu­vres, d’un recours au service de l’église dans ies «grandes occasions» (fêtes, mariage, maladie, deuil).

Le «petit» cercle groupe les «fidèles» dévoués, persévérants, dont la foi est d’autant plus remarquable qu’elle a eu à connaître des éta­pes souvent difficiles. On serait mal venu de mettre en question, chez certains d’entre eux, leur absence de connaissances bibliques fondées, leur piété quelquefois naïve, crédule, moralisante, même superstitieu­se. Qui les a instruits? (On devrait plutôt demander: Qui ne les a pas instruits?)

1/ 1 Co 2.4

2/ Act 20.20

21

Cependant, comme le dit Pierre Marcel, «sauf exception, il ne faut jamais attribuer aux membres d’une paroisse les convictions libérales ou philosophiques de leurs conducteurs, qu’ils ne détectent souvent pas1 ».

Le fait est constant: La paroisse a-t-elle à sa tête un ou des pasteurs prêchant non la Parole dans son entier, mais ce qu’il leur plaît d’en garder et qu’ils interprètent au gré de leurs idées, cette paroisse subsis­te parce que la liturgie du culte «joue le rôle de garde-fou vis-à-vis des déviations qui, sans elle, seraient plus graves qu’elles ne le sont»... Cette liturgie sauvegarde «une communion avec l’ensemble de l’Egli­se, mais aussi avec toutes les générations de croyants qui se sont suc­cédé au cours des siècles»2. La paroisse a-t-elle à sa tête un ou des conducteurs apportant un message apostolique vécu dans la com­munion du Saint-Esprit, elle rassemblera assez rapidement une com­munauté de professants qui ne tarderont pas à découvrir les richesses qu’ont en partage les membres des autres communautés professantes de la ville ou de la région. Avec eux, ils constitueront, telle une réalité encore à venir, l’église de Dieu qui est à X. ou à Y. et progresseront dans l’unité

**L’autorité dans la communauté**

A la prêtrise d’Aaron, de Moïse et des Lévites, ne succède pas une prêtrise chrétienne qui serait un clergé Tous les membres du corps sont prêtres et sacrificateurs du Messie, et la question première en rapport avec leur service, est celle de Jésus à Pierre: «M’aimes-tu?»3.

Mais inférer de là que l’église locale peut être directement à l’écou­te de l’Esprit saint et se passer de conducteurs, c’est ignorer les ins­tructions de la Parole. Dieu fait des dons à l’Eglise universelle. Ce sont les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs, les doc­teurs, les anciens et les diacres4. Ils ne sont pas à confondre avec les ministères occasionnels accordés par l’Esprit et appelés «les dons charismatiques» selon 1 Corinthiens 12.

1/ Revue Réformée 147/86/3 p.61.

2/ Catholicité évangélique N°13, janvier 1987 p. 16 sous la plume de G. Nicole.

3/ 1 Pi 2.9, cf. Mt 23.8-12, Jn 21.15-19

4/ 1 Co 1228; Eph 4.11; Gai 1.1; Ac 14.23; 20.28; Ti 1.5; cf. Tome 1 Théol. pratique, M. Ray, p. 51-86.

22

Dans l’église locale, les ministres, dons du Christ, forment le «col­lège des anciens»\*. L’enseignement scripturaire désigne sous ce nom uniquement des hommes2 choisis parmi ceux qui ont fait leurs preu­ves à la tête de leur propre «maison» et sont connus de tous pour leurs qualifications morales et spirituelles3. Ces exigences participent du fondement même de l’autorité... Le psaume 89.14 dit: «Ta droite, ô Dieu, exerce l’autorité suprême...» Cette «droite altière» (Choura- qui), Dieu la délègue à Celui qu’il a souverainement élevé dans les cieux et sur la terre. A son tour, Jésus-Christ, chef de l’Eglise, revêt d’autorité ceux qu’il appelle au ministère de conducteurs, de bergers. Ce sont «les anciens», aujourd’hui diversifiés sous le nom de pas­teurs, diacres, conseillers.

L’exercice de cette autorité est inséparable de la Parole et de l’Esprit4 qui l’inspire et l’éclaire jusque dans ses applications. Récem­ment encore, dans les Assemblées de professants, les anciens étaient choisis parmi les membres de la communauté appréciés pour leurs connaissances bibliques et leurs qualifications spirituelles. Effective­ment, certains se révélaient prédicateur, catéchète, visiteur, adminis­trateur. Sans en avoir nécessairement le titre, ils exerçaient ainsi un ministère de berger parallèlement à leurs occupations professionnel­les.

Les communautés de ce type, autant que les églises traditionnelles, ont à faire face aujourd’hui à des situations locales difficiles. C’est pourquoi, tout en gardant l’accès au ministère d’anciens ouvert à ceux de leurs membres que Dieu appellerait, elles confient volontiers celui de berger à des hommes qui ont fréquenté un Institut biblique ou une Faculté de théologie, qui ont pour le moins participé à des cours de formation au ministère, suivis d’un ou de plusieurs stages confirmant leur vocation.

Dans les églises traditionnelles, les anciens, plus communément appelés les «conseillers de paroisse», sont aussi choisis parmi les fidè­les et élus par l’assemblée. Sauf rares exceptions, ils n’ont pas le mi-

1/ 1 Tim 4.14

2/ Cela sera éclairé quand, plus loin, nous parlerons du ministère pastoral.

3/ Ac 6.3; 1 Tim 3.4-7; 2 Tim 2.2; Ti 1.6-9. A l’arrière plan de ces exigences, on discerne, en fi­ligrane, la parabole du couple et de sa famille.

4/ Jn 1.1; Rm 15.18-19; Hb 13.7,17.

23

nistère de la prédication; en dehors de leur participation active au cul­te dominical et aux séances du Conseil, ils ne disposent que d’un temps limité pour d’autres services, le ministère de visites n’étant pas nécessairement celui pour lequel ils se sont préparés.

Les assemblées de professants autant que les églises multitudinistes ont actuellement à faire face à une déchristianisation générale, ac­compagnée d’une grave crise morale et spirituelle. De plus, la majori­té des membres des paroisses réformées, y compris quelquefois les conseillers eux-mêmes, n’ont pas de réelles connaissances de l’Ecritu­re. Ils ne recherchent ni ne pratiquent les dons spirituels. Ils discer­nent donc mal où se situe la limite de leurs responsabilités, voire de leurs interventions possibles. Ceci dit avec toutes les exceptions qui confirmeraient la règle et sans que ce constat ait à être tenu pour un verdict.

Dans ce contexte, comment envisager l’exercice de l’autorité? Elle reste de la responsabilité des anciens ou des conseillers. Mais une nuance doit être ici apportée.

**Dans les églises de professants,** l’autorité des anciens est envisagée comme une exigence attachée à leur titre. On s’attend à ce que, per­sonnellement et communautairement, ils témoignent de l’autorité du Seigneur sur l’Eglise. La seule observation qu’on puisse faire tient précisément à ce sens un peu abusif ou forcé que certains d’entre eux confèrent à leur responsabilité. En effet, tout ancien court le risque de confondre la pensée et l’autorité du Seigneur... avec la sienne propre. Parce que, des années durant, son autorité était reconnue et acceptée, il lui arrive d’oublier qu’elle n’est pas un droit acquis, mais une grâce, à recevoir toujours à nouveau dans la soumission au Christ et dans la recherche de Sa pensée. La situation d’hier n’est plus nécessairement celle d’aujourd’hui. La génération au milieu de laquelle, au double sens du terme, il est «aîné», se trouve confrontée à d’autres problè­mes que ceux qu’il a connus. Dans son obéissance au Seigneur, elle pourrait avoir d’autres points de vue que les siens. Non sans raison, le psaume 90, verset 10, parle du cap des septante ans. Ce n’est pas ab­

24

diquer que de laisser une part de la responsabilité à la génération qui suit. C’est lui donner la liberté d’apprendre, en se trompant peut-être, et de faire appel aux aînés si cela s’avère nécessaire. Osons cette re­marque ultime: il serait tout de même regrettable que l’assemblée doive attendre la défaillance physique, voire le décès, de certains «an­ciens» pour envisager des réformes devenues urgentes et retrouver la liberté d’obéir au Seigneur!

**Dans les églises réformées,** l’exercice de l’autorité varie suivant les personnes constituant le conseil de paroisse. En effet, là où les con­seillers sont d’authentiques anciens (au sens biblique du terme), là où le ou les pasteurs occupe(nt) la place d’un «primus inter pares» (un premier soumis à des égaux), l’autorité s’exerce collégialement, pour le bien des conseillers eux-mêmes, pasteur(s) y compris, et pour le bien de la paroisse1. Mais ce n’est pas le cas partout. Même délicate à formuler, l’observation qui va suivre est nécessaire et doit être enten­due. Mon ministère itinérant m’a mis en contact avec maints conseil­lers confrontés aux situations que je vais évoquer. S’ils me lisent, ils pourraient à juste titre me reprocher de n’en avoir soufflé mot. De quoi s’agit-il?

Au sein des Conseils de paroisse, les pasteurs - quelquefois les diacres - n’ont pas conscience que leurs interventions peuvent re­grettablement porter atteinte à l’autorité du Conseil lui-même. Leur

1/ Cf. 1 Pi 5.1. L’apôtre Pierre, écrivant aux «anciens» se dit «ancien comme eux». Lorsque j’étais pasteur d’une paroisse réformée, plusieurs des conseillers étaient des hommes ins­truits bibliquement et engagés dans la foi. Ma qualification pastorale était pleinement re­connue, mais je restais un «ancien» parmi eux. Certes, ils reconnaissaient ma responsabili­té de berger de la paroisse, en particulier celle de prédicateur, d’enseignant et de catéchète. Mon ministère, inséparable de ma personne - sans oublier celle de mon épouse qui en était le premier garant et témoin - était à leurs yeux et aux yeux des fidèles, signe de l’auto­rité du Christ auquel, avec leur aide, je voulais être soumis.

De la même manière, je reconnaissais leur autorité. Leur âge, leur cheminement spirituel, leur expérience, leur engagement professionnel et politique, m’étaient précieux. Non seule­ment je partageais pleinement mon ministère avec eux et restais attentif à leurs conseils, mais à quelques reprises, j’eus à reconnaître la justesse de leurs exhortations, voire de leurs critiques fraternelles. Et je me soumettais à leur autorité.

Calvin dénonce l’ambiguïté du mot évêque, qui signifie littéralement «surveillant». Il refu­se sa connotation hiérarchique et ne voit qu’un exercice collégial de ce ministère. «L’évê­que, écrit-il, n’est pas supérieur à ses compagnons en dignité et en honneur, de sorte qu’il ait seigneurie sur eux» (Institution IV, ch. 4 § 2).

25

formation, leur culture théologique, en particulier leurs moyens d’ex­pression, leur confèrent une autorité d’autant plus contestable qu’elle s’impose parfois davantage par son savoir et son expression académi­que, que par une réelle communion avec le Seigneur, voire une sou­mission à sa Parole, fraternellement recherchée et entendue. Tant et si bien, — en l’occurrence on devrait dire: tant et si mal — que les con­seillers, heureusement peu enclins à la controverse, n’ont plus qu’à se soumettre à ces spécialistes du «savoir», aux idées dûment «charpen­tées» et «boulonnées».

Il arrive même que la seule compétence que leur laisse le pasteur soit celle de la gérance ou encore de l’administration paroissiale, avec toutes les tâches dont il se déchargera volontiers sur eux. Faut-il alors s’étonner que des personnes, attachées au Seigneur et à sa Parole, ou simplement conscientes de cette situation déplaisante, redoutent de devenir membres d’un tel conseil, parfois en démissionnent, parfois en laissent la charge à des femmes dévouées qui, effectivement, sup­portent l’autoritarisme inconscient des «ministres», parce qu’il res­semble à celui de leurs époux?

Cette altération du ministère pastoral est d’autant plus regrettable que, dans l’Ecriture, l’autorité est inséparable de la notion de service. Jésus a dit: «Le plus grand parmi vous sera votre serviteur... Je suis au milieu de vous comme celui qui sert»’. L’apôtre Pierre à son tour l’enseigne à l’Eglise: «J’adresse cette exhortation aux anciens, moi qui suis ancien avec eux... Prenez soin du troupeau que Dieu vous a confié... Ne cherchez pas à dominer... N’exercez pas un pouvoir auto­ritaire»2.

Sur ce sujet, Emile Brunner et Roland de Pury ont un commentai­re lucide:

«Lorsque Paul énumère les différents charismes... il parle aussi du charisme de gou­vernement, en le mettant sur le même plan que les autres, sans lui accorder la moin­dre primauté... Ce ministère n’est qu’une charge parmi d’autres et ne crée en rien un ordre hiérarchique. Bien plus: ceux qui remplissent cet office doivent donner tou­jours à nouveau la preuve qu’ils en sont dignes et qu’ils ont les capacités voulues pour le remplir. Il est donc tout à fait exclu que cette charge soit l’objet d’un droit formel...»

1/ Mt 23.11, Le 22.27

2/ 1 Pi 5.2-3

26

«La tentation la plus grande pour tout pasteur et ancien, c’est qu’un esprit de domi­nation remplace en lui, peu à peu, l’esprit de service. A cause même de l’influence qu’il exerce... il est difficile à un pasteur de ne pas céder tant soit peu à l’ivresse de l’impression qu’il cause et de ne pas en profiter pour s’imposer, pour dominer et fi­nalement pour asservir au lieu de libérer; pour s’emparer de l’héritage du Seigneur et faire valoir pour lui-même le talent confié. Que celui auquel il est donné de parler et d’agir avec autorité prenne garde de devenir autoritaire. Vous ne pouvez paître le peuple de Dieu qu’en étant le modèle du troupeau, c’est-à-dire en étant vous-même la brebis la plus obéissante, la plus humble, la plus joyeuse, la plus docile aux paro­les du Berger d’Israël»1.

Cette «humble et joyeuse obéissance» a pour cadre la paroisse mais d’abord le collège que forment les conseillers, élus et considérés comme l’autorité de l’église locale.

Henri d’Espine disait:

«A ses disciples assemblés, Jésus-Christ promet sa présence. A leur commune priè­re, le plein exaucement. Il serait étonnant, dès lors, que la charge qui exige le plus de force et de lumière spirituelles — celle d’anciens — puisse être exercée hors de cette communion où précisément on les trouve.»2

Certes, le pasteur n’a pas à confondre sa charge avec celle des con­seillers. A beaucoup d’égards, elle est différente. Cependant, avec eux, il est co-responsable de la paroisse, comme le cœur et les pou­mons ont une co-responsabilité dans le corps. Le berger du troupeau tient son autorité du Christ Seigneur; au niveau paroissial, il la parta­ge avec les anciens. Conscient de sa propre faiblesse, c’est avec leur se­cours et leur appui qu’il peut l’assumer. Eux aussi tiennent du Sei­gneur leur charge et leur autorité. En pratique, c’est ensemble qu’ils ont à l’exercer. Elle peut s’étendre à des fidèles dont les charismes ont été reconnus.

L’autorité, ainsi partagée, affermit la stabilité et le témoignage de l’église locale dans son action et dans son organisation.

**L’autorité appartient-elle aussi à la femme?**

On ne peut éluder cette importante question. Les Eglises romaines et orthodoxes y répondent par la négative. Par contre, en dépit des

1/ «Le malentendu de l’Eglise» Ed. Messeiller Neuchâtel p. 41. «Pierres vivantes» Delachaux &Niestlé NE, p. 138.

2/ «Les Anciens» Cahier théologique N°7. Henri D’espine, Delachaux & Niestlé, p. 31.

27

protestations de quelques évêques luthériens et anglicans, elle trouve, dans les églises traditionnelles issues de la Réforme, la réponse con­nue: semblablement à l’homme, la femme peut prendre autorité dans l’église, y exercer localement le ministère de pasteur ou d’ancien, c’est-à-dire aussi celui d’évêque ou d’archevêque. C’est ainsi que, en contradiction avec beaucoup de paroles de l’Ecriture, dans le foyer comme dans l’Eglise, l’autorité est donnée à la femme, ou exercée par les conjoints, sans que le mari se prévale d’une vocation particulière qui ferait de lui le chef de son épouse et de sa maison.

Pour notre part, nous nous en tiendrons au rappel de quelques «fondements solides»' hors lesquels il n’y a plus l’Eglise de Jésus- Christ, mais une Institution se conformant aux idées d’aujourd’hui.

Dans l’Evangile, l’autorité va de pair avec la responsabilité et le ser­vice qui en est la justification. Jésus est Seigneur. Cela ne l’a pas rete­nu de laver les pieds de ses disciples, de se faire ainsi leur serviteur2. Il n’y a jamais contradiction entre l’autorité et l’abaissement auquel elle peut être associée. La croix en est la suprême démonstration.

Ce qui est vrai du Christ est vrai de l’Eglise qui est son corps. Auto­rité et service qualifient l’église locale, se répercutent en chacune de ses familles.

Le couple monogame, la famille chrétienne, l’église locale et l’Egli- se universelle, sont des organismes dont les structures doivent être conformes aux directives du Seigneur.

Il fait du couple, mari et femme, une entité originale, aussi insépa­rable que la tête et le corps, que le Christ et l’Eglise. Pas plus qu’on ne confond la tête et le corps, on ne saurait confondre un mari et sa fem­me. Devenir une personne dont la tête a perdu autorité sur le corps, ce serait être malade et infirme.

Qui contesterait ces vérités élémentaires?

A l’intention de ceux qui veulent les ignorer, rappelons encore ce qui est écrit:

«Christ est la tête de tout homme, l’homme est la tête de la femme, alors que la tête du Christ, c’est Dieu» (1 Cor 11.3 vers Kuen).

1/ 2 Tim 2.19

2/ Jn 132-17

28

«Vous qui craignez le Christ, soumettez-vous les uns aux autres. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur; car le mari est le chef de la femme, com­me Christ est le chef de l’Eglise, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. Or, de même que l’Eglise est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l’être à leurs maris en toutes choses.

Maris aimez vos femmes, comme Christ a aimé l’Eglise, et s’est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la Parole, après l’avoir purifiée par le baptême d’eau, afin de faire paraître devant lui cette Eglise glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. C’est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s’aime lui-même. Car jamais personne n’a haï sa propre chair, mais il la nourrit et en prend soin, comme le Christ le fait pour l’Eglise, parce que nous sommes membres de son corps... ce mystère est grand; je dis cela par rapport à Christ et à l’Eglise.» (Eph. 5.21-28).

Voici ce même texte dans la version qu’en donne A. Kuen :

«Par respect pour Christ, prenez chacun votre place dans l’ordre établi, vous sou­mettant les uns aux autres. Vous, épouses, apprenez à vous soumettre à votre mari et à le servir comme vous le faites pour le Seigneur. Le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l’Eglise - aussi bien qu’il est le sauveur de son corps. Et comme l’Eglise se tient dans la soumission volontaire à Christ, de même la fem­me doit conserver cette position vis-à-vis de son mari.

Pour les maris, cela implique qu’ils portent à leurs épouses le même amour que ce­lui de Christ pour l’Eglise. Il s’est sacrifié pour elle afin de l’amener à une vie pure et sainte. C’est pour cela qu’il l’a mise à part, consacrée, purifiée, lavée à grande eau en lui donnant sa Parole. Il a voulu que cette Eglise fut placée à ses côtés comme une fiancée resplendissante de gloire et de beauté, sans une tache, sans une ride, sans aucun défaut, sainte et irréprochable. Oui, c’est ainsi que les maris doivent aimer leur femme. »

Le mariage est à la fois l’illustration et le corollaire de l’Alliance d’amour qui unit Dieu (Christ) au peuple des rachetés d’Israël et de l’Eglise. Paul souligne qu’il s’agit là d’un «mystère» - au sens exact du terme: une révélation.

Telle est bien la glorieuse vocation et l’incomparable responsabilité du couple chrétien. Son unicité et sa structure, son témoignage d’amour réciproque alliant l’autorité du mari et la soumission de la femme, son service mutuel mettant en valeur les richesses de la per­sonnalité de l’un et de l’autre - inscrivent dans ce monde et révèlent

29

aux hommes quelques-unes des réalités de l’autre monde. Ce sont au­tant de fruits de l’alliance dont Dieu est l’auteur et le soutien. Elle a pour garantie sa grâce, avec l’assurance qu’à la mesure de la foi des conjoints il sera pourvu à tous leurs besoins.

Le Christ reste fidèle à son Eglise, même lorsqu’elle est infidèle1. Il l’aime et va jusqu’à donner sa vie pour elle. D’où la vocation similaire de l’époux chrétien: «Maris aimez vos femmes» et celle de l’épouse chrétienne: «Femmes soyez soumises à vos maris» Le mari qui abdi­que son autorité reflète la fausse image d’un Christ qui n’est plus Sei­gneur.

La femme qui rejette l’autorité de son mari reflète l’image d’une église insoumise, accomplissant sa propre volonté. Tant il est vrai que la femme émancipée contribue à l’émancipation de l’Eglise (et inver- sément), une Eglise désinvolte qui, sur ce point particulier, ne se croit plus tenue de garder le précieux dépôt de la Parole mais se conforme à la sagesse du monde.

**Quatre objections**

Celles qui sont habituellement faites s’avèrent sans fondement bi­blique ou en contradiction avec l’Ecriture.

**1. L’ordre de Dieu.** «Il n’y a plus ni homme, ni femme»2. Dans son contexte, cette parole souligne la grâce qui, effectivement, rétablit toute personne - quelles que soient sa race, son hérédité, son passé, ses fautes, sa condition sociale, sa nationalité - dans son plein droit de créature aimée de Dieu et appelée à le servir dans une condition fi­liale. Egaux devant Dieu à cause de cette grâce, mari et épouse restent homme et femme différents et complémentaires, et non pas identi­ques et interchangeables. Même rachetés, l’homme engendre et la femme conçoit. Ils gardent leur identité de nature, de caractère, de comportement, par conséquent de vocation, de services, de responsa­bilités. Le plus parfait amour, l’unité la mieux établie, la collabora­tion la plus heureuse, ne feront jamais de l’homme et de la femme des

1/ Mt 19.8. D’où la connotation de la dureté de cœur conduisant au divorce.

2/ Ga 3.28

30

personnes dont la vocation et les responsabilités peuvent être confon­dues. A moins de prétendre établir un autre ordre que celui de la créa­tion, une autre dispensation que celle de la rédemption, une autre église que celle du Seigneur.

**2. Autorité et soumission.** Jésus a accompli les promesses de l’Ecri­ture, mais n’en a jamais aboli ni la lettre ni l’Esprit1. Il réunit en sa personne les cinq fonctions mises en valeur dans l’Ancienne Alliance; l’ancien ou le patriarche, le berger ou le conducteur, le prophète, le prêtre, le roi. Il les incorpore à l’Eglise et les actualise par les ministè­res institués qui, dans *toute l’Ecriture,* sont confiés *aux hommes2.* Leur service leur confère l’autorité qui leur est reconnue et dont ils auront à rendre compte3. Que ce soit dans le couple, dans la famille ou dans l’église, il n’y a nulle part ce qu’on trouve dans le monde, sa­voir une décision dont la vérité aurait pour appui l’opinion d’une ma­jorité ou alors celle d’une hiérarchie contraignant des subordonnés. Le Seigneur et sa Parole sont l’autorité. Il en confie le dépôt - l’Ecri- ture - à Israël et à l’Eglise4. Et le Nouveau Testament enseigne qu’après avoir reçu vocation de constituer ce dépôt5, les apôtres ont délégué à des hommes la responsabilité de le garder; *dans l’Eglise,* les anciens, les docteurs et les pasteurs; *dans la famille,* les maris et les pères6.

Il n’y a nulle misogynie dans cette particularisation. Pour preuve: la constante mise en valeur des femmes dans le ministère de Jésus et dans celui de l’apôtre Paul. Il les a émancipées en leur accordant une existence publique, sociale et ecclésiastique semblable à celle de l’homme. De plus, la différenciation de responsabilité n’est jamais

1/ Mt 5.17-20 2/ Mc 3.13-19

3/ Ez 3.16-20; Ac 20.28; Ti 2.15; Hb 13.17; 1 Pi 52-4.

4/ Herbert Roux précise: «Garder le dépôt, c’est veiller à ce que l’Eglise dans la continuité de son existence et dans tous les aspects de sa vie et de son témoignage, demeure toujours l’Eglise du seul Seigneur Jésus-Christ. Aucune sagesse, aucune science que celle qui procè­de de lui ne peuvent et ne doivent inspirer la marche et le gouvernement de l’Eglise... Un tel dépôt ne peut être gardé que par le Saint-Esprit qui demeure en nous. Aussi, nous ne pou­vons témoigner du Seigneur dans ce monde, que pour autant qu’il témoigne de nous par le Saint-Esprit.» (Les épîtres pastorales, Labor et Fides 1959, p.108-109).

5/ Eph 2.20; 1 Tim 620.

6/ 1 Tim 3.2-5; 4.6; 5.17; 6.3-6,20; 2 Tim 1.11-14; 2.15; 3.16; 1 Tim 1.7-9; Eph 6.4;

1 Co 14.34-38.

31

honorante pour l’homme ou dépréciative envers la femme. Simple­ment, elle distingue et souligne des vocations et des services diffé­rents. Il n’y a pas plus d’objection et de difficulté à le reconnaître qu’il y en a à admettre que l’homme engendre et que la femme con­çoit, que l’œil voit et que l’oreille entend.

**3. L’esprit et la lettre.** Cette objection oppose à une lecture littéraliste de l’Ecriture, une compréhension nouvelle et modernisée du texte; mais elle tombe de Charybde en Scylla puisqu’elle prend la liberté de contredire — en dépit de l’analogie de la foi - l’ordre établi par la Parole et la révélation qui l’accompagne. Comme si l’on pouvait d’une part, et quand cela nous convient, recourir à ce qui est écrit, et d’autre part, y contredire lorsque nos propres idées en seraient affec­tées. «Quoi?» s’écrie Pierre Marcel, «à chaque tournant de l’Histoi­re, l’Evangile sombrerait dans le non-sens, l’inadapté, l’inacceptable, et devrait être *repensé, corrigé,* sur mesure? Comment? Le mystère de Dieu1 n’aurait été exprimé qu’à l’intention des adeptes de la civilisa­tion gréco-latine du bassin méditerranéen et devrait, à chaque épo­que, être re-traduit selon les mentalités de chaque nation, de chaque peuple, de chaque tribu, par des «herméneutes» qui se plébiscitent eux-mêmes? Ce Dieu aurait mis le Fils de son amour aux enchères des esprits de ce monde... ? Celui qui, des millénaires durant, a procla­mé «Mes pensées ne sont pas vos pensées» (Es 55.8) déclarerait dé­sormais: «Vos pensées seront les miennes»? Et Jésus? Aurait-il sciemment adopté les idées de l’époque... sachant qu’elles ne véhicu­leraient qu’un temps son message, confiant que d’autres, plus tard, le transmettraient mieux que lui? Aurait-il, Lui la Parole vivante, ignoré qu’il s’exprimait en termes bientôt irrecevables? Quel est donc le Christ qu’il nous rotent? s’écrierait ici Jean Calvin»2.

Ce même Jean Calvin a écrit: «Il n’est point moins insupportable de se vanter de l’Esprit sans la Parole qu’il est maussade de mettre en avant la Parole sans l’Esprit»3.

1/ « ..jcaché pendant des siècles, mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes et por­té à la connaissance de toutes les nations, afin qu’elles obéissent à la foi» Rm 1625-26.

2/ Revue Réformée 147/86/3, p. 93-94.

3/ «L’épître à Sadolet» Ed. Labor & Fides, Genève 1935, p. 52.

32

Se réclamer d’une évolution de la société pour déclarer, voire décré­ter, qu’il faut aménager la vérité scripturaire, corriger Paul et moder­niser l’Eglise, c’est annoncer un autre Evangile, c’est travailler à l’édi­fication d’une maison de Dieu corrigée par des mains humaines. «Telle voie paraît droite à l’homme... » dit le proverbe'. Cette voie, as­surée «droite», devient singulièrement courbe lorsque, au nom d’un féminisme attentif à un nouveau droit de la femme, elle conduit à l’institution:

* d’un nouvel ordre matrimonial et familial. L’homme au foyer n’a plus vocation d’autorité, mais «dans la réciprocité» reçoit fonction «d’animateur de groupe» à la recherche de «décisions symphoni­ques»2;
* d’un nouvel ordre ecclésial. L’autorité paroissiale appartient dé­sormais à un collège qui ne distingue plus l’homme de la femme3.

Cet égarement, encouragé par les églises traditionnelles, ne va pas sans la résistance ouverte ou silencieuse de beaucoup de fidèles et de nombreux pasteurs. Il y a, en effet, de sérieux motifs à cette contesta­tion.

1/ Pr 14.12, cf. aussi 16.2. - Paul en avertit l’Eglise lorsqu’il écrit aux Corinthiens: «De même que le serpent séduisit Eve... je crains que vos pensées ne se corrompent... que vous receviez un autre Evangile» (2 Co 11.3-4). Il exhorte semblablement Timothée: «Je ne per­mets pas à la femme de... prendre autorité sur l’homme... C’est elle qui, séduite (par le ser­pent) s’est rendue coupable de transgression» (1 Tim 2.12-13).

Comme celles d’Abraham, notre élection et notre vocation nous engagent dans une vie, un service, un témoignage «sans retour en arrière» (Le 9.62). Après Sara, et à la manière de Rébecca, dans sa vocation d’épouse - soit dans un deuxième temps de sa vie - la femme est placée devant un choix: celui d’un *oui* à son mari, un *oui* pleinement libre et responsa­ble.

2/ cf. Gérard Pella. Hokhma N030/85 p. 18-19. On se garde de l’envisager, mais cela est prévi­sible. Dans ce corps sans tête, la direction de «l’orchestre» risque d’appartenir - alternati­vement dans les meilleures cas - à l’esprit de l’homme fort ou de la femme forte; en famil­le et démocratiquement, à l’esprit de la majorité; c’est-à-dire finalement, (sans l’autorité de la Parole) à l’Esprit de l’Ennemi déguisé une fois de plus en ange de lumière, sous le faux nom du Saint-Esprit.

3/ Au gré du courant féministe qui prévaut actuellement, et en conséquence de l’incrédulité, si­non de la désaffection des hommes dans les paroisses réformées, tout laisse prévoir qu’on aura bientôt, dans le pays, des conseils de paroisse entièrement féminins, ou un collège d’anciens ou d’anciennes avec un président et un pasteur femmes.

33

**4. Dévolution et le Progrès.** On se garde bien de le dire ou de le re­connaître, ce nouvel évangile et cette nouvelle église, tout en se récla­mant de F Ecriture et du Saint-Esprit, ont pour inspiration parallèle l’idéologie marxiste qui, elle, ouvertement, se réclame du sens de F Histoire et de la foi dans le progrès. De fait, cette promotion de la femme — assimilée à l’homme jusqu’à prendre sa place, jusqu’à se substituer à lui dans sa vocation — est un démenti à l’enseignement apostolique et à la Seigneurie du Christ. Elle tient à une regrettable confusion entre l’autorité à laquelle on parvient — par volonté pro­pre, par ambition, par savoir acquis, par goût des responsabilités, par élection, par choix délibéré, au besoin par force — et l’autorité reçue par vocation, avec les exigences qui l’accompagnent. La première conduit toujours à des relations entachées d’autoritarisme. La seconde s’inscrit dans un ordre de service libérateur, créateur de communau­tés fraternelles. La différence est notoire. L’autorité selon F Ecriture s’alimente à la seule source qui puisse lui conférer sa caractéristique aimante et prévenante, paisible et sécurisante; en d’autres termes, la personne du Christ. Telle est la nature de l’autorité du berger d’une paroisse, avec l’appui combien nécessaire des anciens. C’est aussi cel­le de l’évêque dans les églises où ce ministère est agréé1.

Elle s’oppose donc à toute forme de despotisme, cause première de tant de revendications féminines justifiées. Les tyrans domestiques, économiques, politiques, militaires, cela existe. A tout niveau social et professionnel. De manière insidieuse, cela sévit même dans certaines églises. L’Histoire apporte la démonstration d’époques, de pays, de religions, d’idéologies, où la femme a été ou est encore rabaissée, ex­ploitée, asservie. Cela fait partie de ces «choses indignes» que le livre des Proverbes attribue «au péché qui est la honte des peuples»2.

1/ Dans les Eglises issues de la Réforme, zwinglienne et calviniste, l’évêque a pris le nom de: doyen des pasteurs, président du conseil synodal ou régional, président du Consistoire, pré­sident de 1\* Eglise» etc.

2/ 14.34.

34

**Remarques complémentaires**

Dans notre Occident protestant, nombreux sont les gens à être «re­ligieux», c’est-à-dire croyants sans être réellement chrétiens. Ils consi­dèrent l’Eglise comme une Institution à laquelle, en principe et par­fois en pratique, l’appui de l’Etat doit être assuré puisqu’elle défend et sauvegarde un certain nombre de valeurs morales, sociales, cultu­relles, dont bénéficie encore la société. Vue sous cet angle, l’Eglise n’a aucune raison de se différencier d’institutions similaires. La seule dif­férence s’inscrit dans leurs perspectives.

Le monde ne peut donner à ses œuvres une dimension d’éternité. Il s’en tient à des principes de solidarité, de justice, d’équité, dont il gar­de le sens. Plus encore, et pour d’excellentes raisons, il ne peut qu’ad­mettre la promotion de la femme, l’égalité de ses droits et possibilités, et veiller à ce qu’ils lui soient assurés aussi bien qu’à l’homme. On peut alors comprendre que par imitation, l’Eglise institution tradi­tionnelle ne veuille pas paraître «demeurée», «rétrograde», prison­nière d’idées périmées aux yeux de la majorité.

Dès lors que ces idées prennent le pas sur l’autorité de la Parole du Seigneur, elles imposent leurs modèles changeants calqués sur les Ins­titutions civiles. Cela explique, en partie, le faste et la hiérarchie des églises romaines, anglicanes, orthodoxes; et l’aspect démocratique des églises calvinistes. Ce mimétisme se devait donc aujourd’hui d’encourager et d’applaudir à l’élection de la femme au ministère d’autorité dans l’église. Mais suffit-il d’être une institution tradition­nelle pour obtenir le titre d’épouse du Seigneur? Assurées de l’être au point que parfois elles persécutent ou le plus souvent dédaignent ceux qui appartiennent à un autre type de communauté, les églises tradi­tionnelles n’oublient-elles pas un peu vite ce que l’Esprit dit à Ephèse1, à Sardes2, ou même à Thyatire3, ou à Laodicée4...?

Qu’on m’entende bien! Toute église qui se réclame du Dieu trini- taire reçoit du Seigneur son «institution», soit aussi sa forme et ses structures, partiellement liées à son lieu géographique et à son histoi­re. En soi, l’institution n’est pas à mettre en cause. Par contre est

1/ «Repens-toi, sinon je viendrai à toi et j’ôterai ton chandelier de sa place».

2/ «TU passes pour être vivante et tu es morte»

3/ «TU te laisses séduire par de faux enseignements»

4/ «Parce que tu es tiède, je te vomirai de ma bouche»

35

contestable son mimétisme et les égarements qui en résultent. A l’ap­pui de cette constatation, deux exemples peuvent être encore donnés qui soulignent l’originalité de l’église contrastant avec les formes et structures que le monde donne à ses propres institutions.

Dans les deux épîtres de Paul aux Ephésiens et aux Colossiens, la soumission des femmes à leur mari, des enfants à leurs parents, des serviteurs à leur maître, sont présentées comme des réalités s’accor­dant avec «l’action de grâce»1. L’Eglise «modernisée» ne refuse-t- elle pas de l’entendre? Ne limite-t-elle pas volontairement l’acception du terme «action de grâce» à la prière d’adoration, de louange parlée ou chantée?

Au niveau du vocabulaire déjà, cela n’est pas correct. En français comme en grec, la pensée, la volonté, la foi sont autant d’actes, d’opé­rations *intérieures* de nos facultés. Tandis que l’œuvre est toujours une action extériorisée et tangible2.

Rendre grâce est *une action* qui, par elle-même déjà, atteste l’auto­rité que les chrétiens reconnaissent à Jésus-Christ. C’est pourquoi dans l’église, la soumission et l’autorité sont les expressions pratiques de l’action de grâces, de l’amour reconnaissant que tout disciple a en­vers Dieu et envers les membres de la communauté. «Vous savez com­ment cela se passe dans le monde» disait Jésus. «Les grands asservis­sent... Il ne faut pas qu’il en soit ainsi entre vous... Le plus grand sera le serviteur des autres, tout comme le Fils de l’homme»3. En consé­quence de leur vocation particulière exprimée par des relations mu­tuelles *différentes* de celles que connaît le monde, mari et femme, pa­rents et enfants, maîtres et serviteurs, anciens et fidèles honorent Dieu dans l’église et devant les hommes.

En aucun cas, cette relation n’est assimilable à l’exercice d’un pou­voir de l’un sur l’autre, moins encore d’un asservissement de l’un à l’autre. N’est-il pas significatif que dans l’Ecriture, l’exhortation à la soumission de l’épouse, de l’enfant, du serviteur, précède celle de l’autorité du mari, du père, du maître4? Paul rappelle aussi que le

1/ Eph 5.20 et suivant; Col 3.17 et suivant.

2/ Cf. Henri Benac, dictionnaire des synonymes. Editions Hachette.

3/ Mt 20.25-28

4/ Cf Eph 522 puis 5.25; 6.1 puis 6.4; 6.5 puis 6.9; Col 3.18 puis 3.19; 3.20 puis 3.21; 322 puis 4.5.

36

corps doit à la tête son unité, son assistance et sa croissance1. La sou­mission s’accorde donc avec le sens d’une vocation reconnue, égale­ment avec celui d’un compagnonnage et d’un amour honorant l’au­torité, source de vie et de bénédiction2. Elle n’a rien d’une contrainte qui caractériserait et désavantagerait la condition féminine. Elle cor­respond à la volonté du Christ libérateur mettant la femme en hon­neur.

Cette volonté souligne parallèlement la qualité attendue de l’auto­rité de l’homme. Elle n’est jamais un pouvoir subordonnant épouse, enfants, serviteurs et église. Elle a pour source et modèle l’autorité ai­mante du Christ. L’amour est un pouvoir réel. On ose même dire que sa mesure est sans mesure puisqu’il est fort comme la mort et en a triomphé3. C’est un pouvoir honorant et mettant l’autre en valeur. Le Christ l’accorde et s’attend à le voir vécu par l’homme régénéré. Telle est l’autorité conférée à l’homme et dont l’homme aura à rendre compte.

Toute femme qui en a saisi le sens et a mesuré le poids de la respon­sabilité qui incombe à son mari se réjouira qu’il l’assume. Par sa sou­mission même, elle l’y exhortera.

Dans le culte, le déroulement liturgique sauvegardant l’ordre et la bienséance peut déchoir dans le ritualisme sans vie véritable, de la même manière que peuvent perdre leur saveur des comportements mutuels entre époux, entre parents et enfants, entre pasteur et parois­siens, entre membres d’église. Lorsque l’habitude l’emporte sur les attentions et les égards - également lorsque les gestes et les paroles deviennent formels et ne traduisent plus l’affection le respect et l’amour qui devraient leur correspondre - le couple, la famille, l’église est en danger. L’autorité court le risque de devenir autoritaire, de provoquer les réactions connues de la rébellion ou celles d’une ré­signation servile. Cependant, toutes explicables qu’elles soient, de tel­les réactions n’apportent pas à la femme la dignité et le bonheur qu’elle revendique avec raison. En réalité, comme disait Adolphe

1/ Col 2.19.

2/ «Celui qui aime sa femme s’aime lui-même... Il en prend soin comme Christ le fait pour l’église... Honore père et mère afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps... Servez vos maîtres... vous recevrez du Seigneur l’héritage pour récompense» Eph 529; 6.3; Col 3.24.

3/ Ct 8.6.

37

Monod aux théoriciens du féminisme, «vos bonnes intentions abou­tissent à des fins contraire. Pour l’honneur de vos théories, vous en­traînez la femme en dehors de la situation que Dieu lui a faite et où nous voulons la maintenir. En revendiquant imprudemment en sa fa­veur tous les droits de l’homme, vous l’abaissez et la sacrifiez, car vous lui cherchez une autre émancipation que celle qu’ elle a reçue de l’Evangile...»\*. On pourrait d’ailleurs aujouter que si l’autorité de l’homme sur la femme est un «désordre», la revendication cherchant à inverser ce pouvoir lui substitue un «désordre» semblable: l’autori­té de la femme sur l’homme.

Assurément, la responsabilité de ce fourvoiement est d’abord de la responsabilité de l’homme, infidèle à sa vocation, mais aussi insuffi­samment instruit et préparé à l’assumer. La même remarque peut être faite à l’égard de la femme qui ignore ou se garde d’entendre ce que dit l’apôtre Pierre à l’épouse d’un homme infidèle: «Le témoignage silencieux de votre soumission inspirée par votre respect pour Dieu gagnera le mari qui refuse de croire à la Parole»2.

Mais le propos d’Adolphe Monod souligne ce que ne comprennent ni les hommes, ni les femmes dont la piété est restée au stade d’une foi de cœur et d’intelligence sans l’expérience véritable d’un baptême dans PEsprit saint. En effet, une vie communautaire dans le Saint- Esprit est un défi à l’Ennemi. Plus que n’importe quelle autre, cette vie dans F Esprit, si l’homme et la femme ne gardent pas la place que Dieu leur a assignée dans le corps, risque des désordres psychiques, relationnels, voire démoniaques.

Il n’y a nulle misogynie chez Paul lorsqu’il dit: «Je ne permets pas à la femme d’enseigner et de dominer les hommes», et lorsqu’il justi­fie cette réserve en évoquant la séduction dont Eve, la première, puis Adam furent les victimes3.

Quand Pierre dit de la femme qu’elle est «d’un sexe plus faible»4, il rejoint cette même pensée et ce même constat.

En vérité, la femme a une structure spirituelle différente de celle de l’homme, et sur ce point encore, l’Ecriture souligne leur altérité. Alors que P Ennemi agit sur l’homme par médiation (magie, idéologie,

1/ Adolphe Monod, «La femme» (Paris) p. 53. Cité par R. Barilier dans «La femme dans l’Eglise», cahier d’Eglise et Liturgie 1958.

2/ 1 Pi 3.1-2 vers. A. Kuen 3/ 1 Tim 2.12-14 4/ 1 Pi 3.7.

38

argent, femme, pouvoirs, groupe de pression, etc.), il accède directe­ment à la compléxion féminine. Le récit de la chute est suivi de beau­coup d’autres où, à cause de sa nature spirituelle et de ses attraits physiques, la femme court le risque de devenir inconsciemment mé­diatrice de l’Ennemi1 ; elle se met donc elle-même en danger et elle en­traîne dans la même tentation ceux sur lesquels elle exerce son autori­té. Ajoutons tout aussitôt qu’en conséquence de sa nature spirituelle, elle est particulièrement sensible à la personne du Saint-Esprit, et de ce fait, dans l’Ancienne Alliance comme dans la Nouvelle, peut exer­cer un ministère de prophétesse2. Mais pour autant, ce ministère ne lui donne jamais d’accéder à une place d’autorité. A cet égard, l’atti­tude de Débora reste exemplaire. Contrainte de prendre le rôle d’un chef, elle s’empresse de le remettre à l’homme auquel il revient; elle le blâme de s’y soustraire3.

Ai-je à convaincre qui que ce soit de la richesse de la personnalité féminine, en particulier de ses qualités d’intuition, affective et spiri­tuelle? C’est parce qu’elles étaient méconnues et trop souvent igno­rées et négligées que Jésus les a mises en valeur. Mais il n’a jamais conféré à la femme un ministère d’autorité. Et avec toutes les excep­tions qui confirment la règle4, les apôtres et l’Eglise fidèle les en ont préservées, parce que dans cette position d’autorité, de par leur natu­re même et leur vocation alors transgressée, elles connaissent des ins­pirations et des séductions - elles prennent des places, des rôles, des décisions - qui risquent de privilégier le jeu de F Adversaire dans leur foyer et dans l’église. Certains désordres connus des communautés charismatiques tiennent à cette règle inobservée. La responsabilité

1/ Gn 3.1-8. La femme de Potiphar cherchant à séduire Joseph (Gn 39.7); Dalila auprès de Samson (Jg 17.4); la femme de Job engageant son mari à maudire Dieu (Jb 2.9); etc.

2/ Marie, sœur de Moïse (Ex 15.20); Hulda (2 R 22.14); Noadia; (Nh 6.14); la prophétesse dont s’approche Esaïe (8.3); Anne (Le 2.36); les quatre filles de Philippe (Ac 21.9); cf. aussi 1 Cor 11.5.

3/ Jg 4.4-9.

4/ Précisément lorsque les hommes faillissent à leurs responsabilités, ce que souligne l’histoire de Débora. On peut aussi rappeler que Jésus n’a pas seulement été «anthropos» (homme) mais «anêr» (homme mâle, opposé à femme). Il n’a appelé aucune femme pour être des Douze. Un homme et non une femme a remplacé Judas. Marie, bénie entre toutes les fem­mes, n’a jamais exercé un ministère d’autorité. Aucune des femmes collaboratrices des apôtres n’a porté le titre «d’ancienne» ou «évêque».

39

première en revient aux hommes qui n’ont pas gardé leur place d’au­torité, mais aussi à des femmes qui se sont crues autorisées à s’en em­parer, précisément à cause de leurs dons spirituels...

Encore faut-il interpréter correctement ce refus de l’autorité de la femme et de son enseignement1. Dieu a donné à Adam une aide (en hébreu: «ézer»). La richesse de ce terme ajoute encore, si cela était nécessaire, à la glorieuse vocation de la femme auprès de son mari, de sa famille et dans l’église. Il est de la responsabilité de l’homme d’ac­cueillir cet «ézer», de la valoriser, de l’accréditer.

De fait, et en raison même de sa structure spirituelle et psychique différente, l’homme a vocation d’assurer à toute femme dans l’Eglise, à la fois une protection contre l’action séductrice des créatures céles­tes et un discernement à l’égard de la prophétie. Ce que souligne l’apôtre lorsqu’il rappelle la valeur significative du voile que doit por­ter la femme quand, dans l’église, elle prie ou prophétise2.

1/ On est en droit de s’étonner que sous la plume d’exégètes réputés sérieux, se lisent des com­mentaires qui tiennent du parti pris plus que de l’enseignement doctrinal. Ainsi, dans le Christianisme au XXe siècle, (n°155 du 14.3.88), M. Alphonse Maillot, tient pour «indiscu­tablement légitime» le droit donné par l’apôtre Paul à la femme de «prêcher» dans l’Eglise. Pour nous en assurer, il se réclame de la parole de Paul aux Corinthiens : «Toute femme qui prie ou prophétise» (1 Co 11.5). Péremptoire, il affirme que prophétiser égale prêcher. Or, cela est contesté dans l’Ecriture même.

Prophétiser (propheteuein) s’applique à tout fidèle ou serviteur (homme, femme, jeune homme, jeune fille, vieillard, - Joël 2.28-29; Act 2.17-18) qui sans préméditation et sous l’inspiration de l’Esprit, transmet à l’église une parole de révélation, de louange, de consola­tion. La prophétie est en manifestation occasionnelle, de nature charismatique.

Au contraire, prêcher (en grec lalein, didaskein) est un ministère institué et permanent, exi­geant une connaissance, une formation, pour le moins une préparation. C’est, de par son importance, un ministère d’autorité.

La prophétie est une grâce souhaitable pour l’église (1 Co 14.1). La prédication, elle, lui est indispensable. Elle fait partie de son être même. Elle ne peut être qu’un ministère de l’hom­me reflet-image du Christ époux édifiant son Eglise épouse. Paul le dit clairement: «Je ne permets pas à la femme d’enseigner, ni de prendre autorité sur l’homme» (1 Tim 2.12; 1 Co 14.34).

Ce que confirment des exégètes tel Ph. Menoud, Gregory Dix, Marc Lods, Frédéric Godet Voyez le commentaire de ce dernier sur la première épître aux Corinthiens, Ed. Impr. Nou­velle, LA. Monnier, Neuchâtel, 1965, p. 316: «Ce qui motivait l’exception quant à la pro­phétie^ détait son caractère de révélation immédiate et subite... Plus la prédication se rap­proche de l’enseignement, plus elle rentre dans le mode d’activité réservé à l’homme et interdit à la femme.»

2/ Note à la page suivante.

40

Faut-il insister encore? Cette autorité de l’homme n’est pas une su­périorité par rapport à la femme. Elle tient au fait que, dans sa propre soumission au Christ, l’homme reçoit cette vocation du Seigneur. Il l’assume parce que Christ a autorité au ciel et sur la terre, sur toutes les créatures célestes en particulier. Qu’on cesse donc d’attribuer à Paul ou à Pierre des contradictions ou des accommodements aux mœurs de l’époque!

Qu’on ne dise pas non plus, en se réclamant de l’Ecriture, que Eve a été créée semblable à Adam. *Semblable* ne signifie pas *identique.* «L’égalité et l’interchangeabilité sont deux notions distinctes qui n’ont pas de lien logique entre elles. Deux bâtons de même longueur sont-ils inégaux parce que l’un est en chêne et l’autre en hêtre? L’éga­lité n’implique pas l’absence ou la suppression des différences... Vou­loir rayer ou ignorer ces différences, c’est aller contre la nature des choses et céder à l’idéologie...»1.

Par ailleurs, il est écrit: «L’homme inspiré par l’Esprit reste maître de l’esprit prophétique qui l’anime...»2. Sa responsabilité est d’en sauvegarder l’expression fidèle. Il évite ainsi des hérésies et des désor­dres dans l’assemblée.

De la même manière, l’homme fidèle à Dieu assure à son épouse pleine liberté d’expression, la couvre de son autorité, et dans la famil­le, et dans l’église. Il est du reste significatif qu’en complément de cet

Note 2 de la page précédente/ 1 Co 11.3-10. - A la manière d’Isaac et de Rebecca, tous pas­teur, - mais aussi tout couple pastoral - connait une vocation précise dans la marche vers la Terre promise. Des uns et des autres sont attendues la même foi et la même obéissance, sans retour en arrière ni dévoiement. Tout alla bien pour Rebecca, épouse d’Isaac aussi longtemps que dans chaque situation, «elle alla consulter l’Eternel» (Gen 25.22). Les diffi­cultés commencèrent avec cette parole significative d’une Rebecca en rébellion contre Dieu, prenant autorité sur son mari et disant à Jacob: «maintenant, mon fils, écoute ma voix et ce que je te commande... » (Gen 27.8)

De nombreuses autres pages de l’Ecriture diraient le dommage spirituel infligé à l’Eglise par une théologie puisant sa substance non pas dans le Seigneur et sa Parole divinement inspirée, mais dans une sociologie égalitariste se réclamant de l’évolution de l’Histoire et des mœurs, et du droit de la femme à l’autorité. Que de complications, de décisions trompeuses conduisant même au malheur lorsque l’homme se dérobe à sa responsabilité et laisse la femme, l’épouse, l’Eglise, s’égarer dans l’autonomie.

1/ Pasteur Roger Barillier dans «La Nouvelle Revue de Lausanne» du 10.11.84.

2/ 1 Co 14.32. Dans «Parole vivante» Ed. litt. bibl. Braine-1’Alleud, Belgique, p.540, A. Kuen dit avec raison: «Ce critère permet de distinguer un véritable don de l’Esprit d’une imita­tion démoniaque dominant les facultés rationnelles».

41

enseignement, Paul ait éprouvé le besoin de préciser: «Si quelqu’un croit être prophète inspiré, qu’il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur.»1 Et il répète ce qu’il avait dit précédemment: «Si quelqu’un se plaît à contester, nous n’avons pas cette habitude, non plus que les églises de Dieu.»2

Les églises d’aujourd’hui pensent-elles être plus avisées que Paul?

Cet enseignement apostolique accorde donc pleine valeur aux mi­nistères de la femme. On peut même dire qu’il lui confère la responsa­bilité première de s’exprimer, d’apporter son conseil, son expérience, sa sagesse, son enseignement privé3, sa culture, ses dons, ses charis­mes, afin que l’homme accomplisse avec plus de bonheur et plus de fidélité encore, son rôle d’époux, de père, d’ancien, de pasteur.

C’est pour cette raison qu’une femme peut avoir sa place dans tout conseil d’église, y apporter sa contribution précieuse. Cependant son ministère ne se substituera jamais à celui de l’homme. Dans le couple, la famille et l’église, elle ne prendra jamais une place d’autorité. Elle sera conseillère de paroisse. Elle ne sera jamais ni ancien, ni pasteur, ni président de synode, ni doyenne, ni évêque. L’Eglise n’est pas une société semblable aux autres. Elle est le corps du Christ.

1/1 Co 14.37

2/ 1 Co 11.16.

3/ Car selon 1 Tim 2.12 c\*est l’enseignement public (la prédication) qu’elle ne doit pas briguer.

42

CHAPITRE 2

Le corps

ou collège des anciens

Avec le pasteur et le diacre (et l’aide précieuse des catéchètes et mo­niteurs de l’enfance), les anciens ont à paître le troupeau de Dieu qui est sous leur garde1.

**Leurs qualifications**

Si nous rappelons, ici, ce que dit l’Ecriture de la personne et du rôle des anciens, ce n’est pas pour rendre difficile à qui que ce soit l’accès à ce ministère. C’est d’une part pour souligner l’attention qu’il con­vient de porter au choix de ceux qui vont constituer ce «corps», c\*est d’autre part pour mettre en évidence la responsabilité du pasteur et du diacre au sein de ce Collège.

Selon l’Ecriture, les anciens doivent:

* être les modèles du troupeau, en particulier par leur dévouement au service de tous2,
* n’être les sujets d’aucun blâme, d’aucune contestation3,
* être désintéressés, avec la possibilité d’être rémunérés suivant leurs tâches et leurs responsabilités4,
* connaître leurs dons et leurs charismes en vue de l’enseignement, l’exhortation, l’administration, la direction, la présidence3,
* assurer la nourriture spirituelle convenable à l’ensemble de la paroisse6,

1/ Ac 2028, 1 Pi 52.

4/ 1 Tl 5.17-18.

2/ 1 Pi 5.3

5/ 1 Co 1228; Tit 1.7-9;

1 Pi 4.10.

3/ 1 Ti 5.19-20; 2 Co 63.

6/Mt 24.45; Le 12.42.

43

* la préserver des faux enseignements des discoureurs et des séducteurs1,
* se soucier des fidèles qui s’éloigneraient spirituellement et morale­ment de la communauté2.

De toute évidence, ces trois dernières exigences incombent particu­lièrement aux pasteurs, en partie aussi aux diacres, appelés parfois animateurs de jeunesse. Leur formation les a préparés — disons avec réalisme: devrait les avoir préparés — à cette gérance des biens de Dieu et de sa maison.

Cependant, l’attribution d’un titre (académique ou non) de doc­teur et de pasteur ne saurait jamais livrer une paroisse ou une com­munauté aux idées et aux points de vue personnels d’un serviteur. A supposer même qu’il ait le titre d’évêque, il faut rappeler avec Calvin l’ambiguïté de ce titre. Traduit du grec «episkopein», il signifie sur­veiller, examiner. «L’évêque n’était pas supérieur à ses compagnons en dignité, et honneur, de sorte qu’il eût seigneurie sur eux... Son offi­ce était de proposer les choses, demander les opinions, conduire les autres par bons avertissements, empêcher qu’il y ait aucun trouble, et mettre en exécution ce qui aura été délibéré de tous en commun»3. C’est, en bref, le rôle d’un président, et ce rôle s’exerce toujours collé­gialement dans l’église.

Là encore, il faut souligner la différence notable entre paroisses ré­formées et communautés de professants. Les premières n’ont pas né­cessairement des conseillers ou conseillères formés à la culture bibli­que, par là même capables d’intervenir si, dans son enseignement et sa prédication, ou même ses méthodes, le berger s’avérait infidèle ou défaillant. Encore ne faudrait-il pas, ici, méconnaître la réalité. En 1946, j’étais pasteur d’une paroisse réformée vaudoise, dont les an­ciens, les catéchètes, les moniteurs, seraient aussitôt intervenus si, sur un point ou sur un autre, ils avaient été en désaccord avec mon ensei­gnement ou ma manière d’envisager la marche de la paroisse. Sans défiance aucune à mon égard, ils étaient attentifs, d’une part à notre unité dans la profession de la foi réformée, d’autre part à un exercice commun du ministère afin qu’il ne donne lieu à aucun blâme si ce

1/Ac 20.30; Tit 1.10-11.

2/ Le 15.4-6; Gai 6.1; Jq 5.19-20.

3/ Inst chrét IV 42.

44

n’est celui, combien réjouissant et acceptable, qu’aurait provoqué no­tre commune fidélité au Seigneur.

J’ai liberté d’ajouter que la pratique du ministère dans cette condi­tion devrait être l’ambition de toute paroisse et la préoccupation de tout pasteur. Quelle sécurité pour ce dernier de savoir qu’il a des frè­res attentifs avec lui à une fidélité au seul vrai Pasteur des brebis, Jésus-Christ.

Par ailleurs, quel encouragement et quelle sanctification de savoir que, devant toute difficulté, il sera soutenu pour y faire face ou exhor­té à l’humilité s’il s’était trompé.

Ce privilège n’est donc pas réservé aux seules communautés de professants. Il est plus communément leur partage parce que leurs anciens ont généralement de bonnes connaissances bibliques et un souci de fidélité dans la garde de ce trésor. Cette fidélité leur évite les déconvenues que connaissent parfois les chrétiens des églises multitu- dinistes contraints de subir avec patience, mais non sans souffrance, le tout vent de doctrine ou d’idées très personnelles de leurs bergers successifs.

C’est l’occasion de mettre en lumière une réalité dont on n’aime pas parler alors qu’elle constitue une souffrance pour beaucoup de chrétiens des églises traditionnelles.

S’ils avaient la liberté de s’exprimer, les plus âgés d’entre eux fe­raient remarquer qu’ils ont vu se succéder, à la tête de leur paroisse, des pasteurs parfois moins communicateurs de la Parole du Seigneur que de théologies à la mode du jour.

Ils ont persévéré dans la charité et la patience envers ces ministres assurés de leur «savoir» accrédité par leur diplôme! Sauf que leur prédécesseur, avec la même assurance et sur des mêmes points de doctrine, disait des choses assez différentes, malgré un diplôme équi­valent!

Pouvons-nous en faire grief à ces pasteurs? Leur formation les a peut-être induits à aimer davantage leurs propres idées théologiques... que leur église. «Ils se paissent eux-mêmes», disait Ezéchiel1.

1/ Ez 342.

45

On peut comprendre que certaines paroisses voient des membres af­famés les quitter pour aller chercher, dans des communautés de profes­sants, le pain de la Parole qu’ils ne reçoivent plus dans leur église.

Sur ce même sujet, on peut aussi souligner que la fidélité à l’Ecri­ture n’est pas encore l’assurance d’un ministère répondant aux be­soins des brebis. Il peut arriver qu’une fidélité à la lettre soit dessé­chante, autant pour le berger que pour le troupeau. On peut aussi manquer de vigilance, se fermer aux «novations» de l’Esprit saint, en confondant la fidélité avec la tradition, parfois aussi avec la lettre de l’Ecriture interprétée sans le secours de l’Esprit.

Ces remarques ne font que souligner davantage encore le rôle im­portant des anciens et la responsabilité qui leur incombe.

**Organisation et vie d’un Conseil**

Il y a un **choix initial déterminant.** En effet, il importe d’opter quant aux responsabilités accordées au Conseil. Est-il, ainsi que nous venons de le voir, un Conseil d’anciens, au sens biblique du terme, ou bien est-il strictement un Conseil d’administration et de gestion au­quel sont réservées les questions financières, les décisions de représen­tativité à tous niveaux, les aspects pratiques de la marche générale de la paroisse?

Quelle que soit l’option choisie, il faut pourtant souligner que tout Conseil a les mêmes tâches; la différence porte essentiellement sur la part que, dans ses séances, le Conseil d’anciens réserve aux questions spirituelles et aux conséquences pratiques qui en découlent. Elle por­te aussi, évidemment, sur la part du ministère que les pasteurs et les diacres conviennent de partager avec les anciens ou les conseillers.

En vérité, dans une paroisse réformée traditionnelle, avec l’accord demandé et obtenu du Conseil, tout pasteur est appelé à travailler à la promotion du rôle de «conseillers» afin d’en faire, localement, un corps d’«anciens». A cette fin, il aura à tenir compte de quelques élé­ments propres à la vie de tout corps d’anciens et de conseillers appelés à le devenir.

46

* Il y a lieu de s’assurer que tout ancien (pasteur compris!) ou con­seiller appelé à le devenir, a réellement fait la découverte et l’expérien­ce du salut, et qu’il continue à vivre dans une communion personnel­le avec Jésus-Christ, Sauveur et Seigneur.
* Il y a les certitudes qui en découlent et qui l’accompagnent: une vie en accord avec cette profession de foi; une autorité reconnue à la Parole biblique; une volonté d’édifier l’église telle une communauté annonciatrice du Royaume qui vient; une connaissance réfléchie de ce que sont le baptême, la sainte-cène, et les actes ecclésiastiques qui concernent aussi les anciens: la prière communautaire, l’imposition des mains, Fonction d’huile.
* Il y a les aspects pratiques qui en découlent et ne doivent jamais être négligés. Sauf rares exceptions, les conseillers ont une vie profes­sionnelle active, exigeante, fatigante. Si, à leur travail absorbant, vien­nent s’ajouter des séances mal préparées, mal ordonnées, mal prési­dées, prolongées et tardives à cause de discussions plus verbeuses que constructives, la vie d’un tel Conseil connaîtra des démissions ou un refus d’en faire partie.

Par ailleurs, l’homme engagé professionnellement se désintéresse­ra du ministère de conseiller si l’attention qu’il y porte doit se limiter à l’approbation des idées et des points de vue imposés par le ou les pasteurs. De la même manière, il supportera mal d’être tenu à des tâ­ches paroissiales si le pasteur, arbitrairement, s’en libère mais n’hésite pas à en charger les conseillers.

La pédagogie et l’esprit de service s’apprennent à l’école du Sei­gneur. On n’en est pas nécessairement instruit en sortant d’une Facul­té de théologie ou d’un Institut biblique.

* Une paroisse ou une communauté ont des secteurs d’activités - accueil, jeunesse, famille, troisième âge, diaconie, bâtiments, mis­sion, évangélisation - qui peuvent être de l’intérêt particulier d’un des membres du Conseil. Une répartition de ces tâches doit être faite en tenant compte des charismes, c’est-à-dire aussi des compétences personnelles des conseillers.

47

En pratique, cela signifie aussi que le conseiller ou la conseillère aura occasionnellement possibilité de rendre compte de son mandat devant le Conseil, parfois devant la paroisse.

* Si l’on n’y veille pas, l’aspect administratif peut devenir rapide­ment une cause d’asphyxie de l’esprit et de la vie du Conseil. Il faut, parfois, rappeler au président l’importance relative de l’administra­tion par rapport à la vie réelle d’une paroisse. Sur ce point précis, une sagesse, élémentaire elle aussi, saura limiter les excès de ce bureaucra­tisme. Il sera confié à un Bureau chargé d’en assumer la part prépon­dérante. Il en résumera l’essentiel et en rendra compte devant le Con­seil. Dûment informé, celui-ci pourra accepter les propositions faites sans avoir à les reprendre dans le détail. Cette manière de faire laissera toujours la possibilité d’une information et d’une discussion plus complètes si elles sont demandées.
* Le choix des personnes constituant le Bureau est important et doit porter sur les membres du Conseil les plus disponibles ou intéres­sés à ce type d’activités. Le président et le caissier y ont leur place d’office, le secrétaire, le pasteur ou le diacre peuvent y être à chaque fois conviés sans être tenus de participer à la totalité du débat. Ils peu­vent être informés de certains sujets débattus en même temps que le Conseil.
* Romains 12.8 rappelle que toute présidence dans l’église est un mi­nistère en soi et demande des charismes particuliers. Celui de président du Conseil peut s’apprendre. Il faut en tout cas éviter l’improvisation. Dans la dépendance du Seigneur, présider, c’est être momentanément le berger d’une assemblée; c’est en conduire le cheminement; c’est permettre qu’elle s’édifie et accomplisse le service que Dieu attend d’elle. C’est dire l’importance de ce ministère d’autorité, la bénédic­tion qui en résulte lorsqu’il est heureusement exercé.

On peut utilement en rappeler ici quelques aspects:

— Présider, c\*est d’abord donner aux membres présents la liberté de s’exprimer. Elle est liée à des exigences élémentaires qu’il convient d’observer, parfois de rappeler aux membres d’un Conseil:

48

* le respect de l’autre et de sa pensée,
* la volonté, non d’avoir raison, mais de rechercher la pensée du Sei­gneur et l’accord de tous,
* la volonté d’agréer qu’un point de vue personnel, qu’une opinion même convaincue, ne trouve pas l’accord des autres.
* le respect du temps limité à disposition; la préoccupation de le remplir d’un silence réfléchi plutôt que de propos improvisés et d’au­tant plus longuets et contradictoires,
* la place à accorder à ceux qui ne disposent pas d’une facilité d’ex­pression.

L’autorité s’exerce aussi:

* en ayant réfléchi préalablement au déroulement de la séance,
* en ayant, autant que possible, une vue documentée, élaborée et précise de chacun des objets à l’ordre du jour, dûment établi et com­muniqué,
* en osant clore le débat s’il se prolonge sans que des éléments nou­veaux soient apportés,
* en l’interrompant si l’Esprit saint et fraternel n’en est plus la note dominante; en appelant alors les conseillers à Le rechercher et à Lui rendre Sa place et Sa liberté d’inspiration par un moment de silence et de prière communautaire,
* en ne considérant jamais que celui qui préside est frustré d’avoir à être le dernier à formuler sa pensée ou de n’avoir même pas eu la pos­sibilité de l’exprimer parce que la pensée ressortie de la délibération du Conseil a rejoint la sienne,
* en veillant à ce que les décisions prises soient suivies d’effets,
* en appelant les membres du Conseil à collaborer eux aussi à la conduite ordonnée et fraternelle de toute séance.

• Même s’il est attendu de l’Esprit saint qu’il inspire toute discus­sion et amène parfois à des questions ou des décisions que l’on n’avait pas prévues, l’élaboration d’une séance est primordiale. Il est des écueils évitables:

* Telle séance s’étire et perd son intérêt parce que les objets mis en discussion n’ont pas été d’abord clairement cernés et sont mal pré­

49

sentes. De quoi s’agit-il? Quelle(s) question(s) est ou sont en jeu? Quelle(s) réponse(s) est ou sont envisageable(s)? Voilà ce qui facilite et abrège un débat.

* Le temps pris à lire de longues circulaires peut être intelligemment racheté si leur contenu est résumé et présenté par celui ou celle des conseillers apte à le faire.
* Il est tentant — et souvent judicieux — de mettre, en début de séance, des questions dont on sait d’avance qu’elles seront rapide­ment résolues. Mais c’est oublier l’indiscipline humaine et l’intérêt que l’Ennemi y porte. Sans y être invité, il participe aussi aux séances du Conseil et s’ingénie à occuper ce dernier à des questions secondai­res, limitant ainsi au maximum le temps à consacrer aux importantes et vraies questions. C’est pourquoi il est sage, parfois, d’ouvrir la séance en prenant d’emblée les questions importantes.

- Il y a lieu aussi de veiller à ce que la discussion ne soit pas accapa­rée par tels membres peut-être diserts mais oublieux d’un proverbe trop rarement retenu : « Qui réfrène son langage est un homme avisé»1.

**Un témoignage concret**

Je ne le rapporte qu’à titre indicatif. Il a profondément marqué mon ministère et ce que j’en dis pourrait être suggestif à l’esprit de quelque lecteur et «ancien».

* La convocation écrite du Conseil comportait la référence du texte biblique qui ferait l’objet d’un partage à l’ouverture de la séance, chaque membre étant appelé ainsi à dire ce qu’il en retenait pour lui, pour le Conseil, pour la paroisse, ou encore, ce qu’il n’en avait pas compris...
* Après la lecture du procès-verbal et un temps limité consacré à la présentation, dans l’ordre d’importance, des objets à l’ordre du jour et des informations (résumé des circulaires, des lettres reçues, d’évé­nements paroissiaux ou concernant la vie de l’Eglise), la parole était donnée au pasteur. Il rendait compte de son ministère, essentielle­ment des contacts établis, des foyers visités, des situations heureuses

11/ Pv 10.19.

50

ou malheureuses rencontrées, des enseignements ou des directives à en tirer. L’absolue discrétion concernant ce partage était évidemment demandée et vécue. Cet échange était suivi d’un temps de prière, cha­que conseiller prenant sa part de louange ou d’intercession en rap­port avec les situations évoquées.

* Puis venaient les objets en rapport avec la vie et l’administration de la paroisse, ses manifestations, son témoignage au près et au loin, ses rapports avec les autres paroisses et communautés, ses relations avec les autorités, sa part de responsabilités dans les questions débat­tues au niveau régional ou synodal.
* Enfin et souvent à dessein — c’est-à-dire pour qu’elles ne pren­nent pas le pas sur la vie et la foi - les questions financières étaient débattues en fin de séance.
* Il allait de soi que les suppléants, élus en même temps que les con­seillers, étaient aussi présents, à part entière. Suivant l’objet débattu, tel responsable de l’enfance ou de la jeunesse était entendu en Conseil.
* Il arrivait que la séance débute à 18 h ou 19 h. par un modeste re­pas ou s’achève par une collation dont les épouses de conseillers (vers 1950 il n’y avait pas de conseillères) étaient responsables. Mais ce se­rait méconnaître la réalité que de limiter leurs responsabilités à ce ser­vice culinaire. Parallèlement à leurs époux, elles se retrouvaient dans une pièce annexe, partageaient, elles aussi, telle préoccupation parois­siale et priaient ensemble. Parfois, elles nous rejoignaient en cours ou en fin de soirée.
* Loin d’être négligée, la question financière avait sa juste place. Il nous avait semblé fâcheux que la Maison du Seigneur, sinon le Sei­gneur lui-même, apparaisse aux gens tièdes ou incrédules comme un «miséreux» en faveur duquel des collectes incessantes devaient être faites. C’est pourquoi, l’exception étant d’avance agréée, compte étant tenu de l’offrande récoltée lors du culte dominical, la décision fut prise d’en finir avec les appels financiers et les annonces de collec­tes lors de toute manifestation ecclésiastique.

51

Cette nouvelle disposition était conforme aux principes d’une égli­ses multitudiniste dont le rayonnement est inséparable des membres vivants et professants qui en constituent le noyau et l’animent.

Au début de l’année, une carte double était remise à tout ménage. Elle permettait à tout paroissien de dire la somme qu’il consentait à donner pour l’année, au bénéficce du travail paroissial en général, de l’œuvre missionnaire en particulier. Une rubrique permettait aussi que soit alimenté tel fond nécessaire: diaconie, orgues, journal pa­roissial, salle paroissiale, etc. Le double de cette carte était renvoyé au caissier. Le paroissien avait liberté de s’acquitter de son engagement en un ou plusieurs versements. Cela permettait l’établissement d’un budget.

Parallèlement, mais en plus de cet engagement, était offerte la pos­sibilité d’honorer le Seigneur par le don d’une dîme régulière, telle que l’enseigne l’Ecriture. Déposée lors du culte dominical sous enve­loppe particulière, son affectation était de la responsabilité du Con­seil de paroisse. Liberté était laissée à tout paroissien de faire une pro­position quant à cette affectation. De mois en mois, le Conseil en décidait, non sans avoir prié pour chercher la pensée de Dieu et avoir tenu compte de propositions qui lui auraient été faites.

* Il est écrit qu’aucune main droite ne doit savoir ni surtout rappor­ter ce que la main gauche a pu donner\*. J’ose pourtant souligner que les questions financières occupèrent une place toujours plus minime à l’ordre du jour des séances du Conseil et que le temps habituelle­ment consacré à ces questions devint celui d’une action de grâces pour de riches offrandes à répartir.
* Dans ce témoignage, peut aussi figurer l’heureuse expérience du «Messager paroissial».

Les journaux de ce type, rédigés et édités au niveau d’un canton voire d’une région, et distribués à tout ménage, ne sont pas toujours ouverts, ni même lus2; en dépit d’efforts multiples pour les rendre at­tractifs, originaux, «collant à l’événement» et autres «refrains» à la sauce de la «communication».

1/ Mt 6.3-4.

1/ Une expérience récente: Par suite d’un incident technique, les deux pages intérieures d’un Messager paroissial sont restées blanches. Aucun paroissien n’en a fait la remarque!

52

Mes paroissiens ne montraient guère d’intérêt pour cette presse re­ligieuse entourant de ses quatre ou six pages, une chronique parois­siale par nécessité restreinte à d’habituelles et brèves informations.

Alors vint à la pensée de quelques-unes et de quelques-uns l’idée d’un «Messager-maison» rédigé, mis en pages, illustré, dactylogra­phié, par les soins du pasteur et de quelques autres avec lui, et sorti des presses relativement économiques d’un artisan de métier.

Les rubriques de ce Messager original et local visaient l’évangélisa­tion, la mise en question des tièdes et des indifférents; elles rejoi­gnaient l’homme dans son environnement professionnel; elles repre­naient tels propos — ou remarques, ou plaintes, ou objections — entendus dans les visites, dans les magasins ou les ateliers; elles par­taient du vécu de la paroisse pour intéresser à la vie des églises et de la mission. Résultat: le Messager, paraissant 8 à 10 fois par an, était at­tendu, commenté en famille, et même en usine. Par ce media «fait main», ne craignant ni l’humour, ni la vérité dans la charité, l’église entrait en tout foyer et, comme le temple, retrouvait sa place au cœur de la commune. Il était l’expression d’un authentique multitu- dinisme1.

• Je suis conscient que cette présentation de la vie d’un Conseil et d’une paroisse - elle correspond aussi à tous égards à la vie d’un Conseil d’anciens d’une assemblée professante - a les caractéristi­ques d’une communauté avec un seul pasteur. Cependant deux re­marques peuvent être faites:

Une paroisse de ce type correspond à la vérité scripturaire. Chaque corps a une tête et non pas deux; un troupeau a un berger; une famille a un chef.

Par ailleurs, il est aussi vrai que l’église d’Antioche avait des pro­phètes et des docteurs. Il ne s’agit donc pas d’opposer deux types de communautés paroissiales. D’autant moins que l’autorité dans la pa­roisse est d’abord celle du président du Conseil, et que tout pasteur ou diacre y a une part limitée par celle des autres.

Il convient pourtant de le mettre en lumière: l’organisation et la vie du Conseil et de la paroisse se trouvent simplifiées, connaissent

1/ Ce rappel d’une expérience passée ne veut en aucune façon méconnaître ou ignorer l’intérêt de journaux d’églises régionales ou cantonales jouant aujourd’hui ce rôle de Messager.

53

moins de tensions ou écueils possibles, lorsque cette paroisse compte un pasteur plutôt que deux ou trois, un diacre plutôt que deux. Assu­rément, dans une paroisse à deux ou trois pasteurs, la présidence du Conseil, les responsabilités des membres, la répartition des charges, le déroulement des séances ne sauraient, en principe, être différentes. Des difficultés seront pourtant évitées dans la mesure où il sera tenu compte des charismes particuliers des pasteurs ou diacres et diacon- nesses; dans la mesure aussi où les «ministres» acceptent de ne pas s’achopper aux divergences qui pourraient naître du fait que l’église réformée agrée le pluralisme théologique. Le pasteur ou le diacre qui en est contrarié aura donc à exercer son ministère dans une paroisse à un pasteur; ainsi la difficulté — cela peut en être une — lui sera évitée.

**Le problème du vote,** en rapport avec toute décision du Conseil, ne va pas sans quelques questions.

La décision se prend-elle à la majorité des voix? Qui oublierait que le Saint-Esprit a souvent été présent et actif avec la minorité? Serait- ce qu’une décision doive être retardée jusqu’à ce qu’elle ait obtenu le consensus de tous les membres du Conseil?

Nous sommes sur la terre et l’église la plus fidèle n’est pas encore le Royaume de Dieu. Les membres d’un Conseil de paroisse ou d’un collège d’anciens vivent de la grâce de Dieu et demeurent des hom­mes faillibles.

Le Conseil, ou le Collège, après avoir prié, délibéré, cherché la pen­sée de Dieu, peut s’attendre au consensus désiré. Il peut aussi prolon­ger le délai de prières et d’échanges qui pourraient y amener.

Au besoin, et sans tomber pour autant sous le label du démocratis­me, il peut prendre une décision à la majorité des voix. Il assurera alors celle, ou celui, ou ceux des membres qui ne pouvaient acquies­cer à la décision prise, qu’elle sera remise en cause si, par la suite, elle était reconnue erronée et ne portait pas le fruit qu’on en attendait.

54

**Renouvellement du Conseil**

L’Ecriture ne nous donne pas d’indications au sujet du renouvelle­ment du corps des anciens, de leur élection, de la durée de leur man­dat. Cependant, les exigences attachées à leur ministère sont une jus­tification de la coutume aujourd’hui partout établie: leur élection est plébiscitée par un vote et renouvelée à période fixe (3 ans, 4 ans, 7 ans). Dans quelques églises, ce vote et ce renouvellement concer­nent aussi les ministères du diacre et du pasteur. Cela répond à de jus­tes motivations. Les serviteurs et servantes n’ont pas tous le même charisme. Après plusieurs années d’un travail fructueux, ils peuvent envisager de laisser leur place à quelqu’un ayant une autre personna­lité et d’autres dons, ou encore être appelés dans une communauté plus étendue et offrant un plus large rayonnement. Ce que nous en disons n’est pas une loi. Tel ministère de longue durée peut être aussi envisagé. Cette permanence comporte des risques d’usure et de routi­ne préjudiciables au berger et aux brebis. Par un nouveau ministère, la paroisse voit fructifier ce que le prédécesseur, pasteur ou diacre, a semé ou planté. Paul dit bien: «Chacun accomplit la tâche particuliè­re que Dieu lui a confiée, suivant les capacités qu’il lui a données... En fin de compte, tout dépend non de celui qui plante, ni de celui qui ar­rose, mais de Dieu de qui vient la croissance»1.

On peut aussi relever que ce renouvellement doit tenir compte de l’âge des anciens. En fixer la limite est difficile. Car là aussi la grâce accomplit la loi. Dans sa souveraine bonté, Dieu accorde à des hom­mes âgés une vigueur et une jeunesse d’esprit leur permettant encore d’être des serviteurs à plein temps; leur expérience et leur sagesse sont en bénédiction à l’église. En vérité, il est toujours recommandable à un ancien ayant passé le cap de la septantaine, de se poser la question de son retrait de la vie active et de ne pas attendre que la suggestion lui en soit faite par l’assemblée elle-même.

Au vu de l’âge plus ou moins avancé de plusieurs membres du Conseil, il doit, de lui-même et dans l’obéissance à une conviction ré­fléchie, proposer son retrait. Il n’acceptera de prolonger son service,

1/ 1 Co 3.5-7.

55

pour un temps limité, que s’il peut reconnaître le bien-fondé des ob­jections que lui feraient les autres anciens. Il le fera avec d’autant plus de liberté qu’il pourra offrir de rester disponible pour tout service que pourrait, occasionnellement, lui demander la communauté.

**En cas de difficultés**

Il peut survenir des divergences de vues entre une paroisse (ou une communauté) et son pasteur ou son diacre. Paul et Barnabas ont connu semblable situation et se sont séparés1. Cette rupture ne sau­rait cependant être évoquée comme une justification de toute diver­gence, car d’autre contestations devraient alors aussi être rappelées: celle des «partis» à Corinthe2, celle de Paul et de Pierre à Antioche3, celle de Jannès et Jambrès dont Paul fait mention dans sa lettre à Timothée4. Elles traduisent l’immaturité, peut-être aussi la suffisance et, comme le dit Jésus, «la dureté»5 de l’une ou de l’autre, parfois aussi, des deux parties en cause.

En l’occurrence, l’Ecriture donne de claires directives6. Encore faut-il veiller que, dans leur application, l’une des parties ne se range pas aussitôt du côté de ceux qui ont raison envers et contre tout, jus­qu’à se réclamer impérativement de l’approbation du Seigneur!

Notons pour mémoire l’exhortation de Paul à Timothée:

«Ne reçois point d’accusation contre un ancien, si ce n’est sur la déposition de deux ou trois témoins... Cependant, s’il est démontré que certains d’entre eux ont man­qué à leurs obligations, ou commis quelque faute, et s’ils persistent dans leur péché, reprends-les publiquement devant l’église, afin que cela serve d’avertissement aux autres et leur inspire la crainte de Dieu et la peur de pécher» (1 Ti 5.19-20).

L’humilité est l’exigence première attendue de ceux qui se trouvent en opposition. Et l’exigence seconde, c’est qu’ils soient loyalement disposés à se laisser remettre en cause et, de bon gré, acceptent que des aînés soient requis pour donner un avis fondé et conciliateur. En­core faut-il que cet avis vienne d’abord de ceux qui connaissent la si­tuation de l’intérieur de la communauté ou de la paroisse dans la­quelle a surgi le différend. C’est ensuite seulement qu’un avis peut

1/ Ac 15.36-39. 2/ 1 Co 1.11. 3/ Gai 2.11.

4/ 2 Ti 3.8. 5/ Mt 19.8.

6/ Mt 18.15-18; cf aussi Lév 19.17; Pv 6.16-19; 17.14-15; 18.19-21 ; 19-11,20, etc.

56

r

être cherché au dehors auprès de la personne ou de l’autorité sur le nom de laquelle les deux parties se sont mises d’accord. Elles reste­ront ouvertes à l’action du Seigneur. Elles seront donc d’avance con­sentantes à reconnaître erreurs ou fautes, à s’en amender, et à vouloir une réconciliation.

Cela étant reconnu et vécu, une séparation ne signifie pas toujours un échec. En raison même des conséquences d’une rupture, elle est une possibilité accordée aux deux parties d’apprendre du Seigneur ce qu’elles n’ont peut-être pas su entendre de la part des hommes.

Elle est enfin et parfois, dans la grâce de Dieu, une possibilité d’un meilleur service, effectué ailleurs, dans de nouvelles conditions. En ce cas, il y aura lieu d’envisager toutes choses dans un consensus ne lais­sant si possible, et de part et d’autre, ni blessure, ni amertume.



CHAPITRE 3

Le couple pastoral
dans le ministère

Dans sa théologie pastorale, Alexandre Vinet constate que les re­commandations de l’apôtre Paul aux ministres de F Eglise (anciens, pasteurs, évêques, diacres) «supposent qu’ils sont mariés et pères de famille».

C’était assurément la condition habituelle des membres de F Eglise primitive. Hors l’église romaine, c’est encore la situation de la majorité des serviteurs de Dieu. Il serait faux d’en faire une règle. A preuve, l’exemple de l’apôtre Paul lui-même. Avec réalisme, Alexandre Vinet précise: «Le célibat du pasteur n’est bon que comme vocation positive et spéciale dans la vocation générale du pasteur. Si ce n’ est pas une soif de pureté et de dévouement qui le lui a conseillé ou imposé, même dans la plus grande honnêteté de mœurs, il est plutôt mauvais que bon... En règle générale, quand le célibat n’est pas un sacrifice pour le règne de Dieu, le mariage vaut mieux... A prendre les hommes tels qu’ils sont, le pasteur marié est plus utile, toutes choses étant égales d’ailleurs, que le pasteur célibataire... si la femme du pasteur est vraiment ce qu’elle doit être»1.

**Epoux et pasteur**

Déjà mises en lumière par ce qui précède, deux exigences concer­nent le pasteur. La première est en rapport avec la place qu’il occupe dans le Conseil d’anciens et auprès des paroissiens. Ces derniers,

1/ Théologie pastorale, Ed. Fischbacher Paris 1889, p.167-168.

59

même s’ils partagent le sacerdoce1 avec leur pasteur, ne sauraient se passer d’une direction. Le Seigneur la délègue au Collège d’anciens et celui-ci la partage avec le pasteur, souvent appelé le berger, à l’image du Christ de l’Evangile2. A tous égards, il doit en avoir la douceur et la fermeté; il a aussi la responsabilité de nourrir le troupeau, de veiller à son bien-être et de parer aux dangers qui pourraient survenir. Litté­ralement, il en est l’évêque, le surveillant.

Cependant, la note dominante que lui attribue l’apôtre Pierre, res­te celle de *Y humilité.* Faisant allusion à la scène du lavement des pieds3, il écrit: «Dévouez-vous à votre ministère... Dans vos relations mutuelles, revêtez-vous du tablier de l’esclave, je veux dire d’humili­té»4. Paul tient le même langage lorsqu’il appelle le chrétien à mettre au premier plan les intérêts du prochain5.

L’autre exigence, c’est d’être le *modèle du troupeau.* Cela concerne, bien sûr, tout ancien en particulier, mais à l’évidence cela concerne aussi le couple pastoral, sa famille, sa maison, première image de l’église locale groupant un ensemble de familles et de maisons.

Christ est la tête du corps de l’Eglise. Il en est aussi le vrai pasteur ou berger6. La relation du pasteur avec son épouse et sa famille en est une illustration applicable également à sa relation avec la paroisse. Ainsi a-t-il double responsabilité. Il se doit à son épouse, à sa famille; et il se doit à sa paroisse. On dira avec raison que cette double part est commune à tous les conjoints masculins ou féminins exerçant une profession. Cela est tout de même particulier aux pasteurs parce que leur ministère ne se limite pas aux quarante heures d’activité hebdo­madaire, ni ne cesse le vendredi soir...

Aucune tête n’opprime ou ne néglige le corps; aucun vrai berger ne malmène sa famille ou son troupeau. L’expression est connue, visant un homme égaré ou malade: «il a perdu la tête». Quel désarroi dans un couple, dans une famille, dans une paroisse, lorsque le mari- pasteur ne prend pas sa place, concède à sa femme, voire à ses en­fants, et finalement aux paroissiens-brebis, les responsabilités qu’il ne prend pas ou ne veut pas prendre. Qu’on se garde ici d’évoquer la tyrannie ou l’autoritarisme masculin, celle du pasteur en particulier,

1/ 1 Pi. 2.9-10 4/ 1 Pi 5.5b

2/ Jn 10.3-4,10-17

5/ Ph 2.2-3

3/ Jn 13.4-14

6/1 Pi 2.25

60

ou je ne sais quelle soumission aliénante de son épouse, de ses enfants et de sa paroisse. Ce despotisme ou cet asservissement caricaturent la Parole\*. Car le mari-pasteur est appelé à être le chef de son foyer et le berger de sa paroisse, comme Christ est le chef et le berger de l’Eglise.

Le seul être au monde à incarner et à déléguer une autorité aiman­te, structurée de justice, de vérité, de bonté, de douceur, de miséricor­de, de patience, de maîtrise de soi, — c’est le Christ. Mais il faut ajou­ter: le seul être au monde, parfaitement soumis et en même temps parfaitement libre, parfaitement lui-même, doux, humble, puissant en œuvres et en paroles, — c’est encore le Christ. Il est tout ce que doivent être l’homme et la femme, le pasteur et son épouse, le pasteur et son église. Il est le fondement du couple et de l’Eglise. Dans sa sou­mission à Dieu, il apprend au couple pastoral à être soumis au Sei­gneur. Egalement, il l’apprend à l’église, à chacune de ses familles. Elevé à la droite de Dieu, Il enseigne et confère au mari et au pasteur une autorité en bénédiction à son épouse, à sa famille, à son église. Il enseigne toute femme - celle du pasteur aussi — à être soumise à son mari comme l’église est soumise à Jésus-Christ et, dans cette vo­cation, à découvrir une plénitude de vie conforme au dessein de Dieu pour elle.

Si quelqu’un est en Christ, il est une nouvelle créature. Le pasteur et sa femme sont appelés à être et à devenir l’expression et le modèle de cet ordre nouveau, dans leur relation mutuelle comme dans leur relation avec la paroisse. A l’inverse de ce qui se passe dans le monde, ils ne sont pas opposés l’un à l’autre; ils ne sont pas concurrents l’un de l’autre. Il est le chef, mais l’un ne domine pas l’autre; ils sont com­me la tête et le corps, chacun à sa place, prenant soin l’un de l’autre, ayant une même pensée, une même âme, un même sentiment, un même corps. Ils honorent leurs commune vocation et peuvent être ainsi pleinement associés dans le ministère.

**En pratique**

Nous ne reviendrons pas, ici, sur ce que nous avons longuement ex­plicité au chapitre premier quant à la place d’autorité conférée, dans

1/ Cette caricature de l’autorité traduit ou bien une identité personnelle encore immature, ou bien tout simplement de l’orgueil. Cette défaillance, charnelle de toute manière, ne contredit aucunement la vocation d’autorité adressée à l’homme... et non à la femme!

61

F Eglise, à l’homme et non à la femme. C’est pourquoi, le fondement concernant le couple, — donc aussi le couple pastoral — ayant été clairement défini et posé, notre intérêt, dans ce qui suit, ira à ses con­séquences pratiques.

Vinet était-il naïf lorsqu’il écrivait: «Il est très nuisible à l’autorité du pasteur qu’on ne voie pas sa femme être sa première prosélyte et

* ajoutait-il — sa première aide»? Lorsque l’épouse ne partage ni le ministère, ni même la foi de son mari, lorsque volontairement elle limite son activité paroissiale à son rôle caché de femme de Monsieur X pasteur, éventuellement de mère de famille, des questions ne man­quent pas d’être posées par les paroissiens. Pour le moins peut-on comprendre qu’une telle situation les étonne - à la limite, à cause d’un comportement distant voire étranger à la vocation de son mari
* les scandalise même. Dans les paroisses où cette situation se ren­contre — elle est impensable dans des églises de professants - elle porte effectivement préjudice à F autorité du pasteur.

Par contraste, elle souligne le privilège que connaissent les pasteurs lorsque leur épouse envisage de les seconder dans leur ministère. En­core faut-il relever que cette «aide» n’est ni comptable, ni mesurable, et que l’erreur serait justement de vouloir la décrire.

Certes, elle peut se traduire par des visites aux malades, des heures de secrétariat, une participation aux rencontres de femmes ou à la ca­téchèse des enfants, un accompagnement dans la cure d’âme, une diaconie diversifiée, - tout cela parce que la famille pastorale réduite à un ou deux enfants, ou à des enfants déjà hors foyer, permet cet in­vestissement généreux de temps et de forces.

Mais avec le même impact, cet appui apprécié et reconnu tient aus­si à une disponibilité, à une manière d’accueillir ceux qui viennent à la porte, de répondre à ceux qui téléphonent, de saluer les paroissiens croisés dans la rue ou au magasin, de dialoguer avec eux, d’être pré­sente en certaines ciconstances difficiles, de prier avec quelqu’un dans la joie ou dans la peine.

Enfin, plus qu’on ne le pense et à cause de l’épouse précisément, le logis du pasteur, appelé aussi la cure ou le presbytère, est un lieu où

1/ Op. cité, p. no.

62

l’on aimera venir ou, au contraire, où l’on sera retenu de se rendre. Jean-Jacques von Allmen a écrit: «notre ministère n’altère pas notre humanité, mais la réalise»1. On souhaiterait qu’en soient convaincus celles et ceux qui paraissent avant tout soucieux de sauvegarder leur liberté personnelle et conjugale et, pour cela, saisissent et au besoin multiplient toute occasion de s’extraire de la vie paroissiale comme des fonctionnaires de leur bureau.

Il est commun, aujourd’hui, d’avoir une profession. Il n’y a donc rien de surprenant lorsque l’épouse d’un pasteur exerce, dans ou hors la paroisse, une activité professionnelle distincte de celle de son mari.

Qu’elle y soit contrainte parce que le salaire de son mari ne suffit pas aux besoins de leur famille, cela peut se comprendre et même par­ticiper de cette «aide» que la Genèse souligne comme la vocation de toute épouse2. Cependant, il est recommandé aux couples pastoraux vivant dans cette condition de discerner si, en vérité, elle tient plus de leur choix délibéré que de la volonté du Seigneur. A l’évidence, il est difficile d’être engagée à la fois dans une profession et dans une colla­boration au ministère d’un époux. Les paroissiens eux-mêmes ont souvent à souffrir d’une telle condition; ils sont les premiers à recon­naître qu’elle s’accorde mal avec la vie communautaire qui leur est re­commandée par l’Ecriture, surtout s’il y a des enfants. Peut-être l’église de maison peut-elle offrir quelque solution pratique à ces dif­ficultés. Mais est-il certain que le foyer pastoral doive être le premier à y recourir?

S’ils en étaient informés, les paroissiens exhorteraient volontiers la génération des jeunes pasteurs, plus encore celle des étudiants en théologie, à retenir une remarque de J.-J. von Allmen: «Le pasteur choisira son conjoint en fonction de son ministère... ce qui implique qu’il donnera son cœur à une femme dont il connaît la foi, le coura­ge, la discrétion et la capacité de renoncement... Il est essentiel qu’il mette sa fiancée au courant de ce qui l’attend et qu’il obtienne d’elle l’engagement conscient d’être femme de pasteur, avant d’être femme de tel homme...»3.

1/ Verbum Caro N°40, p. 214, La vie pastorale.

2/ Gn 2.18

3/ Op. cité p. 216

63

Encore pourrait-on ajouter, car cela ne va pas de soi : la fiancée ou l’épouse, elle aussi, doit obtenir de son fiancé ou de son mari, l’enga­gement conscient de n’être pas seulement le pasteur de la paroisse mais aussi l’homme attentionné à son épouse et à sa famille...

**La famille**

«Celui qui n’a pas soin des siens est pire qu’un infidèle»1. La con­ciliation entre la famille et la paroisse ne va pas de soi. Vinet pose de justes questions: «Il ne se verra guère qu’un ministre soit zélé pour sa paroisse (jaloux pour elle d’une jalousie de Dieu) et qu’il néglige sa famille. Comment pourrait-on être un mauvais père et un pasteur, ce qui n’est qu’une paternité plus étendue?... Comment la charité qui s’inquiète des étrangers serait-elle sans souci de ceux de sa maison? Comment le pasteur ne serait-il pas pasteur de sa famille?»2.

La réponse du penseur vaudois fait état de justes observations: «Quelque étrange que cela puisse être, on peut déployer du zèle pour sa paroisse et n’avoir pas, pour sa famille, une sollicitude proportion­nelle, aimer plus cette activité extérieure que les soins domestiques».

Reconnaissons que cela ne tient pas toujours à une préférence ou à un zèle mal ordonné. Etre responsable d’une paroisse, c’est souvent devoir assumer seul les ministères d’évangéliste, de docteur, de pas­teur et de diacre. La journée de 16 heures n’y suffit pas. En instituant le ministère diaconal, l’Eglise a déjà porté remède au labeur exagéré attendu du berger de telles paroisses. Sur cette lancée, elle aurait à ré­habiliter aussi le ministère de l’évangéliste afin que le pasteur puisse accomplir plus heureusement le ministère encore chargé qui resterait le sien.

Mais il y aurait lieu de mettre en cause un autre aspect de la réalité aujourd’hui encore insuffisamment corrigée. En effet, Dieu sait si, officiellement et dans toutes les écoles, on s’emploie à préparer la jeu­ne génération à vivre sa sexualité. Mais quelle attention est apportée à l’instruire de ce qui en est l’heureuse conséquence: la paternité?

C’est partiellement aux dépens de leurs enfants que beaucoup de pasteurs de ma génération - je me compte parmi eux - ont été, à

1/ 1 Ti 5.8

2/ Op. cité p. 172

64

plein temps, actifs dans leur paroisse et, parallèlement, trop peu pré­sents et disponibles pour leurs propres enfants. Cela n’est pas de ce siècle seulement, puisque Vinet — encore lui — remarquait déjà: «Il y a beaucoup d’enfants mal élevés dans les familles sacerdotales...»1. Ce verdict un peu sévère me ferait dire plutôt: il y a beaucoup d’en­fants de pasteurs qui ont pâti d’avoir un père au service de tous et ra­rement disponible pour eux, exclusivement. Et leur mère pourrait parfois ajouter qu’elle a vécu la même frustration. Elle souscrirait à cette remarque professorale: «Il y a une sorte de crime contre nos femmes quand nous sommes loin tous les soirs, et une infidélité aux engagements pris envers elles. On peut aussi commettre adultère avec des séances, des visites et une bibliothèque, si j’ose dire!»2.

A cette quadrature du cercle, il y a une solution à la fois simple et pourtant difficile à mettre en pratique: la décision à prendre *et à tenir* d’un jour hebdomadaire, ou d’heures convenues, à réserver absolu­ment à l’épouse et aux enfants. Le nombre n’en est pas l’essentiel. Ce qui est prépondérant, c’est que l’époux et le père soit, à ces heures-là, réellement présent et non pas préoccupé par ce qu’il vient de vivre ou par ce qui va suivre !

Cette décision gagnerait beaucoup à être accompagnée de son co­rollaire: que le programme pastoral hebdomadaire soit établi par le couple, priant et recherchant ensemble la volonté de Dieu. Dans ce domaine particulier, le pasteur ou le diacre, ou l’ancien engagé dans sa communauté, aurait à laisser l’épouse remplir son rôle d’aide, pré­vue par le Créateur dès le commencement !

**Vie privée et témoignage**

S’il est nécessaire de rappeler parfois aux pasteurs que leur épouse est l’élue de leur cœur et non la dernière de leurs paroissiennes, la ré­ciproque est à souligner également. Le premier service que Dieu de­mande à la femme, c’est d’être d’abord l’épouse de son mari, et si Dieu les leur accorde, la mère de leurs enfants. Cela est plus impor­tant que les services, même le ministère, qu’elle choisirait d’offrir à la paroisse... ou dans une profession.

1/ 0p cité p. 172

2/ J.J. v.Allmen op. cité, p.216

65

La vocation fait de son époux un homme de Dieu présent au mon­de et non pas confondu avec lui. A ses côtés, elle évitera que sa liberté devienne pour les autres une occasion de médisance.

Elle peut s’attendre à être accueillie, à l’avance aimée de tous. Le regard scrutateur des paroissiens, des paroissiennes surtout, sera sen­sible à une même attitude prévenante qu’elle aura envers tous.

La paroisse a de l’estime pour la femme du pasteur, mais s’offus­que lorsque son attitude ou ses propos laissent entendre qu’elle est sa doublure, même son mentor. Jean Rilliet le dit à sa manière: «Le meilleur de sa collaboration s’accomplit dans le secret. Mieux que quiconque, elle conseille son mari dont elle est l’auditrice assidue. Au retour de l’église, elle représente auprès de lui l’auditoire maintenant dispersé. Par une franche et affectueuse critique, elle l’aide à discer­ner une élocution défectueuse, des plans mal construits, la lourdeur d’un style ampoulé... Ce rôle réclame du doigté. La vanité meurt len­tement dans le cœur le mieux intentionné. La tendresse de l’épouse lui indiquera le moment le meilleur pour apporter ses réserves et ses suggestions. Une femme joue toujours un jeu un brin dangereux en se faisant l’institutrice de son conjoint»\*.

Par ailleurs, appuyer le ministère de son mari, c’est partager sa foi, ses convictions. C’est donc avoir une foi personnelle éclairée, fondée, et non pas empruntée à son époux.

Il est appelé à rencontrer seul beaucoup de femmes. Elle saura l’admettre sans jalousie ni acrimonie; si cela était justifié, en accord avec lui, elle visitera ou accueillera parfois telle femme éprouvée et so­litaire.

**Vie de maison et de famille**

Les serviteurs de Dieu ne disposent pas tous d’un presbytère ou d’une cure. Cependant le privilège de disposer d’une maison - privi­lège quelquefois onéreux en travaux domestiques et en chauffage - s’accompagne de quelques obligations. Ce que j’en dis s’applique aussi à l’appartement d’un pasteur citadin.

1/ Le pasteur et son métier, Lib. A. Fayard 1961, p. 153-154

66

Il n’est écrit nulle part que les travaux ménagers sont de la seule compétence de l’épouse. Il importe cependant de décider auquel des conjoints est confié le pastorat (ou le diaconat) et auquel revient la te­nue de la maison et de la préparation des repas, les soins aux enfants.

Par suite de mon ministère itinérant j’ai été accueilli dans d’innom­brables foyers de serviteurs. Quelle reconnaissance je garde à ceux qui ont exercé cette hospitalité, agréable à tous égards, attentionnée, fra­ternelle et chaleureuse. Par contraste, j’ai souvenir aussi de quelques foyers où, sans parti pris, j’avais l’impression que l’appartement était confondu avec un débarras, les repas ayant la saveur de leur environ­nement. Je pouvais légitimement établir un rapprochement entre les désordres du foyer pastoral et ceux dont souffrait la communauté, ou comprendre qu’à la seule vue d’un tel foyer, les paroissiens aient per­du leur estime première à l’égard du pasteur et de sa compagne.

Un jardin de presbytère laissé à l’abandon prête aussi aux mêmes réflexions déçues de beaucoup de paroissiens. On peut ne pas être jar­dinier mais apprendre à respecter les travaux de la terre en maniant, sinon la bêche et le semoir, au moins le balai et la tondeuse à gazon. On peut aussi apprendre à s’occuper d’un jardin, également appren­dre à méditer en travaillant la terre.

Instruire, servir, prêcher avec autorité, a pour appui le témoignage modèle qu’est la vie, mais aussi la maison du prédicateur. Accueillan­te, propre, fleurie, hospitalière, ouverte à tous, elle honore le couple pastoral mais aussi sa paroisse. Là encore le ministère de l’épouse est une aide valorisante.

La maison, c’est aussi les enfants et la famille. Il y a quelques lus­tres, une propagande féminine l’a marginalisée à tous égards au pré­tendu bénéfice des droits de la femme et de son émancipation. L’Eu­rope avorteuse et vieillissante n’a pas fini de payer le tribut de cette folie. Un retour à la vérité est aujourd’hui amorcé. Une parole d’Esaïe a ici sa place: «Moi et les enfants que l’Etemel m’a donnés, nous sommes des signes en Israël»1.

A côté de tant d’œuvres mondaines, affairées et mutiles, à côté de tant de richesses terrestres recherchées et superflues, la famille, signe

1/ Es 8.18.

67

du Royaume de Dieu, est effectivement la seule œuvre durable. Et F Eglise est appelée à l’engendrer doublement. Il y a la famille née de l’amour des époux; il y a la famille née de leur engagement sous l’au­torité de F Esprit. Les parents sans enfants et les célibataires ont plei­nement leur part à l’engendrement et à la croissance de cette famille-là.

«Si quelqu’un ne sait pas tenir en mains sa propre maison, sera-t-il qualifié pour prendre soin de F Eglise de Dieu?\*» C’est encore au couple pastoral qu’appartient l’honneur et la responsabilité d’établir les coordonnées valables qui, de leur maison, se prolongeront dans beaucoup de maisons de la paroisse.

Dans ce règne de la peur et de la mort, il y a l’audace de la foi ma­nifestée par la volonté d’avoir une famille réelle, vivante, nombreuse, le nombre d’enfants restant celui qu’il appartient à chaque couple de déterminer dans sa propre obéissance à Dieu.

Dans ce monde assourdissant et abêtissant où le verbiage grossier et la pacotille ont pris rang de culture et de richesse, le foyer pastoral est à considérer comme un lieu où l’on trouve la paix associée à une connaissance intelligente et réelle des choses de la vie, en particulier de ses plaisirs renouvelés.

Pour les enfants, le moment important d’une famille reste celui du repas. Il y a lieu d’en tenir compte, d’en exclure la télé, ou la radio, ou les derniers potins de la paroisse, ou même occasionnellement le télé­phone. Osons le débrancher de temps à autre - il est trop souvent un hôte impertinent, intempestif, qui aurait pu s’annoncer à 14 heures et non à 12 h. 30 - afin que les enfants aient leur plein droit de ques­tions, de parole, de récits, de la présence de leur père et de leur mère entièrement à leur disposition.

Une épouse peut comprendre que son mari se doive souvent aux autres. Mais le seul langage admissible pour des enfants, c’est que leur père leur appartient. Car, si cela n’est pas, à la limite de leur frus­tration ils pourraient refuser la foi et la vie dans la foi parce que Dieu leur apparaîtrait tel un tyran, un voleur, qui s’est accaparé de leur papa au point qu’ils ne l’ont jamais pour eux.

1/ 1 Ti 3.4-5

68

Autre coordonnée: Dans le domaine de l’argent, il y a une notion de la fidélité et de la consécration propre à défigurer l’image même de Dieu. C’est vrai qu’il y a des pauvres au milieu de nous. Comme il est vrai que telle œuvre et telle mission manquent d’argent. Tellement même que la libre disposition de milliers de francs nous verrait nulle­ment embarrassés quant à leur répartition. Or, justement, c’est être de bons gérants, de bons parents, de bons missionnaires de nos en­fants, que leur offrir une fois ou l’autre un bon repas, un extra, un plaisir, afin qu’ils apprennent que Dieu n’est pas un avare, mais un père qui nous invite à des fêtes. Il se réjouit, lui le premier, des plaisirs que nous y trouvons et qu’il aime à nous offrir1. C’est parce qu’il nous les donne, qu’il peut, occasionnellement aussi, nous demander sobriété et sacrifices.

En bref, le foyer pastoral n’est pas une serre chaude. On sait le sort des plantes en pot brusquement placées au grand air. Il y a place, dans la famille du pasteur, pour des distractions et des médias intelli­gemment choisis, parfois aussi commentés, discutés et, en consé­quence, prisés ou rejetés.

Il y a aussi le temps à prendre pour sortir en famille, fréquenter des amis, avoir sa juste part de sport, de vacances, d’excursions, de cam­ping.

Cela peut être coordonné à l’ensemble des foyers de la paroisse, en­visagé avec eux, afin de donner un contenu actuel à ce qui a distingué l’Eglise de premiers jours: «Ils persévéraient dans l’amour fraternel, ils avaient tout en commun»2.

**Vie spirituelle**

Passer du «secret de notre chambre»3 à un culte à deux qui, de jour en jour, développe la piété personnelle, affermit l’unité conjuga­le et son cheminement dans l’obéissance du Seigneur, cela ne va pas nécessairement de soi. Il y a des conjoints qui, d’emblée, trouvent le moment favorable de la journée, la manière heureuse de vivre cette louange, cette écoute de la Parole, cette intercession «pour tous les saints»4. Mais d’autres se heurtent à une difficulté d’expression, à

1/ Cf à ce sujet Deut 1424-26 2/ Ac 2.42-44

3/ Mt 6.6

4/ Eph 6.18

69

des habitudes cultuelles différentes, écartant ou au contraire recher­chant le style liturgique, le silence méditatif, la prière spontanée, la pratique des dons charismatiques...

Paul dit à Timothée: «Exerce-toi à la piété... recherche-là»\*. Cette recommandation sous-entend la difficulté et, par l’exercice, en assure une maîtrise progressive et satisfaisante. A une condition: qu’il soit tenu pour tel. Qu’on accepte donc d’en discerner les aspects diffici­les, d’en chercher ensemble la solution dans le respect d’un style, d’une liberté, d’une préférence, mais aussi d’un horaire convenant à tous deux.

Deux écueils doivent être évités ou alors aussitôt examinés quant à leur cause possible : lorsque la communion spirituelle entre époux est assortie de contrainte, lorsque elle devient une habitude et perd sa sa­veur.

Dans la croisière conjugale, la tiédeur est signe de mauvais temps, de refroidissement préjudiciable. Il importe de chercher devant Dieu d’où viennent les nuages altérant le climat conjugal et familial, de lai- ser la lumière de la Parole en éclairer les causes et le vent de l’Esprit saint en désembrumer l’horizon. La repentance, la demande de par­don, la guérison intérieure et mutuelle, ont aussi leur place dans le sanctuaire où se rencontrent les époux, quotidiennement quand cela est possible, en restant vigilants, même alertés, si ce quotidien est de­venu peu à peu du contingent, voire du fortuit.

Un troisième écueil est celui d’une écoute de la Parole dans la seule préoccupation du sermon ou du message à préparer. Ce profession­nalisme nous fait courir le risque d’un anémie de notre propre piété. «Notre solitude spirituelle est beaucoup moins un signe de force qu’un témoignage d’orgueil»2. Là encore, l’aide du conjoint, quel­quefois d’un frère - il peut devenir aussi un confesseur - est recom­mandable. «Deux valent mieux qu’un»3. Ce vis-à-vis - cette «aide en face» (traduction exacte de Gn 2.18) - stimule un dialogue vivant avec le Seigneur et, par l’échange de réflexions et de prières, nous re­nouvelle et nous édifie personnellement et conjugalement. A noter que nos enfants peuvent occasionnellement jouer ce rôle. Ils posent

1/ 1 Ti. 4.8; 6.11

2/ JJ. vAllmen op. cité p217

3/Ec4.9

70

des questions et ont des réflexions tonifiantes, suscitées par l’Ecriture. «Le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent»1. Dans ce contexte, l’époux ou le père n’est plus le pasteur, mais un simple chré­tien qui se tient devant le Seigneur et, dans sa faiblesse et même sa pauvreté spirituelle, accueille la grâce que Dieu lui fait en lui donnant une épouse, un frère, une sœur, des enfants qui prient avec lui.

**Et le culte familial?**

Il demande lui aussi beaucoup d’attention, même beaucoup de précautions. Pourquoi? Parce que les enfants, sans l’avoir choisi, se trouvent dans une famille où, «professionnellement», les «choses de Dieu» sont au premier plan. Le risque n’est pas imaginaire. Dans une famille de garagiste ou de cheminot, on parle beaucoup de voitures... ou de trains, et non pas d’abord de Bible, de réunions, de cultes, du malheur de Madame X ou de Monsieur Y. Bien sûr, à la table ou dans la vie quotidienne d’un pasteur, on peut aussi parler voiture, train, dernier match, dernier tube, dernier modèle d’ordinateur. Mais quelque attention qu’on prenne à l’éviter, la conversation retourne très vite aux événements de la paroisse. Et voici que dans ce contexte, alors qu’ils avaient enfin un moment pour être avec leurs parents, c’est un culte en famille qui leur est proposé... N’exagérons rien! Il n’en va pas ainsi nécessairement. Pour le moins faut-il éviter que cette «rencontre» quotidienne devant Dieu ait cette connotation frus­trante!

Il y a de simples vérités à rappeler:

* Les enfants apprécient le chant. Ils ne trouveront jamais ennuyeux ou superflu cet aspect de la vie cultuelle familiale...
* Les enfants sont honorés d’avoir à lire devant les autres; ils sont in­téressés par une question posée suscitant leur réflexion.
* C’est aux enfants à proposer tel sujet de louange, d’humiliation, d’intercession, avec, tour à tour, une courte prière en rapport avec l’un ou l’autre de ces sujets.
* En contradiction apparente avec ce que j’ai relevé plus haut, ils sont motivés et encouragés à prier si leur père laisse entendre qu’il est

1/ Mc 10.14

71

devant telle difficulté paroissiale et a besoin de leur intercession. Re­marque appelant à quelque sagesse et discernement : les enfants doi­vent être progressivement formés, à partir de ce culte familial, à avoir occasionnellement puis régulièrement leur culte personnel.

* Quant au moment favorable du culte en famille, il peut varier. Il faut rappeler pourtant que les enfants aiment à la fois la régularité, la répétition, la diversité, compte tenu de la disponibilité du couple, de l’âge des enfants, de leur nombre.
* Quant à sa durée, elle sera courte de préférence, mais ne craindra pas d’être prolongée si questions et réponses l’animent.
* La mère en a la responsabilité autant que le père; elle s’y exprime comme lui.
* Le culte familial est un moment de détente et de renouvellement, à demander, à rechercher, les deux époux étant présents si possible. Il faut savoir parfois dire aux petits : maintenant que nous avons chanté, vous allez au lit. Papa ou maman lira et priera avec les aînés.
* Il n’est pas superflu de le rappeler: le pasteur - mais sa femme également - est signe de Dieu dans la paroisse et dans la cité1. D’où l’exigence qu’il soit «un homme de Dieu accompli»2, «un modèle»3, conjugalement et familialement, une démonstration de la vérité qu’il prêche4, l’expression même de la sainteté qui «convient à la maison du Seigneur»5. Tout le ministère est inscrit dans ce rappel. Les chapi­tres suivants en développeront quelques aspects. Toutefois, en conclu­sion de ces pages sur le couple pastoral, les exigences ci-dessus détail­lées nous permettent d’aborder quatre questions à la fois importantes et délicates.

**Le salaire**

La référence évangélique est connue: «L’ouvrier a droit à sa nour­riture»6. Paul enseigne aux Corinthiens: «Le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l’Evangile de vivre de l’Evangile»7.

Ce droit et cette ordonnance connaissent encore des applications diverses. Cependant et en règle générale, le salaire des pasteurs des Eglises réformées encore liées à l’Etat est plus qu’honorable et corres-

1/ Mt 10.40; Es 8.18; 2 Co 5.20; Ga 4.14. 2/ 1 Ti 6.11; 2 Ti 3.17.

3/ 1 Ti 4.12; Ti 2.7. 4/ 2 Co 42-6; 2 Co 6.3-10 5/ Ps 93.5

6/ Mt 10.10; Le 10.7 7/ 1 Co 9.14

72

pond à celui d’hommes ayant suivi une formation semblable, celle de professeur par exemple.

Par ailleurs, s’il fut un temps où les églises assuraient par elles- mêmes à leurs serviteurs un «minimum» qui parfois ne portait que trop bien son nom, la plupart d’entre elles ont un réel souci d’assurer à leurs «bergers» un traitement correspondant au plein temps de leur ministère.

Cette équité doit être encouragée dans les communautés ou dans les œuvres chrétiennes où elle serait négligée. Ce que dit Paul à Timo­thée leur est applicable: «Si quelqu’un — la paroisse, le Conseil de l’œuvre — n’a pas soin des siens (en l’occurence: du pasteur, du dia­cre, de la diaconnesse, du frère ou de la sœur à l’œuvre, donc de leur famille), il a renié la foi, il est pire qu’un infidèle»’.

Certes, l’importance de ce salaire peut varier, compte tenu de la formation, de la capacité, des responsabilités, des prestations atten­dues, des conditions d’accueil (pays, maison, jardin, appartement, chauffage, voiture à disposition ou non), enfin du nombre d’enfants encore à charge.

Relevons aussi que dans les églises où le salaire ne serait pas fixé mais sérait considéré comme un acte de foi comptant sur la fidélité du Seigneur, il serait souhaitable que cet acte de foi soit partagé par tous les membres de la communauté ou de l’œuvre, et non par le pasteur seulement. En outre, deux des responsables de la communauté ou de l’œuvre devraient être tenus au courant de ce qu’a effectivement reçu le pasteur mois après mois.

Cela va sans dire - mais encore mieux en le disant - le montant du salaire comporte les assurances obligatoires, plus celles auxquelles on croirait devoir souscrire. Paroisse et ministres doivent convenir de ces détails importants.

A cet égard, une précision est nécessaire. Tel «serviteur» pourrait refuser de contracter d’élémentaires assurances (accidents, responsa­bilité civile, etc.) et invoquer la garde et le secours du Seigneur seul! Cette forme de témoignage n’est admissible qu’au strict plan person­nel. Elle ne l’est plus dans le cadre d’une communauté, à moins que

1/ 1 Ti 5.8

73

les membres la constituant s’engagent à subvenir à tout besoin qu’au­rait couvert l’assurance refusée. A l’évidence, quel membre d’une communauté refuserait d’en secourir un autre s’il était éprouvé? Mais, attention ! Notre foi dans le Seigneur ne doit pas devenir une occasion de charité forcée et imposée... aux autres.

Il y a les obligations de la paroisse envers ses serviteurs. Il y a celles des serviteurs envers la paroisse. Sur ce second aspect, des choses en­tendues et des expériences répétées justifient les remarques qui sui­vent: La parole prêtée à César:1 «Ma femme ne doit pas même être soupçonnée» est aussi applicable au domaine de l’argent.

Il y a une manière simple d’éviter tout soupçon et toute contesta­tion sur ce sujet: c’est de ne pas imiter cette personne troublée devant certaines fins de mois difficiles et décidée à y remédier en tenant une comptabilité personnelle. Sa bonne volonté en la matière mais aussi ses oublis et ses négligences l’amenèrent à établir la balance de sa comptabilité par un «poste» régulier résumé par trois lettres: D.S.S. suivies d’une somme variant de mois en mois. Interrogée un jour sur la teneur de cette dépense, elle en livra le secret : Dieu Seul Sait... Elle, elle ne savait plus !

Cela peut s’inscrire dans une comptabilité personnelle. Pour au­tant, je ne sache pas que Dieu sourie de nos négligences2. Quant aux paroissiens, ils ne sauraient y souscrire. L’élémentaire prudence et le souci de témoignage amèneront donc le «ministre» à établir scrupu­leusement les comptes qui seraient de sa responsabilité, à les présenter factures acquittées à l’appui, mais aussi avec une justification détail­lée. Concernant les dépenses de timbres, de téléphones, de kilomètres voiture occasionnés par le ministère, ils seront eux aussi détaillés, si­non fixés selon un forfait convenu.

Cette gérance veillera à établir de la même manière scrupuleuse la liste nominale - ou alors, sur demande, «anonyme» - des dons re­çus. Les paroissiens ne sont pas soupçonneux. L’église est faite d’hommes faillibles. En ce domaine comme en beaucoup d’autres, leur confiance a besoin de paroles confirmées par des faits. Aux mi­nistres d’en apporter la démonstration. Elles sera d’autant moins

1/ Plutarque, vie de César, ch. XII

2/ Jér. 48.10

74

requise qu’ils l’apporteront sans qu’on la leur demande! Faut-il ajou­ter que la libéralité des paroissiens va de pair avec la fidélité de leurs ministres dans les petites choses et leur gérance désintéressée de tous les biens de la communauté. J’ai connu des fidèles étonnés des goûts dispendieux de leur pasteur quand l’argent était tiré de la caisse pa­roissiale...

**Le repos, les vacances... et l’horaire de travail**

Cette question est encore plus délicate à traiter que celle du salaire. Au gré de certains, elle n’en est qu’un aspect complémentaire. C’est pourquoi leur réflexion les a conduits à constituer un syndicat, appe­lé à prendre la défense des ministres obérés ou exploités, parallèle­ment à formuler leurs revendications, pour le moins à établir un ca­hier des charges du pasteur, du diacre, de la diaconnesse ou de tout autre animateur à plein temps au service de la paroisse.

A l’évidence, un cahier des charges doit être établi. A l’évidence aussi, on pourrait résoudre la question des heures de travail, en tout cas y apporter une réponse sommaire, en disant: apprécier le ministè­re dans l’Eglise à prix d’argent, d’heures de travail et de jours de re­pos, c’est simplement... le déprécier!

Il est juste de remarquer que cette dernière opinion est partagée par beaucoup de ministres. Non sans raison, ils s’indignent de voir la vo­cation et le service transformés en calculs d’heures et de minutes ac­colées aux rubriques: cultes, actes ecclésiastiques, formation chré­tienne des enfants et des adolescents, visites, accueil, contacts, services spéciaux, activités extra-paroissiales, etc. A l’enseigne de ce «syndicalisme», un même calcul tente de justifier les congés, voire des congés supplémentaires, en compensation des heures d’activité dépassant l’horaire hebdomadaire appelé «normal» ou «réglemen­taire».

Tel pasteur affligé, voire irrité par ces revendications et ces calculs, s’exclame: «Quel rapport trouver entre cette étrange arithmétique - ces ingénieux petits calculs - et l’esprit du ministère?»

75

Etrange arithmétique, en effet! Elle relève d’un professionnalisme qui, au nom de l’équité dont elle se réclame, aurait alors à prendre en considération d’autres rubriques que celles souvent retenues...

Ose-t-on en appeler à l’humour?

E horaire — donc le salaire, ou les vacances compensatoires — au­rait à tenir compte du ministre activiste ou paresseux, du diacre peu ou particulièrement doué, du pasteur calfeutré dans sa cure ou inté­ressé à visiter chacune des familles de sa paroisse. En effet, lorsque l’équité se réclame de ce type d’arguments, elle peut exiger le supplé­ment de jours de congé (ou au contraire leur diminution) au prorata des heures effectivement consacrées à la paroisse ou à des activités extra-paroissiales, peut-être même un tarif doublé pour les heures du soir ou de la nuit, si le ministre était appelé auprès d’un mourant...!

En vérité, cette «fonctionnarisation» du ministère, même ramenée à un souci d’équité, touche à la convoitise qui, de tout temps, selon l’adage connu, «se nourrit de comparaisons». Elle touche aussi au refus d’agréer l’exigence première d’une vocation: le renoncement à soi-même1. Car si un ministre en est encore à s’étonner d’avoir un ho­raire de travail en rapport non plus avec l’horloge, mais avec la vie de la paroisse, avec les œuvres que le Seigneur a préparées pour que le serviteur les accomplisse avec empressement, c’est que ce ministre s’est trompé de Maître. Celui qui nous a appelés et que nous servons nous a avertis que nous ne serions pas mieux traités que lui. Tel était parfois son labeur qu’il ne trouvait parfois même pas le temps de manger2.

C’est pourquoi le ministre attentif à ses droits de salaire, de repos, de vacances, au point de s’affilier à un syndicat pour s’assurer de leur octroi, réussirait mieux, gagnerait davantage, aurait des loisirs plus nombreux, dans un autre métier. Il devrait avoir le courage d’en changer.

Ce professionnalisme peut avoir une autre explication déjà donnée par l’apôtre Paul: si le ministre en est à gérer son temps en donnant la priorité à son sommeil, à ses choix d’activité, à ses droits aux loisirs, à sa liberté de faire ou de ne pas faire ce qu’il n’a pas, lui, inscrit au

1/ Mt 16.24

2/ Mc 3.20; 6.31

76

programme de son dimanche ou de sa semaine, c’est que, à la manière des Corinthiens, il est parmi les «riches» qui, nonobstant la peine des autres et dans l’église «régnent déjà»’. Mais on peut alors s’étonner qu’il attende de ses anciens, ou conseillers, ou catéchètes, ou moni­teurs, ou visiteurs, qu’en plus de leur labeur quotidien souvent astrei­gnant, ils offrent bénévolement à l’église leur temps libre et leurs soi­rées parfois prolongées; voire, et en plus, leur argent !

Mon ministère itinérant m’a fait confident de beaucoup de doléan­ces de brebis affligées par... leur berger. Si j’en apporte l’écho, c’est avec la seule pensée de rendre mes frères attentifs à ce qu’ils refusent trop souvent d’entendre ou de reconnaître.

En exergue, ce mot rude d’un conseiller de paroisse:

«Si les pasteurs, comme l’arbre de l’Evangile, devaient être reconnus à leurs fruits et non à leur titre ou à leurs sermons, il y aurait de grands changements dans le verger de l’église; il y aurait un réveil associé à beaucoup de démissions ou de conversions. »

Et ces quelques notations de fidèles ou des conseillers aimant leur paroisse:

* «Bien sûr, qu’il y a de vrais pasteurs... Mais il y a les autres, inatteignables, telle­ment assurés. Leur opinion, leurs droits sont nickelés. Eux sont diplômés; nous ne le sommes pas. D’avance ils ont donc raison... »
* «Comment dire à un pasteur que ses prédications sont ennuyeuses... qu’il aligne des phrases..? Après l’avoir écouté, on se demande ce qu’il a voulu dire...»
* «Peut-on dire à un pasteur qu’on n’est pas venu au culte pour entendre ses opi­nions politiques ou sociologiques...»
* «Les pasteurs savents-ils que leurs savantes considérations ne nous impression­nent pas... Nous voudrions du pain de vie, et non du verbiage théologique...»
* «Si les pasteurs n’étaient pas payés comme des fonctionnaires, plusieurs seraient mis au chômage. Ou bien, au bénéfice de l’Eglise, ils changeraient de métier...»
* «Tous les trois ans, on devrait obliger les pasteurs à faire un stage de trois mois dans un métier ou dans une entreprise. Ils auraient un autre discours le dimanche matin et ils sauraient que nous dire dans leur visite... »
* «Non, je ne renouvellerai pas mon mandat de conseiller... A cause du pasteur, nos séances sont sans fin. Sa théologie le passionne plus que sa paroisse...»

1/ 1 Co. 4.8

77

* «Notre pasteur... il fait ce qui lui plait et non ce dont la paroisse aurait besoin. Mais il lui faudrait une intelligence du cœur pour le comprendre...»
* «Il a mis un répondeur automatique. Cela lui permet d’être encore plus souvent absent...»
* «Lui indiquer les visites à faire...? Il n’y va quand même pas...»
* «A chaque fois qu’on lui suggère ce qu’il y aurait lieu de faire, il répond qu’il est trop occupé. Mais dans la paroisse, personne ne sait à quoi il s’occupe.»
* «On a élu un pasteur... On ne voit pas à quoi ça correspond dans son esprit... Il nous laisse entendre qu’il se «spécialise»... Ma Bible ne fait pas mention de ce mi­nistère...»
* «Comment peut-on être pasteur et avoir des difficultés à rencontrer les gens sur leur propre terrain...?»
* «En pratique, il s’occupe d’un groupe de jeunes et des quelques-uns qui fréquen­tent encore le culte... Les autres, il ne les connaît pas. En tout cas, il ne les visite ja­mais. »
* «Notre pasteur semble ignorer la parabole de la brebis perdue... Par contre, il prend grand soin de lui-même... »
* «Notre pasteur ne veut rien savoir des rencontres auxquelles nous l’invitons. Il dit que les organisateurs sont des fondamentalistes... Et il nous «fait la tête», car je lui ai dit: expliquez-nous pourquoi ces rencontres groupent tous les quinze jours jus­qu’à quinze cents participants, dont une majorité de jeunes... alors que nos églises sont si souvent vides...»

A ces appréciations sévères, il convient d’apporter aussitôt un complément qui en atténue la rigueur. Il est des pasteurs ou autres serviteurs qui se tuent à la tâche; ou alors, dépassés par les exigences de certains ministères, ils y perdent leur santé.

Ce constat a conduit des «frères» compatissants à prendre la dé­fense du ministère, à en sauvegarder les conditions et l’exercice équi­table par un cahier des charges, une mise en question d’exigences at­tendues du pasteur alors qu’elles sont sans rapport avec une réalité bouleversée par la mouvance de la population, par les week-ends en résidence secondaire ou par une fuite hors de la ville, ce stress laissant les paroissiens eux aussi dans F impossibilité de contacts réguliers, fût- ce avec leur pasteur.

Est-il besoin d’ajouter que les enfants dont les ministres ont à s’oc­cuper sont également marqués par la fatigue: celle du bruit, celle de la télévision, celle de la tension provenant de leur habitation dans des rues à grande circulation. En conséquence, ils offrent une résistance passive, parfois hostile à toute action spirituelle.

A être confrontés à longueur de semaines, puis d’années, à ces con­ditions de travail, à y dépenser parfois vainement leurs forces et leur bonne volonté constante, il est des pasteurs qui s’épuisent. Mais la question se pose: le calcul d’heures de travail limitées, la revendica­tion de jours de repos supplémentaires, sont-ils en vérité une réponse à cette situation ou n’en sont-ils qu’une compensation trompeuse, de par sa nature même?

On pourrait déjà faire remarquer que dans tous les métiers, si l’on est consciencieux, ce qui est à faire et que l’on ne fait pas est une sour­ce de fatigue plus réelle que le travail accompli. On peut ajouter que l’inactivité n’est pas nécessairement le repos et qu’il est des loisirs plus fatigants que le travail.

J’ai quelque scrupule à l’écrire, tant cela est évident: notre apparte­nance à Christ fait de nous des serviteurs du Seigneur... et non des hommes qui compensent le travail par le repos. Monsieur Norbert Hugeté transcrit l’ordre paulinien «rachetez le temps» par «profitez à fond du temps qui vous est donné»1. Cette traduction apporte un heureux éclairage au problème posé.

Déjà Samuel disait à Israël que «l’obéissance vaut mieux que les sacrifices»2. Etre attentif à ce que Dieu commande parce qu’il l’a pré­paré, saisir aussitôt l’occasion de l’exécuter («sans consulter ni la chair, ni le sang» disait Paul3), c’est utiliser intelligemment le temps du labeur que Dieu prévoit pour chacun, jour après jour. Ce temps ne se mesure pas en heures et en minutes, mais en qualité. Il en va de même pour nos loisirs. Leur caractère renouvelant ne tient pas d’abord à leur durée, mais au contenu que nous laissons l’Esprit leur donner. Lui nous permet d’en profiter à fond!

Dans ses «Adieux», Adolphe Monod relève que cette manière de vivre pleinement le temps, a permis à beaucoup d’hommes de con-

1/ Labor & Fides, Commentaires de l’Epître aux Colossiens, 1968, p. 206.

2/ 1 Sam 15.22

3/ Gai 1.16

79

naître un intense labeur et un heureux repos. Il ajoute: «Pour faire les choses que Dieu nous donne à faire, il faut y apporter de la méthode, de la règle... de l’exactitude... une disposition d’esprit... La tritesse, l’inégalité d’humeur, l’entraînement de la volonté propre, la recher­che de nous-mêmes... sont autant d’obstacles qui nous environnent et nous harcèlent... Nous avons un Sauveur qui a toujours rempli cha­cun de ses instants d’obéissance à Dieu...»1.

Je concluerai donc volontiers que le syndicalisme recommandable aux pasteurs est celui qu’ils ont à vivre dans la communion et au ser­vice du Christ, leur employeur. A la droite du Père, déjà par les lois en vigueur, Il pourvoit aux vacances et aux congés de tous les travail­leurs. Il accorde aussi à ses serviteurs d’en bénéficier. Avec cette diffé­rence qu’ils n’ont pas à les considérer comme un dû à revendiquer, mais comme un privilège ajouté à tous ceux dont ils bénéficient déjà, à cause de leur ministère. Si donc, pour mille et une raisons à exami­ner et à retenir, telles heures et tels jours de repos envisagés s’effa­çaient de leur programme, ils agréeront de ne pas en être marris, ni de se sentir frustrés. Pour son œuvre, le Seigneur avait besoin de ces heu­res ou de ces jours supplémentaires. Il nous honore en nous les de­mandant et, de toutes manières, ne laissera jamais de les compenser à sa façon.

**La coordination des ministères**

Comme il a été dit plus haut, l’image biblique du troupeau et du berger incline à penser que l’ordre normal dans l’église est celui de la paroisse avec un pasteur. Nous l’avons aussi relevé, l’église d’Antio­che où l’apôtre Paul se forma au ministère n’était pas de ce modèle. Semblable à beaucoup d’églises de villes d’aujourd’hui, elle comptait plusieurs «prophètes et docteurs» (pasteurs)2.

Selon Calvin, cette structure ecclésiale était commune à l’église primitive3. Dans les grandes villes, les églises de maison ou de quartier avaient à leur tête un ministre reconnu et elles agréaient ensemble l’au­torité de l’évêque. Les communautés d’une région se rassemblaient de la même manière, l’évêque étant ainsi le berger de l’église d’une région.

1/ Editions Groupes Missionnaires 1956, p. 143 et 147.

2/ Ac 13.1

3/ Inst, chrét. 4.4.2

80

Le professeur von Allmen dit que «la bicéphalité ou tricéphalité (pa­roisse à deux ou trois pasteurs) est une monstruosité ! »1 II dit aussi que le système voulant des pasteurs égaux en responsabilités dans une même paroisse «tient de la mystique démocratique».

Il a doublement raison, sauf qu’à sa solution d’un évêque désigné et établi, on peut préférer celle d’un consensus agréant la diversité des charismes. Ici l’autorité sera reconnue plus au président du Conseil qu’à l’un ou l’autre des pasteurs; là, elle reviendra à l’un des pasteurs plutôt qu’à l’autre ou aux deux autres, étant entendu encore une fois que cette autorité ne conduit pas à une hiérarchie, mais demeure celle que propose l’Evangile: «Le plus grand se comportera comme le plus petit, celui qui est chef se considérera comme le serviteur des autres. »2.

En l’occurrence, notre intérêt va davantage à ce qui facilite la coordi­nation des ministères qu’à la modalité de leur organisation. Il y a des évidences à rappeler, peut-être des pièges à éviter.

• L’adage veut qu’on ne choisit pas ses frères et ses sœurs. Si cela est vrai au niveau de la paroisse, cela ne l’est plus de la même manière quand il s’agit du choix d’une paroisse et des collaborateurs qu’on y rencontrera. Certes, un individualisme voire un autoritarisme incons­cient peuvent nous faire opter pour tel type de paroisse plutôt que pour telle autre. Cependant, il est légitime de mesurer les difficultés, de dis­cerner les écueils, d’envisager lucidement notre capacité à les affronter.

Il y a aussi de la sagesse à choisir ceux avec lesquels nous sommes ap­pelés à collaborer, qu’ils soient pasteur ou diacre. On l’a dit : le ministè­re est une sorte de mariage. Certes, l’amour est premier; mais des rai­sons d’âge, de complémentarité, d’intérêts communs, de conception du travail, de vision de l’existence, amènent sagement à une cooptation conjugale! Cela est aussi applicable au choix de la communauté où nous servons et à ceux avec lesquels nous serons collaborateurs. L’équi­pe Bamabas - Paul a connu des étapes différentes et successives. Paul fut d’abord second3. Puis il devint premier4. Et le texte de les présenter tous deux comme apôtres et de donner, en certaines occasions, à nou­veau l’appellation première à Bamabas plutôt qu’à Paul5. On sait

1/ Op. cité p. 200-201 2/ Mt 20.27 3/ Ac 11.25,30; 1225;

4/ Ac 13.43,46,50,51; 14.1; 15.1,35 13.2,4,7

5/Ac 15.12,25

81

comment, à cause de Marc, ils se séparèrent et constituèrent, chacun pour leur part, une nouvelle équipe, Barnabas avec Marc, Paul avec Si- las. Ce dernier fut longtemps second1, puis devint premier quand Paul le laissa avec Timothée2.

• Ce compagnonnage prôné par l’Ecclésiaste et conforme à la vo­lonté du Seigneur — «deux valent mieux qu’un»... «Il les envoya deux à deux»3 — est effectivement une école de formation à laquelle tout serviteur doit consentir.

Cependant, cette école sera difficile. Elle se heurtera à des impossi­bilités si elle nous confronte non pas à un frère plus jeune ou plus âgé — en tout cas différent de nous — mais à un pluralisme doctrinal sur des points fondamentaux. En effet, autant la diversité des tempéra­ments, des connaissances, des caractères, des expériences, des charis­mes, est facteur d’enrichissement pour les serviteurs et la paroisse elle- même, autant le désaccord quant aux fondements de la foi est source de souffrances et de scandales. C’est pourquoi il faut choisir avec dis­cernement le frère (pasteur ou diacre) ou la paroisse dans laquelle nous serons de toute manière et d’abord le second d’un collègue (ou du Con­seil d’anciens); sans que ce choix devienne nécessairement un tremplin pour devenir, dès que possible, un premier !

Ce même discernement doit demeurer la règle lorsque, dans une église ou une œuvre, est envisagée l’aide d’un suffragant, d’un diacre, d’un animateur.

Une remarque complémentaire s’impose. Dans tout service, nous sommes appelés à être en bénédiction aux autres. Cette vocation s’ac­compagne d’une exigence première: l’humilité. Elle nous fera agréer d’être parfois longtemps «second» et non pas «premier». Si l’heure vient où Dieu nous appelle à passer au rang de chef, cela résultera, non pas de notre initiative, mais de celle des autres. Dieu donne à l’église, comme à tout organisme vivant, un ou des chefs. Dans une paroisse, il appartient à la communauté - au Conseil d’anciens en particulier - de les reconnaître, de les désigner.

1/Ac 16.19,30; 17.4,5,10

2/ Ac 17.14; 18.5

3/Ec4.9; Mc 6.7; Le 10.1.

82

* Ce choix serait-il opéré avec discernement, il est d’autres écueils à éviter. Déjà dans le premier tome de ma Théologie pratique, j’ai souli­gné que la jalousie était la tentation première de tout serviteur1.

Elle cache parfois son jeu sous des aspects honorables; par exemple un zèle en divers domaines, tenu même pour un esprit de consécration. L’un et l’autre sont certes au nombre des recommandations aposto­liques2; cependant, à cause d’un collègue ou d’un collaborateur dont le ministère fructueux est apprécié, ce zèle et cette consécration peuvent déchoir et devenir, par jalousie, un esprit de compétition...

* L’erreur, la faiblesse, l’incompétence restent des défaillances possi­bles dont nous sommes tous marqués. Elles servent très vite et très sou­vent d’aliments à la médisance fraternelle. On la sait très active lors­qu’elle correspond, en partie tout au moins, à la réalité. Il faut une vigilante attention pour aussitôt couper court à ce genre de propos.

Il y a plusieurs manières de le faire.

Tout d’abord mettre un frein volontaire sur nos lèvres, gardant en mémoire ce que Jésus dit de la paille et de la poutre3. Devant quel­qu’un, conscient ou non du piège qu’il nous tend alors qu’il souligne devant nous les défaillances du collègue, il y a la réplique non pas sen­tencieuse mais respectueuse: «C’est à lui que vous auriez à dire ce que vous me faites remarquer. Je vous encourage à lui en parler...».

Ensuite, avec tout collègue, diacre ou collaborateur, devant l’erreur ou la défaillance possibles, prendre l’engagement de mettre en pratique aussi bien Lév 19.17 que Mat 18.15 : «S’il arrive à ton frère de commet­tre une faute, va le trouver, parle en tête à tête avec lui... »

Il y a enfin cette volonté, non pas d’ignorer les défaillances humai­nes, mais, à la manière du Seigneur parlant de ses serviteurs, de mettre en valeur les aspects positifs de leur personnalité et de leur service. Ce que savent faire les anglo-saxons quand, dans ou hors l’église, ils pré­sentent tel collaborateur ou collègue. C’est une manière exemplaire d’attester qu’ils respectent et reconnaissent la vocation et le ministère des autres; de dire qu’ils sont non pas seulement leurs frères dans la

1/ p.185

2/Rm7.6; Eph 6.15; Hb 6.11

3/ Ps39.2; Mt7.5; Jaq 1.26.

83

faiblesse, mais leurs compagnons dans la royauté en Jésus\*. En accord avec cette attitude résolument établie, la collégialité peut échapper ain­si aux déchirures que leur infligent les écueils.

Aimer et servir les autres — nos collègues et nos collaborateurs d’abord — n’est pas un vœu pie et sentimental, mais un ordre du Sei­gneur adressé à l’église, à ses bergers premièrement.

Ne nions pas pour autant la réalité. Paul la regardait en face lorsqu’il écrivait à propos de ses «collègues»:

«Quelques-uns sont poussés par l’envie, par un esprit de rivalité et de polémique. Ja­loux de mes succès, ils se mettent à prêcher Christ pour montrer qu’ils sont tout aussi capables que moi... Ils le font dans un esprit d’intrigue et de parti... Qu’importe après tout ! Que ce soit avec un zèle hypocrite et des arrière-pensées, ou bien en toute honnê­teté, d’une manière ou d’une autre, Christ est annoncé, et cela me comble de joie. Oui, je veux continuer à m’en réjouir sans laisser se troubler notre solidarité dans le servi­ce» (Ph 1.15-19, vers. Kuen).

Jean a conclu:

«Si je n’aime pas celui qui est là sous mes yeux, comment aimerais-je Dieu que je n’ai jamais vu? D’ailleurs, le Christ lui-même nous a donné ce commandement : que celui qui aime Dieu aime aussi son frère» (1 Jn 4.20-21).

**Le célibat dans le ministère**

D’autres pages de ce volume diront la difficile condition de beau­coup de femmes célibataires, alors même qu’elles sont servantes du Christ. Le célibat que j’évoque ici s’inscrit tel un heureux parallèle au ministère du pasteur marié. En effet, il convient aussi de dire quelques- uns des privilèges et des mandats d’un tel ministère dans une époque où la sexualité est par trop souvent quasi divinisée.

Pour mémoire, on peut souligner que le célibat relève d’une vocation2 ; elle rappelle et met en lumière une des faces de la personna­lité du Seigneur; elle exalte une des formes possibles de la consécration et du service; elle illustre enfin une communion en Christ, un renonce­ment et un épanouissement annonçant la fin de notre économie hu­maine et l’avènement proche d’une nouvelle condition universelle.

Dans ce ministère particulier, la maîtrise de la sexualité et l’épa­nouissement dans la solitude constituent un témoignage aussi impor-

1/ Ap 1.9

2/ Mt 19.12; 1 Co7.7

84

tant que celui du couple marié assumant durablement et avec bonheur sa vie à deux.

Les aspects pratiques de cette vie de célibataire demandent autant de vigilance que de sage gérance.

Sa maison ne saurait ressembler ni à celle d’un homme timoré de­vant la vie concrète et embarrassé par de simples exigences domesti­ques, ni à celle d’un scout encore et toujours en campement, c’est-à- dire dépouillé de tout ce qui témoigne d’une vie épanouie, accueillante au prochain ! S’il en était ainsi, ce serait un contre témoignage, et de la vocation, et du service.

Bien sûr, rien n’empêche qu’un ministre célibataire soit secondé par une personne dont le travail, également la présence avenante, partici­pent de ce témoignage particulier.

Les remarques habituelles concernant ce type de ministère souli­gnent sa disponibilité et sa liberté dans le service. Il faut dire cependant, sans qu’il soit nécessaire de les spécifier, qu’il comporte quelques limi­tations relationnelles. Une absence de vigilance dans ce domaine peut regrettablement conduire à d’inutiles et regrettables soupçons. Cette même prudence gardera le ministre célibataire d’agréer par trop sou­vent d’être l’hôte des paroissiens. Par contre, s’il en a la possibilité ou parce qu’il est bien secondé par la personne qui tient son ménage et prépare les repas, il se fera beaucoup d’amis en invitant à sa table les fa­milles modestes de sa paroisse ou de sa communauté.

Enfin son ministère sera marqué par un double témoignage dont sa condition de célibataire est l’expression:

Il attestera que la solitude n’est pas à confondre avec l’individualis­me. Cette dernière est une des maladies de notre siècle. Elle gangrène jusqu’à la vie de beaucoup de couples qui, tout en étant mariés, con­naissent, chacun pour leur part, ce repli sur soi, cette absence de rela­tions réelles, de compréhension mutuelle, qui caractérisent notre hu­manité en crise.

La solitude n’est ni le rejet, ni l’absence des autres. Elle n’est pas une fuite pour leur échapper ou pour s’en distinguer; elle n’est pas non plus un errement constant à la recherche de soi. La solitude est le choix

85

d’une condition et d’une route qui rendent libre et, par là, plus pro­che et plus disponible aux autres.

Elle attestera aussi cette pensée de Sertillanges: «Autant l’isole­ment paralyse et stérilise, autant la solitude vivifie». Berdiaeff le dit aussi à sa manière: «Ce n’est pas la personne qui fait partie de la so­ciété, mais la société qui fait partie de la personne».

Un ministre célibataire peut ainsi être rempli de la présence de tous ceux dont il a la charge, participer à leurs souffrances, à leurs joies, à leur quête du sens de toutes choses.

♦ \* \*

Une parole de Vinet me paraît à sa juste place en conclusion de ce chapitre. Il écrit: «Ecoutons Massillon: ‘L’Evangile de la plupart des gens du monde est la vie des prêtres dont ils sont témoins... Ils regar­dent le ministère public comme une scène destinée à débiter de gran­des maximes qui ne sont plus à la portée de la faiblesse humaine, mais ils regardent notre vie comme la réalité et le véritable rabais au­quel il faut se tenir... Nous sommes les colonnes du sanctuaire mais qui, renversées et dispersées dans les places publiques, deviennent des pierres d’achoppement aux passants”. Plus positivement, Vinet ra­mène cette ‘réalité’ à cette lucide définition: ‘Le ministre n’occupe aucun rang dans la hiérarchie sociale, n’appartient à aucune classe, mais sert de lien à toutes...»2.

1/ Massillon: Discours sur l'excellence du sacerdoce 2/ Théologie pastorale p. 62-63

86

CHAPITRE 4

Le service paroissial

**A la découverte de la communauté**

Entrer dans le service pastoral ou diaconal, c’est lier son existence à une «famille»; parfois, en raison de la dimension de la paroisse, ce peut être une très grande famille. Son accueil est celui qu’elle réserve à un envoyé de Dieu, à un serviteur du Christ. Elle s’attend à ce qu’il soit aussi un berger sécurisant, aimant, sensible, soignant, compa­tissant.

Elle s’attend à ce qu’il soit homme ou femme de paix, qu’il ait le sens du contact avec le prochain, qu’il soit porteur de discemememt et de sagesse, en bref, qu’il soit animé du souffle de l’Esprit.

Cette attente de l’église locale oblige aussi servante ou serviteur au respect des quelques élémentaires exigences ci-après:

• Bien sûr, tout ministre consacré est d’abord serviteur du Seigneur et se préoccupe de plaire à Dieu et non aux hommes. Cependant, il entre au service de *la* paroisse (multitudiniste ou professante)..., et non le contraire. Aucun serviteur ne saurait donc utiliser sa paroisse ou sa communauté à la réalisation de *ses propres ambitions.* Ce qu’oublient parfois des ministres qui se comportent en maîtres et non en serviteurs. Ils font de leur paroisse ou de leur communauté l’objet d’une démonstration de *leurs* conceptions ecclésiales; ils entrent en fonction en posant *leurs* exigences; ou bien ils les taisent momentané­

87

ment, dans l’attente de l’heure où ils pourront leur donner libre cours. Et ils s’étonnent de n’être ni compris, ni approuvés...

* Par le ministère de ses serviteurs, le premier souci de Dieu est de rejoindre les hommes afin de leur communiquer ce qui leur est néces­saire et salutaire.

Cette exigence primordiale a son complément : la communication de l’Evangile. Elle est inséparable d’une vraie connaissance de ceux vers lesquels Dieu nous envoie.

Cela demande du temps, un oubli de soi.

Cela demande une attention des autres, une volonté persévérante de rencontrer ceux dont nous devenons le pasteur ou le diacre.

Cela s’accorde avec un ministère de visite.

* Devant l’appel d’une paroisse ou d’une communauté requérant les services d’un pasteur, il convient de porter une attention préalable à deux ordres de considérations :
* *Le charisme personnel.* Il y a des serviteurs pionniers. Ils sont à même d’affronter toutes situations, de rencontrer tout interlocuteur, de «se faire tout à tous»1 avec une joyeuse liberté et un zèle persévé­rant.

Il en est d’autres que la seule vision de ce «gros œuvre» paralyse­rait! La paroisse limitée numériquememt et sociologiquement, la communauté ne réservant guère de surprise, l’église locale à mainte­nir et affermir, voilà la mesure de ce qu’ils peuvent envisager.

En vérité, dans le corps de Christ, la vocation ne fait pas de nous des êtres interchangeables. C’est faire preuve d’élémentaire sagesse que de choisir le lieu de notre service en rapport avec nos qualifica­tions réelles. Le Seigneur - mais aussi un Conseil synodal, une Commission de consécration et des ministères, des stages de prépara­tion, le partage de la foi avec des frères - peuvent nous aider à les discerner, à en prendre conscience, en conséquence à en tenir compte devant ceux qui sollicitent notre ministère. Cela participe d’une élé­mentaire probité envers eux.

1/ 1 Co 9.22

88

En d’autres termes, il est des paroisses ou des communautés dont l’étendue, le développement, la maturité, ne conviennent pas à un mi­nistère de débutant, ou à un ministère déjà fixé et reconnu dans ses li­mitations.

* *Les réels besoins de la paroisse ou de la communauté.* Là encore, il y a des ministres plus soucieux de leur point de vue que de la réalité dans laquelle Dieu les voulait à l’œuvre. Alors qu’ils ignorent tout de leur paroisse, ils s’y installent, non seulement avec leur titre en poche, mais avec leur vision du travail et leur conception quant à la manière de l’accomplir. En clair, et hélas en pratique, la paroisse et les nom­breuses bonnes volontés qui s’y trouvent sont instamment priées de travailler à *la réalisation des projets que le ministre s’est fixé.* Il en viendra même à tancer les fidèles, souvent dociles et respectueux, s’ils s’écartent des buts qu’il lui plaît de leur assigner.

Doit-on s’étonner que, dans de telles conditions, les paroisses mul- titudinistes et, quelquefois, les communautés professantes, entrent dans la résistance passive, laissent leur ministre s’irriter ou s’affliger de ce que ses sollicitations restent infructueuses?

* Osons l’inscrire comme une règle: toute prise en charge d’un mi­nistère doit compter avec une, sinon deux années pendant lesquelles seront discernées les richesses ou les pauvretés de l’église locale, soit aussi ses besoins prioritaires. Au terme de ce temps d’observation, le ou les pasteurs et le diacre, avec les anciens ou conseillers, discerne­ront si la priorité doit être donnée à un ministère d’édification, ou d’évangélisation, ou de diaconie, ou de réconciliation, éventuellement même de combat. Ils en tireront les conséquences, élargissant ce ser­vice aux membres de l’église reconnus comme ayant un charisme donné par Dieu à cette église locale. De toute évidence, ce discerne­ment devrait être le préalable de toute paroisse et communauté à l’heure du choix et de l’accueil de son nouveau pasteur ou diacre. Cela éviterait la déconvenue, et de la paroisse, et du pasteur, et du dia­cre, qui doivent découvrir, après coup, que leurs visions du ministère divergent et même s’opposent.

89

* Par ailleurs, il est des serviteurs semblables à certains médecins; ils sont généralistes. Ils ont à la fois les dons de l’évangéliste, du pas­teur et du docteur. Alternativement, ils peuvent mener de front l’élar­gissement de la vie en Christ à de nouveaux foyers et l’affermisse­ment de ceux qui, déjà, constituent la communauté fidèle.
* Il est aussi des ministres qui, à ces dons, ajoutent ceux d’entraî­neurs et de formateurs. Dépouillés de toute préoccupation personnel­le, plus présents à l’arrière qu’à l’avant-scène, ils s’intéressent surtout à mettre en valeur les charismes qu’ils découvrent dans ou hors leur communauté et en font bénéficier leur église locale, parfois même celle des autres.
* Il y a enfin des ministres ne disposant que d’une ou deux cordes à leur instrument. A cause de cela, il leur appartient, ou de renoncer à telle ou telle communauté, ou d’envisager un temps limité dans celle où ils sont à l’œuvre, ou enfin d’agréer d’avoir à leur côté tel autre ministre riche des dons qui leur manquent.

\* \* \*

Donc, la prise en compte des besoins de l’église et la nécessité d’y répondre de toute manière, feront passer à l’arrière-plan les desidera­ta et points de vue personnels du ministre entré en charge. Ces priori­tés marqueront la plupart de ses activités. Il en tiendra compte dans sa prédication, dans son enseignememt, dans ses visites, dans ses choix de service communautaire.

L’insistance que je mets à l’écrire est en rapport avec une simple constatation: trop de ministres sont occupés à dire et à faire ce qui leur convient. Résultat:

* ils prêchent ce que n’entendent ni ne comprennent leurs parois­siens;
* ils se passionnent pour des causes et des objets qui sont hors de la préoccupation de leurs auditeurs et s’étonnent de ne pas trouver les collaborateurs qu’ils souhaiteraient;
* ils répondent à des questions qui ne leur sont pas posées;

-irn\_

90

* ils ignorent celles qui occupent, en fait, l’esprit du plus grand nombre.

En bref, ils «fonctionnent» en se donnant souvent beaucoup de peine. Il en résulte ce que dénonçait le prophète Aggée: «ils sèment beaucoup pour une maigre récolte»1. Dans leur refus de voir la réalité en face, ils s’affairent à lambrisser ce qui est davantage «leur» mai­son que celle du Seigneur. Et le prophète de dire ouvertement ce que l’on constate en beaucoup d’endroits: la théologie est sans cesse re­plâtrée et l’église est en ruine. Et pourtant!

Si l’on se souvenait de la déclaration de Paul aux Corinthiens, «les ministres sont des serviteurs par le moyen desquels les hommes sont amenés à la foi»2, à quelle interrogation cruciale, plus encore, à quel­le révision fondamentale de la pratique du ministère les pasteurs et les diacres devraient-ils êtres amenés? Ne sont-ils pas confrontés, semai­ne et dimanche, à la pauvreté spirituelle de la grande majorité de leurs paroissiens?

Peut-on dire notre étonnement à ce sujet? A entendre certains, on pourrait penser que la déclaration de Paul ne les éprouve guère. Et pourtant le langage de l’apôtre ne manque pas de clarté et de préci­sion indicative. Dans la règle, en conséquence d’un ministère fidèle

* il en fut ainsi pour Apollos et Paul - le nombre des croyants est sensé s’accroître et la foi des élus s’affermir «selon les dons que le maître confère à chaque serviteur et par le mandat spécial qu’il leur assigne... Tout pour le maître et tout par ce maître...»3.

Or que se passe-t-il en de nombreuses paroisses? Le troupeau va diminuant... Et comment les pasteurs s’en expliquent-ils? Pour le moins comment s’en consolent-ils? En contradiction avec la parole apostolique mais en accord avec la théologie romaine, sans le dire ex­pressément, ils se résignent et acceptent modestement (?) d’être «ceux par le moyen desquels on s’approche de Dieu». C’est ainsi que leur service, apparenté à une sorte de médiation, les laisse, en tout cas en apparence, plus ou moins rassurés.

Leurs auditoires du dimanche sont clairsemés ou d’une tranche d’âge ramenée à la blanche vieillesse; par ailleurs, ils sont disponibles

l/Agl.6 2/lCo3.5

3/ F. Godet Commentaire de la première épître aux Corinthiens, Imprimerie Nouvelle, Neu­châtel, p. 158.

91

pour les services de baptême, de mariage, d’enterrement, si on les leur demande encore; ils ont des heures de catéchisme pour ceux des bap­tisés qui consentent à les suivre; ils assurent ponctuellement les servi­ces cultuels ordinaires et occasionnels; s’ils en ont le goût, ils écrivent, ou discourent, ou font des rapports dans des commissions ad hoc sur les problèmes de ce temps. Ils s’efforcent d’être au courant de ce qui se passe. Ils ont des intérêts marqués pour l’éthique, ou la dogmati­que, ou l’exégèse, ou la musique, ou l’art, ou l’histoire. Ils ne donnent lieu à aucune critique d’ordre moral ou formel. Que pourrait-on exi­ger de plus? Que le 85 % de leurs paroissiens constitue, l’année du­rant, une église invisible, voire fermée à l’Evangile, que cette majorité silencieuse soit aussi indifférente à Dieu qu’à ses ministres, c’est sans doute regrettable. Mais cela ne parait guère les troubler. Dieu ne force personne. Eux non plus. Ils sont là pour ceux qui veulent bien s’ap­procher de Dieu...

Ce que nous écrivons paraîtra caricatural. Cela le serait effective­ment si, par ailleurs, et devant cette situation, nous n’évoquions pas aussitôt la souffrance qui habite le cœur de très nombreux serviteurs et la réponse qu’ils cherchent à donner à la déclaration apostolique liant la foi des hommes *aux ministres chargés par Dieu de la faire con­naître et partager1.*

Avec raison, ils ont à éviter deux écueils majeurs: dans le dépit d’échecs répétés, se replier sur eux-mêmes, avec le souci de sauvegar­der leur identité évangélique mais en oubliant de rejoindre «la multi­tude errante et sans berger». Ou alors, dans le désir de rejoindre un monde qui les ignore ou même parfois les méprise, s’y mêler, en cou­rant le risque de perdre de vue leurs propres objectifs et de renouveler l’alliance saugrenue du sabre et du goupillon, ou celle, plus récente, de la croix et de la faucille.

Entre ces deux éceuils, il y a effectivement un chemin à la fois an­cien et toujours nouveau. Il caractérisait la vie intense et fructueuse, parfois turbulente, de l’Eglise dite «primitive». Il y a mille raisons de penser qu’il demeure celui que doit retrouver l’Eglise «fmitive».

1/ 1 Co 10.3.5; 2 Co

4.13-15

92

**Les communautés de maison**

Précisons-le d’entrée: je n’ai aucun grief envers la communauté paroissiale, sous l’autorité du Conseil et de son pasteur. Je crois l’avoir suffisammemt mis en valeur plus haut pour que je puisse prendre ici la liberté de faire connaître une autre face des choses.

Sans dire que le temps de l’église avec un pasteur-évêque soit révo­lu, tout laisse percevoir pourtant que ce temps touche à sa fin. Oui, est révolu le temps du «pasteur à tout faire» et qui justememt ne fait pas tout; du «pasteur-prêtre-médiateur» qui lit la Bible, qui prie, qui organise, qui annonce, qui récolte, qui décide pour les autres et à la place des autres. Cette caricature de l’église n’a que trop duré, avec la fortune douteuse que l’on sait. Elle n’a du reste que fort peu d’inser­tion biblique. Car *Vecclesia* de l’Ecriture est le contraire de cette insti­tution cléricale. Elle est une communauté d’élus qui ont répondu à leur vocation. Elle est constituée de fils et de filles que leur Père céles­te, dès leur conversion, — Réformés, Luthériens, Anglicans, Ortho­doxes, Romains diraient: dès leur baptême — a joints à Sa famille. Semblable aux autres familles, elle s’en distingue pourtant par son té­moignage chrétien dans tel immeuble ou dans tel quartier. Le diman­che, elle rejoint les autres familles semblables ou un peu différentes, qui, comme elle, dans un temple ou dans une salle ad hoc, célèbrent et proclament que Dieu a sauvé son peuple et le prépare à F avènement du Royaume, dans un ciel et une terre renouvelées.

Il ne faut pas le cacher: semblables à l’Eglise puisqu’elles en sont les molécules vivantes, les communautés de maison en ont parfois les faiblesses et en connaissent toutes les difficultés. Cependant, à tous égards, elles sont une des expressions de la vie cultuelle et commu­nautaire que Dieu a voulue.

Au cours de ces deux dernières décennies, de nombreuses publica­tions ont mis en valeur les églises de maison1, soit aussi:

1/ Les communautés de maison, un espoir pour l’Eglise, Ed. G.B.U. & Ligue pour la lecture de la Bible, 1984.

Une série de cahiers de 4 à 8 pages édités par «Le Lien de prières» 1800 Vevey

Un nouveau style de vie dans l’Eglise, M. Harper, Ed. Pneumathèque, Paris 75.

Disciple, de J.C. Ortiz, Ed. Message F 77000 Melun, 1975.

Communiquer sa foi, P. Little. Ed. G.B.U. & Ligue pour la lecture de la Bible

Chrétien 7 jours sur 7, de H. Johanno & J. Kreitmann Ed. Le Phare, B5531 Flavion 83

93

* leur structure en trois zones : le noyau des responsables, les mem­bres constituant la famille ou communauté de base, la frange où s’opère la rencontre entre l’Eglise et le monde,
* leur ministère d’accueil (guérison et libération, secours et partage),
* leur possibilité d’accès à une vie dont toutes les dimensions sont soumises au Christ, dynamisées et fructifiées par l’Esprit,
* leur charisme de formation à la connaissance de la Parole, à la vie de prière personnelle et communautaire, à l’exercice de la piété et des dons de l’Esprit,
* leur ministère de témoignage dans tout lieu de vie, de travail, de loisirs, de services, d’engagement social et politique,
* leur disponibilité à la mission et à l’évangélisation occasionnelle ou permanente auprès ou au loin,
* leur facilité de relation avec l’église locale dont elles sont une des expressions,
* leur vocation à un ministère de croissance et de développement, avec des objectifs variables suivant les qualifications et les vocations des membres constituant la «maison».

De nombreuses références bibliques font état de l’existence de telles «maisons» à Jérusalem, à Rome, à Corinthe, à Ephèse, à Laodicée, à Colosses1. Elles sont parfois une chambre haute, aménagée à cet ef­fet, ou alors une pièce particulière dans la demeure d’un foyer chré­tien.

Dans l’espace limité de ce tome 5, je ne puis détailler tout ce qu’il y aurait lieu de dire quant à l’importance de ces communautés de base, quant à leur constitution, leur vie, leurs activités, leur essaima­ge, leur vitalité, leur croissance.

Je transcris ce qu’en a dit Maurice Gardiol:

«Elles sont d’abord une chance de vivre une des dimensions oubliées de la foi, de redonner courage à plusieurs, d’interpeller paroisses et communautés, d’accueillir ceux pour qui l’Eglise reste une société secrète, une institution sans contenu. Elles leur permettent de rencontrer plus directement Celui qui en est le fondement et le chef, le Christ Sauveur et Seigneur.

«Certaines paroisses ont du reste compris que les communautés de maison leur

1/ Ac 12.12; Rm 16.5,10-11; 1 Co 16.19; Col 4.15.

94

offraient une possibilité réelle de renouvellement en profondeur, un moyen pour chacun de trouver sa place dans la communauté plus vaste que l’église locale. Lors­que cette démarche est activement encouragée par les anciens, par le pasteur, par le Conseil de paroisse, ces groupes d’accueil et de partage deviennent alors des *centres dynamiques* de la communauté. Car c’est dans un groupe à la dimension du dialo­gue que nous pouvons apprendre à nous connaître, à vivre l’écoute et le pardon de manière concrète. Grâce à cette expérience de vie, le rassemblement dominical peut être toujours mieux le culte d’une communauté. Ce ne sont plus des individus isolés qui sont alignés les uns derrière les autres, mais des églises vivantes, réunies pour cé­lébrer le Seigneur...

«Là où des églises de maison prennent vie, le rôle des conducteurs spirituels (pas­teurs, diacres, anciens, etc.) consiste à la fois à les encourager, à les stimuler, à leur donner l’enracinement biblique nécessaire et à leur rappeler leurs limites, la présen­ce des autres, la nécessité d’être aussi l’Eglise tous ensemble»1.

En résumé, le pasteur garde pleinement son rôle, le diacre et les an­ciens également. Comme le dit Pierre Alause2: «Dans leur ministère, ils restent indispensables, mais ne sont pas premiers. Dans un naufra­ge, quand le bateau coule, on a plus besoin de charpentiers pour construire un radeau que d’officiers de pont (1 Co. 12.22)».

Les bateaux de ce monde, y compris celui des églises locales, af­frontent beaucoup de tempêtes et, après l’apôtre Paul3, connaissent beaucoup de naufrages. C’est pourquoi l’Eglise a davantage besoin de charpentiers que d’officiers de pont. C’est du reste en pensant aux premiers (sans oublier les officiers!) que j’ai écrit cette théologie pra­tique et persévère à l’écrire, afin de les encourager dans leur métier de charpentiers et de paroissiens. En ajoutant cette note un peu person­nelle:

A la vue du temple en ruine, Aggée recommandait de «monter sur la montagne», d’en «rapporter du bois» et de collaborer à l’édifica­tion de la Maison de Dieu4. Cela s’applique parfaitement aux com­munautés de maison. Leur témoignage est indispensable et urgent pour deux raisons:

Notre siècle est appelé celui de la communication. C’est souvent une communication sans visage. Et l’épreuve majeure que connais­sent des gens en très grand nombre est celle de la solitude. Tout con­tribue à isoler l’homme. Au travail, neuf fois sur dix, il est en face

1/ «Les communautés de maisons» op. cit. p. 12 et 15 2/ Dans le Christianisme au XXe siècle, N° 116.87 3/ 2 Co 11.25. 4/ Ag 1.8

95

d’une machine. C’est par un dictaphone que le secrétaire a contact avec son supérieur. Au téléphone, on connaît des voix, mais on ne rencontre personne. Après huit heures de travail, le métro, ou le trol­leybus, ou le trajet pendulaire en voiture, nous laissent muets, tels des sardines en boîte. Dans l’immeuble où l’on rentre, l’ascenseur n’est pas le lieu approprié au dialogue, et les trente ou cinquante personnes de l’immeuble locatif trouvent difficilement occasion ou possibilité de se connaître et d’avoir un échange réel. Dans une seule journée, on peut ainsi croiser des centaines de gens sans connaître quelqu’un.

A la limite, on peut comprendre que la cohabitation soit, non un mariage mais une échappatoire à la solitude.

L’Eglise réalise-t-elle le privilège et la responsabilité qui s’offrent à elle dans ce contexte où, littéralement, des milliers meurent de solitu­de? Encore faudrait-il qu’elle s’interroge: le type de communauté de maison qu’elle a créé ou qu’elle désire offrir au prochain correspond- il à l’attente d’autrui? Les gens sont-ils invités ou accueillis? Doivent- ils faire l’effort de rejoindre les appelants ou bien ces derniers mettent-ils grâce, sagesse, prévenance,dans leur manière d’ouvrir leur foyer et d’en faire un lieu de communauté?

Le couple, la famille, c’est la porte d’entrée dans la vie communau­taire. Il ne va pas de soi que des personnes, étrangères à la foi ou de­puis longtemps en rupture avec l’Eglise, se trouvent à l’aise au culte dominical. La croissance spirituelle connaît donc des étapes nécessai­res. Avant de s’asseoir à la table de famille, l’enfant doit avoir acquis la taille et la stabilité donnant accès à son assiette! Le chemin du ras­semblement ecclésial sera d’autant plus accessible qu’il aura connu les étapes bienfaisantes et formatrices d’une famille d’accueil et d’une communauté de maison.

96

Les moyens de grâce

Selon l’ordre habituel, ils sont ceux de la Parole, du baptême, de la cène. J’y ajoute la prière

J’ai des raisons pratiques de présenter le baptême et la cène avant la Parole et la prière. En effet, je voudrais mettre les premiers en va­leur et, par là répondre au reproche fraternel qui m’a été fait de n’en avoir rien dit dans le premier volume traitant des ministères. Comme si j’avais ignoré qu’ils y aient leur place!

Une explication est nécessaire. *La* Ligue pour la lecture de la Bible, éditrice de mes livres, est une œuvre au service de *toutes* les commu­nautés et églises. Elle met à leur disposition ses charismes d’enseigne­ment et d’explication de la Parole biblique, adaptés à l’âge de ceux qui reçoivent ses publications. De la même manière, son œuvre d’évangélisation auprès des adultes, des jeunes et des enfants, se veut au bénéfice de toutes les églises, et non en faveur de l’une ou de l’au­tre d’entre elles seulement.

L’exigence première d’un tel charisme est le respect des églises qui, tout en se réclamant de l’autorité de la Parole, ont cependant, au su­jet du baptême et de la cène, des vues ou encore des pratiques diffé­rentes. Si, dans mon premier volume, j’avais introduit un enseigne­ment sur ces deux sujets, j’aurais franchi la limite qu’observe volontairement la Ligue et, d’une manière ou d’une autre, indisposé telle église ou telle communauté. Ce que j’en aurais dit n’aurait pas toujours correspondu aux vues de cette église ou de cette commu­nauté.

Certes, j’ai mes propres convictions et, dans l’œuvre inter­ecclésiastique qu’assure la Ligue universellement, son Conseil ne m’a jamais demandé de les renier, ni non plus de taire mon titre de pas­teur, consacré dans l’église réformée du canton de Vaud. Aussi, dans la mesure de mes possibilités, ai-je cherché à éviter que cette distinc­tion prenne le pas sur le ministère largement ouvert à la collaboration que la Ligue a reçu vocation d’exercer.

97

Il y a une saine doctrine du baptême et de la cène. Nous la rappelle­rons brièvement. Cependant, dans la recherche d’une fidélité au Sei­gneur, notre intérêt ira surtout à une pratique fondée bibliquement de ces deux actes institués par le Seigneur.

Laissons d’abord Calvin nous instruire du sens des «sacrements». «Parce que nous habitons en nos corps, Dieu nous donne les choses spirituelles sous signes visibles. Non parce qu’elles auraient de leur nature quelque qualité et vertu, mais parce qu’elles sont signées et marquées de Dieu pour avoir cette signification»1.

La confession de La Rochelle dit: «Les sacrements sont ajoutés à la Parole pour plus ample confirmation d’icelle; afin de nous être ga­ges et sceaux de Dieu et, par ce moyen, aider et soulager notre foi, à cause de l’infirmité et rudesse qui est en nous»2.

Plus explicite encore, la Confession helvétique postérieure déclare: «Les sacrements sont... sacrées actions que Dieu a lui-même ordon­nées et qui gisent en la Parole de Dieu, en signes et en choses signi­fiées. Par leur moyen, il conserve et rafraîchit la mémoire des hom­mes, les grands biens qu’il a faits à son Eglise, représentant au dehors et, par manière de dire, mettant devant nos yeux ce qu’il nous donne au dedans. Par leur moyen, il fortifie et augmente notre foi. Le Saint- Esprit besogne en nos cœurs à cet effet; par lesquelles choses aussi, finalement, il nous sépare de tous les autres peuples et religions, pour nous consacrer et obliger à soi-même et nous signifier ce qu’il re­quiert de nous»3.

Il est tout de même important de savoir que le mot «sacrement» est ignoré par l’Ecriture et par l’Eglise des deux premiers siècles, alors que son sens premier s’applique au serment d’allégeance qu’un sol­dat, par contrat, fait auprès d’un monarque. Tertullien est le premier théologien à avoir utilisé ce terme à la place du mot biblique «mystè­re» (signe). Par le sacrement, disait-il, l’homme s’unit à Dieu comme le soldat s’unit à la milice d’un monarque lors du serment au dra­peau. Par la suite, Augustin étendit la notion de sacrement, l’appli­quant non seulement au baptême et à la cène, mais à d’autres actes

1/ Institution chrétienne IV 14.3

2/ Art. 34

3/ Cahier théologique 5/6 Delachaux & Niestlé ch.19 p.112.

98

ecclésiastiques tels l’ordination du prêtre, l’extrême onction, etc. En­fin, Thomas d’Aquin prit la liberté d’enseigner qu’en conséquence de son origine divine, le sacrement par sa seule vertu, agit sur celui au­quel il est administré. Quelles que soient les dispositions de son cœur (sauf cas de péché mortel... !) le croyant est au bénéfice de ce que le sacrement lui procure lorsqu’il est appliqué. C’est ce qu’enseigne l’église romaine...

Les Réformés évangéliques, pour leur part, ne séparent pas l’effi­cacité du sacrement (limité au baptême et à la cène) des dispositions de foi de celui qui le reçoit.

**Le baptême**

Par souci de clarification, spécifions que le baptême d’adultes est admis par toutes les églises. Ce qui fait question, c’est la forme à don­ner à cet acte et les conditions dans lesquelles il peut être administré; c’est surtout le baptême des enfants nouveaux-nés; c’est enfin la question dite du re-baptême.

*Forme et conditions*

Puisque le baptême des adultes et des enfants en âge d’en com­prendre le sens et d’en prendre l’engagement est unanimement admis et que la discussion porte uniquement sur sa forme et la manière de le vivre communautairement, faisons place d’abord aux quelques con­sidérations qui en faciliteront la pratique.

D’abord quelques précisions afin de dissiper tout malentendu pos­sible:

* La profession d’une foi sincère au Sauveur et Seigneur Jésus- Christ est le chemin d’accès à l’Eglise visible, soit aussi au corps de Jésus. Elle doit rester également la condition d’appartenance à une église locale. Il n’y a nul salut ou régénération par le baptême seul1.
* Cette profession de foi ne saurait cependant dispenser qui que ce soit du baptême. L’ordre du Seigneur: «Faites des disciples parmi tous les peuples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et Saint-Esprit et apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit»2, ne

1/1 Co 6.11; Ti 3.5-6.

2/ Mat 28.19

99

s’accompagne d’aucune exception. Elle demande même une prompte obéissance. Il faut le dire à ceux qui objecteraient leur souci honora­ble de sanctification avant de recevoir le baptême. La grâce conduit certes à la recherche de la sanctification. Mais cette grâce est faite à celui qui se repent et qui croit, donc bien avant qu’il soit sanctifié. Et le baptême est signe de cette grâce.

* Dans Romains 6, Paul écrit :

«Nous tous qui avons été immergés en Jésus-Christ, nous avons été plongés en sa mort. Par le baptême, nous avons donc été ensevelis avec lui afin de partager sa mort. Tout ce que nous étions autrefois est à présent mort et enterré... Si donc nous avons été implantés en sa mort pour mourir avec lui, nous le serons aussi en sa ré­surrection pour revivre comme lui... Regardez-vous maintenant comme vivants pour Dieu dans une communion ininterrompue avec lui, puisque vous êtes en Jésus- Christ notre Sauveur» (Rm 6.3-11).

Cet enseignement laisse entendre que la forme adéquate du signe correspondant est l’immersion. Nul étonnement si beaucoup d’égli­ses l’ont retenue et la pratiquent. Epargnons-nous toute inutile dis­cussion quant au lieu d’un tel acte. Lac, rivière, baptistère à l’intérieur d’un temple ou d’une salle, sont à choisir en fonction des possibilités, la plus importante des conditions restant celle du témoignage qui doit l’accompagner. Car si le baptisé fait ainsi acte d’entrée dans l’Eglise et si, parallèlement, la communauté fait acte d’accueil du baptisé, il importe qu’elle soit présente et participe à ce signe visible et à la con­fession de foi qui l’accompagne. On peut relever aussi qu’un tel acte, lié à la Parole qui l’annonce et l’explicite, peut être une occasion de témoignage public s’il a lieu au bord d’un lac ou d’une rivière.

* Pour des raisons particulières (maladie, infirmité, situation telle celle de l’eunuque éthiopien1), il peut arriver qu’un baptême soit ad­ministré en l’absence de la communauté. Cela restera l’exception qui confirme la règle. Quant au baptême dans une chambre de bain pri­vée à défaut d’un baptistère, il doit rester lui aussi l’exception et de­vrait amener ceux qui le pratiquent à s’interroger quant à leur déter­mination à considérer l’immersion comme la seule forme valable!

1/ Ac 8.26, 36-38

100

En effet, se sont-ils demandés dans quel lac ou quelle rivière à Jé­rusalem au jour de Pentecôte, les trois mille convertis ont passé par le baptême? Et les deux mille de Actes 4.4? On peut admettre qu’ils soient allés à la piscine de Béthesda ou soient descendus au réservoir de Siloé. Mais n’est-il pas beaucoup plus vraisemblable que la prati­que retenue fut celle plus tard en usage dans l’église des Catacombes: l’affusion, la personne se tenant à genoux tandis que l’officiant verse de l’eau sur sa tête?

* La visibilité du signe n’est pas importante pour les hommes seule­ment. Elle concerne aussi les créatures célestes. Ces dernières, par la parole et l’acte, sont informées de la situation nouvelle du baptisé\*. C’est pourquoi, il est nécessaire que son baptême soit précédé d’une déclaration attestant sa repentance et sa foi au Dieu trinitaire, sa volon­té d’accorder dorénavant au Seigneur et à sa Parole toute autorité dans sa vie, puis sa détermination! de refuser à Satan, prince de ce monde, tout droit sur lui. Avec l’église qui l’entoure — à défaut, avec son ou ses représentants — il dira le symbole des apôtres ou telle autre confession de foi trinitaire. Enfin, l’église elle-même (ou son représentant), après l’acte du baptême, scellera cette alliance par une imposition des mains appelant sur le baptisé Ponction de P Esprit saint.
* Dans les conditions évoquées ci-dessus, l’âge de l’enfant admis au baptême, en présence de ses parents - pour le moins d’un représen­tant attestant leur accord - sera celui correspondant à la foi plus ou moins précoce, en tout cas déjà partiellement éclairée, de cet enfant. Il lui sera demandé de la dire publiquement, de préciser aussi ce que si­gnifie pour lui le baptême qu’il sollicite. Dans la louange à Dieu qui, ef­fectivement, peut se révéler très tôt à un enfant, il y aura lieu de s’assu­rer que la liberté lui a été donnée de demander le baptême et qu’il n’y est pas contraint par sa famille ou ceux qui se disent ses représentants.

**Baptême des nouveaux-nés**

E Eglise est partagée à ce sujet. Vivement recommandé par les uns, le pédobaptisme est âprement contesté par d’autres. Ces divergences

1/ Eph 3.10

101

persistantes indiquent bien la difficulté de la question. Nous ne pré­tendons pas la résoudre. Pour le moins convient-il de dépassionner le débat, de laisser entendre les deux points de vue et de rechercher ce qui, en pratique, pourrait être admis des uns et des autres.

*La position baptiste* est celle exposée plus haut, avec la remarque complémentaire suivante :

L’Ecriture ne laisse jamais entendre que le baptême d’eau ait en lui- même une efficacité procurant la réalité qu’il annonce. Ce serait croire que, sans la foi, l’acte et l’eau du baptême ont une vertu propre. Il n’en est rien. Dans le baptême d’eau, l’homme est agent. Avec l’Eglise, il at­teste son obéissance et sa foi en la promesse de Jésus de baptiser d’Es­prit. L’eau est le signe de cet Esprit saint, selon une exégèse correcte de Jean 3.5. Calvin dit: «Encore que nous accordassions que le Christ parle ici du baptême, il ne faut pas toutefois tant insister sur les mots, et les prendre au pied levé, comme on dit, que de penser que le Christ veuille enclore le salut dans le signe extérieur; mais plutôt il conjoint l’eau avec l’Esprit, d’autant que sous le signe visible, il atteste et scelle la nouveauté de vie que Dieu seul fait en nous par son Saint-Esprit»1.

Il faut le souligner: ce propos de Calvin ferait dire à un baptiste que l’action du Saint-Esprit conjointe à l’eau est inséparable de la foi du baptisé. Cette action ne saurait donc concerner un nouveau-né. A quoi un pédobaptiste répond : en accord avec la foi des parents et de l’église, par l’aspersion la grâce de Dieu est réellement signifiée à l’enfant, de telle manière qu’au jour où il croira, il saisira la grâce pré­venante qui lui a été accordée...

Un baptiste dira alors: si le baptême est signe de la grâce, elle est offerte et devient agissante lorsqu’en réponse à cette grâce l’homme consent à mourir à lui-même et à naître à la vie d’En-haut. Le baptê­me est signe de cette mort et de cet ensevelissement. Quelle part à *ce signe* peut avoir un nourrisson baptisé, ou même un catéchumène qui par simple tradition confirme son baptême?

J.D. Pawson écrit: «Comment puis-je faire de la croix ma croix? En me repentant et en croyant. Comment puis-je faire miennes Sa

1/ Commentaire de Jean, Labor & Fides, p. 75

102

mort et Sa résurrection? Par le baptême dans l’eau. Comment puis-je faire de la Pentecôte ma Pentecôte? En recevant le Saint-Esprit. En d’autres termes, il y a quatre pas à faire pour entrer pleinement dans la Nouvelle Alliance: la repentance, la foi, le baptême et la réception du Saint-Esprit»\*.

*La position pédobaptiste* le reconnaît: le N.T. ne laisse entendre nulle part explicitement que l’Eglise primitive ait baptisé des enfants. Elle était en situation missionnaire. Adultes, juifs et païens, étaient appelés, par le baptême, à confesser leur foi et à entrer dans l’Eglise. Il n’en va pas autrement aujourd’hui dans une même situation mis­sionnaire.

La question posée concerne donc les enfants des chrétiens baptisés, et ceux-là uniquement. Car Dieu dit à Abraham: «J’établirai mon al­liance entre moi et toi et tes descendants après toi, selon leurs généra­tions. Ce sera une alliance perpétuelle en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi»2.

La circoncision, signe de cette alliance, s’accompagnait de promes­ses nombreuses applicables à toute la famille des circoncis.

Pour les pédobaptistes, la continuité entre l’Ancien et le Nouveau Testament s’inscrit dans une similitude entre la circoncision et le bap­tême. C’est pourquoi, à la question: «L’alliance de grâce signifiée aux descendants d’Abraham par la circoncision est-elle, par le baptê­me, applicable aux enfants de croyants de l’Eglise des Gentils», ils ré­pondent *oui3.* A l’appui de cette prise de position, ils rappellent ce que Jésus dit des enfants4, puis l’affirmation de Pierre à Pentecôte: «La promesse est pour vous et pour vos enfants»3, enfin celle de Paul aux conjoints croyants: «Vos enfants sont saints»6. Ils ne nient pas que ce baptême ne soit qu’un signe porteur de promesses. L’enfant

1/ «Les quatre étapes fondamentales de la vie chrétienne» Lien des cellules de prières,

N° 162/87, CH-1800Vevey

2/ Gn 17.7

3/ Cf. A. Lecerf, Revue Réformée N°22 1955 p. 41.

4/ Mt 18.1-6. Aux pédobaptistes se réclamant de cette continuité, on pourrait faire remarquer que la circoncision était pratiquée après la naissance d’un jeune Juif. C’est donc après sa «nouvelle naissance» que le chrétien devrait être baptisé., et non avant sa venue au monde racheté par le Seigneur! Mais dans Mt 18 est-il question du baptême?

5/Ac2.39 6/ 1 C0 7.14

103

«né dans F Alliance» aura à la confirmer un jour par sa propre foi et son obéissance. P. Courthial dit: «Tous les baptisés, qu’ils l’aient été selon le principe premier de leur profession de foi ou selon le principe second de l’autorité légitime sur eux de leurs parents croyants, ont reçu le signe et le sceau de leur incorporation dans la sphère de F Al­liance du Seigneur Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, qui prononcera justement sur eux, au dernier jour, le verdict final de sa bénédiction ou de sa condamnation éternelles»’.

Par ailleurs, les tenants du pédobaptisme considèrent la position de leurs opposants comme fautive au moins sur trois points :

* une exagération de la subjectivité de la foi par rapport à l’objecti­vité du signe,
* une exagération de l’individualité par rapport à la solidarité fami­liale et ecclésiale,
* une exagération du «Vous n’êtes pas du monde» par rapport au «Je ne te demande pas de les ôter du monde».

**Quelle pratique envisager?**

Nous l’avons relevé: la controverse continue dans les églises d’au­jourd’hui. Nous ne saurions nous en faire l’écho sans relever que, du cinquième au quinzième siècle, le baptême des nouveaux-nés a été la pratique constante de toute F Eglise. Mais, depuis la Réforme affron­tée au sacramentalisme de Constantinople et de Rome qui, indépen­damment de la foi, identifient le signe et la grâce du baptême, un re­dressement s’opère. Il va grandissant dans le sens d’une recherche d’une plus grande fidélité à la Parole et d’un témoignage refusant la confusion que maintient F Eglise par le baptême des enfants. Ce re­dressement se trouve accentué par la crise que traverse F Eglise con­temporaine.

La déchristianisation voit beaucoup d’églises traditionnelles rédui­tes à un petit troupeau qui a pris conscience de la confusion spirituel­le qu’entretient le pédobaptisme. Hitler, Staline, Mussolini... et beau­coup d’autres, étaient des baptisés. Leurs œuvres mettent en cause même le signe de leur appartenance à l’Eglise.

1/ Ichlus N°ll 1971

104

Comment, par ailleurs, responsabiliser la communauté paroissiale envers telle famille accueillie au culte dominical à l’unique occasion du baptême de son nouveau-né, alors que cette famille, habituelle­ment ignore l’église et, en dépit de son engagement, après cet acte du baptême n’y revient guère?

Un retour à la discipline ecclésiale vise donc aujourd’hui à n’ad­mettre le pédobaptisme qu’au bénéfice de familles dont le témoigna­ge est en accord avec l’engagement pris lors du baptême. Et il y a lieu de respecter les églises et les pasteurs qui tiennent pour fondée bibli- quement, et cette discipline, et cette pratique du pédobaptisme vécu comme une conséquence de l’alliance de grâce.

Ce respect ira aussi aux pasteurs encore pédobaptistes mais dont la pratique s’assortit d’exigences précises: ils proposent à toute famille dont la foi est encore sans réel fondement et qui sollicite le baptême d’un enfant, que celui-ci soit, non pas baptisé mais, avec ses parents, objet de la prière de l’église. Ils s’offrent à accompagner cette famille, à l’instruire de la vérité, de telle manière qu’un jour, son enfant, cette fois en connaissance de cause, demande lui-même à être baptisé.

Une telle démarche exige de la fermeté, du courage aussi, car l’en­gagement qu’elle présuppose est, en pratique, un refus de la tradition baptismale séculaire.

Ce même respect doit aller à ceux qui contestent jusqu’à l’interpré­tation biblique d’une alliance de grâce conduisant à remplacer la cir­concision par le baptême.

Leur opposition peut, à juste titre, se réclamer de nombreux «Pè­res» des trois premiers siècles, puis d’une Histoire montrant com­ment et pourquoi s’introduisit dans F Eglise et se généralisa le pédo­baptisme; comment et pourquoi aussi les Réformateurs, en contradiction avec certains de leurs écrits\*, en maintinrent la prati­que. Emile Brunner, mais surtout Karl Barth et son fils Markus, ont sévèrement contesté la théologie sacramentelle qui est, finalement, la principale justification du pédobaptisme.

A cet égard, on souhaiterait que les pédobaptistes inconditionnels soient accueillants aux remarques fondées de leurs opposants. Certes,

1/ Luther en particulier

105

le baptême reste le signe premier de la grâce et il incorpore effective­ment tout croyant au corps du Christ. Mais la grâce prévenante peut être attestée d’une autre manière. Une bénédiction par l’imposition des mains en est l’expression courante. Prier pour un nouveu-né pré­senté par sa famille à l’église, le bénir au nom du Seigneur, est une obéissance justifiable bibliquement. N’est-ce pas un peu facilement dénigrer ce geste que de le tenir pour une «cérémonie de substi­tution1»?

Il faut aussi admettre avec une même compréhension la contesta­tion de l’acte complémentaire du baptême d’eau: la confirmation. Depuis son introduction dans l’Eglise au 18e siècle sous l’influence du piétisme, elle a été reconnue comme une source de malentendus ou de difficultés et a donné lieu à des accusations fondées de confor­misme et d’hypocrisie.

A l’heure actuelle du reste — et cela est significatif — la cérémonie qui en portait le nom tend à disparaître du calendrier ecclésiastique de nombreuses paroisses.

\* ♦ \*

Une conclusion à l’ensemble de ces constatations ne peut être que provisoire. On ose dire qu’aujourd’hui, sur la question du baptême en particulier, l’Eglise est à la fois en réforme et en crise. Le fait d’un large débat inachevé à ce sujet ne nous interdit nullement de dire no­tre point de vue, apporté comme un témoignage plutôt que comme un strict enseignement.

Graphiquement, on peut résumer l’histoire de l’Eglise par un lo­sange horizontal. Tout ce qui arrive à l’Eglise - abandon du grand nombre, mise en cause des fondements de la foi, difficultés et contes­tations de son témoignage, persécutions, théologies cherchant à re­trouver leurs racines hébraïques opposées à la gnose ou à l’apostasie antichristique - la rend semblable au «reste» souvent évoqué par les prophètes de l’Ancienne Alliance2. L’apôtre Jean use de la même image en parlant de Sardes3. Cette église, apparemment bien établie, ne compte plus qu’un petit nombre de fidèles. Ils sont là, telle la

1/ P. Marcel dans le Christianisme du XXe siècle N° 123/87

2/ Es. 4.3; 11.11; Ez 6.8; 14.22; Mi 2.12; So 3.13;

3/ Ap 3.2

106

partie terminale du losange. Ce «reste», dans son être et son compor­tement, ne signe pas le rejet des autres, mais la tension persistante en­tre l’Eglise fidèle et l’Eglise encline à l’apostasie, également entre «le petit troupeau auquel le Père a donné le Royaume»1 et la multitude à laquelle doit aller notre permanente compassion et notre témoignage insistant2.

Apocalypse 12.7 évoque la guerre que le dragon mène universelle­ment contre «le reste de la postérité qui garde les commandements de Dieu et rend fidèlement témoignage à Jésus».

Ce «reste» — P Eglise *finitive —* offre ainsi des similitudes avec l’autre extrémité du losange, c’est-à-dire l’Eglise *primitive.* Cette der­nière connut la persécution. Mais son combat principal porta sur la fidélité à garder contre l’hérésie, contre l’idolâtrie et tout ce qui parti­cipe d’une piété apparente et sans contenu réel.

Aujourd’hui aussi, alors que s’effondre un christianisme de forme et de tradition, s’affirme et travaille à s’unir, sous diverses appellations mais en un seul corps, une Eglise édifiée sur le solide fondement des apôtres et des prophètes.

La question du baptême participe de ce combat de fidélité. Même la Réforme qui, non sans rudesse, en particulier sous la plume de Lu­ther, l’avait remis en cause, a reculé devant la réformation (le mot est adéquat) que cela aurait apporté. Emile Brunner, dans sa «Dogmati­que»3, en explique les raisons: «La notion du sacrement était incon­nue au témoignage chrétien du NT.... Avec le sacrement, le sacré - opposé au profane - issu du monde des religions, fait irruption dans l’Eglise...4. Ce n’est pas par hasard que le fleuve du mouvement réformateur s’est divisé et qu’il a été arrêté sur ce point. Le maintien de la pratique catholique du baptême des nourrissons par les Réfor­mateurs [a voulu] préserver l’Eglise de multitude. [Cela en est] le mo­tif jamais avoué, mais réel...»

Théo Preiss dit la même chose à sa manière: «C’est un fait que la grâce du baptême, depuis F ère constantinienne, est piétinée et avilie en une assurance-vie étemelle. Au lieu d’être la base et la source de la vie étemelle, le baptême en est trop souvent la dispense».

1/ Le 12.32 2/ 2 Ti 4.2-5 3/ Vol.3 p.120-121

4/ A remarquer: le mot ‘musterion’ (qu’on traduit par ‘sacrement’) employé 27 fois dans le

N.T. ne s’applique jamais au baptême ou à la cène.

107

Et Pascal a dit: «Ce qu’elle (FEglise) a procuré pour le salut de ses enfants est devenu l’occasion de la perte des adultes»1.

Le baptême des enfants, maintenu par une tradition renouvelée du­rant près de dix-huit siècles, s’explique donc en partie par son contex­te constantinien et romain. A l’entendement de ceux qui en contes­tent la validité, il pourrait trouver une manière d’accréditation (sinon de justification!) par une comparaison tirée de F Ecriture.

Lorsqu’elle s’est instaurée en Israël, la royauté n’avait pas l’appro­bation de la volonté divine. Dieu la décrit même comme un rejet de sa propre autorité2. Malgré cela, il Fa assumée, donnant la bénédiction que F on sait, en particulier à la royauté de David, de Josaphat, d’Asa. C’est la déportation qui mit fin à cette royauté.

Cela pourrait être applicable à l’histoire du baptême des nourris­sons, bibliquement contestée par les uns et, avec la même certitude, soutenue par les autres.

Le «temps des nations» et de F Eglise constantinienne est révolu. Le Seigneur épure et éprouve son Eglise. Le combat n’est pas à mener contre le baptême des enfants et encore moins contre ceux qui sont assurés d’être fidèles en perpétuant la tradition pédobaptiste. Dans le respect de ce que Dieu lui-même a agréé durant tant de siècles, il faut fermement et sans esprit de critique s’employer à faire connaître la stricte vérité

La désagrégation du multitudinisme constantinien et romain en fa­cilite l’audience. Aux deux bouts du losange, les Eglises primitive et finitive tendent à se ressembler. Il en coûte de plus en plus d’être chré­tien aujourd’hui. Ceux qui répondent à cette vocation accordent une audience attentive à la Parole du Seigneur. Ils y trouvent la justifica­tion par la foi dont le baptême est le signe visible. Ils y reçoivent une connaissance qui leur fait entendre ce que Calvin relevait déjà3: «Le signe sans la foi est sans signification; il est la ruine de l’Eglise». Ils y découvrent surtout que la circoncision, signe de l’Ancienne Alliance, a pour pour corollaire dans la Nouvelle Alliance la circoncision du cœur4, et non le baptême de l’enfant.

1/ Cité par A. Kuen dans «Le Baptême» Ed. S.P.B. 48 Rue de Lille, Paris 7e p. 117.

2/ 1 Sam 8.5-9 3/ Inst, chrét. IV 14.14-16 4/ Rm 2.28-29, Ph. 3.3,

Col 2.11-12

108

Une démonstration supplémentaire de cette connaissance éclairée par la Parole est donnée par ce fait couramment observé dans les pa­roisses traditionnelles. Compte tenu des exceptions qui confirment la règle, ce sont les chrétiens de tradition qui sollicitent encore le baptê­me de leurs enfants. Les chrétiens régénérés, soucieux d’élever leurs enfants dans la foi, ne les baptisent plus mais les confient à la prière de l’Eglise. Et ils sont de plus en plus nombreux à la soutenir dans sa volonté de retrouver la pratique d’un baptême accompagnant la con­fession de foi des baptisés.

Ils reprendraient volontiers à leur compte cette déclaration d’un écrit de l’an 200 environ: «Il est vrai que notre Seigneur a dit en par­lant des enfants ‘Ne les empêchez pas de venir à moi’ ; qu’ils y aillent donc... à mesure qu’ils grandissent et en état d’être instruits, afin qu’ils connaissent leurs engagements... Il faut leur accorder le baptê­me quand ils auront appris à chercher le salut...»1.

«Dans un tel débat, écrit Albert Greiner, la pratique du baptême des enfants ne fait-elle pas de cet acte un rite sociologique qui dévalo­rise ce sacrement en occultant l’engagement personnel de la foi? N’est-elle pas responsable du fait qu’un grand nombre de baptisés de­meurent étrangers à toute vie chrétienne?...

Gageons que, dans leur situation missionnaire et confessante ac­tuelle, toutes les églises seront de plus en plus souvent conduites à baptiser des adultes.»2.

En résumé, mieux qu’un combat contre le pédobaptisme, un clair enseignement auprès des parents chrétiens est une des réformes contri­buant à unir l’Eglise autour du Christ et sur le fondement de sa Parole.

**La présentation**

La querelle faite à ce mot par les tenants du pédobaptisme est plus formelle que légitime. Certes, ce rite de l’Ancienne Alliance n’a aucu­ne place dans la Nouvelle. De plus, il ne saurait en aucune façon rem­placer le baptême des enfants. A la rigueur, on peut admettre que, par crainte de cette confusion, on évite de parler de présentation.

1/ op. cité, A. Kuen, p. 153.

2/ Christianisme au XXe siècle, 7.3.88. N°154.

109

Cependant, comme Elkana et Anne ont consacré à Dieu leur petit Samuel 1 et, pour cette raison le lui ont «présenté», les parents chré­tiens peuvent être conviés à faire ce même geste, associé à une béné­diction donnée par l’église au nom du Seigneur. Convient-il de le dis­qualifier ou encore de le tourner en dérision en prétendant qu’il s’agit d’un «baptême sec»? Il n’y a nul malentendu possible lorsque les pa­rents déclarent: nous consacrons notre enfant à Dieu et demandons à l’Eglise d’en être témoin et de prier pour lui et pour nous.

**L’immersion des baptisés**

Au 16e siècle, l’anabaptisme — la répétition du baptême adminis­tré à l’enfant, baptême regardé comme nul aussi longtemps que la foi ne le justifie pas - a troublé l’œuvre de la Réforme2. Dès lors, l’Egli­se a été vigilante, voire sévère, à l’égard de toute tendance ou pratique laissant entendre qu’un baptisé puisse demander à l’être une nouvelle fois.

La parole est claire: «Il y a un seul baptême»3. Dans la pensée de Paul et le contexte qu’il lui donne, il s’agit bien du baptême de l’Es­prit saint conjoint au baptême d’eau, signe de l’alliance. Administré et vécu selon l’Ecriture, un tel baptême ne saurait en effet être répété.

Sans prétendre trancher dans un débat de toute manière difficile, on peut tenter de suggérer une pratique pastorale réconciliatrice.

A juste titre, la position baptiste, en conséquence de sa contesta­tion du sacramentalisme et de la foi *vicaire* des parents4 (à défaut, des parrains et marraines; à défaut encore, de l’église!) conduit à la con­clusion que le baptême d’un nourrisson est sans valeur et sans conte­nu. Elle souligne, en outre, qu’un tel acte n’est pas validé parce qu’il a été fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Dieu ne caution­ne pas nécessairement ce qui est fait en son nom3. On peut donc com­prendre que les chrétiens baptistes demandent aux chrétiens venus d’une église pédobaptiste d’agréer leur immersion non comme un re­baptême mais comme leur seul et véritable baptême.

Ils portent ainsi un jugement sans appel, non seulement sur le pé­dobaptisme, mais sur leurs frères en la foi qui s’en réclament encore

1/ 1 Sam 1.22-23 2/ Ce trouble ne tenait pas seulement à la question du baptê-

3/ Eph 4.4-6 me. Il portait sur d’autres points de doctrine.

4/ qui suppléa qui remplace celle de l’enfant 5/ Mat 7.21-23

110

dans l’assurance de leur juste interprétation de l’acte baptismal.

Semblable constat peut être fait à l’endroit des chrétiens pédobap- tistes qui condamnent sans appel leurs frères baptistes lorsque, pour les raisons rappelées plus haut, ces derniers recommandent à tout nouveau converti venu de la chrétienté, de demander le baptême.

Y a-t-il une autre issue que celle de renvoyer dos à dos ces deux po­sitions ou deux interprétations irréductibles?

L’Ecriture — son autorité est décisive — demande respect et obéis­sance. L’Esprit convainc et conduit dans la vérité. Je respecte la con­viction d’un frère et je n’ai pas à me séparer de lui lorsque, sur un point aussi particulier que celui-là et en connaissance des fondements de sa conviction, nous divergeons dans la pratique. Bien sûr, je peux lui demander le même respect.

On reconnaît l’arbre à ses fruits. Je ne peux nier en avoir vus d’in­nombrables dans la vie d’hommes ou de femmes baptisés enfants et qui, tôt ou tard, que ce soit à leur confirmation, que ce soit avant ou après leur confirmation, ont connu une authentique conversion et at­testent qu’ils vivent leur baptême et sont réellement morts et ressusci­tés avec Christ.

J’aime et je respecte ces frères et je m’interdis d’entrer en contesta­tion avec eux lorsqu’ils ont l’assurance de la validité de leur baptême et de leur confirmation, attestée par leur vie dans l’Esprit.

De la même manière, j’aime et je respecte le frère qui, dans une dé­cision éclairée et assurée de l’approbation du Seigneur, tient son bap­tême d’enfant, voire sa confirmation pour un acte plus sociologique que spirituel et, en conséquence, demande le baptême.

Mais il est aussi des hommes et des femmes troublés devant cette di­vergence de vues, troublés aussi devant la valeur réelle qu’ils doivent at­tacher à leur baptême. Il n’a laissé aucune trace dans leurs souvenirs. Leur école du dimanche, leur catéchisme, leur confirmation ont mar­qué leur cheminement spirituel. D’une part, ils reconnaissent que dans sa grâce, prévenante de toute manière, Dieu les a visités, voire baptisés de son Esprit. D’autre part, il leur apparaît que leur marche avec Christ n’a pas connu d’occasion de sceller, par un acte et par un engagement,

111

non seulement leur alliance avec Dieu et leur entrée dans sa maison, mais encore leur renoncement à eux-mêmes, leur dépouillement du vieil homme et le revêtement en Christ de leur être nouveau.

Certes, les uns les invitent à reconnaître l’alliance conclue par Dieu à leur baptême et à s’y référer par la foi. D’autres, sensibles à leur préoccupation, les appellent à reconnaître cet acte et à le signifier en participant tout simplement à la cène.

Ces invites et ces appels ne dissipent finalement ni leur malaise, ni leur insatisfaction. Ils ont consience que le Christ vient, que parallèle­ment la nuit s’approfondit, tandis que l’Antichrist, lié à des systèmes politiques, religieux, voire occultes et autoritaires, affiche ouverte­ment ses positions. Ils ont conscience que l’Eglise traditionnelle et pé- dobaptiste demeure souvent crispée devant toute rénovation intérieu­re et tout accueil de l’Esprit de Pentecôte. Ils aimeraient (pour elle, avec elle, et non pas contre elle) manifester une consécration qui ne soit pas seulement un service de leur paroisse accrochée à la tradition, mais encore un engagement hâtant la venue du Seigneur et le rassem­blement de l’Eglise dans l’unité.

Comment traduire cet engagement et cette consécration sans renier d’aucune manière cette Eglise qui, au travers des siècles, est demeurée témoin du Seigneur, parfois avec une fidélité exemplaire, parfois aussi dans une faiblesse affligeante?

Des pasteurs réformés de France et de Suisse, au temps du Réveil de l’Ardèche des années 1930, - à leur tête le pasteur Louis Dallière - en vinrent à la certitude qu’il y avait une réponse à cette question. Prenant à cœur la juste aspiration - voire la vocation de plusieurs - à vivre *concrètement* dans l’église paroissiale - et non plus en marge d’elle - une consécration en vue du retour de Jésus, ils convinrent de la traduire, pour tout chrétien qui le demande, par une immersion.

Cette immersiom n’est pas un re-baptême. Elle n’est pas non plus un désaveu de l’Eglise certaine d’avoir fait la volonté de Dieu en bap­tisant les enfants. Elle manifeste, au contraire, une solidarité avec ce qu’a été cette Eglise et ce qu’elle est encore.

112

Cette immersion est la confirmation de cette alliance de grâce, maintenant et réellement accomplie dans ce croyant circoncis de cœur; accomplie aussi dans ce signe de l’ensevelissement de son vieil homme et la manifestation, devant l’église présente, de l’homme nou­veau qu’il est devenu et sur lequel, au sortir de l’eau, l’église invoque l’Esprit par l’imposition des mains.

Cette immersion est admise par l’église réformée de France1. Elle y discerne le signe d’une vocation de chrétiens appelés à s’engager per­sonnellement dans un service préparant et hâtant l’avènement du Sei­gneur, Depuis un demi-siècle déjà, dans nos pays francophones, cette pratique de l’immersion, dans le sens d’une entière consécration, est une réponse providentielle à la préoccupation de ceux qui mettent en question leur baptême d’enfant, sans vouloir pour autant entrer en dissidence par rapport à leur église.

Dans la louange au Seigneur, je puis moi-même rendre témoignage de la grâce éprouvée personnellement par cette immersion, vécue comme une des bénédictions de ma vie.

Je n’ignore rien de la réprimande, quelquefois même du blâme, que cette immersion a valu et vaut encore à ceux qui la pratiquent. Cette désapprobation s’explique. Elle traduit un souci d’unité en même temps qu’un regret devant une innovation introduite dans l’Eglise sans consultation interecclésiastique préalable. Que répondre à ces admonestations authentiquement fraternelles?

Cette immersion a été et demeure une obéissance. Elle est une tenta­tive visant à donner une réponse concrète et valable à ceux pour qui leur non participation à leur propre baptême demeure une souffrance.

Et il y a une seconde réponse convaincante: la vie, le témoignage, le service, la consécration de ceux et de celles qui ont vécu cette immer­sion. C’est plus et mieux qu’une controverse et cela édifie l’Eglise en vue du retour du Seigneur, précisément.

**La cène**

Dans l’ensemble des églises et communautés issues de la Réforme du XVIe siècle, la cène ne donne pas lieu aux mêmes contestations

1/ Les pasteurs et théologiens de l’Ardèche qui en furent les promoteurs ont constitué un tiers- ordre protestant étendu à la Belgique et à la Suisse Romande, connu sous le nom de «l’Union de prières». Elle a son centre à Charmes s/Rhône.

113

que le baptême. A l’exception d’une ou deux communautés exerçant une stricte discipline ecclésiale, l’hospitalité eucharistique entre égli­ses réformées et communautés évangéliques est largement pratiquée. Il faut le souligner et s’en réjouir.

Toutefois, il m’apparaît nécessaire d’apporter ici une double infor­mation: quant à la signification de ce mémorial, quant à la manière de le célébrer.

*Le mémorial.* Ce terme a donné lieu parfois à des interprétations simplistes, alors que trois passages des Evangiles synoptiques et deux textes de la première aux Corinthiens en explicitent le riche contenu\*.

* Célébrer la cène, ce n’est pas seulement évoquer le souvenir d’un acte passé. C’est vivre cette célébration dans le moment présent, en y inscrivant le sens même que lui donnait le Christ. «Prenez, mangez, buvez, ceci est mon corps... ceci est mon sang»2. Le Christ en person­ne s’offre aux siens. Ce qu’il est, ce qu’il accomplit en son corps don­né et son sang répandu, concerne la communauté des disciples ras­semblés. Il appelle chacun d’eux à prendre la responsabilité de l’accueillir, de communier avec lui. Dans cette alliance célébrée par la communauté des croyants, il est l’agneau pascal les soustrayant aux coups de l’ange exterminateur3. Le rappel de la Parole d’institution n’est pas la récitation d’une formule magique mais, pour tous ceux qui prennent part à ce repas, l’annonce de sa grâce, soit aussi de leur pardon, de leur rachat, de leur participation à la vie nouvelle de son corps, rendu tangible par le pain qui nourrit, par le vin qui vivifie et réjouit.
* Il serait regrettable d’appeler le pain et le vin des «symboles»4, car il y a correspondance entre ces éléments et ce qu’ils signifient. Jé­sus lui-même a enseigné que la chair ne sert de rien et que ses paroles sont Esprit et vie3. La parabole d’un billet de 10 francs peut aider à la compréhension de cet enseignement.

En Suisse, tout billet de banque a une *valeur or* correspondante, déposée à la Banque nationale. Quelle que soit la valeur indiquée

1/ Mt 26.26-29; Mc 14.22-25; Le 22.15-20; 1 Co 10.15-17; 1 Co 11.20-34.

2/ Mt 26.26-29 3/ Ex 12.3-14, Le 22.7-20; Jn 1.29

4/ En français: «image évocatrice». Exemple: la colombe est le symbole de la paix.

5/ Jn 6.63

114

— dix, vingt, cinquante, cent, cinq cents, mille - une coupure reste ce qu’elle est de nature: du papier. Comme le pain et le vin de la cène *restent* du pain et du vin.

La parole du Seigneur présent — *couverture or* (sur une coupure, la signature du président de la Banque Nationale) — donne aux élé­ments (le pain et le vin) leur valeur.

Si je ne crois pas la signature garantissant la valeur de cette coupu­re, elle restera du papier et j’en ferai un usage regrettable; par exem­ple, un aliment pour le feu !

Il en va de même du pain et du vin. C’est la déclaration du Sei­gneur, c’est la foi avec laquelle je l’entends qui rend cette Parole agis­sante. Par la foi, je participe réellement à ce que signifie ce repas. Je communie réellement avec le Christ. Il m’assure que je suis membre de son corps, vivant de sa vie.

Comme le pain et le vin soutiennent et renouvellent les forces de notre vie naturelle, le corps et le sang du Christ soutiennent et renou­vellent la vie personnelle et communautaire de ceux qui, par la parti­cipation à la cène, constituent le corps du Christ.

• La cène est une prédication en actes. Comme dirait Paul, elle est «une démonstration de l’Esprit»1.

A la cène, nous faisons mémoire, devant les Puissances célestes et devant les hommes sur la terre, de la réalité de l’œuvre de Dieu ac­complie par le Christ et maintenant manifestée par l’Esprit qui nous habite. D’où l’importance et la valeur des gestes signifiant ce repas:

Quand l’assemblée se lève et, en cortège, s’avance vers la table pour partager le pain et le vin, elle annonce qu’elle prend rang dans le peu­ple racheté qui, dès Abraham, Isaac, Jacob, a répondu à sa vocation, a traversé les siècles, a vu «celui qui est invisible»2, a marché par la foi vers le Royaume promis. Ce cortège n’a rien de funèbre, même s’il annonce la mort du Seigneur. Au contraire, il célèbre l’efficace du sang répandu, la grâce et le pardon reçus, la défaite des ennemis que sont Satan et la mort, la réalité de la vie nouvelle et éternelle que le Christ nous a acquise dans l’attente du Royaume qui vient.

1/ 1 Co 2.4 2/ Hb 11.27

115

Lorsque ceux qui s’avancent s’arrêtent autour de la table (parfois s’y assoient comme à une table familiale) et, mains ouvertes, reçoi­vent du Père céleste le pain de vie, ils signifient qu’ils sont des grâciés, n’ayant dans leur pauvreté rien à offrir qu’eux-mêmes. Ils s’attendent au contraire à tout recevoir de Celui qui «pour eux s’est fait pauvre afin qu’ils soient enrichis»1.

Quand ils boivent à la même coupe, ils signifient qu’ils participent à la même grâce, bénéficient du même pardon, ont un même amour fraternel les uns envers les autres.

Lorsque, dans certaines communautés, ce pain et ce vin sont reçus à genoux, ce geste des participants traduit l’indigence de leur être fra­gile et mortel en même temps que leur reconnaissance et leur adora­tion pour le Dieu saint qui les accueille à sa table, les fortifie, leur as­sure qu’au dernier jour ils se relèveront d’entre les morts.

Dans les églises où le pain et le vin, depuis la table, sont portés dans les rangs des fidèles, ce geste rappelle que Dieu fait tout le chemin pour venir rejoindre chacun et, dans cette alliance renouvelée, nous constitue membres de sa maison. Après avoir mangé et bu, les fidèles donnent aux voisins le pain et le vin. Par ce signe partagé, ils disent leur fraternité, leur amour mutuel, ils annoncent qu’ils ont tout en commun et sont prêts à subvenir aux besoins des autres.

Autre geste éloquent: lorsqu’ils sont en nombre, des fidèles sont in­vités à former, à partir de la table, une double rangée qui, le long des murs latéraux (ou le long de l’allée centrale) rejoint la porte d’entrée alors ouverte, les derniers participants des deux rangées se tenant même dehors. Le pain et le vin, passés de l’un à l’autre, les y rejoi­gnent et ils communient à la vue des passants. Ils disent ainsi que la maison du Seigneur est ouverte, que la grâce est pour tous les hom­mes, que la Parole faite chair concerne le monde autant que l’Eglise, Dieu voulant que tous passent de la mort à la vie.

• Je n’évoque pas sans raison ces différentes manières de célébrer la cène. Je les ai toutes vécues, parfois dans le silence, parfois dans la joie exubérante qui les accompagnait, avec ou sans instruments de

1/ 2 Co 8.9

116

musique, avec ou sans hymnes et cantiques, avec ou sans prières li­bres, avec liturgie doctement et solennellement répétée ou alors joyeu­sement improvisée et laissant pleinement à l’Esprit sa liberté d’inter­vention. Cette diversité m’a réjoui, souvent émerveillé. En même temps, elle m’a rendu sensible à la pauvreté d’expression - j’ose dire: à la tristesse de l’Esprit — éprouvée au cours de saintes cènes où le déroulement liturgique, lui aussi solennellement habituel ou même improvisé, rendait tangible une certaine sclérose de la communauté, un étouffement de sa vie sous le poids du formalisme des mots, mê­mes des prières et des gestes. Avec raison, on dit que la cène est un des pôles du culte, l’autre pôle étant la prédication. Si son dynamisme est sans force, si elle a tous les aspects d’un morne repas ritualiste dont l’énoncé verbal et gestuel ne trouve pas la foi correspondante des par­ticipants, il y a lieu de s’interroger, même de s’alarmer.

Fidèle à l’Ecriture, la Réforme a fait du culte une ellipse à deux centres, le *Verbum audibile* (la Parole entendue) et le *Verbum visibile* (la Parole signifiée): le pain et le vin\*. Or, on a usé de beaucoup d’en­cre et parfois de salive à discuter du moment de la cène dans le culte; des formes liturgiques à lui donner; des gestes à faire ou ne pas faire; de la place du ou des célébrants; des parements de la table et des offi­ciants; de la forme du pain; du nombre de coupes; de la couleur du vin avec ou sans alcool. Cela n’était pas toujours à tort, car ces détails doivent retenir l’attention2. Puisqu’il s’agit des «signes» d’une célé­bration, il est bon de veiller à ce qu’ils «mémorialisent» l’événement. Puisqu’il s’agit du corps et du sang, du pain est préférable à de la ga­lette, du vin rouge à tout autre succédané. Une coupe conviendra mieux qu’un verre et une nappe de fête peut couvrir heureusement une table qui serait quelconque. Par souci fraternel, il peut être juste de mettre une coupe de vin sans alcool, ou plusieurs coupes, si quel­qu’un était retenu de boire à la coupe des autres.

Assurément l’important n’est pas dans ces particularités. Il est dans ce que rappellent les paroles mêmes de l’Evangile: c’est un repas.

1/ le culte *chrétien* doit donc comporter *chaque dimanche* la prédication et la Cène.

2/ Je prends la liberté de remarquer que si la solennité de la cène, dans certaines églises, est à ce point excessive qu’elle n’a plus rien d’une fête, de la joie et de la simplicité d’un repas, il est d’autres communautés où l’on peut se demander si la cène est un casse-croûte improvisé sur un coin de table ou sur les bancs, plutôt qu’une invite à la table du Seigneur... !

117

Jésus le partage «avec ses disciples». De plus, Paul nous avertit que «prendre ce repas sans discerner le corps du Seigneur, c’est manger et boire un jugement contre soi-même». Et il ajoute: «c’est pour cela qu’il y a parmi vous tant de malades et d’infirmes et que beaucoup sont morts»1.

Cet avis majeur n’est pas toujours entendu. Pour notre part, nous en retiendrons trois aspects :

• Il invite à la discipline ecclésiastique. A qui appartient-il de l’exer­cer? Au pasteur? Aux anciens? Selon quel critère? Assurément, un Conseil d’anciens, pasteur compris, peut être amené à avertir tel (le) paroissien (ne) dont le comportement ou l’inconduite notoire contre­dirait sa participation à la cène. Mais attention ! Il est des «incondui­tes notoires» sur lesquelles on peut être tenté de fermer les yeux. Il est facile de dénoncer le pochard et de se taire devant le grippe-sou !

Par ailleurs, qui, véritablement, a autorité et liberté d’excommu­nier? Sauf exception, la discipline s’exerce d’abord par la prédication de la Parole, adressée à la communauté rassemblée le dimanche, à des groupes en semaine, également lors des visites pastorales dans les maisons. La liturgie réformée place la prédication de la Parole avant la cène. De cette manière, elle exerce la discipline recommandable; à condition qu’en rapport avec le multitudinisme dont elle se réclame, cette prédication rappelle occasionnellement la nécessité de la conver­sion et de la sanctification.

Les Assemblées évangéliques professantes ouvrent le culte par la louange et, non sans raison, y incluent la célébration de la cène. La discipline qui aurait à l’accompagner, valable aussi dans les églises de multitude, devrait alors mettre l’accent sur ce qui compte en vue du Royaume et qui n’est justement pas le «manger et le boire, mais la justice, la paix, la joie par le Saint-Esprit»2. Cette discipline est souli­gnée par Paul lorsqu’il déclare que chacun doit s’examiner soi-même, afin de ne pas manger et boire indignement, ou de participer à ce scandale de frères «repus» (on peut l’être de plusieurs manières) alors que d’autres ont faim3.

1/ 1 Co 11.29-30.

2/ Rm 14.17

3/ 1 Co 11.21

118

* Les avertissements de l’apôtre portent aussi sur la nécessité de dis­cerner le corps du Seigneur. La parole de Paul aux Romains citée plus haut trouve ici son complément. La communauté a pour structure l’amour fraternel, démonstration de l’amour du Christ envers cha­cun. Il y a «un seul corps» quelles que soient la race, la culture, l’his­toire, la condition de ceux qui le forment. Il n’y a plus ni juifs, ni grecs, ni riches, ni pauvres. La présence de Jésus à la table des publi- cains en était l’annonce prophétique. La convivialité est réelle. Elle a été rendue possible parce que la vie de Jésus, signifiée par le pain et le vin partagés, habite en ceux qui communient, les parcourt et les unit.

Oui, il faut discerner le corps, veiller à ce que la cène le manifeste et le constitue, veiller donc communautairement et paroissialement afin qu’après avoir pris la cène, les participants, dans leurs relations, de­meurent des frères, se reconnaissent comme tels, avec toutes les con­séquences pratiques qui en découlent.

* Il est regrettable que la liturgie, le plus souvent, taise le commen­taire apostolique disant les conséquences de saintes cènes prises sans discernement: la maladie, l’infirmité et la mort. Que faut-il entendre et comprendre sous ces expressions?

Dans un corps en santé, un membre viendrait-il à connaître l’acci­dent ou l’infection, la maladie sera aussitôt combattue, le mal réparé, par l’apport de vie et de force de l’ensemble du corps. «Si tu te pré­sentes à l’autel et te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, va d’abord te réconcilier avec ton frère»1. La désunion, les oppo­sitions, les troubles et difficultés relationnelles affaiblissent la com­munauté. La cène devrait être un lieu de guérison et de renouvelle­ment. Faute de discernement, elle reste sans fruits, sans bénédictions, sans victoires sur le mal, sans guérisons, sans démonstrations de force de F Esprit triomphant des faiblesses humaines.

* La discipline d’une participation à la cène est de la responsabilité de tous les pasteurs, les diacres et les anciens. Sans devenir des inqui­siteurs, ils ont une fraternelle vigilance à exercer. Elle est une des ap­plications pratiques du message prophétique d’Ezéchiel:

1/ Mt 5.23-24

119

«Ainsi parle le Seigneur, l’Eternel: J’aurai soin moi-même de mes brebis... je pan­serai celle qui est blessée et je fortifierai celle qui est malade. Mais je détruirai celle qui est grasse et forte. Je veux paître mon troupeau avec justice...» (Ez 34.11, 16).

Calvin le souligne dans son enseignement sur la cène. Pour lui, elle n’est pas seulement l’expression concrète de la Parole annoncée le di­manche, mais tout autant, sinon davantage, celle de la Parole écoutée et pratiquée tout au long de la semaine. Car si la cène est commu­nion, elle est aussi communication. La Parole qu’elle «mémorialise» concerne toute la vie journalière, «parce que toutes les parties requi­ses à la vie ont été là mises afin que nul n’ait cause de se plaindre qu’il en ait été privé... »1. Elle est «comme un sceau et une confirmation du sermon» (de la Parole communiquée)2. Or, ajoute-t-il «combien y en a-t-il qui se rangent vraiment au Christ, renonçant à eux-mêmes?»3. Cette discipline ne sera donc jamais une excommunication décrétée par le tribunal que deviendrait le Conseil d’anciens. Elle sera plus simplement une mise en pratique, tout au long de la semaine, de la re­commandation de l’épître aux Hébreux:

«Veillez à ce que nul ne se détourne de la grâce de Dieu... Qu’il n’y ait personne qui rompe son alliance avec Dieu ou qui méprise les choses saintes... Vous êtes venus à Jésus le médiateur de la Nouvelle Alliance et vous avez été purifiés par le sang qui nous apporte un message plus rassurant que celui d‘Abel (qui criait vengeance)... Attachons-nous fortement à la grâce qui nous est faite et témoignons à Dieu notre reconnaissance en le servant de la manière qui lui est agréable... n’oubliant pas que Dieu est aussi un feu dévorant» (Héb 12.15, 16, 24, 28-29).

Quelle évangélisation, quelle sanctification, quelles guérisons vivi­fieraient F église si cette discipline était en vérité exercée... !

**La participation des enfants à la Cène.**

Elle peut être le sujet de divergences de vues et de controverses. En évitant ces dernières, il est loisible d’établir une pratique honorant le Seigneur et les enfants:

• Selon une règle admise par toute l’Eglise, seuls les croyants sont admis à la cène. Par conséquent, une discipline discrète évitera que les

1/ Commentaire de Jn 6, Labor & Fides p.188

2/ Op. cité p.191

3/ Op. cité p. 198

120

enfants la prennent par simple imitation de ce que font les parents ou les adultes qui les accompagnent.

* Dans les églises «baptistes», la question se trouve simplifiée puis­qu’elles ignorent le baptême des nourrissons. Mais il convient de souli­gner que la foi d’un enfant ne tient pas à son âge, à sa taille, à sa maturi­té psychologique et intellectuelle. Elle peut être vivante et enracinée en lui bien avant ce que l’on appelle l’âge de raison. L’enfant sera donc reçu à la table du Seigneur dès l’instant où il a demandé et reçu le bap­tême. Ce peut être à dix ans,... ou à vingt ans seulement !
* Il faut y préparer les enfants. Le pasteur Paul Dubuis le dit fort bien: «Je n’ai nullement l’impression qu’à nous voir prendre la cène, les enfants se trouvent frustrés ou excommuniés. La moderne devise «tout, tout de suite» n’est pas encore la leur... «Se faire tout à tous»... et à tous les enfants, c’est leur donner, en maintenant de justes exi­gences, le pressentiment d’un Dieu qui est bienveillance et justice. En brûlant les étapes qui tiennent compte de leur maturité psychologi­que et spirituelle, on s’expose à consumer en eux le désir de rencon­trer le Dieu vivant...

« - Nous ne vous donnons pas la possibilité de prendre part à la cène. Pas encore. Mais le Seigneur a le regard sur vous comme sur Eli­sée. Préparez-vous à recevoir un jour un appel précis. Vous croirez alors, non plus parce que vos parents et l’église vous y entraînent, mais parce que vous l’aurez décidé. Parce que vous pourrez dire «éli- sée», c’est-à-dire «Dieu est mon salut». A ce moment, vous deman­derez le baptême et vous viendrez vous nourrir, directement, à la table du Seigneur»1.

* Dans les églises pédobaptistes, la question reste difficile. Il y eut une période où, avant leur catéchuménat et à cause de leur baptême, «les enfants étaient considérés comme des chrétiens et prenaient part à l’eu­charistie»2. Par la suite, seul le catéchuménat donna accès à la cène.

Cette règle est demeurée jusque récemment. Remise en cause par la crise de la confirmation, elle fait, depuis quelques années, l’objet de

1/ Dans «Semailles et moissons», 2/81

2/ L. Vischer. La confirmation au cours des siècles. Cahier théologique 44. Ed. Delachaux &

Niestlé.

121

ce que d’aucuns appellent non sans raison, du «bricolage dogmati­que», ou «de la tapisserie posée avant la construction du mur». Ef­fectivement, ici, sans discipline, on donne la cène à des enfants non baptisés mais accompagnés de parents; ailleurs, on la refuse à des en­fants baptisés mais non confirmés; ailleurs encore, on la donne à tout enfant du moment où il est participant du culte, la cène étant tenue pour un «appui et un jalon de la catéchèse, plutôt que comme but de celle-ci»1.

Entre ces différentes considérations, il y a des points d’accord et de convergences à retenir;

— Si la cène est envisagée comme un lieu de rencontre avec le Christ, les enfants, autant que les adultes peuvent effectivement y participer. A la condition qu’ils y soient préparés.

Cela suppose un dialogue pasteur-catéchète-famille; également un dialogue parents-enfants. Cette préparation s’inscrit dans le culte de famille et dans la perspective de la cène dominicale.

En vue de cette célébration, les parents seront encouragés à instrui­re eux-mêmes leurs enfants des quatre persévérances de la foi2. Toute la famille participe ainsi à l’éducation spirituelle que recommande l’Ecriture. Cette préparation demande du temps. La célébration de­vient le point fort et ponctuel de la vie de famille. Une ou deux fois par an, elle associe aux parents éducateurs le ministère des moniteurs et des catéchètes.

Elle enlève au Credo ce que sa récitation peut avoir de théorique et le transforme en un témoignage vécu.

Est-il besoin de le préciser? Ces points d’accord et de convergence peuvent être retenus et pratiqués de la mêmç manière par les commu­nautés «baptistes».

1/ B. Kaempf. Christianisme au XX\* siècle. N°116.

2/ Ac 2.42

122

Le culte

Conformément au dessein que je me suis fixé — j’écris une théolo­gie *pratique —* ce que je vais dire du culte se limitera à des considéra­tions élémentaires. Cela ne signifie pas qu’elles soient sans importance.

* Une rencontre. Il y a lieu de veiller à ce que le culte en soit réelle­ment une. Beaucoup de détails peuvent la faciliter. L’expression est connue: on va «au culte». Ce rassemblement n’est pas à confondre avec n’importe quelle réunion. Il faut en instruire les néophytes (le rappeler parfois aux habitués). Il faut leur apprendre à s’y préparer dans le discernement de ce que cette rencontre avec Dieu et avec la communauté sera pour chacun. En effet, on n’y vient pas seulement en auditeur ou en spectateur. On y participe. On y collabore.
* Le dialogue de l’officiant et des participants antiphonant la litur­gie n’est pas à opposer à un culte dont le déroulement, en ses diffé­rents éléments, serait laissé à l’inspiration de la communauté qui le vit.. Tous deux peuvent être vécus dans une authentique dynamique de l’Esprit.

Des pièges doivent toutefois être évités: celui de l’anarchie de pas­teurs qui font «leur» culte, improvisent une liturgie selon leur goût, leur disposition du moment, leur spiritualité ’.

Celui de cette autre anarchie qui, par réaction à un certain style li­turgique ampoulé, use d’un vocabulaire désinvolte, correspondant parfois à une regrettable banalité de la pensée. L’église - et non le pasteur - rend un culte à Dieu. D’accord qu’on n’affuble pas le Sei-

1/ A ce sujet, on peut citer la remarque du pasteur J. Anderfuhren dans un article de la Vie protestante du 23.1.87. Sous le titre «sur le bon usage de la liturgie», il s’étonne un peu du «génie créateur de certains pasteurs. Us en sont tellement imbus qu’ils imposent, de la fa­çon la plus cléricale, et dimanche après dimanche, à des fidèles qui préféreraient les expres­sions que la lecture de la Bible leur a rendues familières, les produits tombés de leur plume au cours de la semaine écoulée quand ce n’est pas le samedi soir. Le génie semble courir les rues et ce sont les plus «démocratiques» et les plus progressistes parmi les ministres qui im­posent aux fidèles les produits informes de ces exercices qu’ils devraient redouter comme l’une des plus difficiles épreuves de leur ministère...

S’est-on interrogé sur les fonctions mentales et psychologiques sur lesquelles repose toute prière communautaire? Une assemblée peut-elle vraiment prier un texte inconnu dont l’énoncé, le vocabulaire, et la pensée paraissent tout exprès pour surprendre et dérouter?»

123

gneur d’une «redingote». De grâce, qu’on ne lui prête pas non plus «des salopettes» ! \*.

* Reconnaissons qu’une liberté plus grande est laissée au Seigneur dans un culte où la liturgie ne se limite pas à ce qu’en lit ou en dit l’of­ficiant, mais laisse aussi place à la prière libre des membres de la com­munauté. A ce sujet, de simples vérités doivent être rappelées, ou alors devenir recommandables.

Assurément, Dieu peut choisir les choses faibles pour confondre les fortes. Cette exception ne doit pas devenir la règle. Prier dans l’as­semblée, c’est exercer un ministère devant Dieu et au service des au­tres.

Si le culte veut être une rencontre, il faut, par souci de communion et de communication, recommander aux prieurs de s’exprimer claire­ment, au besoin les former à cette discipline. La prière personnelle et conjugale, la prière des églises de maison, peut être le lieu de cet ap­prentissage. Cependant, comme pour un jeune arbre, l’élagage est de rigueur.

Exemples: dépouiller les prières du vocable «Seigneur» qui parfois les ponctue... tous les trois mots! Ou encore de l’adverbe «vraiment» qui, inutilement, souligne et alourdit une supplication ou une louan­ge. Il y a aussi l’expression superflue, rappelée devant chaque deman­de: «Tu sais bien Seigneur...», «Oh oui, Seigneur...» «...O mon Dieu...»

Il ne s’agit pas de devenir puriste, attentif à un beau langage. C’est beaucoup mieux que cela. Il s’agit de former l’église à la prêtrise, donc à une participation sacerdotale au culte. Dieu y est honoré en toute simplicité certes, mais, justement et si possible, dans une forme belle, adéquate, qu’il donne à tout ce qu’il crée et anime.

* Le culte n’est pas «le mien, comme si j’étais dans ma chambre. Il est celui de la communauté, c’est-à-dire aussi celui de l’Eglise de tou­jours. Certes j’y prends *ma* place et j’ai la liberté d’y apporter *ma*

*1/* Dans «Semailles et Moissons» de novembre 1984, p.8, Jacques Blandenier écrit: «Le culte semble être le domaine où les traditions se figent le plus vite... Qu’il n’en découle pas un souverain mépris pour la forme - justifiant par ailleurs bien des négligences! Dans un co­lis, l’emballage n’est rien ou presque, par rapport au contenu qu’il enveloppe. Mais le con­tenu sera abîmé et même se perdra si l’emballage est défaillant. Et plus le contenu sera pré­cieux, plus on prendra soin de l’emballer correctement. Il en va de même du culte!»

124

part. Il y a cent cinquante psaumes dans la Bible. Pourquoi improvi­ser maladroitement ce que telle péricope de la prière de David ou d’Asaph a déjà exprimé heureusement? Apprenons à l’église à prier les psaumes.

* Sont-ils nombreux les orateurs capables d’improviser ce qu’ ils ont à communiquer? Ne dit-on pas que les meilleures improvisations sont celles qu’on a longuement élaborées? Apprenons aux fidèles à se préparer au culte, à y apporter la prière qu’ils ont, au besoin, rédi­gée à la maison.
* Dans le cadre de la communauté, une brève parole de louange ou d’humiliation, sur un sujet précis, est préférable à une longue et labo­rieuse prière englobant tous les sujets.
* Pourquoi ne pas être attentifs à ce que dit l’Esprit inspirant tel frère ou sœur? A moins que la prière ait à être appuyée et confirmée — un amen peut y suffire — pourquoi répéter cette adoration ou cet­te demande par une prière semblable dite par un autre participant?
* Paul exhortait l’église à rechercher le charisme de la prophétie. En effet, là où il est donné et a liberté d’être exercé, il est un véritable en­richissement de la vie cultuelle de la communauté. On peut en dire autant de la glossolalie quand elle garde la sobriété que l’apôtre re­commande et qu’elle s’accompagne de l’interprétation.
* Le chant a une grande part dans le culte. Sauf exception justifiée, l’officiant veillera, là encore, à ne pas choisir «ses» cantiques, «ses» prières, «ses» lectures, lorsqu’il prépare la liturgie du service divin. Il célèbre le culte de l’église et non le sien. Dans les églises sans liturgie officielle, les anciens responsables de la célébration dominicale au­ront ce même souci communautaire. Semblable recommandation peut être faite à ceux ou à celles qui proposent ou entonnent un canti­que. Il est important qu’il soit dans la ligne de la prière exprimée. Lors du culte, on n’entonnera pas un chant parce qu’il nous plaît, mais parce que l’Esprit nous l’inspire et, par ce chant, prolonge ou apporte un complément à la Parole annoncée.

125

* L’Esprit a une grande part dans la célébration du culte. Il se ré­jouit de trouver en chacun des participants un officiant. Mais il faut le reconnaître aussitôt : nous ne lui sommes pas tous ouverts, et obéis­sants, et soumis, et attentifs de la même manière. Et l’on sait ce qui peut en résulter. Quelle lourdeur parfois, quel silence creux dans cer­tains cultes d’Assemblées où la tradition (ou la simple habitude), ja­mais remise en cause, ne connaît d’autre expression cultuelle que celle d’un service sans officiant désigné. Ne soyons pas injuste. Cette lour­deur peut aussi caractériser le culte préparé et même minuté avec un ou plusieurs officiants désignés. Par ailleurs, elle ne correspond pas nécessairement à la spiritualité des participants. Elle procède le plus souvent de leur absence de formation personnelle et communautaire à l’expression cultuelle; elle procède aussi de cette erreur - elle se perpétue - qui laisse croire que chacun est apte à s’exprimer dès l’instant où il a en lui l’Esprit de Dieu. Comme si l’élocution correcte était innée et n’avait pas à s’apprendre et à s’exercer. Ou encore, com­me si vingt-quatre heures sur vingt-quatre, semaine et dimanche, on était toujours avec la même disposition de cœur et d’esprit.

On peut être présent au culte, y participer en vérité, en étant mo­mentanément attristé, fatigué, voire harassé, donc désireux de se taire et de se laisser édifier et consoler par la prière des autres.

* Mais cette lourdeur peut procéder d’une autre erreur encore. Sans le dire expressément (tout en le laissant pourtant sous-entendre!) d’aucuns pensent que l’Esprit est heureux et enfin libre quand les participants du culte demeurent silencieux dans l’attente de son inspi­ration, s’étant donc bien gardés de rien préparer qui puisse prendre le pas sur ce que l’Esprit pourrait avoir à dire.

C’est un non-sens évident, qu’on peut illustrer par l’anecdote con­nue du prédicateur, qui, au lendemain d’une onction particulière de l’Esprit saint, a cru qu’il pourrait dorénavant ouvrir la bouche, Dieu la remplissant aussitôt d’un message percutant. Monté en chaire, il attendit l’inspiration. Elle vint. L’Esprit lui dit: «Avoue-leur que tu as été paresseux et que tu ne t’es pas préparé!» L’Esprit est étemel. Il

126

n’est pas lié au moment présent. Ce qu’il avait à dire, Il peut l’inspirer avec la même clarté aux fidèles et aux officiants, qui, durant la semai­ne, préparent le service dominical, et le préparent avec d’autant plus de soin qu’ils le veulent fidèle à la Vérité longuement recherchée et méditée.

• Restons équitables. Le culte encadré et structuré, conduit de mi­nute en minute par une liturgie dite mot à mot, avec des silences et des gestes précis et dûment indiqués, avec un contenu approprié tenant compte du calendrier à la fois civil et ecclésiastique, a tous les avanta­ges qu’on lui reconnaît: il est dépouillé du subjectivisme et de l’indi­vidualisme de l’officiant; son langage est strictement biblique ou ins­piré de l’Ecriture; il relie l’Eglise d’aujourd’hui à celle qui nous a précédés et qui a travervé les siècles; il nous associe à la prière de l’Eglise universelle; il n’est pas tributaire des idées ou de l’état d’es­prit de celui ou de ceux qui le président.

Cependant, ces richesses éblouissantes peuvent être aussi trompeu­ses. Elle peuvent laisser croire qu’une parfaite ordonnance formelle est garante du contenu et offre toute liberté à l’Esprit saint. Ce serait oublier l’avertissement prophétique: «Mon âme hait vos fêtes... Quand vous multipliez vos prières, je n’écoute pas. Eloignez de moi le bruit de vos cantiques»1. En vérité, l’importance à donner à la forme n’est pas négligeable. Cependant, elle est secondaire par rapport à l’attention qu’il faut porter à la réalité et à la qualité de la foi de ceux qui célèbrent le culte. Elle ne s’improvise ni ne s’élabore sur le mo­ment. Elle est le don et le travail du Christ, par l’Esprit et par la Paro­le présents en chacun et dans l’assemblée. Le Seigneur n’y rencontre pas des parfaits, mais des pécheurs grâciés et justifiés. Dans leur ser­vice dominical comme dans leur vie quotidienne, Il les assure du né­cessaire et le leur accorde au fur et à mesure de leurs besoins. Il a pro­mis d’être avec eux tous les jours. Il se souvient de ce dont ils sont faits. Raison de plus de ne pas se priver de ses dons.

La liturgie écrite en est un merveilleux, à certains égards meilleur que beaucoup de nos improvisations. Ayons l’humilité d’en user,

1/ Es 1.14-15; Am 5.21, 13

127

laissant F Esprit la «mémorialiser» et, quand faire se peut, l’enrichir de prières libres et de charismes prophétiques.

• Le culte n’ est pas F affaire du pasteur mais la responsabilité de tous les participants.

Là encore peuvent être mises en valeur les richesses accordées par le Seigneur à sa maison. Si la présidence du culte peut être assumée par un prédicateur, elle peut aussi revenir à un des anciens ou à un frère re­connu apte à ce ministère. Lire les péricopes bibliques choisies, être chantre et conduire un moment de louanges, apporter un témoignage, communiquer quelques annonces, saluer les hôtes après les avoir ac­cueillis à l’entrée, recommander une offrande particulière, préparer et conduire F intercession, tout cela peut être le ministère d’hommes ou de femmes qualifiés par Dieu pour ce service laissant au pasteur ou à l’an­cien reconnu tel, son vrai ministère, la prédication.

**La prédication**

Le rôle capital qu’elle a joué dans l’histoire de la Réforme n’est pas fortuit. Alexandre Vinet le souligne: «L’Evangile est une parole. Christ lui-même est la parole... L’Eglise elle-même, c’est la vérité pen­sée en commun, parlée en commun... \*. Le culte seul pourrait être cé­lébré par le premier venu d’entre les chrétiens... Il suffirait qu’on n’ait pas de raison de douter de la conformité de sa foi avec cet acte. Si le pasteur est tenu de s’interroger sur sa vocation, s’il a besoin d’être un «appelé», c’est comme dispensateur des mystères de Dieu, comme héraut ou messager de la justice, comme prédicateur...». Et Vinet ajoute avec pertinence: «A vrai dire, tout le ministère est prédica­tion»2.

1/ On ajouterait volontiers: vécue en commun en toutes situations et circonstances nous en of­frant la possibilité.

2/ Théologie pastorale. Editions Fischbacher, Paris. 1889. p. 205-206. Dans la Vie protestante du 15.9.70, le pasteur Jean-Philippe Ramseyer disait aussi:

«Je crois qu’une vraie prédication n’est jamais un pur monologue, même si, dans un temps donné, il n’y a qu’un seul homme qui parle. Ce qu’il dit, comment il le dit, sous-entend un constant et implicite échange avec l’auditeur. Ce dialogue secret est alimenté par la connais­sance que le prédicateur doit avoir des hommes, de leurs problèmes, de leurs questions et de leurs mises en question. *suite de la note à la page 129*

128

Tout cela souligne l’importance de la prédication, mais aussi ses risques. Serait-elle conforme à la plus pure orthodoxie et sertie d’élo­quence, si la vie, le comportement, le service — comme le dit Vinet : tout le ministère du pasteur-prédicateur — n’en est pas le support et la vraie qualification, elle s’apparente très vite «aux discours enflés de vanité»1. L’apôtre Paul y portait grande attention et nous en ins­truit: «Ma parole et ma prédication ne reposaient pas sur les discours persuasifs de la sagesse, mais sur une démonstration d’Esprit et de puissance, afin que votre foi fût fondée non sur la sagesse des hom­mes, mais sur la puissance de Dieu»2. Fénelon en concluait: «Les pasteurs qui joindraient à l’expérience du travail et de la conduite des âmes, la science des Ecritures, parleraient d’une manière bien plus convenable aux besoins de leurs auditeurs; au lieu que les prédica­teurs qui n’ont que la spéculation3 entrent bien moins dans les diffi­cultés, ne se proportionnent guère aux esprits; ils parlent d’une ma­nière plus vague»4.

Esaïe aurait appelé cela «du bruit qui n’aboutit à rien»3.

Certes, Dieu fait grâce, secourt ses serviteurs, vient en aide à leur faiblesse, se sert des choses faibles pour confondre les fortes. Et Paul connaît bien la nécessité de ce secours quand il écrit: «Priez pour moi, demandez à Dieu qu’il m’accorde la liberté et le courage d’an­noncer l’Evangile avec hardiesse et à propos; qu’en exposant la révé­lation, je trouve les paroles justes et les mots qui portent»6.

*Fin de la note précédente* » Je crois plus à tous ces contacts, rencontres et dialogues

préalables, qu’à la préparation commune d’une prédication.

«Que le dialogue s’instaure dans le culte, après la prédication, par exemple; que les fidèles participent activement à la liturgie, au témoignage, à la contestation, qu’ils refusent un état d’infantilisation pour se manifester en adultes responsables, qu’ils ne soient pas des con­sommateurs mais des acteurs, qu’ensemble fidèles et pasteurs travaillent à une réforme pro­fonde du service divin, je le souhaite sans réserve. Mais qu’à un moment donné, au milieu de tout ce concert de voix, il se fasse un silence et que le peuple de Dieu se mette à l’écoute de son Seigneur. Et que soit proclamée sa Parole, avec autorité, mais oui... et avec humilité. Ce sera là toujours un moment privilégié, un temps fort du culte, un temps qu’aucune dis­cussion, aucun dialogue ne pourra jamais remplacer. «Mon peuple, écoute ‘mes’ instruc­tions». (Ps 78.1).

1/ 2 Pi 2.18 2/ 1 Co 2.4-6

3/ Connaissance purement rationnelle, discours savant peut-être, mais non moins théoriques.

4/ Dialogues sur l’éloquence, cité par Vinet, op. cité p.206

5/Es 30.7 6/Eph6.19

129

La prédication est la pierre de touche d’un ministère. Que l’une ou l’autre de ses richesses tienne à une formation universitaire, cela est indéniable. Mais c’est loin d’être le tout de sa qualité. Et Dieu le fait entendre aux ministres parés de palmes académiques.

En effet, il arrive parfois qu’ils s’en prévalent, pour se distinguer... ou se distancer de prédicateurs dits «laïcs» ou formés dans une Ecole Biblique. Or, certains de ces modestes serviteurs sont très écoutés et suivis, voient leurs messages accompagnés de fruits significatifs: con­versions, guérisons, vocations, dons charismatiques. «Vous les recon­naîtrez à leurs fruits»’.

Ce n’est pas la science académique ou universitaire qu’il faut met­tre en cause. C’est ce qui, en dépit de sa forme parfaite et éloquente, pourrait l’affaiblir ou même totalement lui manquer: la puissance de l’Esprit, mais aussi un exposé hors le vécu quotidien de ceux auxquels elle s’adresse; ou encore un message inaccessible à leur entendement.

Un prédicateur est un «dispensateur des mystères de Dieu»2. Le dispensateur est ce serviteur que le maître établit sur sa maison, afin qu’il distribue à chacun, selon ses besoins, une portion de nourriture et d’autres biens nécessaires.

Les «mystères», c’est l’ensemble de la révélation.

En être le dispensateur fidèle et apprécié ne va pas sans formation et l’observation de quelques règles.

* Quand, après trois ans à Ephèse, Paul dit aux anciens de cette vil­le qu’il leur a annoncé «tout le conseil de Dieu»3, c’est qu’en fidèle dispensateur, il les a instruits du fondement et des aspects principaux de la saine doctrine, de manière que l’église ou la paroisse après son départ, reste aux mains d’hommes et de femmes enracinés en Christ, remplis de l’Esprit, capables d’être à leur tour, en paroles et en actes, témoins et serviteurs fidèles. La prédication doit donc viser aussi à cette formation et à cette éducation.
* A ce sujet, il y a lieu de souligner l’importance à donner au «Ta­bleau des péricopes bibliques» figurant dans les liturgies en usage dans la plupart des églises officielles. Etabli pour chaque dimanche et

1/ Mt 7.16, 20

2/1 Co 4.1

3/ Ac 20.27

130

les jours de fête chrétienne durant quatre années consécutives, il pro­pose au prédicateur des lectures bibliques concordantes — Ancien Testament, Epître, Evangile — l’ensemble des textes éclairant, fon­dant, explicitant les vérités essentielles de la foi.

Pour l’avoir pratiqué, je ne saurais assez recommander aux prédi­cateurs d’opter pour un usage constant de cette tabelle.

Conformément aux intentions de ceux qui l’ont établie, elle garde le prédicateur de ce choix personnel, arbitraire, limité, qui faisait dire à un paroissien: «Notre pasteur a vraiment ‘sa’ bible... Et elle n’a pas beaucoup de pages... Il nous redit toujours les mêmes choses...»

Elle le garde aussi — disons mieux, elle devrait le garder — de ce choix1 d’wn verset sur lequel se bâtit un message en trois points, avec exorde et conclusion. Cinquante prédications de ce type par année condamnent2 bientôt le ministre à se répéter. Pis encore, à faire étala­ge de ses points de vue, de ses interprétations, de ses préférences, de ses options spirituelles, sociales, politiques et autres ingénieuses éla­borations d’idées et d’applications. De plus, pour que sa prédication paraisse «nouvelle», il sera conduit peu à peu à abuser de l’art de la forme, de l’anecdote, de la citation, d’une actualisation visant davan­tage à tenir en éveil l’auditoire qu’à illustrer tout le conseil de Dieu.

Elle le garde enfin de cet autre type de prédication (qui finalement risque de connaître les mêmes pièges que ceux évoqués plus haut): le thème. Assurément, le thème du salut, ou de la sanctification, etc. peut être discerné dans les péricopes de la liturgie d’une période de l’année ecclésiastique. Mais en ce cas, la péricope biblique est vérita­blement l’objet du message... et non un thème! Et cela fait toute la différence. Le vrai piège du thème, c’est que le prédicateur, à nou­veau, élabore de savantes considérations historiques, dogmatiques, pédagogiques, psychologiques, et même bibliques, c’est-à-dire et fi­nalement n’instruit pas de la Parole, mais de ce qu’il en pense, et en admet, et en déduit, et en garde, lui !

Paul a bien dit: «Nous sommes les dispensateurs du mystère *de Dieu.»* Cela ne saurait devenir une «dispensation» de ce que M. X. pasteur... en pense!

1/ possible et heureux en certaines occasions!

*2/* le verbe est approprié!

131

* En rappelant aux anciens d’Ephèse ce qu’avait été son ministère au milieu d’eux, Paul souligne qu’il a prêché «publiquement et dans les maisons». M’inspirant de cette information, j’ai opéré de la ma­nière suivante lorsque j’étais pasteur de paroisse:

Toute personne ou famille de la paroisse recevait gratuitement la liste de lectures bibliques proposée soit par l’église, soit par la Ligue pour la lecture de la Bible. Lors de mes visites pastorales au domicile des paroissiens, mais aussi dans des services tels les visites aux mala­des, aux vieillards, aux endeuillés, et souvent aussi lors de célébra­tions de mariage ou même de services funèbres, je proposais que soit écoutée et méditée *la péricope du jour.* Et le dimanche, à l’un des trois cultes célébrés, ce message portait sur l’une des péricopes de la semai­ne. Ce mode de faire offrait beaucoup d’avantages:

Outre le bénéfice du message lui-même, il étaiLpour ceux qui l’au­raient négligée, un rappel de la valeur d’une lecture biblique quoti­dienne. Il mettait en lumière des aspects du texte que le contexte d’une semaine de lecture éclairait; parallèlement, était ravivée la sa­veur du pain de la Parole chez ceux qui étaient tentés d’en faire une lecture biblique superficielle.

Il faisait comprendre, à ceux qui en étaient restés au «lait»1, que la Parole n’est pas une méditation de versets, mais une révélation du dessein de Dieu dans l’Histoire - dans celle du peuple juif en particulier - révélation approfondie par une lecture réfléchie et poursuivie durant une semaine, un mois, une saison entière.

Il faisait entendre, à sa manière, que l’écoute de la Parole n’est pas individuelle seulement mais nous associe à l’Eglise qui, ce même jour, est à l’écoute de la même parole2.

Enfin, elle me libérait d’un choix de textes personnel et arbitraire, et m’obligeait, moi le premier, à entendre ce que, dans toute la Bible, F Esprit dit à F Eglise.

* C’est sous l’inspiration de F Esprit que F Ecriture a été rédigée et transmise3. Cette certitude doit encourager tout prédicateur à faire une solide exégèse du texte ou de la péricope que sa prédication

1/1Co32; Hb 5.12-13

2 La liste de la Ligue pour la lecture de la Bible est européenne, elle est distribuée par plusieurs pays des quatre autres continents.

3/ 2 Ti 3.16; 2 Pi 1.21

132

expose et actualise. Ce travail préalable n’apparaîtra pas dans le mes­sage qu’il délivre; il le gardera de vagabonder loin de ce que le texte dit en vérité et d’en perdre la substance kérygmatique.

* Que tel aspect de la révélation scripturaire reste momentanément obscur à l’entendement d’un prédicateur, c’est le lot premier de cha­cun d’eux. Tous, nous avons à «croître par la connaissance et à être renouvelés dans l’esprit de notre intelligence»2.. Il n’y a nulle honte à devoir reconnaître que le sens profond de telle parole ou péricope ne nous a pas encore été révélé. Alors qu’il est attristant, sinon scanda­leux, qu’un fidèle doive dire de son pasteur: «Il ne nous amène pas à des certitudes; il nous partage ses doutes» (sic).
* «Le bon sermon n’est pas toujours celui que nous avons envie de prêcher. C’est celui que Dieu a envie de faire entendre. Ce n’est pas la même chose. C’est la différence - irréductible à tout effort pour les confondre — entre la Parole de Dieu et la parole des hommes... C’est une Parole à nous adressée, dans le cadre de la vie réelle, de ses diffi­cultés ou de ses joies; une Parole qui nous place en face des promes­ses de Dieu et de sa grâce et nous permet de découvrir à travers ce qui passe, ce qui ne saurait passer... C’est aussi une responsabilité qu’as­sume le fidèle en venant s’asseoir au pied de la chaire, au risque de n’écouter qu’un homme là où il faudrait entendre Dieu...»3.

Il l’avait bien compris, cet humble Genevois, qui intercédait pour ses pasteurs et disait: «Mais qu’y a-t-il, Jésus, en nos pasteurs, qui les empêche d’être des épées de feu dans ta main?... Ils perdent un temps précieux à discuter des formules, des conditions ! Il y a quinze siècles qu’on discute ces choses, et ça n’a servi de rien. C’est toi seul en nous qui est tout ! Ti es la formule, le dogme, la condition, la vie, l’amour, la foi, la lumière. O Christ ! Nous te présentons les membres vivants

1/ «La spiritualité de la parole tient à son contenu, et il y a des paroles qui ne sont en rien spri- tuelles, ni sources de spiritualité... La parole se distingue du cri ou du bruit par la pensée qu’elle exprime. Or, il y a des paroles et même des prédications qui ne valent pas mieux que du bruit, hélas!

...On reconnaîtra que les prédications, non seulement peuvent n’être que du bruit parce qu’elles sont vides, mais qu’elles peuvent aussi être pleines de poisons spirituels.» (F. J. Leenhardt, Delachaux et Niestlé - cahier théologique 37. p. 18.

2/ Col 1.10; Eph 4.23

3/ D. Loux «Le culte protestant, le sermon» Ed. Je sers, Paris 1941, p. 53 & 63.

133

de ton corps... Brûle en eux tout ce qui résiste, tout ce qui t’empêche de t’épanouir dans toute ta beauté et ta puissance en eux.»1.

• Assurément «le glaive de la Parole n’est pas une épée d’académi­cien»2. Mais assurément aussi, ce glaive doit en rester un, doit donc garder son «double tranchant, sa pointe acérée», et si possible ne pas «battre l’air»3. Lorsque cela arrive, c’est que le message est plus aca­démique que spirituel, plus moraliste que chrétien, plus sociologique ou politique qu’ecclésial. Cela peut tenir aussi et regrettablement à ce qu’il faut bien appeler une forme de négligence dans l’art de la com­munication.

Le prédicateur est un héraut. Cela ne signifie pas qu’il doive crier ou déclamer — (cela était peut-être nécessaire au temps où n’exis­taient pas les microphones) — mais se faire entendre et comprendre.

Et c’est un art. On sait quelle constante attention y portent les an­nonceurs de radio ou de TV, ou les gens de théâtre. Le monde autant que l’église locale est en quête de la vérité. Raison de plus de vouloir y être de bons communicateurs.

La clarté d’un message tient à son contenu inspiré, puis élaboré in­telligemment afin d’être rendu accessible à tous.

On ne communique pas en gardant une tête baissée sur un texte écrit. J’ose dire ici ce que fut mon apprentissage sur ce point précis.

Ni mon éducation, ni mes nombreuses années d’école, ne m’avaient appris à m’exprimer. De plus, ma mémoire très bien for­mée aux chiffres et aux calculs, était littéralement indigente lorsqu’il s’agissait d’un texte. Je savais cependant par mon pasteur - un maî­tre en cet art - que tout discours devenait audible, voire agréable, dès l’instant qu’étaient observées les règles d’une articulation précise, n’omettant ni les fins de mots, ni les fins de phrases, évitant les alter­natives d’exaltation et d’effacement de la voix, gardant donc un débit et une intonation en accord constant avec la pensée et son intelligente présentation.

Il fallait s’y exercer. Pour ne pas rester le nez sur un texte, il fallait l’avoir écrit, il fallait l’avoir mémorisé et s’être entraîné à le dire. J’en fais l’aveu: durant les premières années de mon ministère, cette

1/ A. Quartier-la-Tente (Genève 1908) Journal intime.

*TJ* Op. cit D. Loux p.61.

3/ Hb 4.12; 1 Co 9.26.

134

préparation chaque semaine m’accapara durant de longues heures. L’effort porta ses fruits. Après plusieurs années de cette discipline coûteuse, en une heure je mémorisais mon message. Mais surtout, j’acquis une facilité d’élocution qui, par la suite, devint une faculté d’improvisation sans avoir à craindre le bafouillage ou le galimatias.

Avis aux collègues qui, après des années de ministère, en sont enco­re à chercher leurs mots lorsqu’ils doivent prendre la parole, ou bien gardent le nez dans leur liturgie dès l’invocation et jusqu’à la bénédic­tion finale, ou bien ont ce geste de la tête passant du texte à l’auditoire dans un balancement constant. Comme le disait un observateur hu­moriste, ils ne communiquent pas, ils arrosent !

Et puis, il y a l’intonation. Si le ton pastoral est de ceux qu’on peut imiter en se moquant, c’est qu’il existe. On s’étonne même que les prédicateurs n’arrivent pas à s’en libérer. S’ils ont quelque doute à ce sujet et n’ont pas d’épouse ou d’amis pour les y rendre attentifs, qu’ils enregistrent une de leur prédication et qu’ils l’écoutent. La bande magnétique, tel un miroir, leur dira sans ménagements, ou bien leur élocution inutilement déclamatoire, ou bien leurs accentua­tions fautives empâtant tel mot ou telle expression, ou bien leur so­lennité inopportune accompagnant jusqu’à l’annonce des numéros de cantiques.

Et il y a cet usage abusif d’un vocabulaire stéréotypé, alignant des mots et encore des mots, des phrases et encore des phrases, sans que soit mieux éclairée la pensée qu’ils voulaient communiquer.

A son service, Dieu ne récuse pas notre personnalité, mais notre chair. Prêcher, ce n’est pas emprunter un style ou une intonation de circonstance. C’est communiquer la Parole de Dieu, en étant certes inspiré et animé par l’Esprit saint, mais en restant authentique et na­turel. Cette authenticité est aujourd’hui favorisée par des appareils phonateurs perfectionnés, partout à notre disposition\*.

1/ «Apprendre à s’exprimer en public est essentiel pour de futurs prédicateurs... Alors que je faisais mes études de théologie, j’ai eu l’occasion de «voir» des enregistrements video de mes prédications. Mon professeur de théologie pastorale les a regardés avec moi afin de me donner ses appréciations.

«Cette pratique n’assure pas automatiquement le succès et ne transforme pas en bon prédi­cateur tous ceux qui s’y soumettent. Les hommes ne sont pas des machines. De plus,

*suite de la note à la page 136*

135

• L’épître aux Corinthiens nous en informe: le culte de l’Eglise pri­mitive connaissait une présence active de F Esprit saint. Les quatre persévérances de la foi1 en étaient, comme aujourd’hui, la structure et le cadre. A cette différence près que les manifestations charismatiques y étaient libres et nombreuses.

Béni soit Dieu ! Actuellement, cette liberté, cette pratique des dons est agréée par beaucoup d’églises durant leur culte et en «décléricali- se» l’expression. Il y a des pièges à éviter, et ce que j’en dis ici est ap­plicable à toute réunion cultuelle.

En tout ce qu’il crée et qu’il inspire, F Esprit saint structure une ar­chitecture harmonieuse, un équilibre de forme et d’expression. Il glo­rifie le Christ. Les prières et charismes qu’il anime en ont le caractè­re: elles évitent toute extravagance dans l’exaltation de la voix, du geste ou du propos.

Si elles apportent une répréhension, voire un jugement, l’appel à la repentance et à la grâce en sont aussitôt l’appoint. Chants, paroles de louanges, glossolalie, chant en langue, exaltent le Seigneur et ne sau­raient être un moyen «d’euphoriser» l’assemblée.

Toute parole de connaissance, toute prophétie, sont reçues sous la réserve de leur approbation par les responsables du culte.

Sous la conduite de F Esprit, la prière communautaire se différen­cie de la prière personnelle par le fait qu’elle est enrichie de la prière des autres. Elle doit donc garder une certaine sobriété. Ouvrirait-elle à des développements possibles, elle laisse F Esprit les suggérer ou les communiquer par d’autres.

*U amen* ne peut être exprimé par l’assemblée que si la personne jus­tement soucieuse de l’accord des autres s’est exprimée de manière à être entendue et comprise. Prier est un sacerdoce. Il faut apprendre

*fin de la note précédente* l’excellence technique, il faut y insister, n’est pas et ne sera ja­mais le remède miracle aux maux dont souffre l’Eglise. Il suffit, s’il était besoin de s’en convaincre, de considérer la banalité écrasante que véhiculent beaucoup de productions vi­déo aujourd’hui! Mais ce type de matériel - qui n’a aucune responsabilité dans l’usage qu’on en fait - peut être fort utile pour l’enseignement. Même si cela est éprouvant au dé­but, il est très précieux de pouvoir se voir avant que les autres vous voient. Cela permet de prendre conscience de certains défauts, et de les corriger. L’attention des auditeurs- spectateurs est aussi mieux orientée vers le fond du message, Jésus-Christ.» (Dans une let­tre circulaire de Paul Wells, professeur de la Fac. de théol. d’Aix, oct. 87).

2/ Ac 2.42

136

aux fidèles à l’exercer, ne serait-ce qu’en formulant leur prière de ma­nière distincte. En se levant pour prier, ils seront moins tentés de gar­der une «voix de chambre» ou d’ajouter à la difficulté d’expression le paravent de leurs mains devant leur bouche.

* L’Ennemi redoute toute manifestation exaltant le Seigneur en Es­prit et en vérité. Il se plaît à mêler au feu de l’autel son feu étranger. Présider un culte, c’est être le berger veillant sur le troupeau. C’est écarter l’esprit religieux prétendant à la sagesse de l’Esprit; c’est dé­mêler la fausse de la vraie prophétie; c’est discerner le loup déguisé en brebis et piétinant le pâturage. C’est aussi et surtout entendre, retenir, mettre en valeur ce que l’Esprit dit à l’église et fait connaître du des­sein de Dieu ou de sa compassion envers les fidèles.
* On sait ce qu’ était le culte de la synagogue, la place donnée à l’Eter­nel, à l’écoute de sa Parole, au chant des psaumes, à l’action de grâce, à l’enseignement, à l’exhortation, au témoignage du rabbi de passage ’, aux agapes fraternelles, à l’offrande. Un tel culte pouvait être célébré li­brement dès l’instant où dix Juifs adultes étaient réunis. On peut cons­tater que le culte réformé ou évangélique, souvent dépouillé de gestes et de formes, tend aujourd’hui à se décléricaliser2. Il est véritablement proche d’Israël dont il est issu. A cette différence près que les femmes, dès l’Ascension et la Pentecôte, y sont pleinement associées et que le Saint-Esprit y glorifie le Père et le Fils, dans l’attente du jour où tout Is­raël aura aussi reconnu en Jésus son Messie.

**La musique**

Il y a près d’un demi-siècle, une organiste, parlant de son service paroissial, constatait: «Mon rôle est peu ou mal compris»3. Elle ne

1/ Ac 13.15.

2/ Dans Verbum Caro N°42, page 114, sous le titre «Remarques actuelles sur le Culte de l’Eglise», J.J. von Allmen invite ses lecteurs à «revoir le problème et la forme du culte...» Ayant évoqué l’agonie de la chrétienté, il dit: «U s’agit de se rendre compte que ceux qui, pour venir au culte, doivent remporter tant de victoires sur leur fatigue, leur paresse, leur besoin d’évasion, leur esprit grégaire, leur crainte du «Qu’en dira-t-on», ont le droit de réel­lement participer au culte. Il n’est pas normal, en effet, que ceux à qui Dieu fait confiance pour illustrer dans le monde la joie, la liberté et la discipline du salut, ne soient pas appelés, dans le culte, à prendre conscience de leur unité et à se présenter ensemble devant Dieu, dans l’exercice de leur «sacrificature royale».

3/ Olga Monod dans «Le culte», collection Protestante. Ed. Je sers, Paris 1941, p. 95.

137

l’écrirait pas aujourd’hui. En effet, le renouveau liturgique a mis en valeur le service de l’organiste; à l’heure actuelle, une large place est accordée à la musique dans le culte.

Il faut nous en réjouir et rendre grâce pour un tel ministère. Celui ou celle qui l’exerce, en vérité, veut louer Dieu et associer sa musique au culte de la communauté.

Mais la question n’est pas partout heureusement résolue. Elle est même quelquefois la cause d’incompréhension, voire de conflit, entre pasteur et organiste; de mécontentement aussi chez les paroissiens. D’où l’intérêt que nous portons à ce sujet. En voici certains aspects:

* Les pasteurs ne sont pas tous musiciens ; ils ne sont pas tous pas­sionnés pour la liturgie, le chant, la musique. Réciproquement, il est des organistes qui assurent leur service honnêtement et limitent leur participation au culte à ce «devoir dominical» rétribué. Enfin, il est des organistes plus musiciens que paroissiens. On ose dire que cela se per­çoit spirituellement. Si le pasteur ou l’organiste s’en accommodent, il est des fidèles qui en sont éprouvés. Il leur serait loisible de le dire, s’ils étaient certains d’être entendus. Par charité, ils se taisent. Cela ne ré- soud pas la difficulté. Et parce qu’elle existe, elle doit retenir l’attention d’un Conseil de paroisse, peut-être aussi d’un paroissien fidèle et musi­cien, donc habitué à se faire entendre des deux parties.
* A juste titre, on s’est préoccupé de former de bons organistes, de leur fournir de bons instruments. Cet intérêt s’est-il toujours accom­pagné de ce qui en est le complément obligé: une éducation à la vie cultuelle et chrétienne, mais aussi et surtout, une pédagogie envers ceux qui célèbrent le culte? \*.

Ces lignes ne sauraient en tenir lieu. Je n’aurais du reste pas la compétence pour en instruire qui que ce soit. Au moins, puis-je atti­rer l’attention des responsables, pasteurs et organistes en particulier.

Musique d’orgues, recueil d’hymnes et cantiques, se veulent en ac­cord avec une tradition liturgique éprouvée. Ce souci de ne pas intro-

1/ Je voudrais rendre hommage, ici, à la Commission vaudoise de musique de l’Eglise, en par­ticulier à celui qui en a été jusque récemment à la fois le président et l’animateur, le pasteur Robert Rouge. Ses cours décentralisés pour organistes, ses examens d’orgue avec diplôme décerné par l’Eglise, sont pour beaucoup dans la formation à la fois musicale, liturgique, spirituelle reconnue aujourd’hui nécessaire par les organistes.

138

duire dans le culte des innovations discutables est de bon aloi ; mais il perd cette qualité lorsqu’il fige, voire enferme la vie cultuelle dans un style qui ne connaît d’autre expression que celle du passé.

Un seul exemple illustrera cette première remarque. L’hymnologie de la Réforme peut avoir notre admiration. Par tradition, le recueil de chants en usage dans les églises réformées de langue française lui a gardé une place de choix. En pratique, cela signifie qu’aucun autre musicien et poète, donnant une nouvelle version de l’un des cent cin­quante psaumes de la Bible, n’a trouvé place dans ce psautier. Cela est significatif!

Autre constatation: sur les quatre-cent-cinquante hymnes de ce re­cueil, quatre cents environ ont une musique datant pour la plupart des 15e, 16e et 17e siècles, pour quelques-uns du 18e, pour un ou deux du 19e siècle. Comme si la vie cultuelle et spirituelle de l’Eglise de ces trois derniers siècles était restée sans chantres et n’avait retrouvé vie qu’avec les rares contemporains auteurs de la cinquantaine d’ancien­nes, hymnes liturgiques et cantiques, figurant dans ce recueil.

Les responsables ont fait un choix réfléchi et certainement difficile. Ma question peut donc paraître impertinente alors que je la pose fra­ternellement: Ont-ils fait un travail de pasteur ou un labeur de musi­cologues, puristes de haut niveau? Se sont-ils préoccupés de paître le troupeau ou le choix qu’ils ont opéré convenait-il à *leur* culture, *leur-* goût, *leur* spiritualité élitiste et personnelle?

Quoiqu’on puisse penser des chants des 18e et 19e siècles, en parti­culier de cette période appelée le Réveil, ils ont nourri la piété de tout un peuple issu de la Réforme et de ses semailles. Si l’on respecte le mode d’expression des 16e et 17e siècles, peut-on d’un trait faire dis­paraître de la tradition les deux siècles suivants?l.

Nous voici à la fin du 20e siècle. Peut-on ignorer, avec le même re­fus d’entendre, que P Esprit souffle encore et toujours, et, depuis une quarantaine d’années, a inspiré une hymnologie qui réjouit et accom-

1/ Les raisons des réticences des musicologues chrétiens: La musique de la fin du 18e et celle du 19e siècle a une connotation romantique. Son inspiration est moins celle de l’Esprit que celle des sentiments humains egocentriques. Quant à la musique religieuse contemporaine, sauf de remarquables exceptions, elle connaît une crise d’inspiration et de création par suite de sa volonté anarchique de rupture avec la tradition. Elle prétend innover, alors qu’elle est en rébellion contre Dieu créateur et inspirateur. Que voilà de biens sévères jugements!

139

pagne la foi d’une église vivante, confessant et louant son Seigneur et Sauveur par des chants et des cantiques nouveaux, marqués du rythme et des harmonies de ce temps?

Bien sûr, l’orgue n’est plus — sinon rarement — l’instrument d’ac­compagnement de cette hymnologie. Mais où est-il écrit que l’orgue soit le seul instrument admissible pour la célébration du culte? Où est-il dit que le piano, la guitare, la trompette, et tels instruments de percussion, n’aient pas leur place dans une célébration? Que ces changements s’accompagnent de quelques heurts, on peut le com­prendre. Cela tient-il au Seigneur ou aux hommes qui inscrivent, un peu vite, à l’enseigne d’une spiritualité décrétée contestable, ce qui tient tout simplement à un conflit de générations, de cultures, de clas­ses, et parfois de théologies et de musicologies?

Alain Bergèse écrit: «Les années 60 ont amené en Europe une pro­fonde mutation cuturelle. Il y a seulement cent ans, le Français moyen n’entendait de la musique qu’aux fêtes annuelles publiques (danses, défilés militaires...), à la messe et au concert pour les privilégiés. Au­jourd’hui, la musique est partout... Elle est devenue un fond sonore quotidien. Elle fait partie intégrante de la vie... La musique du culte peut-elle ignorer ces faits?

«Certains répondent oui, considérant que la musique ne doit rien rappeler du monde. Je persiste à croire le contraire. Dieu nous parle dans la Bible au travers de la culture d’un peuple.. Il me semble con­traire aux principes de la Réforme de vouloir un culte dépouillé de toute allusion à la culture ambiante...

«L’étude de la guitare classique, du solfège, de l’harmonie, du con­trepoint, de la fugue, ma participation comme timbalier dans un or­chestre symphonique, m’ont donné pendant quelques temps le senti­ment d’une supériorité. Voilà que je faisais maintenant partie de ceux qui savent, l’élite quoi! ‘Vanité des vanités’, dit l’Ecclésiaste. Et j’ai dû me convertir une seconde fois... en musique. Si je voulais commu­niquer avec ceux de ma génération, il me fallait reprendre ma gui­tare...»

140

Et il conclut: «Je ne fais pas ici un plaidoyer pour la médiocrité. J’essaie seulement d’être lucide. Je dirais volontiers comme l’apôtre Paul: ‘Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon’.

«L’abondance de chants nouveaux, même s’il y en a de mauvais, devrait nous réjouir. Car c’est un signe de vie. Je crois donc fonda­mentalement important de ne pas se fermer les yeux et les oreilles, mais d’essayer de gérer au mieux ce courant musical afin que ‘ce qui est bon’ puisse encore être meilleur»1.

«Communiquer avec ceux de notre génération» dit ce pasteur- musicien.

C’est bien à cet aspect des choses que doit aller notre préoccupa­tion. A l’évidence, la majorité de nos contemporains fréquentant en­core le culte de l’église traditionnelle n’a ni la culture musicale, ni la connaissance biblique lui permettant de s’associer de cœur et d’esprit à l’hymnologie qui lui est généralement proposée. Le dimanche, le même constat peut être fait en ce qui concerne la part que le culte ré­serve à l’orgue. Dans certaines paroisses, seule une élite peut le goûter pleinement. Or, cet aristocratisme n’a rien d’ecclésial. Je transcris donc intentionnellement cette remarque d’un paroissien pieux, âgé, fidèle participant au culte de sa paroisse réformée:

«Au cours des années, j’ai entendu de nombreux pasteurs. Ça n’était pas toujours le pain de la Parole. Au moins me restait-il celui de la liturgie. Mais ils sont nombreux à ne plus en tenir compte et à nous servir des textes et des prières que je ne peux plus suivre... Et vous savez combien de nos cantiques sont cérébraux... Le culte est de­venu ma traversée du désert dominical...»

Cette note, certainement un peu forcée, trouverait large écho au­près de paroissiens qui en ont pris prétexte pour abandonner le culte paroissial.

Et il y a tous ces lieux de culte que ne fréquente plus la jeune géné­ration pourtant de plus en plus éveillée spirituellement. C’est que la communication ne passe plus entre elle et le culte. Elle le dit «empe­sé» par l’hymnologie à laquelle on l’astreint et, parfois, par la rigidité de liturges plus récitants qu’animateurs de culte.

1/ Christianisme au 20e siècle, 17.6.85 N°24

141

Cette jeune génération n’en a pas à l’orgue lui-même. Pour preuve sa présence nombreuse et recueillie à des concerts d’orgue. Mais jus­tement, elle dira que le culte n’est pas le concert et que la liberté de s’associer réellement à une célébration n’a souvent d’autre applica­tion pratique que celle du silence recueilli, d’un amen discret, de tex­tes à réciter, de chants sagement récités, quand ce n’est pas parfois étouffés par l’orgue.

C’est pourquoi, la jeune génération va rejoindre des assemblées où l’orgue encore présent fait large place à d’autres instruments; où la li­turgie est maintenue dans son déroulement habituel mais laisse liber­té à l’expression de dons charismatiques et à une hymnologie qui n’ignore pas les psaumes et cantiques dans leur forme ancienne, mais s’ouvre à la Parole, chantée sur le mode et le rythme d’aujourd’hui; où, à côté des «Psaumes et cantiques», ou de «Louanges et prières», ou des «Ailes de la foi», on trouve les quatre cents cantiques de «J’aime 1\* Etemel»; où la sainte cène a la solennité d’une rencontre entre Dieu et son peuple, mais aussi l’accent d’une fête, marquée de la fraternité dans l’Esprit, de la liberté d’expression de cantiques inspi­rés, de louanges bras levés, de chants rythmés, les mains battant la ca­dence d’un peuple en marche et célébrant le Royaume qui vient.

En résumé, il ne s’agit pas de faire des comparaisons qui seraient dépréciatives pour les uns et louangeuses pour les autres. Comme des familles naturelles, les églises peuvent avoir leur style et leurs habitu­des. Et elles sont à respecter. Mais, comme dans les familles naturel­les, les anciens dans les églises ne sauraient ignorer la pédagogie. Elle doit tenir compte de la maturité spirituelle des membres et de leur culture. Elle doit en agréer les formes actuelles.

L’apôtre Paul se souciait des chrétiens ayant encore besoin de lait1. Ces chrétiens-là sont nombreux dans nos paroisses. Quel liturge, quel organiste se soucie d’eux à la manière d’un Jacques-Dalcroze, péda­gogue? Ce musicien n’a jamais écrit de musique d’Eglise. Il devait certainement apprécier Bach. Il n’a pourtant pas pensé déchoir en écrivant «Ainsi-si-font-font-les petites marionnettes». Il se préoccu­pait d’être un bon éducateur.

1/ 1 Co 3.2; cf. aussi Hb 5.12-13

142

On souhaiterait que les pasteurs et les organistes aient ce sens péda­gogique et éducatif et ne fassent pas une moue indignée lorsqu’on leur dit qu’une fugue de Bach n’édifie pas nécessairement les parois­siens encore présents au culte du dimanche; que, même savamment construites, leurs «variations sur un thème connu» distraient, parfois même ennuient les fidèles au lieu de prolonger leur méditation; que leur jeu d’orgue, après la bénédiction peut impatienter parce que l’oreille musicale et la culture des personnes présentes ne sont pas for­mées à l’entendre et à le goûter.

\* \* \*

Des remarques semblables doivent être faites à l’intention des pas­teurs quant à l’usage très personnel qu’ils font de textes «à tout vent de lectures» remplaçant les textes liturgiques. Ou alors, quant à la li­berté qu’ils prennent d’ignorer tout texte liturgique et d’improviser des prières, elles aussi très personnelles, tellement même qu’à les en­tendre, on en viendrait à penser qu’il ne s’agit plus d’une communau­té rencontrant son Seigneur mais d’une communauté à l’écoute des épanchements désordonnés de son pasteur.

Et dans le même souci pédagogique et éducatif - et hors tout légalisme- il y aurait lieu d’apprendre et de rappeler quelques fois aux paroissiens que leur rencontre avec le Seigneur a préséance sur leur fraternité et leur joie de se retrouver.

Hors la *discrète,* amicale et fraternelle salutation à l’heure d’entrer dans un lieu de culte, c’est *après* le service dominical et non avant (ou même pendant) que les membres présents ont la liberté de fraterniser, de demander de leurs nouvelles, d’échanger leurs impressions. Le bruit est humain et entre «copains» on est volontiers bavard. Nous ne sommes pas des anges, et même si nous partageons le même pain, c’est pourtant Dieu que nous rencontrons. Accéder à la maison du Seigneur peuplée d’anges, c’est respecter et imiter leur silence devant Celui qui est la Parole; c’est commencer par se taire et entrer en repos

143

afin de L’accueillir et de L’honorer comme le Souverain de nos vies. Le culte se prépare bien avant qu’on y entre. Cela concerne chacun, y compris l’organiste, appelé à l’ouvrir dès l’instant où les cloches qui nous y appelaient se sont tues.

Une coutume tend à s’établir en plusieurs lieux de cultes, et elle est recommandable, en particulier là où ne sonne aucune cloche: des jeunes, accompagnés d’instruments, entraînent toute la communauté dans des chants de louange, cessant à l’heure précise du début du cul­te. C’est jusqu’aux petits enfants qui y trouvent de la joie. Ailleurs, la sonnerie des cloches est arrêtée cinq minutes avant l’heure. L’orgue joue durant cet intermède. Après un bref silence, le culte débute alors par l’invocation et un cantique.

Culte de l’enfance
et catéchuménat

Il faut le souligner, ce service est un des plus difficiles que les minis­tres aient à assumer. Certains le redoutent même. Car il demande des qualifications de pédagogue, d’autorité, de sens psychologique, d’ima­gination, de créativité, de persévérance. De plus, la génération actuelle est fragile psychiquement. Elle est malade de bruit, de télévision, de bandes dessinées, de tensions, d’insécurité. Retenir son attention, re­joindre sa sensibilitié, s’accorder à ses facultés d’écoute et de réflexion, c’est à la fois un don et un art. Surtout si l’on souligne que l’enseigne­ment biblique et la formation à la piété sont perçus et vécus par la plu­part des adolescents comme un supplément d’importance très relative à leur programme d’activités scolaires, sportives et ludiques.

La Ligue pour la lecture de la Bible a une expérience de cent vingt années de communication de l’Evangile aux enfants. C’est de ce tré­sor, acquis par une longue pratique, que nous tirons quelques ensei­gnements et directives.

144

* Dire des enfants qu’ils sont un don de Dieu et qu’ils participent à son œuvre créatrice, c’est les accueillir et entrer en contact avec eux d’une tout autre manière que si nous les considérons comme une meute indisciplinée à tenir en laisse durant une heure d’instruction.

L’enfant, comme l’adulte, est par nature en rébellion contre Dieu. Même s’il l’ignore. La certitude de la victoire du Christ sur le mal et l’assurance qu’il a pourvu à la rédemption de tout enfant, sont les fondements de notre persévérance à les aimer et à leur faire connaître l’Evangile.

L’Histoire sainte autant que les Paroles du Christ laissent clairement entendre la part des enfants à la vie et aux témoignages de l’Eglise.

Jusqu’à neuf âns, l’enfant, par l’histoire biblique et la connaissan­ce de la loi, apprend progressivement les notions du bien et du mal, soit aussi la réalité du péché dans sa vie.

Parallèlement, mais surtout de dix à quatorze ans, la connaissance de l’Evangile développe son sens de la responsabilité et sa capacité à répondre personnellement à l’offre du salut en Christ.

* Il ne faut pas craindre d’appeler les enfants à la conversion. Deux erreurs cependant sont à éviter: attendre jusqu’à l’adolescence de les éveiller à la nouvelle naissance. Les y appeler prématurément, alors qu’ils n’en ont saisi ni le sens, ni l’importance.

La famille chrétienne - son exemple, sa discipline, son enseigne­ment en paroles et en actes - offre à l’enfant le terreau le plus favora­ble à sa repentance, à sa foi, à sa croissance spirituelle. Mais pour au­tant, la famille n’ est jamais la raison première ou la garantie du salut de l’enfant. Quelle que soit l’influence des parents, il faut laisser à l’enfant sa libre décision, y compris son refus momentané de devenir chrétien.

A l’évidence, l’église locale et le soutien que peuvent lui apporter les camps d’évangélisation et de connaissances bibliques, ont un rôle important à jouer dans la découverte et l’accueil du salut par les en­fants. A ce sujet, les paroisses auraient à informer les parents de l’im­portance du ministère des camps chrétiens si elles-mêmes ne peuvent localement leur offrir ce soutien.

145

* Dans quelques églises réformées et dans la plupart des commu­nautés évangéliques s’est établie l’heureuse habitude d’associer les enfants à la première partie du culte dominical.

La louange du Seigneur par le chant, soutenu par de nombreux instruments de musique — la guitare en particulier — convient à leur sens du rythme, à leur liberté d’associer les gestes des mains, des bras, des jambes, aux paroles de psaumes ou de cantiques célébrant l’Eter­nel. Cette liturgie, commune aux parents et aux enfants, prépare ces derniers à la vie cultuelle de leur communauté. Ensuite, dans un local annexe, un enseignement approprié leur est donné tandis que leurs parents partagent Parole et cène. Cette liturgie permet enfin à toute la famille d’être au culte et de se retrouver à l’issue du service\*.

* A cet égard, on peut s’interroger une fois de plus sur la fixité tra- ditionelle de la liturgie réformée, avec la dominante qu’exerce l’orgue et l’hymnologie qu’il accompagne, mal accueillie par une génération que les media orientent vers une autre musique. Cela contribue re­grettablement à accréditer l’idée que l’église, son enseignement, son culte dominical, ne concernent que les aînés (s’ils y ont encore leur place...) ou cette partie du peuple encore fidèle à la tradition. De fait — ce constat est fréquent — les communautés évangéliques de diffé­rentes dénominations ont une nombreuse assistance de tous âges, des jeunes en particulier, tandis que dans un nombre grandissant de pa­roisses, les auditoires clairsemés groupent surtout des têtes blanches. Qu’adviendra-t-il de l’Eglise de demain, suite à cette rupture cultuelle entre générations?

Dans plusieurs paroisses réformées, une minorité d’enfants fré­quentent encore l’école du dimanche ou le culte de l’enfance. Ces ser­vices ont lieu souvent un jour de semaine. Ensuite, dès la période des douze ans, une même minorité - à moins qu’elle soit plus réduite

1/ A juste titre, on peut se demander si l’habitude prise de séparer durant le culte les enfants de leurs parents - elle date du siècle dernier - fut une heureuse initiative. Chez les Huguenots du désert et chez nous aussi jusqu’au XVIIIe siècle, le culte entier était célébré avec la partici­pation de toute la famille. C’est encore le cas dans de très nombreuses églises africaines. Une telle célébration oblige le prédicateur à se faire comprendre des enfants - donc de tous les adultes; elle forme peu à peu la jeune génération à la vie liturgique; elle associe toute la famille à la vie cultuelle paroissiale. L’individualisme, cette maladie des protestants, y trouve une gué­rison!

146

encore — reçoit un enseignement catéchétique sporadique et limité, conclu, à seize ans, par un culte dit «fin du catéchisme». Quand la parole leur est donnée, beaucoup d’entre eux disent ne pas avoir la foi. C’est sur cette toile de fond qu’il faut lire les réflexions qui sui­vent:

L’Ecriture recommande aux parents d’instruire spirituellement leurs enfants. Dans un contexte familial éclairé par la Parole, un en­fant s’ouvre à la connaissance de Dieu, même si sa croissance connaît des moments de rébellion ou de relâchement. La difficulté d’un caté­chisme imposé à des enfants baptisés serait donc partiellement réso­lue si, parallèlement au culte de l’enfance et en rapport avec lui, les paroisses avaient régulièrement pour objectif l’évangélisation des fa­milles. Là encore, le ministère de la Ligue pour la lecture de la Bible - ses camps familles en particulier — offre un soutien dont bénéfi­cient les paroisses qui ont pris conscience de la valeur de cette aide.

On ne peut pas toujours cataloguer les familles, les déclarer «chré­tiennes» ou «non chrétiennes». Cependant, à l’heure actuelle, une majorité d’enfants grandissent dans l’ignorance de l’Evangile et hors l’Eglise. Cela ne fait que souligner l’importance d’une évangélisation des familles et l’intérêt que les pasteurs et les anciens devraient porter à cet aspect du ministère paroissial. A ce sujet encore, on peut mettre en lumière la part que pourraient y prendre les églises de maison.

Il y a lieu de remarquer aussi que les enfants rejettent parfois l’Evangile à cause de leur foyer soi-disant chrétien; ou encore à cause d’expériences négatives vécues dans des camps dont les responsables étaient mal préparés à un dialogue rejoignant l’enfant ou l’adolescent dans ses interrogations, sa souffrance, sa révolte, ou simplement sa quête de vérité.

Famille ou camp sont «chrétiens» non pas seulement parce que l’Evangile y est annoncé mais parce que, à l’égal d’autres familles et d’autres camps, l’ambiance et les relations entre les membres offrent à l’enfant une sécurité affective, une liberté d’expression, une assu­rance d’être écouté, en particulier à l’heure où il conteste le message donné. L’image n’a pas besoin de commentaire: l’enfant n’est pas un

147

vase à remplir par des parents ou des enseignants qui seraient la cru­che. Il est une personne à honorer par une attention déférente et par des réponses réfléchies à ses questions simples et pour lui souvent dé­cisives. Encore faut-il ajouter qu’il retient un exemple concret beau­coup mieux qu’un raisonnement, même solidement étayé. Là encore, on retrouve la vérité biblique du «faire et enseigner» dont Jésus a sans cesse apporté la démonstration.

L’enfant est confronté à deux instances qui, de manière parfois contradictoire, lui offrent de résoudre les problèmes immédiats et concrets de sa vie: l’école, l’église. Cela n’est ni nouveau ni redoutable en soi.

Les familles chrétiennes des trois premiers siècles ont connu la per­sécution et en sont sorties victorieuses. Après Tertullien (2e siècle) qui voulait que les enfants chrétiens reçoivent le «poison» de la culture païenne à la condition de ne pas s’en désaltérer, Saint Jérôme (4e siècle) tenait à la lecture d’auteurs profanes comme un des élé­ments nécessaires à la formation chrétienne de l’enfant1.

Etre la lumière *dans* le monde, doit rester l’exigence première d’un enseignement catéchétique. L’Ecole confessionnelle n’est donc pas nécessairement la meilleure préparation à l’engagement et au témoi­gnage chrétien de l’enfant. La croissance en pleine nature comporte des risques. La serre-chaude en comporte aussi !

Il ne faut pas oublier non plus que l’Ecole a des racines culturelles judéo-chrétiennes. Elle ne saurait les oublier. Nous avons donc à tra­vailler au maintien de l’instruction biblique, plus particulièrement historique, que donne l’Ecole primaire et quelquefois aussi l’Ecole se­condaire. Cet enseignement reste un heureux complément à la con­naissance catéchétique ecclésiale. Il le sera d’autant plus si, paroissia- lement, on veille à établir des relations avec le corps enseignant, à reconnaître les parts complémentaires du savoir et de l’éducation communes aux deux instances.

En conclusion, toute paroisse se doit de s’intéresser à trois, sinon quatre types d’enseignement biblique et catéchétique:

1/ Cité par R. Voeltzel dans le «Christianisme au 20e siècle» N° 33, 1985.

148

1. Celui des enfants de famille chrétienne. La matière de cet ensei­gnement n’ a pas à envisager de profonde révision : la connaissance de l’Histoire biblique et des récits évangéliques, la personnalité et le mi­nistère des grandes figures de l’Ancien et du Nouveau Testament, les principales étapes de la révélation, voilà le trésor dans lequel les en­fants, jusqu’à l’âge de douze ans, aiment à puiser.

On peut opter différemment devant l’enseignement des douze à seize ans: soit garder le schéma traditionnel: création, chute, loi, grâ­ce, église, vie chrétienne, avènement du royaume; soit intéresser à la vie en Christ, aux vérités fondamentales qu’elle incarne, à l’éthique personnelle et communautaire qu’elle implique, aux témoignages des croyants dans la société. Tout cela en référence constante d’une part à l’Ecriture, d’autre part aux expériences des adolescents aujourd’hui informés des réalités de la vie dans toutes ses dimensions.

1. Celui des enfants confiés à l’Eglise et qui, à l’âge du catéchumé- nat, n’ont que de rudimentaires notions bibliques. Pour ceux-là, une tout autre approche est nécessaire. Elle doit comporter quatre as­pects: partir du vécu qu’ils connaissent et qui nécessairement les in­terpelle (exemples: la famille, la mort, l’injustice, l’avenir, etc.); enga­ger le dialogue, soit qu’ils y consentent librement, soit qu’un audio-visuel, ou un témoignage vécu et direct, ou un événement, en donnent la possibilité; découvrir, Bible en mains, ce que Dieu en dit; en tirer les conséquences.
2. Celui de l’évangélisation locale ou régionale, dépendant d’un charisme propre à celui ou à celle qui l’exerce. Si je le mentionne, c\*est avant tout pour attirer l’attention des pasteurs, ou diacres, ou an­ciens, ou catéchètes, ou moniteurs. Il y a, parmi eux, ceux qui se ré­jouissent de cette forme de catéchisation, qui la soutiennent par leur présence, peut-être aussi par la part qu’ils y prennent. Ils le font avec d’autant plus de cœur que, sans l’évangéliste de passage, ils n’au­raient pas pu entreprendre pareille action. Mais il est des responsables de paroisses absolument indifférents au travail des évangélistes-

149

samaritains. A leur gré, ces derniers disposent de moyens trop rudi­mentaires (ils n’ont qu’un peu de vin et d’huile, et une monture qui sent l’écurie... !). Les faits sont pourtant là. Ces évangélistes s’appro­chent et secourent beaucoup d’enfants de tous âges que les ministres sur place n’atteignent pas. Eh bien! non! Ces derniers continuent à regarder de loin, parfois de haut, sans un mot d’intérêt fraternel et d’approbation. Pis, ils tiennent parfois des propos «suffisants» en­vers les évangélistes-secouristes. Etonnerai-je quelqu’un parce que je rapporte ces choses quelquefois vécues? Elles viendront à la lumière. C’est faire œuvre charitable que de prévenir les collègues et les ensei­gnants qui pourraient souffrir d’avoir, un jour, à en rendre compte.

1. Celui de l’Ecole nous laissera avec un double commentaire:

Une louange à Dieu et un soutien dans l’intercession pour tous les enseignants qui, en historiens, en bons pédagogues, en témoins du Seigneur, instruisent les enfants et participent à leur éducation chré­tienne.

Une recommandation aux responsables de paroisse: qu’ils se préoccupent, à défaut du pasteur ou du diacre, de trouver la personne à même de prendre et de garder le contact avec les maîtres de religion à l’école, voire de les seconder; même si leur démarche était considé­rée comme un «empiètement sur leur fonction»! Quand on sait à quels courants contestables et à quels maîtres s’ouvre parfois l’Ecole, nous aurions grand tort de jouer les timides et de ne pas oser y être présents.

Parapharasant l’apôtre Paul, on pourrait écrire:

«Quand j’aurais tout le savoir biblique et toute la pédagogie que réclame le ministère auprès des enfants et des adolescents, il me man­querait encore l’essentiel si je n’ai pas à leur apporter ce témoignage capital: l’accord entre ce que je dis et ce que je suis». Cet accord est signe de l’Esprit, de la guérison et de la liberté intérieures qu’il com­munique. Les enfants ont une perception immédiate de cette authen­ticité. Elle est même la seule autorité qu’ils reconnaissent et qu’ils

150

! J

respectent, non sans l’avoir éprouvée. Enfants et adolescents forment un auditoire de choix, c’est-à-dire exigeant et difficile.

Avis aux catéchètes peu ou mal écoutés, voire chahutés. *Ou bien* ils sont mal préparés à leur tâche, *ou bien* ils auraient à se laisser sancti­fier, équiper spirituellement; *ou bien* ils ont confondu vocation et bonne volonté. C’est un heureux et passionnant ministère que celui qui nous affronte à la jeune génération. On ne peut pas y être engagé et s’y montrer médiocre. On ne peut pas se prétendre disciple, et y pa­raître indiscipliné. On ne peut pas y «jouer battu» alors qu’on est ser­viteur du Vainqueur. On ne peut pas y proclamer la défaite de la mort si l’on ne s’y présente pas véritablement équipé de la vie de résurrec­tion.

Ne sont donc pas sérieux les pasteurs et les catéchètes fermement pédobaptistes, mais amateurs dans leurs exigences de la fréquenta­tion de l’école du dimanche ou du culte de l’enfance; amateurs enco­re envers les parents conviés à un entretien et absents à quatre-vingt- quinze pour cent à l’heure où il a lieu; amateurs toujours devant l’ab­sence ou le désintérêt des enfants aux rencontres qui devaient les ame­ner au Prince de la vie.

J’avais à cœur de le dire, dans la reconnaissance pour les femmes et les hommes de Dieu qui ont accompagné mon propre ministère, le leur étant uniquement consacré aux enfants et aux adolescents. Dans l’Eglise, je ne connais pas plus grand, plus indispensable, plus sé­rieux, plus exigeant service que le leur. Les églises qui en ont compris la valeur et l’ont favorisé, en ont toujours été bénies et ont été les pre­mières à en recevoir le fruit1.

1/ Dans cette même gratitude, je signale à leur attention les ouvrages qu’elles auraient à offrir à ceux de leurs membres qui s’intéressent à l’enseignement et à l’évangélisation des enfants et des adolescents: «Communiquer l’Evangile aux enfants». «C’est vrai, enscignons-le» (1984) «Enseigne la Parole» de Bamhouse. Trois livres aux Ed. Ligue pour la lecture de la Bible.

151

La réunion de prière

Fidèle au dessein que je me suis fixé, c’est l’aspect pratique de ce ministère qui retient ici mon attention.

Assorties de promesses, les exhortations bibliques abondent qui encouragent l’Eglise à donner beaucoup d’attention et de temps à la vie de prière personnelle et communautaire. Je laisse chacun faire le compte des moments (je n’ose pas dire des heures) consacrés à ce ser­vice. Et j’invite les Conseils de paroisse ou d’anciens (pasteurs et dia­cres compris) à comparer le temps (minutes? heures?) accordé à la prière en commun, et celui passé en discussions... Les fruits, ou l’ab­sence de fruits dans la vie d’une paroisse, auraient-ils quelque rapport avec cette comparaison?

* Une communauté en prières est une menace pour le Prince de ce monde (on ose à peine écrire qu’il le sait mieux que l’Eglise). C’est pourquoi, en Adversaire rusé, il travaille à suggérer à toute paroisse mille activités plutôt que celle-là. Lorsqu’il n’a pu éviter qu’elle ait lieu, il convaincra celui qui préside de l’introduire par une étude bibli­que prolongée... afin de limiter au maximum le temps effectivement consacré à la prière. Dans toute rencontre, constamment il propose un temps de discussion plutôt qu’un temps de prière.

Sa persévérance en ce domaine est une réussite. C’est ainsi qu’en de nombreuses paroisses, la prière est le parent pauvre, la réunion la moins fréquentée. Il en est même où elle est défunte.

* Jésus dit : « Priez en tout temps ». Paul écrit : « Priez sans cesse»1. Cela s’applique aussi à la prière communautaire. Il ne s’agit pas de prier pour qu’il soit dit qu’on l’ait fait. Il s’agit d’un combat contre l’Adversaire et, parallèlement, d’une action d’intercession, donc de collaboration et de soutien dans l’Esprit en faveur de ceux dont nous avons à répondre devant Dieu.

E Ennemi veille et, de plusieurs manières, cherche à entraver ce ser­vice. Lui plaisent les longues prières qu’on finit par ne plus écouter.

1/1x21.36; 1 Th 5.17.

152

Lorsque trois ou quatre personnes ou anciens en prononcent de sem­blables au début d’une réunion, il est comblé. Car non seulement la communauté, mais l’Esprit lui-même est tenu au silence. L’enchan­tent aussi les prières désordonnées, les prières «fourre-tout», passant distraitement d’un sujet à l’autre, ajoutant une à une des demandes nombreuses, disparates, irréfléchies, infondées, fantaisistes, dépour­vues de possibilités d’exaucement.

Il se réjouit des prières indistinctes auxquelles personne ne peut dire amen en vérité; des prières exprimant en public (et soi-disant à Dieu) ce que l’on n’ose pas dire directement à quelqu’un... Et j’en passe!

• Prier, c’est être en dialogue avec Dieu. C’est un service. Il a des objectifs à atteindre, dont on doit convenir ou dont Dieu peut révéler le détail dans le cours de la prière. Encore faut-il y être attentif. Cela ne peut se faire que si l’on y veille. Laissant la place à la liberté d’ins­piration des participants, la rencontre atteint mieux son but si elle est ordonnée sous la conduite de quelqu’un ayant ce charisme, ou s’y étant formé.

En principe donc, toute réunion de prière, comme toute réunion communautaire, doit se dérouler sous une présidence. Afin d’éviter que celle-ci ait par trop souvent à intervenir, une discipline commune doit s’exercer. Elle veillera à des prières limitées, clairement expri­mées, exposant un ou des besoins précis en faveur d’une personne ou d’une situation. Toute prière sera suivie d’un bref silence^ afin de per­mettre à l’Esprit d’inspirer à quelqu’un un complément d’interces­sion ou une parole d’encouragement, ou une parole de connaissance, ou une parole de sagesse, ou une parole de révélation. Si quelqu’un prie en langues, il y a lieu d’attendre l’interprétation. Et si quelqu’un prophétise, le silence observé permettra une meilleure écoute mais aussi l’attente de l’approbation du ou des responsables de la commu­nauté en prière.

A l’évidence, en tout cela, le rôle du président est important. Il lui appartient aussi d’être à l’écoute de ce que l’Esprit dit aux partici­pants par la prière de l’un ou de l’autre d’entre eux, d’interrompre

153

momentanément le cours de la rencontre pour les y rendre attentifs et mobiliser une intercession concertée sur un sujet ou une situation particulière. Il doit aussi être attentif à ce qui est exprimé et discerner si, au cours de la réunion, une réponse est déjà donnée.

Dans une communauté connaissant régulièrement de telles rencon­tres, il est important de noter les requêtes apportées et, par la suite, d’en voir l’exaucement. Car la foi et l’action de grâces des paroissiens en sont fortifiées. Ils y trouvent aussi un engagement à persévérer dans cette forme du service et du combat.

* Il faut l’admettre comme une réalité et une occasion de support mutuel et fraternel: on peut préférer la prière liturgique à la prière spontanée. Ce serait manquer de charité et attrister l’Esprit que d’im­poser un mode plutôt que l’autre. Les deux formes ont leur valeur et peuvent être conjointes dans une même réunion.
* Nos louanges, nos supplications ne doivent pas avoir nécessaire­ment la première place. Dieu peut avoir à cœur de rappeler ou de faire connaître à l’assemblée en prière tel besoin, telle action de grâce, telle situation plus urgente que celles que nous aurions à l’esprit. Lui lais­ser la parole, c’est parfois entrer dans la prière en restant en silence, à l’écoute de ce que l’Esprit aurait à inspirer. Ce même silence peut être observé en cours de réunion.

L’étude biblique

Elle est à mettre au rang des nourritures solides. Et qui n’en aurait pas besoin? La connaissance de la Parole devrait donc avoir une pla­ce de choix et, à côté de la prédication, rassembler dans toute paroisse ceux que Dieu appelle à grandir dans la foi. En vérité, la constatation est commune à beaucoup d’églises locales: là où elle est encore pro­posée aux paroissiens, l’étude biblique rassemble de petits auditoires. Constatation regrettable lorsqu’on sait les richesses d’une bonne étu­de biblique.

154

Il faut oser le reconnaître, cette défection tient d’abord aux minis­tres qui en ont la charge. Elle s’explique par deux raisons:

1. Ils sont peu nombreux à en avoir le charisme.
2. Ils sont encore moins nombreux à avoir reçu une formation pour ce service.

Or, il exige beaucoup de qualifications, à la fois pédagogiques et spirituelles. Ce que nous en relevons ici se limite, par nécessité, au rap­pel de quelques vérités élémentaires à connaître et à pratiquer :

* L’étude biblique n’est pas le lieu où le pasteur fait étalage de sa science en tous domaines. En dépit du mot «étude», elle n’est pas une adaptation au niveau paroissial d’une classe d’un Institut bibli­que ou d’une volée d’étudiants de la Faculté de théologie, le pasteur devenant un professeur instruisant les élèves que sont les paroissiens.
* Elle n’est pas non plus un cours plus ou moins «supérieur» pour les fidèles consentant à des discussions abstraites au niveau où il plai­rait au pasteur de les entraîner.

Non! En vérité, il s’agit d’une écoute réfléchie et attentive de la Pa­role que Dieu donne à connaître à l’Eglise.

La culture biblique n’est donc pas la motivation première de cette étude. Elle y contribue, certes, sans que jamais passe au second plan la révélation que Dieu donne de sa Personne, de son dessein, de la part qu’il en confie à ceux qui prennent du temps pour L’écouter, le font avec sérieux, profondeur, intelligence.

* Un minimum de sens pédagogique évite à celui qui préside de confondre étude et prédication. Un bref exposé peut introduire l’étu­de; mais dès que possible, les participants doivent être invités à s’ex­primer. Et, sur ce point, la pédagogie a des exigences précises qui de­mandent une préparation, elle aussi intelligente et sérieuse. Il s’agit, en effet, d’instruire en amenant les personnes présentes à découvrir elles-mêmes les richesses de la Parole choisie, à en saisir l’actualité, les avertissements, les promesses, les ordres, la portée personnelle, prati­que, communautaire. Et, pour cela, il faut apprendre à poser les ques­tions suggérées par le texte, à éviter celles qui amèneraient de fausses réponses ou feraient dire au texte ce qu’il ne dit justement pas.

155

* Il faut apprendre aussi à écouter les réponses des participants, à en retenir les éléments justes en accord avec le texte, éléments qui, joints à d’autres, constitueront le pain de vie qui, à la fin de l’étude, a été partagé par tous.
* Quand l’étude est ainsi l’affaire de tous, celui qui préside doit en­core veiller à ne pas enfermer la Parole méditée dans ce qu’il en avait lui-même compris et a fait découvrir aux autres ; il doit rester ouvert à ce que l’Esprit révélerait encore, par la réflexion de l’un ou l’autre des participants.
* Conduire une étude biblique, c’est aussi veiller à donner la parole à ceux qui, par timidité, manquant de moyens d’élocution, auraient tendance à se taire. C’est mettre un frein aux interventions trop rapi­des et fréquentes des personnes loquaces. C’est encore éviter que des vues personnelles et contestables prennent le pas sur la vérité révélée par le texte. C’est écarter les querelles de mots, les diversions, les af­frontements de points de vue contradictoires. C’est admettre les diffi­cultés d’un texte, souvent aussi les obstacles dressés devant son appli­cation.
* Enfin, c’est être attentif aux possibilités d’attention et de compré­hension des personnes présentes. C’est donc parfois agréer d’en rester aux vérités élémentaires (le lait pur de la Parole) et ne pas vouloir à tout prix que soient entendues les nourritures solides que comporte aussi le passage médité.

\* ♦ ♦

L’étude biblique, dans une paroisse, peut devenir une forme d’Eco­le de disciples et de formation de collaborateurs. C’est aussi un lieu propice à la vocation et à la connaissance qui, d’emblée, doit l’ac­compagner. A la condition que soit retenue la salutaire mise en garde de Juan Carlos Ortiz: «Pour former des vies, il nous faut cesser d’être des orateurs et commencer à être des pères. Les orateurs n’ont que des auditeurs. Les pères ont des enfants. On n’apprend pas en

156

écoutant mais en obéissant... L’ennui, c’est que dans l’église, nous voulons avoir autorité de former au savoir tout en restant indépen­dants. Cela est impossible... Si vous voulez instruire les autres, vous devez être vous-mêmes sous la direction des autres. C’est une loi im­muable de Dieu. La formation exige non seulement la soumission (donc l’obéissance), mais encore l’intersoumission»’.

La communauté de prières et l’étude biblique sont des lieux de for­mation à la vie paroissiale réelle et porteuse de fruits.

1/ Disciples - Ed. messages, Melun, p. 117&120.

157

CHAPITRE 5

La Diaconie

Dans les pages qui précèdent, les ministères pastoraux et diaco- naux ont été volontairement associés, même confondus. En effet, la spécificité de la diaconie n’est pas telle qu’elle justifie une nette distinction\*. C’est même pour l’avoir faite qu’on a abouti à la situa­tion fréquente d’aujourd’hui: des œuvres d’entraide compétentes certes, mais de plus en plus périphériques, d’inspiration chrétienne à l’origine, mais ayant perdu peu à peu leur dimension spirituelle et leur référence à l’église; ou encore, des services sociaux avec des choix éthiques plus intéressés à un changement de société qu’à un change­ment de vie2.

Qu’au nom du Seigneur, le témoignage chrétien en vienne à con­tester le mal dans certains de ses aspects socio-politiques et que, dans un souci de solidarité, il s’en prenne non aux conséquences seule­ment, mais aux racines des injustices, la pauvreté en particulier - cela est recommandé par l’Evangile. Cependant, cette action réno­vatrice de la société est inséparable de Celui qui seul peut réformer la nature humaine et lui communiquer un dynamisme novateur. Cela

1/ On ne peut que constater l’absence de précision sémantique (signification) sur le sens des mots «diacre: et «diaconesse» dans le langage ecclésiastique actuel.

2/ Cette éthique est souvent appuyée par une interprétation abusive de Mt 25. Dans ce texte, Jésus traite du jugement dernier. Il ne présente nullement comme salutaire des œuvres humaines et charitables. Il enseigne qu’une foi authentique s’incarne dans de telles œuvres. On peut y lire aussi l’enseignement de Paul aux Romains disant qu’au jugement dernier, les païens qui n’auront rien connu de l’Evangile, mais auront fait naturellement ce que la loi prescrit, verront leur sort final s’accorder avec leurs actions charitables (Rm 2.14-16).

159

est souligné par le livre des Actes. L’Eglise primitive a choisi pour dia­cres des hommes «éprouvés... pleins de foi... pleins d’Esprit saint et de sagesse», Il en allait de même des femmes appelées à ce ministère\*.

Il est juste d’ajouter aux remarques ci-dessus une double constata­tion: d’une part la regrettable méconnaissance, allant jusqu’à l’oubli, de la diaconie chrétienne solidaire de la misère des hommes. Elle a constamment accompagné l’œuvre missionnaire de l’Eglise (œuvres scolaires, éducatives, professionnelles, médicales). Ces œuvres et le témoignage qui en fut le soutien ne sont-elles pas aujourd’hui injuste­ment associées au colonialisme? Et il faudrait rappeler la création des Instituts de diaconesses et de diacres, des œuvres telles que la Croix- Bleue, l’Armée du salut, les aumôneries de prison, et j’en passe!

D’autre part, et parallèlement, le scandale d’une chrétienté qui, au siècle dernier en particulier, a fermé les yeux sur les injustices sociales et économiques, qui a laissé à Marx et à bien d’autres, la défense des pauvres exploités par une classe nantie et dirigeante.

Il n’est donc pas superflu de le rappeler: le salut concerne toute la personne et non son «âme» seulement. L’Evangile a des implications autant sociales que culturelles et économiques.

«Le ministère de diacre a donc sa place dans l’Eglise! Cette place n’est ni celle d’un pasteur au petit pied, ni celle d’un laie qui serait su­bitement monté en grade! Au bénéfice à la fois d’une formation pro­fessionnelle et d’une longue préparation théologique, spirituelle et pratique, le diacre accomplit son service à la charnière entre l’Eglise et le monde où Dieu envoie son peuple...» Et pourtant, reconnaît Fauteur de cette citation, «que de tâtonnements encore dans F Eglise quand il s’agit d’orienter la recherche du côté du diaconat! Que d’hé­sitations et de parti-pris ! On déclare volontiers que ce ministère est plein de promesses... mais pour la paroisse voisine!»2.

Il est de la responsabilité du corps des anciens d’en assumer la charge, en solidarité avec celui ou celle qui l’exerce sous le nom de diacre ou de diaconesse. Mieux encore, tous les fidèles d’une église lo­cale ont à se soucier d’entraide, envers les membres de la communau­té et envers ceux du dehors qu’on veut gagner à l’Evangile.

1/ Ac6.3, 5; 1 Ti 9.8-13.

2/ Le pasteur et conseiller synodal P.-A. Jaccard dans «Croire» 9.87.

160

En résumé, si jusque récemment diacres et diaconesses vouaient leur ministère uniquement à soigner les malades, aujourd’hui leur service veut être une écoute et une réponse chrétienne devant les be­soins de la société tout entière. On pourrait dire aussi qu’il est une heureuse remise en question du ministère du pasteur justement cari­caturé sous le nom «d’homme-orchestre paroissial» ou «d’homme à tout faire».

Cependant, avant d’être une action d’entraide, «la diaconie est un état d’esprit d’ouverture aux autres»1. Elle est aussi une des applica­tions de l’enseignement de l’apôtre Jacques: Toute foi vivante se tra­duit en œuvres et se préoccupe de donner l’indispensable à qui en se­rait privé humainement2.

Une autre remarque a encore ici sa place: la pratique de la diaconie n’est pas facile à caractériser et à délimiter. Est-ce le costume qui dif­férencie la diaconesse de l’infirmière ou de l’assistante de paroisse? Le comptable ou la secrétaire d’une œuvre paroissiale sont-ils moins diacres que la ou les personnes qui, dans un Centre social, dépannent les gens aux prises avec des difficultés matérielles ou relationnelles? Le bénévolat de visiteurs (de malades ou de vieillards) fruit d’une compassion, d’une sagesse et d’une expérience éprouvées, n’est-il pas aussi un aspect de la diaconie?

Un engagement solidaire du prochain n’est pas l’apanage des seuls chrétiens. S’il est vécu comme un service accompli au nom de Jésus- Christ, ce ministère doit en avoir l’esprit et les qualifications. C’est pourquoi il faut prêter attention à certains aspects importants du dia­conat:

• Quelle qu’elle soit, l’entraide met le prochain dans une condition de dépendance. La gratuité - c’est-à-dire aussi le respect de la per­sonne et de sa liberté — reste le trait premier de la diaconie chrétien­ne. En effet, il est des personnes éprouvées au point d’interpréter tou­te aide qui leur est offerte comme une forme d’assistance humiliante; ce qui les amène à refuser de faire connaître leurs besoins. De toute manière, mais avec de telles personnes en particulier, la diaconie doit veiller à accorder à autrui son entière liberté d’accueil ou de refus de

1/ Christianisme au 20e siècle, N°23/1985.

2/ Jq 2.14-17.

161

l’aide proposée. Parallèlement, elle doit rester une invite à vouloir le rétablissement, c’est-à-dire aussi la guérison physique, psychique, économique, relationnelle, spirituelle qu’entraîne toute diaconie réelle.

* En pratique, cette invite peut prendre des aspects aussi divers que les personnes concernées ou leurs situations. Pour éviter toute ambi­guïté, la solidarité manifestée dira, le plus tôt possible, sa motivation et son inspiration. Quand un salutiste ou une diaconesse intervien­nent, leur costume souligne leur identité de serviteur ou de servante du Christ. C’est pourquoi il importe que tôt ou tard, bien sûr avec tact et humilité, la personne de Jésus, son nom même, soit évoqué mais aussi manifesté auprès de ceux que rejoint un tel service.
* On ne le dira jamais assez: la plus grande des pauvretés est l’ab­sence d’attention, de considération, d’affection, dont sont affligés beaucoup de nos contemporains. Rappelons le mot déjà cité: «le pauvre de ce siècle, c’est celui que personne n’écoute»1. On pourrait aussi écrire: c’est celui qui n’a plus d’amis, qui n’a parfois plus l’ami­tié ou l’attention de ses propres enfants! La diaconie ne serait plus chrétienne si, conjointement à son aide, elle n’apportait pas une au­thentique affection. C’est à ce titre surtout qu’elle est inséparable de la communauté locale, qu’elle doit pouvoir compter avec son soutien et sa prière, qu’elle doit préparer ceux qui la constituent à accueillir ou accompagner ceux ou celles dont s’occupe le service diaconal.
* Il faut y prêter attention: l’aide la plus efficace et la plus réussie ne résoud finalement rien si elle n’est pas associée à la découverte, par la personne secourue, des raisons profondes, anciennes ou récentes, de ses difficultés. Et c’est, là encore, une des spécificités de la diaconie chrétienne: elle considère toute personne comme prédestinée en Christ à être réconciliée avec Dieu et, en conséquence, libérée de toute frustration ou pauvreté humainement aliénante.
* En présentant la diaconie comme une responsabilité de l’ensem­ble de l’église locale et de chacun de ses membres en particulier, nous ne voulons pas nier que le diaconat puisse être un ministère, complé-

1/ Vol II p. 48.

162

mentaire à celui du pasteur ou de l’ancien. Du reste l’Eglise en a vu d’emblée la nécessité et les particularités1. Elle a admis que ce service requiert des charismes et des disponibilités de temps, de moyens, de connaissances, différents de ceux qu’on attend du pasteur. En dési­gnant le diacre, en l’accréditant par la reconnaissance publique de sa charge et par l’imposition des mains2, en soulignant que l’importan­ce de son service a pour corollaire ses qualifications personnelles et familiales, soit aussi son «rang honorable»3, elle a fait du service dia- conal un des ministères de l’église locale.

Il ne saurait être limité à des tâches uniquement pratiques. Il peut être occasionnellement conjoint à celui de la prédication, comme l’at­teste l’histoire du diacre Etienne, ou encore à celle de l’évangélisation, comme l’atteste aussi l’histoire du diacre Philippe. Cependant, de même que le pasteur est d’abord un ministre de la Parole, et, en con­séquence, reste disponible pour un service diaconal, le diacre oriente son ministère d’abord vers la diaconie et reste disponible, en tout temps et en tout lieu, pour l’annonce de la Parole.

Cette «annonce» n’est pas liée à la seule prédication «ex cathedra» ou au message d’évangélisation. Elle est associée à la rencontre du prochain par un ministère diversifié, celui des visites en particulier. C’est peut-être aussi, en ville surtout, celui du porte à porte ou encore une présence dans des groupements ou des associations d’intérêt lo­cal.

Dans chaque paroisse, cette diversification et cette répartition tien­dra compte des charismes particuliers du pasteur et du diacre, voire aussi de certains anciens au gré de leur disponibilité.

De toute manière, une telle répartition sera envisagée en accord avec le Conseil d’anciens. Elle portera attention à tout ou partie des responsabilités suivantes :

* Cultes (semaine et dimanche).
* Instruction et formation chrétienne des enfants, des adolescents.
* Instruction et formation des jeunes et adultes (groupes de jeunes, études bibliques, groupes de prière, groupes de partage et réflexion, etc.).

1/ Ac 6.1-4, confirmé par 1 Ti 3.8.

2/ Ac 6.6

3/ 1 Ti 3.13.

163

* Visites, accueil, contacts.
* Vie communautaire (rencontres jeunes couples, parents, entraide, troc, repas en commun, courses, retraites, camps).
* Actes pastoraux et diaconaux.
* Activités extra-paroissiales (service et témoignage dans des entre­prises, service social, hôtelier, maisons de retraite, centre de rencontre, bars de quartiers, media, stands sur les marchés, animation en milieu sportif, artistique).
* Gestion paroissiale (collectes, foyer paroissial, secrétariat, organis­tes, chorale, journaux, conciergerie).

Dans cette gestion, les églises qui assument elles-mêmes le salaire et les frais en rapport avec l’exercice des ministères, auront à tenir compte des rubriques suivantes :

*Salaire* (part de la communauté, du pasteur et du diacre aux assuran­ces diverses communément décidées, y compris les prestations à une caisse de retraite).

*Prix du logement* avec désignation des locaux de fonctions; part de la paroisse à la location d’un bureau, aux frais de chauffage et d’électri­cité.

*Frais de déplacement* en train ou en voiture (forfait mensuel ou prix du km pour tout déplacement de fonction).

*Frais de téléphone.* Part de la paroisse à l’abonnement et aux commu­nications professionnelles.

*Autres frais.*

**Pour réfléchir**

De toute manière aussi, pasteurs et diacres auront à encourager beaucoup de paroissien(ne)s à prendre leur part du ministère diaco- nal paroissial. M. Alfred Kuen a établi une liste de «ministère pour tous», liste suffisamment détaillée pour donner des idées à ceux qui en manqueraient. Il nous a donné liberté de le citer:

164

Seriez-vous prêt à participer

* au nettoyage des locaux (par ex. une fois par mois)?
* à sa décoration (fleurs, versets à changer, posters, vitrine d’exposi­tion...)?
* à des travaux d’amélioration (spé­cialité...)?
* à vous charger d’écrire une fois par semaine/par mois, à un membre isolé, à un missionnaire?
* à faire une/deux fois par semai­ne/par mois, une visite à un mala­de, à une personne âgée ou isolée?
* à placer un écouteur de cassettes chez ... personnes chaque mois?
* à promener une personne âgée ou faible de vue?
* à inviter des personnes de passage ou des étrangers pour un repas, à les loger?
* à chercher des personnes à domici­le? (nombre de places disponi­bles...)
* à garder des enfants chez vous (lors de naissances, lors de maladie ou d’absence de parents)?
* à aider lors de la préparation des repas d’agapes?
* à faire la cuisine lors d’un week­end, d’un camp?
* à participer au service de la biblio­thèque, de la librairie, du prêt des cassettes?
* à aider des personnes surchargées dans leur travail (temps disponible: spécialités: travaux ménagers, jar­dinage, bricolage, baby sitting...)?
* à inviter une fois par mois des per­sonnes de l’église chez vous?
* à vous charger de diverses démar­ches (demandes de travail, de loge­ment, de leçon...)?
* à vous intégrer à une équipe d’en­traide artisanale (métier: compé­tence:...)?
* à ramasser des habits pour des co­lis missionnaires ou l’entraide so­ciale?
* à garder des enfants pendant le culte?
* à aider dans la préparation de la cène?
* à diffuser des périodiques chré­tiens?
* à rassembler les informations mis­sionnaires et à les diffuser (dans une lettre de nouvelles ou pour en communiquer un résumé à une réunion)?
* à noter les sujets d’intercession mis en commun dans la réunion de prière et à les communiquer aux personnes qui se sont engagées à les intégrer à leur prière person­nelle?
* à distribuer des circulaires, des trai­tés...?
* à rassembler les nouvelles des membres pour la lettre d’Eglise?
* à aider à la dactylographie et au se­crétariat (nombre d’heures dispo­nibles:...) à la copie de cassettes, à la comptabilité, au service audio­visuel?
* à faire des traductions (orales ou écrites)?
* à servir de correspondant pour les journaux locaux et les périodi­ques?

165

* à prêter à d’autres membres des ob­jets dont vous n’avez plus besoin (voiture ou lit d’enfant, bicyclette, lit pliant, matériel de camping...)?
* à mettre vos dons de graphiste ou de dessinateur au service de la communauté?
* à tricoter, coudre, broder pour la mission?
* à mettre à la disposition du groupe de jeunes votre living, votre jardin pour une réunion (+ boissons et gâteaux)?
* à leur parler de votre profession ou d’un autre sujet de votre choix?

Aimeriez-vous vous laisser former en vue de

* tenir une classe d’école du diman­che?
* une réunion de jeunes?
* un club d’enfants?

Seriez-vous prêt

* à chanter dans la chorale?
* à apprendre de temps en temps un nouveau chant à l’assemblée?
* à participer à la musique dans le culte (instrument joué:...)?
* à faire du porte à porte d’évangéli­sation (vente de calendriers, distri­bution de traités...)?
* à tenir un stand biblique sur un marché?
* à vous charger du service d’accueil une fois par mois?
* à vous intégrer à une équipe de plein-air?
* à ouvrir votre foyer pour un grou­pe d’étude biblique, une réunion de prière de quartier?
* à collaborer dans un coffee-bar?
* à préparer avec d’autres une soirée de discussion sur un thème actuel?
* à prendre la responsabilité des trai­tés dans l’Eglise (commandes, dif­fusion aux distributeurs...)?

Tiré de «Ministères dans l’Eglise» d’A. Kuen (série Ekklésia cahier d’Emmaüs).

166

CHAPITRE 6

Les actes pastoraux

Plusieurs textes de F Ancien et du Nouveau Testement1, mais plus particulièrement Ezéchiel 34 et Jean 10 traitent du ministère pastoral proprement dit. Cependant, les paroissiens ont souvent de ce ministè­re une connaissance limitée à ce qu’ils en perçoivent lors des cultes ou des cérémonies auxquels ils assistent. Ils savent que le pasteur prêche, baptise, préside la cène. Ils savent qu’on peut recourir à lui pour un service funèbre ou un service de mariage. Mais au-delà de ces «ac­tes», ils discernent mal comment les pasteurs ont à «paître le trou­peau de Dieu».

En opposition à la notion sacramentelle romaine de la prêtrise, il y a, chez les protestants, des conceptions diverses à ce sujet. Alors que chez les Réformés tout acte ecclésiastique est confié au pasteur, par­fois aussi au diacre, dans beaucoup de communautés évangéliques les anciens assument collégialement ces services. Cependant, le souci du témoignage et de la proclamation de la Parole leur fait généralement confier au pasteur élu ou reconnu comme tel par la communauté, la responsabilité des cérémonies nuptiales ou des services funèbres qui voient la participation d’un public étranger à l’église.

Distinction importante: alors que la prédication, le baptême, la cène sont ordonnés par le Seigneur et associent les croyants à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ, les autres actes «pastoraux» res­sortissent de la seule initiative de l’Eglise. D’une part, ils participent

1/ 2 Sm 5.2; 7.8; Ps. 78.71; Es 40.11; Jr 3.15; 23.4; Mi 7.14; Ac 20.28; 1 Pi 52.

167

de l’amour qu’elle est appelée à manifester à tous les hommes, d’au­tre part, ils sont des occasions d’annonce et de partage de l’Evangile. Cependant, ce que nous allons dire, du ministère des visites en parti­culier, concerne beaucoup de membres de la communauté et non pas seulement le pasteur. Quand même il est le premier concerné.

Les visites pastorales

J’ai à cœur de le souligner: dès ma consécration et mon installa­tion dans une paroisse, le ministère des visites m’est apparu à la fois comme un des grands privilèges et comme l’une des plus importantes obligations du pastorat. C’est en tout cas l’un des services auquel j’ai consacré le plus de temps, sans dire par là que j’aie su d’emblée com­ment l’accomplir à la satisfaction du Seigneur et des personnes visi­tées. En effet, ce charisme demande lui aussi une formation.

A dessein, j’ai écrit qu’il était une obligation. Et pour cause!

Alors que les membres de la communauté ou de la paroisse sont liés à une profession qui les mobilise plus de quarante heures par semaine, voilà un homme que l’église locale libère de tout souci matériel et au­quel elle confie un ministère à plein temps. Mieux que cela, il est mis à part pour mener, au cœur d’une population, l’incomparable aventure d’une vie de foi dans la dépendance du Seigneur et, sans distinction au­cune, au bénéfice de tous ceux qu’il lui est donné de rencontrer.

Il n’est donc pas exagérer de le dire: ce ministère est le premier d’entre tous. Mieux que tout autre, il nous ouvre à tous les ministères.

Il prépare à celui d’évangéliste par le fait même qu’il nous met en contact avec les hommes, les femmes, les familles de toutes condi­tions: gens aisés qui n’ont besoin de rien; gens satisfaits et heureux qui savent déjà tout et qui ne fréquentent aucun lieu de culte; gens démunis et qui s’interdisent de le reconnaître; personnes seules, reclu­ses, secrètes, solitaires; vieillards marginalisés, souvent abandonnés et laissés entièrement à eux-mêmes.

168

Il nous aide aussi à prendre conscience et connaissance des nécessi­tés multiples et souvent compliquées auxquelles le ministère aura à ré­pondre. Il nous donne à connaître de près ce que peuvent être les be­soins réels des pauvres et la misère tout aussi réelle de beaucoup de riches. En résumé, il nous confronte à la vie quotidienne, urbaine ou campagnarde, d’une foule de gens ouverts aussi à l’Evangile.

J’ai cité plus haut Ezéchiel 34. La parole d’Esaïe 56 y fait écho: «Les bergers sont aveugles, sans intelligence: ils sont des chiens muets, incapables d’aboyer. Ils ont des rêveries et se tiennent cou­chés... Ils ne savent rien comprendre». Comment, en effet, un pasteur ouvrirait-il les yeux sur l’état de son troupeau, comment fortifierait-il les brebis faibles, guérirait-il celles qui sont malades, panserait-il cel­les qui sont blessées, ramènerait-il celles qui s’égarent ou sont deve­nues la proie des bêtes des champs, comment jugerait-il entre les bre­bis grasses et la brebis maigre, quand sortirait-il de ses rêveries et rejoindrait-il la réalité, quand en viendrait-il à aboyer, s’il reste atta­ché à son bureau, à ses livres, à ses cultes, à ses réunions, à ses séan­ces, à ses comités, en bref, s’il n’est pas un pasteur visitant ses parois­siens?

Un pasteur visiteur, c’est un pasteur en mission, rejoignant les bre­bis dans leur vraie condition, au niveau des individus et des familles, leur donnant à connaître quel sens pourrait avoir, pour beaucoup d’entre elles, l’église qu’elles ignorent.

Bien sûr, à certaines conditions. Et la plus importante, c’est que le pasteur ne soit pas d’entrée un personnage baroque, par le style de ses propos et de sa propre personne, par la gêne embarrassée dont il est marqué, ou par les gaucheries et les maladresses du dialogue qu’il en­gage et qui aboutit très vite à des impasses. Il est certain qu’entre lui et le prochain, il y a une barrière. Celle de son titre de pasteur n’est pas imaginaire. Mais il est de sa responsabilité de ne pas la dresser lui- même et de permettre qu’au plus vite le paroissien l’abaisse ou même l’écarte. L’outil frayant cette ouverture est avant tout aux mains du pasteur. Non, il n’est pas le représentant d’une religion, le délégué officiel et patenté d’une Institution, il est l’envoyé *(Vapostolos)* du

169

Seigneur Jésus-Christ. Il est un être de chair et de sang, rencontrant un prochain de même nature, partageant avec lui, dans la liberté et le respect mutuel, des préoccupations ouvrant aux dimensions essen­tielles de la vie présente et à venir.

La visite est aussi une des plus importantes formations au ministè­re pastoral et diaconat Authentique rencontre avec le prochain, elle met en lumière les vraies questions de l’existence, les difficultés à ré­soudre, les incompréhensions à dissiper, les manquements et les criti­ques à retenir, les souffrances à soulager et à guérir, les situations ré­voltantes à considérer et à prendre en charge, les services à rendre, les aspects du témoignage et de la vie communautaire négligés ou à met­tre en valeur. Outre le bienfait qu’elle peut apporter à la personne rencontrée, elle est le complément bientôt indispensable de la prédi­cation qu’elle peut susciter, nourrir, éclairer, actualiser, humaniser.

La visite, elle est aussi le contact le plus direct avec l’incroyant. Elle est cette occasion de découvrir que l’incrédulité est parfois plus res­pectable que la crédulité facile et superficielle.

La visite, elle est encore une école d’humilité, d’écoute persévéran­te, de témoignage courageux; aux ministres loquaces, elle enseigne la sobriété et la retenue. Dans ce monde, chacun crie à l’injustice. Elle est l’occasion de dire la justice de la croix, méconnue ou ignorée de la plupart. L’amour est un refrain connu, universellement chanté. La vi­site est une possibilité de rendre à ce mot galvaudé sa substance de vé­rité et d’authenticité. Elle est aussi l’occasion d’affronter la violence, de l’éteindre à la source avec tous ses effets destructeurs.

En d’autres termes, dans son ministère de visite, le pasteur en vérité exerce le ministère que Dieu lui a confé: celui de la réconciliation.

**Les visites pastorales sont\*elles nécessaires?**

Après ce que nous venons d’en dire, une telle question est surpre­nante. Elle est pourtant justifiée puisque des pasteurs objectent à ce ministère. Ils disent n’en avoir pas le charisme; ou bien, devant l’am­pleur de leur tâche, ils n’en trouvent pas le temps. Enfin, incriminant

170

le piétisme qui, au siècle dernier, a généralisé et privilégié la «visite pastorale», ils considèrent que cette tâche, rappelée par Jésus dans Matthieu 25.36: «j’étais malade... en prison... et vous êtes venus me voir», concerne tous les membres de la communauté et non les pas­teurs particulièrement.

*«Ils n'en ont pas le charisme»* ! Singulière objection de la part de disciples et serviteurs du Seigneur. Lui, par amour pour les hommes, a renoncé à sa condition divine et, dans quel abaissement, s’est fait tout à tous afin de les rencontrer et de les sauver. Et les pasteurs, por­teurs de la Parole de vie, manqueraient, et de moyens, et de possibili­tés, et de convictions, pour aller rejoindre leurs semblables là où ils sont? Ils redouteraient cet affrontement avec une réalité certes diffici­le et douloureuse - de rares fois, il est vrai, même hostile - sous prétexte qu’ils ne sont pas préparés au dialogue, à la maîtrise de soi et au courage que cela suppose?

Pardon d’avoir à le dire: s’ils redoutent d’avoir à rencontrer leur prochain, ils auraient à s’interroger quant à la réalité de leur voca­tion. Quand ils objecteraient que leur titre de pasteur rend le dialogue difficile, ils ajouteraient à notre étonnement. S’il est vrai qu’à cause de son ministère le pasteur porte une étiquette, il lui appartient juste­ment d’en commuer l’impression négative. Une première visite peut ne pas y suffire. Pour le moins fera-t-elle découvrir à la personne visi­tée qu’elle, et non pas le pasteur, manque de naturel.

L’expérience l’atteste cent fois plutôt qu’une: toute personne est ouverte, même intéressée devant la perspective d’une telle rencontre. Si, en pratique, elle se solde négativement, cela tient avant tout aux pasteurs mal préparés à cette part importante de leur ministère. Plus qu’ils ne le croient ou l’admettent, elle est la pierre de touche d’une véritable vocation. En effet, on peut être passionné de théologie, for­mé à la réflexion et aux discours qui l’accompagnent, ouvert aux aléas de l’Eglise et de la société, intéressé aux perspectives du Royau­me à venir... et n’avoir rien à dire de décisif aux hommes personnelle­ment. Osons le rappeler: nous avons reçu de Dieu responsabilité d’un témoignage de vie dans un monde en état de mort et de perdition.

171

Nous sommes disciples d’un Seigneur rejeté par ceux qui misent en­core sur leurs capacités de maîtriser la situation. Nous sommes dis­pensateurs d’une vérité et d’une justice ignorées du grand nombre. Si l’on est convaincu, habité, vivifié, il est impossible de rencontrer au­trui et de garder un abord gêné et emprunté, ou d’en rester à un dialo­gue sur la pluie et le beau temps.

*«Ils sont suroccupésl»* Assurément, la multiplicité des tâches pas­torales limite à l’extrême le temps disponible pour les visites. Mais n’y a-t-il pas une flagrante contradiction entre le refrain d’une «Eglise présente au monde» et cette absence criante de Dieu dans un nombre grandissant de familles de ce monde? Cela ne devrait-il pas convain­cre tout pasteur de réviser, et ses priorités, et l’emploi de son temps, et son intérêt pour des activités qui le passionnent, lui, mais le détour­nent de sa tâche première? A ce sujet, M. Marcel Pfender fait de ju­dicieuses réflexions :

«Dans l’Eglise, on a fait du pastorat un grand fourre-tout où se mélangent les hommes et les fonctions les plus divers, et où tous ceux qui s’intéressent professionnellement aux choses religieuses (ce qui ne signifie pas, obligatoirement, à la pastorale des hommes dans leur re­lation avec Dieu, avec eux-mêmes et avec les autres) se retrouvent dans la plus dangereuse confusion. Cela entraîne l’infidélité de beau­coup dans la charge qui leur est confiée. Cela souligne le malaise d’un grand nombre dans des situations mal définies et aggrave le malen­tendu croissant sur ce que l’on peut attendre et espérer d’un pasteur...

«En fait le ministère pastoral se traduit essentiellement en l’appro­che des hommes dans leur vie quotidienne. Il est le prolétaire du Sei­gneur, il n’en est pas l’*intelligentsia.* Il fait les petites choses, Dieu fait les grandes. C’est un besogneux, un laboureur. Il avance pas à pas... au rythme des saisons du cœur de l’homme... Il lui est demandé d’être fidèle dans les petites choses de la vie de tous les jours des hom­mes.

«Il y a malheureusement des pasteurs allergiques à certains aspects de leur ministère. En fait, ils s’intéressent davantage aux spéculations

172

théologiques ou aux mythes idéologiques qu’à l’homme qu’ils ren­contrent chaque jour. Quand il leur arrive de faire des visites ou d’en recevoir, ils s’ennuient; certains retiennent à peine le bâillement. Les petites histoires de famille ne les intéressent pas. Ils ne supportent pas les jérémiades d’une grand-mère, les lamentations d’une adolescente, l’agressivité d’un gars révolté, la critique qu’un ouvrier fait de son pa­tron, toutes choses derrière lesquelles se cachent souvent des drames, des angoisses, des lassitudes d’êtres prêts à craquer...

«Il est normal que certains hommes ne supportent pas de telles si­tuations. Ils devraient alors ne pas exercer le ministère pastoral»1.

Peut-être pourrait-on atténuer la sévérité de ce propos en faisant re­marquer qu’on peut être appelé au ministère sans avoir d’emblée tou­tes les cordes que l’arc du pasteur devrait compter. Les églises propo­sent aux fidèles de suivre des cours s’ils sont désireux de se former à la communication, à la conduite d’un groupe, à la visite. N’auraient- elles pas à suggérer à certains pasteurs, même à le leur conseiller vi­vement, de suivre, eux les premiers, les cours qu’ils proposent aux autres?

Par ailleurs, les difficultés que rencontrent certains pasteurs lors­qu’il s’agit d’assumer, ou simplement de supporter tel aspect du mi­nistère, peuvent être révélatrices de blocages personnels. Le rôle de l’autorité ecclésiale, ou alors celui du doyen, serait de convaincre tel ou tel pasteur entravé dans l’exercice courant de ses responsabilités, d’en appeler à une relation d’aide. Comme l’a dit quelqu’un: «S’il arrive qu’un ministre se dérobe devant les difficultés de sa tâche, il de­vrait lui-même être l’objet de visites d’un confrère formé à la relation d’aide...»

*«Ils n'en voient pas la nécessité.* » Trois constatations viennent à l’appui de ce point de vue.

On ne trouve plus les gens chez eux. Ei si d’aventure ils sont pré­sents, la visite est très souvent intempestive. De plus, sauf exception, le dialogue qu’on pourrait engager ne sort guère des considérations banales...

1/ Revue Réformée n°88/1971, p. 162-163.

173

Il est exact que si la personne seule ou si le mari et la femme travail­lent, l’occasion favorable d’une rencontre à leur domicile est excep­tionnelle. Il est aussi vrai que, hors un bon vouloir consenti de part et d’autre, la visite risque d’être inopportune ou de se heurter à une por­te fermée. Quant au dialogue ne dépassant guère les lieux communs, il est avéré que de trop nombreuses visites en ont la marque.

Mais de tels constats justifient-ils l’habitude prise par nombre de pasteurs de ne faire des visites que si elles leur sont demandées ou si­gnalées, conséquemment à des circonstances exceptionnelles, mala­die, vieillesse, épreuve? Peuvent-ils se réclamer de l’exemple des mé­decins allant à domicile seulement sur demande?

Tout d’abord, un coup de fil peut éviter portes fermées et moments intempestifs. Quant à la médiocrité des entretiens, n’est-elle pas im­putable avant tout au pasteur qui a toute possibilité, et de les quali­fier, et de les personnaliser? Paraphrasant l’apôtre Paul, on pourrait ajouter:

«Ne vous laisser pas ravir votre titre de gloire? Car c’en est un d’annoncer l’Evangi­le. Quand on le fait de plein gré, on est déjà payé de sa peine en le faisant. Votre cœur n’y serait-il pas, vous avez à vous acquitter de la responsabilité qui vous a été confiée tout comme un gérant remplit l’office qu’on lui a imposé A Corinthe, ne m’avez-vous pas vu servir humblement le Seigneur? En dépit des embûches rencon­trées et de l’opposition suscitée par l’Adversaire, jamais je ne me suis laissé arrêter. Sans cesse, soit publiquement, soit de maison en maison, j’ai enseigné mais aussi appelé Juifs et païens à se repentir, à se convertir à Dieu et à croire en Jésus, notre Seigneur» (1 Co 9.16-17; Ac 20.19-21).

Par ailleurs, n’est-il pas étonnant d’attendre des laïcs - ou encore de leur recommander - une démarche reconnue difficile, si le pas­teur le premier s’y soustrait?

En fait, le ministère des visites offre-t-il toutes les difficultés qu’on se plaît à lui attribuer? Avec M. Pfender, ne faut-il pas reconnaître que «le refus du ministère de la Parole de Dieu et celui de la prière au­près de ceux qui n’ont rien compris de ce que nous sommes, est une fuite...? Quel que soit l’interlocuteur, quel que soit son aveuglement, si nous n’avons pas, pour tous, encore plus d’amour et de patience,

174

de compréhension et de foi que beaucoup de médecins s’efforcent d’avoir en leur ordre pour leurs malades, nous ne sommes bons à rien comme pasteurs»\*.

**La visite à domicile ou visite «habituelle»**

Contrairement à ce que ce qualificatif pourrait laisser entendre, la visite ne s’improvise d’aucune manière. Objet de la prière quotidien­ne, elle répond à une volonté de rencontrer personnellement tous ceux qui habitent dans le secteur déterminé d’une paroisse de ville ou sur le territoire d’une paroisse de campagne. J’ajoute aussitôt que je ne concède ainsi aucune prérogative aux responsables des églises dites officielles. La grâce, le salut, l’appartenance au Seigneur et Sauveur, ne connaissent pas les frontières ecclésiastiques arbitrairement dres­sées par les hommes. De plus, en ce temps où l’œcuménisme est à la «une» de tant de programmes «paroissiaux», sans concession à la secte ou à F hérésie je ne peux que recommander à tout serviteur du Dieu trinitaire d’entrer dans toute maison et d’y rejoindre le pro­chain. Non pas pour en faire le prosélyte d’une dénomination2, mais pour lui parler du Christ ou l’affermir dans la connaissance qu’il en aurait déjà. Car Jésus-Christ seul rend à l’homme sa véritable identi­té et son authentique destinée.

L’une et l’autre sont des préoccupations communes à tous les hom­mes. Elles peuvent circonscrire un dialogue, en caractériser les gran­des lignes, éviter qu’il glisse vers la banalité. Elles touchent à des as­pects fondamentaux de la révélation, à l’injustice, à la souffrance, à la culpabilité, à la grâce, à la foi, à l’incrédulité, à la recherche de la véri­té - toutes choses propres à intéresser même la personne déclarant n’appartenir à aucune église et n’avoir aucune foi.

Certes, caractériser un tel échange est plus facile que le conduire en réalité. De plus, la personne rencontrée ne l’agrée pas nécessairement. C’est pourquoi, si brève soit la rencontre, ou opiniâtre le mutisme de l’interlocuteur, sa liberté entièrement respectée ne saurait fermer la bouche du visiteur. Ce dernier est ambassadeur et témoin du Christ.

1/ Op. cité p. 166.

2/ Afin d’éviter ces «captures dénominationnelles», il est recommandé aux «visiteurs» d’éta­blir préalablement des contacts fraternels avec les responsables d’églises et de communau­tés existant sur le même territoire.

175

Ni autoritaire, ni désinvolte, il lui incombe pourtant la responsabilité de suggérer que soit partagée — brièvement — une Parole de F Ecri­ture, suivie d’une action de grâce et d’une brève intercession.

Bien sûr, l’interlocuteur garde pleine liberté de refuser aussi cela. Mais le ministre serait infidèle s’il craignait de proposer, et cette lectu­re, et cette prière. Car, encore une fois, s’il ne le fait pas, pourra-t-il ja­mais l’attendre des laïcs?

Et il y a la visite auprès de ceux communément appelés les «parois­siens». Celle-là est effectivement guettée par la banalité, la perte de temps, la superficialité. Il y a manière pourtant d’y remédier.

Si l’on est pasteur titulaire récemment nommé, c’est en effet l’occa­sion, ou bien d’établir le fichier paroissial (à supposer qu’il n’existe pas), ou bien de constituer son propre fichier sur lequel figurera, par la suite, tout ce que l’on aurait à cœur de noter concernant la person­ne, le couple, la famille visitée: événements, épreuves, questions abor­dées, réponses données, suggestions, préoccupations particulières, se­cours nécessaires, démarches à faire, date de la visite, etc.

Cette fiche personnelle peut mentionner également (outre les noms, prénoms, âges, professions, nationalités, adresses, n° de télé­phone) la parenté de la personne ou de la famille avec telle autre per­sonne ou famille de la paroisse; également sa disponibilité, son inté­rêt pour telle activité ou tel service; mais aussi sa déclaration de foi; ou au contraire ses difficultés spirituelles si elles ont été d’emblée par­tagées ou perçues.

L’établissement d’une telle fiche est important. Les annotations fa­cilitent la connaissance personnelle des paroissiens dans leur ensem­ble, nourrissent notre prière pour eux, nous aident à cerner les riches­ses, les pauvretés, les besoins immédiats de certains d’entre eux.

Consultée à l’heure de la prochaine visite, elle permet la reprise ou le prolongement de questions ou de réponses partagées lors de la visi­te précédente; elle évite donc ce jeu de préambules embarrassés ou de cache-cache poli à la découverte de ce que le pasteur pourrait avoir à dire dans le cas particulier.

176

Autre suggestion, souvent pratiquée dans un ministère de visites re­fusant le dialogue superficiel et le temps perdu (avec ou sans tasse de thé ou de café!): après le préambule justifié prenant des nouvelles des membres de la famille, des questions précises peuvent être posées et conduire à un véritable échange. Exemple:

* Vos lectures bibliques de ces derniers jours vous ont-elles laissé avec des questions sur lesquelles vous souhaiteriez des éclaircissements1 ?
* Avez-vous vécu, ces derniers temps, un exaucement qui vous a réjoui2?
* Dans votre foi en Dieu, êtes-vous encouragé? Etes-vous, au con­traire, arrêté par un obstacle ou une circonstance dont la nature ou le sens vous échappe?
* Auriez-vous une remarque ou une suggestion à faire quant à la vie de la paroisse, ou encore quant à la prédication3?
* Aviez-vous la pensée de me poser une question quand l’occasion vous serait donnée de me rencontrer?

Si l’une ou l’autre de ces questions - ou d’autres encore - reste sans réponse, la visite n’a pas à être tenue pour un échec. Il y a des préliminaires à une vraie rencontre. Les essais de dialogue, même in­fructueux, peuvent être l’étape conduisant un jour à un véritable échange. Dans cette attente, le pasteur doit éviter les silences embar­rassants pour la personne autant que pour le visiteur. Il doit surtout s’interdire d’en masquer la réalité par de vains propos. Il ira donc d’emblée à l’essentiel, ce que ne lui reprocheront jamais ses paroissiens4.

Si toute tentative d’engager un entretien est restée sans écho, il est tout à fait justifier de dire alors:

* J’étais heureux de vous rencontrer et de pouvoir vous offrir cette occasion d’un partage. Puisque vous n’avez rien de particulier à me

1/ Indépendamment de la réponse donnée, cette question peut amener à un échange sur la né­cessité de lire l’Ecriture sainte, la manière de le faire personnellement et en famille.

2/ Là encore, indépendamment de la réponse, la question peut ouvrir à un entretien sur la prière personnelle (ou conjugale, ou familiale), les apparents silences de Dieu, telle difficul­té ou souffrance non résolues...

3/ Si la personne participe ou ne participe pas au culte, c’est l’occasion de lui en demander les raisons.

4/ ..alors qu’ils sont nombreux à s’étonner que, venu les voir, le pasteur reparte sans avoir ni ouvert la Bible, ni prié.

177

dire aujourd’hui, nous allons lire ensemble le passage du jour\*. Et la visite de se conclure par une prière que la personne visitée peut être invitée à prononcer; sinon le pasteur la prononcera.

J’ai la liberté de le préciser: durant mon ministère pastoral, j’ai peu à peu pratiqué ce type de visites et ne saurais assez en dire les bienfaits. Dans un temps minimum, il permet de connaître, pour le moins de prendre contact avec tous les foyers de la paroisse. Ecourtée lorsque le dialogue ne s’engage pas, cette visite a l’avantage de prêter un maxi­mum d’attention à ceux ou à celles auxquels il convient d’en accorder et de ne pas négliger les personnes ou les foyers momentanément sans difficultés. Les heures d’une semaine disponibles pour ce ministère sont alors remplies utilement et au bénéfice du plus grand nombre.

Par ailleurs, réponse est ainsi donnée à ceux qui s’étonnent ou par­fois se plaignent, à juste titre, d’avoir un pasteur qui n’est jamais venu les voir. Par sa brièveté, la visite gagne en qualité, en possibilité de re­nouvellement. D’une fois à l’autre, elle s’enrichit de la confiance et de la relation établie. Sans qu’il soit besoin de le souligner, elle rappelle aux visités leur appartenance à l’église, et cela se traduit souvent par une participation accrue aux services dominicaux, aux rencontres de quartiers et de villages. Enfin elle engage à ce qui reste - et pour cause - la portion congrue de trop de ministères pastoraux: la cure d’âme ou la relation d’aide. Car, renouvelées, ces courtes visites dé­bouchent un jour sur une longue visite accompagnée d’un partage plus profond.

Interpellé à propos de ce ministère des visites, un pasteur de ma gé­nération écrit:

«Je déteste faire des visites pour faire des visites. D’abord, il y a les kilomètres inutiles, les escaliers interminables, les portes toujours clo­ses...

«J’ai donc appris à envoyer aux disséminés ‘un avis de passage\*; tout comme l’employé du gaz (ou le releveur des compteurs d’électri­cité). Tout d’abord, cela m’a humilié... mais ça paye! Un coup de fils

1/ Proposé par la Ligue pour la lecture de la Bible, ou par telle autre liste ou tel calendrier bi­blique. Cette brève lecture peut aussi créer l’occasion d’un échange. Remarque importante: la liste biblique offre un avantage certain. Elle évite le choix d’une lecture ou d’une parole laissant à l’interlocuteur la pensée que, par cette parole, le pasteur veut lui faire entendre quelque chose qu’il n’osait pas lui dire directement!

178

ou une petite carte imprimée: ‘Sauf cas de force majeure, j’aurais le plaisir de m’arrêter chez vous le... à environ... h. Au cas où vous ne pourriez pas me recevoir à cette heure, pourriez-vous être assez aima­ble pour m’aviser... etc.’.

«Bien sûr, il arrive que l’imprévisible me retienne à la maison. C’est le cas de force majeure. Mais c’est rare... et il faut que ce soit ‘majeur’ pour que je ne me mette pas en route *puisque* je suis annon­cé... Et presque toujours je trouve chez lui ou à proximité le disséminé que j’ai voulu joindre.

«Tel collègue, lui, a réparti sa paroisse en secteurs... A chaque sec­teur il réserve une journée fixe par semaine ou par mois.

«J’ai appris aussi à faire des visites du soir, afin de rencontrer les hommes. Mais toujours sur rendez-vous, afin que les enfants soient au lit et que nous soyons un peu tranquilles, les parents et moi.

«J’ai appris aussi à inviter à la maison.

«J’ai appris à donner des rendez-vous à ceux que je n’avais pas vu depuis longtemps.

«Et ces visites-là, je le reconnais, c’est tout autre chose, cela vaut la peine... Ce sont des visites où il est possible de parler, de prier... parce qu’elles sont attendues, espérées, préparées...

«Mais il reste tous les autres... ceux qui ne viennent jamais au culte, qui ne répondent jamais aux invitations... X m’a dit un jour qu’il s’était fait une règle de ne jamais faire moins de 12 visites par semai­ne. Cela fait environ un minimum de 500 par an en tout cas (compte tenu des vacances, etc.). C’est-à-dire que la bonne moyenne de nos paroissiens pourraient au bas mot être visités un fois par an.

«Quant aux absents, les éternellement absents, j’ai appris à ne ja­mais partir sans laisser un message, un tract avec un mot d’amitié et, parfois, une lettre ronéotypée d’avance et complétée d’un mot person­nel.»1 '

1/ Jean Casalis : Revue de la Société centrale d’Evangélisation, 1955, p.282. En complément : un texte de C.E Landry, dans la Nouvelle Revue, Lausanne 4.12.71.

«Les gens ne sont contents que quand ils manquent de temps... Et rassurés; ils ont plus de choses à faire qu’il n’en peuvent faire. C’est ainsi qu’on se prouve qu’on existe» (4 déc. 1971). Et un pasteur ajoute: «C’est assez navrant de constater que, nous autres pasteurs, nous don­nons dans le même travers et vivons la même folie, la même absurdité. Fait d’autant plus grave que, ce que nous représentons et voulons représenter, c’est précisément l’inverse de la frénésie d’activisme, de suroccupation, de l’archi-plein emploi.

Notre efficacité consiste à répandre la paix, la disponibilité, la présence sereine au milieu d’une société hallucinée par le rendement du temps, de la minute qui passe. »

179

**La visite aux malades**

Un pasteur l’enseigne à ses collègues: «Il n’y a pas lieu de faire de distinction fondamentale entre le chrétien et le non-chrétien: tous deux, lorsqu’ils sont malades, connaissent le même combat, sont soumis à la même épreuve: sont appelés à la même découverte... Etre malade signifie pour tous une situation semblable dans laquelle tout tend à être mis en question: Tout, y compris la foi et l’incrédulité.»\*

On ne le soulignera jamais assez, même si le monde feint de l’igno­rer ou de n’en pas tenir compte: la maladie participe d’une condition humaine déchue, contraire à la volonté de Dieu. Du reste, quel que soit le soulagement que peut apporter la médecine, tout malade, s’il est loyal avec lui-même, connaît qu’en se soignant, il lutte contre sa propre mort. Cette lutte s’inscrit dans le plan de Dieu. C’est pourquoi la visite auprès d’un malade ne saurait en rester à des paroles de com­passion, si bienfaisantes soient-elles au cœur de toute personne éprouvée.

A l’évidence aussi, il ne s’agit pas de morigéner un malade, ni de lui servir quelque potion de paroles pieuses. Avec la sobriété et le tact qu’on peut attendre d’un serviteur du Christ, compte tenu de l’aspect passager ou au contraire de la gravité de l’état du malade, il s’agit d’être d’abord un accompagnant. Une première visite sera volontaire­ment courte. Une parole biblique choisie, une prière attestant la sou­veraineté du Christ et l’apaisement qu’on peut en recevoir, assureront le malade de la grâce et de la présence du Christ, le soutiendront dans sa volonté momentanément affaiblie, l’appelleront, non à fuir la réa­lité, mais à l’affronter avec la force que Dieu veut lui accorder.

Sur le chemin d’un rétablissement plus ou moins long, le malade aime à se raconter. Il faut consentir à cette narration circonstanciée Cependant, il faut aussi amener le malade à d’autres considérations. Non pas qu’elles lui échappent personnellement. Sa maladie ou son accident ou son opération, ont été une remise en question. Il s’est in­terrogé et s’interroge encore. La pensée de la mort n’est pas absente de sa réflexion. Pour qu’il ait la liberté de s’exprimer, encore faut-il

1/ André Espaze: *Service et entraide.* Bulletin du Département de la diaconie de l’E.R.E, n° 1/1967

180

que le pasteur-visiteur, par ses questions, le sollicite, l’encourage à dire ses pensées, ses doutes, ses interrogations, ses certitudes. Parce que personne ne les interroge à ce sujet, ils sont nombreux les mala­des qui disent, après coup et tardivement, ce que l’épreuve leur a en­seigné ou révélé.

Le dialogue avec les malades en sursis ou les convalescents s’inscrit parmi les heures importantes d’un ministère.

En voici les qualités premières: une entière disponibilité à l’assu­mer, une sensibilité spirituelle ouverte autant à l’écoute du Seigneur qu’à celle de la personne en cause. Cette dernière s’est vue et se voit encore dans sa faiblesse. Elle a perçu la précarité de sa condition. La grâce lui est faite d’avoir du temps et la possibilité d’y réfléchir en vé­rité. C’est peut-être pour elle l’occasion unique d’entendre et de com­prendre personnellement l’Evangile du salut, la défaite de la mort à la croix, l’appropriation par la foi de la victoire de Pâques. C’est aussi l’occasion d’envisager dès lors un autre sens à sa vie, un autre conte­nu à sa manière de l’envisager.

C’est pourquoi, on ne soulignera jamais assez la valeur de ces visi­tes et le sérieux à donner à cet aspect du ministère pastoral. Je ne sau­rais mieux en éclairer la solennité qu’en citant une fois encore le pas­teur André Espaze:

«Celui qui aime (le prochain) se présente faible et désarmé... Ainsi se présente à nous Jésus en croix. C’est par sa propre vie donnée aux autres que chacun peut aider son prochain à vivre. C’est par l’amour rencontré à un moment décisif de son existence que le malade ap­prend à mieux aimer... Mieux aimer la vie, mieux aimer Dieu. Nul ne peut aider un malade à aller jusque là s’il n’est pas lui-même engagé dans le même cheminement. Car nous n’avons pas à nous interroger sur: Comment lui faire du bien? Cette question risque de nous en­traîner dans une attitude dommageable pour lui... et pour nous... Ce que nous avons à faire s’inscrit dans la qualité d’une présence... Seuls les vivants peuvent aider à vivre... A Gethsémané, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et il leur dit: «... Veillez avec moi». Mais les trois disciples s’endormirent et le laissèrent seul. Il est peut-

181

être une manière... d’accompagner un malade, de le visiter, qui re­vient malgré tout à le laisser seul. Mais ce qu’ainsi nous n’avons pas fait, c’est à Jésus que nous l’avons refusé.»1

**La visite aux souffrants**

L’approche des malades atteints d’un mal incurable, douloureux autant moralement que physiquement, trouve une illustration adé­quate dans la Parole de Dieu adressée à Moïse: «Ôte tes souliers, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte».2

Il est des souffrants devant lesquels notre cœur et notre esprit - notre bouche également — doivent rester dépouillés, sans parole. De­vant le mystère de la souffrance, le savoir est vain. La seule attitude possible est celle d’une sympathie silencieuse, s’accompagnant par­fois d’un geste d’affection: des mains fraternelles entourant celles de la personne éprouvée; un regard parlant, même parfois des larmes. Au tombeau de Lazare, Jésus a pleuré. Il est dit aussi qu’il «frémit». Cette réaction était celle de son indignation, de son horreur3 devant la cruelle réalité. Il est des êtres par trop meurtris pour être réconfortés par des paroles. Que sont des mots devant le spectre du cancer attei­gnant un enfant, un conjoint, devant le drame d’une vie ou d’une si­tuation brisée par un accident, par un scandale public, par une trahi­son?

Il faut que le visiteur accepte, lui le premier, d’être simplement une présence priante. Il doit connaître et respecter les étapes d’une épreu­ve: le choc de la personne soudain confrontée à l’inexorable, le refus, parfois la révolte qui en résulte, puis, peu à peu, un regard lucide por­té sur la réalité. Vient l’heure où la clé de la situation est à portée: Dieu reste le souverain, le maître des événements, le Seigneur de la vie et de la mort. Il n’est pas absent. Il ne reste pas étranger à la condition humaine. Il a promis son secours à qui recourt à Lui. Aux «pour­quoi» de l’homme, Il répond: «Je suis le chemin, la vérité et la vie...»4 «Quelqu’un est-il dans la souffrance, qu’il prie...»5

Ce ministère d’intercession doit rester ouvert à l’aide que l’homme et sa connaissance peuvent apporter; il doit y rendre attentif celui qui

1/op. cité, p.15-16 2/Ex. 3.5

3/ Sens exact du verbe grec dans Jean 11.33 et 38.

4/ Jn 14.6 5/ Jq. 5.13

182

souffre, même l’appeler à faire confiance à ceux qui le soignent; il convient aussi de chercher dans les promesses de Dieu et la puissance de l’Esprit saint, la possibilité d’une rémission de la maladie. Il ne s’agit pas de marchander avec Dieu, mais à cause même de l’épreuve, d’amener la personne souffrante à retrouver sa dépendance de Dieu jusqu’à Lui être finalement soumis.

**La visite aux vieillards**

Plusieurs d’entre eux appartiennent à l’église cachée, non la moins importante d’une paroisse. Ils furent un jour aux premières lignes du combat de la foi. L’âge, l’infirmité, les forces diminuées les tiennent à l’écart, en reclus. Raison de plus pour qu’ils gardent dans la commu­nauté le rang de ceux à qui reviennent respect et honneurs.1 Assuré­ment, ils peuvent être visités par les fidèles. Mais le pasteur leur doit aussi des attentions particulières. Ses visites espacées, et régulière­ment programmées, sont l’occasion de les tenir au courant de la vie et des activités de la paroisse. Cela atteste qu’ils y ont encore leur place; cela éclaire et nourrit le ministère qui leur est reconnu et recomman­dé: celui de l’intercession.

Il importe aussi que le pasteur écoute, au besoin questionne les vieillards. Leurs récits, leurs souvenirs, leurs expériences enrichiront sa connaissance des hommes, l’aideront à entrer dans l’histoire et la mentalité de sa paroisse, donc à y être meilleur serviteur.

Je me plais à le relever: j’ai beaucoup appris à l’écoute des chré­tiens aînés, voire des invalides de ma paroisse. Le temps que je leur ai consacré ne fût jamais perdu. Il était au contraire une occasion de re­nouvellement de mon ministère. Leur sagesse, leur sensibilité, leur perception des choses et des gens m’ont édifié, souvent aussi encoura­gé. L’affection respectueuse que je leur témoignais leur a donné la li­berté de me dire, une fois ou l’autre, ce que sans eux personne ne m’aurait fait entendre. Je n’ai jamais oublié une certaine visite à une invalide retenue à son lit ou à son fauteuil depuis de nombreuses an­nées. Après avoir, à mon habitude, partagé des nouvelles, médité la

1/ Lv. 19.32

183

parole du jour et prié avec elle, je pris congé en lui disant que j’envi­sageais de revenir à telle ou telle date. Elle me répondit: «Fort bien, mon cher pasteur. Mais à une condition: c’est qu’entre temps vous ayez retrouvé votre paix intérieure, peut-être aussi votre communion avec le Seigneur. Mon âge et mon affection me permettent de vous le dire: aujourd’hui vous m’avez apporté votre tension, votre fatigue... Je ne vous en fais pas le reproche. Je vous le dis parce que je vous aime en Jésus-Christ. Je redoublerai de prières pour vous...»

Heureux le pasteur qui a de tels paroissiens !

Mais il y a d’autres vieillards ! Et les visites à leur faire ne sont pas des plus faciles. Les uns sont devenus indifférents, sans contact avec l’église depuis l’âge de leur catéchuménat ou depuis le jour de leur mariage. D’autres sont en rupture avec elle parce que le pasteur X ou Monsieur Y ou Madame Z les ont fâchés ou déçus; ou parce que tel ou tel événement a éteint en eux le dernier reste de foi qu’ils pouvaient encore avoir. D’autres enfin sont simplement incrédules. Ils se don­nent bonne conscience en se disant que si Dieu existe, ils s’en ren­dront bien compte à la fin, mais qu’en attendant ils s’accommodent de ce qu’ils ont ou de ce qu’ils sont...

A leur contact, il importe de garder en mémoire l’exhortation apostolique: «Ne réprimande jamais avec rudesse un homme âgé. Exhorte-le comme s’il était ton père»1.

Si n’importe qui peut s’attendre à être accompagné «deux mille du­rant»2, à combien plus forte raison convient-il de cheminer patiem­ment avec ceux auxquels on doit s’adresser comme à des pères. Cepen­dant, ce respect n’implique en aucun cas le silence résigné devant un état de mortelle indifférence, voire d’endurcissement. Au contraire, il y a urgence à sortir telle personne de l’ignorance et de l’incrédulité dans laquelle elle est installée. A tout âge l’homme fuit la réalité de cette échéance qu’est la mort. A l’âge de la vieillesse, il en est essoufflé et, quoi qu’il dise, il s’en rend compte. Une seule parole appropriée peut ébranler, même renverser tout rempart de fausse sécurité.

1/1 Ti. 5.1

2/ Mt. 5.41

184

Faire le premier et le deuxième mille, ce n’est plus nécessairement réformer un mauvais style de vie. C’est faire entendre l’appel divin à passer du chemin large au chemin resserré, de rompre avec le péché et sa culpabilité, de choisir par une décision personnelle le Sauveur communicateur de la vie éternelle.

Ces paroles peuvent être dites et redites avec d’autres mots, l’essen­tiel étant qu’elles atteignent tôt ou tard celle ou celui qu’elles concer­nent.

«Tu entreras au sépulcre dans la vieillesse comme on emporte une gerbe en son temps»1. Ce destin promis à Job demeure vrai et doit être révélé aux vieillards d’aujourd’hui. Auprès d’eux, le ministère des visites a pour fin de nouer et de préparer leur gerbe, pour le moins d’amener le grain à germer, donc à mourir à lui-même.

**La visite aux mourants**

Il y a des choses importantes à dire ici.

«La mort est le dernier ennemi qui sera détruit»2. S’il est des dé­parts paisibles même glorieux, accompagnés de dernières paroles et d’ultimes regards déjà marqués de la vie du Royaume, il y a des ago­nies éprouvantes qui rappellent les gémissements du dépouillement de la chair et du revêtement de l’homme nouveau dont parle l’apôtre Paul3. De toutes manières, tout homme pressent avec le psaume 23 que «le chemin de toute la terre»4 traverse la vallée de l’ombre et qu’il est souhaitable d’y être accompagné jusqu’à l’heure de la rencontre avec le Christ.

* Cet accompagnement est d’abord une présence qui aura à se mani­fester diversement. Une main fraternelle tenant la main du mourant est un geste recommandable. A l’instant d’une prière, les deux mains du pasteur peuvent enserrer celles du mourant, y associer les mains du conjoint ou d’un membre présent de la famille.
* Cette ultime étape n’est pas toujours prévisible. A l’heure actuelle, elle connaît le secours d’une médecine qui enlève à l’agonie ses as­pects les plus redoutables mais parfois abrège les moments de paisible

1/Jb5.26 2/lCo. 15.26 3/2Co. 5.4

4/ Jos. 23.14

185

lucidité. Les promesses des Evangiles, les certitudes apostoliques, les louanges confiantes tirées des Psaumes, auront donc leur place dans ces moments-là. Si la famille ou telle personne présente en a la possi­bilité — le pasteur lui-même peut-être —, un ou des cantiques aimés et connus peuvent être chantés, à voix mesurée.

* Si cela est possible, une prière liturgique ou improvisée dira l’acte d’abandon du mourant à la grâce du Christ et sa foi dans les promes­ses du Ressuscité. Une bénédiction accompagnera l’imposition des mains.
* Le mourant est-il ou n’est-il pas conscient de son état critique? Avec ou sans l’approbation de ses proches, convient-il de l’en informer? A ces questions souvent débattues, je réponds: Beaucoup de malades ont conscience de leur état, pressentent leur départ. Sans en être cer­tain, on peut présumer que beaucoup d’entre eux souhaiteraient le dire alors que leurs proches s’ingénient à ne pas leur en parler! De toute manière et dans un premier temps, il y a lieu de se garder de tou­te déclaration, pour la simple raison que Dieu seul est maître du souf­fle de l’homme\*. Cependant, le visiteur a liberté d’interroger le mala­de, de lui demander ce qu’il sait de sa maladie, de son éventuelle gravité. Cela peut conduire à des questions plus précises et à des ré­ponses qui permettront un entretien salutaire: Quelle issue envisage- t-il à sa situation? A-t-il ou non la volonté d’être rétabli dans sa san­té? S’il va de soi que tout malade désire la guérison, - le pasteur est aussi auprès de lui pour la demander à Dieu - comment envisage-t-il l’éventualité où Dieu lui dirait: «Prépare-toi à me rencontrer»? Dieu connaît la mesure de nos jours. Lui aurait-il inspiré une pensée, voire une conviction?

Autant de questions qui peuvent conduire non pas à lui dire qu’il va mourir, mais à l’y préparer en l’exhortant de s’approcher de Celui qui veut non la mort du pécheur, mais dès ici-bas, son salut éternel.

* Il y a des mourants étrangers à toute préoccupation spirituelle. Le pasteur survenant à leur chevet est déjà une question posée à leur esprit. Avoir envers eux une attitude ou une approche précautionneuse

1/ Jb 12.10

186

I

serait une erreur, sinon une faute'. Dieu, Lui, ne s’est pas jamais dé­tourné de cet homme ou de cette femme, et, à son chevet, le visiteur a responsabilité de l’en assurer. D’autant plus que, peut-être gravement affaibli, il éprouve la menace de la mort, peut-être aussi la mesure de ses illusions. Resterait-il enjoué dans ses propos ou dans son attitude, son alitement atteste à son propre esprit qu’il n’est plus maître de la si­tuation. Assurément, il se pose beaucoup de questions et souffre mo­ralement. C’est pourquoi de telles personnes comptent parmi les mala­des auxquels nous devons beaucoup d’attention et de compassion. Avec tact, le visiteur pourra même formuler les questions que se pose le malade et lui proposer d’en parler. Avec tact encore, et quel qu’ait été l’entretien, il lui demandera la liberté de prier pour lui et avec lui.

* Il faut garder à l’esprit la pensée que toute personne mourante peut avoir à cœur d’exprimer un aveu, un regret, une confession, une der­nière volonté, une réparation, une demande de pardon. Il ne dira pas ces choses à n’importe quel visiteur. Il est de la responsabilité du pas­teur de les entendre; il peut arriver que pour une ou plusieurs raisons, le malade ne puisse s’en ouvrir à son conjoint ou à sa famille. Encore faut-il que le pasteur donne à la personne qu’il visite la possibilité de s’exprimer à ce sujet; c’est à dire demande à la famille qui entoure le malade la liberté de rester un moment seul avec lui.
* Tout visiteur doit se rappeler que le temps d’un entretien au chevet d’un malade - à plus forte raison d’un mourant - est limité. Quand cela est possible, des visites répétées sont préférables à une visite pro­longée.
* Sauf exception, la position d’un malade (mourant ou non) est gé­néralement à «plat-dos», la nuque sur l’oreiller. Etre assis sur une chaise à côté du lit, c’est obliger le malade à tourner la tête; cela peut ajouter à sa fatigue et à sa difficulté de s’exprimer. Se tenir debout aux pieds du lit, c’est permettre au malade de rencontrer votre regard et vos expressions, de suivre sur vos lèvres ce que vous lui dites2.

1/ Si le malade est hospitalisé, il ne sera pas surpris que l’aumônier de l’Etablissement s’inté­resse à lui. Il le sera davantage si survient le pasteur de la paroisse.

2/ ...au pire, de ne pas être indisposé par votre haleine! Par ailleurs, tout pasteur qui suppor­terait mal de rester debout peut réserver cette station au moment d’une lecture biblique et d’une prière.

187

* On dit parfois d’un malade ou d’un mourant: «Il est sans connais­sance». Ce verdict médical ne correspond pas toujours à la réalité Des expériences nombreuses au chevet de malades ou de mourants me l’ont attesté: L’ouïe est la dernière des facultés à s’éteindre. Mysté­rieusement, même une personne sourde peut, durant quelques minu­tes, connaître la grâce d’entendre la Parole lue ou dite et la prière l’ac­compagnant. Que le visiteur ou le pasteur s’en souvienne; qu’il use de cet ultime instant pour dire au mourant «sans connaissance», l’Evangile de la repentance et de la foi lié à la grâce de Dieu en Jésus- Christ.

**La visite aux endeuillés**

Il y a lieu d’en relever trois aspects importants.

* Si le pasteur était présent au moment du décès d’un membre de la famille, sauf situation exceptionnelle ou particulière, il fera bien de se retirer. Si appréciée que puisse avoir été sa présence, il est juste qu’il laisse seul ou seules la ou les personnes frappées par le deuil. Ne serait-ce parfois que pour leur permettre de pleurer à leur aise. Et puis, hors sa présence, elles doivent pouvoir s’exprimer entre elles, in­former des proches, envisager les premières mesures à prendre... Mais il ne se retirera pas sans avoir convenu de l’heure à laquelle il re­viendra, afin de seconder la personne ou la famille souvent ignorante des formalités qui lui incombent en vue de l’ensevelissement.1 Il sera là en particulier pour aider à la rédaction de l’avis mortuaire, pour suggérer tel détail pratique ou le choix d’un verset biblique figurant sur la lettre de faire-part.
* Le pasteur n’est pas nécessairement appelé au chevet des mourants et se trouve averti après coup du décès survenu. Il aura d’autant plus à cœur de prendre contact le plus tôt possible avec la famille endeuil­lée. Pour les raisons déjà évoquées ci-dessus. Mais aussi parce qu’un tel événement est une porte lui ouvrant l’accès à une famille qu’il ne connaît pas ou qu’il connaît mal. Si particulière soit-elle, cette pre­mière visite demande de sa part une attention, un savoir du cœur et

1/ Même si le représentant des Pompes funèbres le fait avec conscience et doigté.

188

de l’esprit, mais aussi du discernement et de la compréhension, de la discrétion et de l’autorité. Oui, dans de telles circonstances, c’est une grâce d’être pasteur! C’est un ministère sans pareil, qui peut de ma­nière décisive ouvrir ou fermer des cœurs à l’Evangile du Christ. Qui est suffisant pour une telle tâche?

C’est, en effet, une redoutable responsabilité, où l’on se voit sou­dain appelé à dire des paroles justes, appropriées aux circonstances, appropriées aussi à ceux qui sont confrontés, peut-être pour la pre­mière fois, à la réalité de la mort. Quelle occasion d’être témoin du Christ vivant, porteur de son message de vie! Mais alors et aussi, quel ratage possible si, en cette circonstance, le pasteur est fonctionnaire, s’acquitte d’un devoir, dit des phrases creuses, conventionnelles, gê­nantes, voire irritantes pour ceux qui les entendent...

Sans en exagérer la portée, de telles circonstances sont une des pier­res de touche d’un ministère. Si les ministres n’étaient pas assurés de la présence et du secours du Seigneur, s’ils n’étaient pas affermis et renouvelés dans F Esprit, lequel d’entre eux oserait se dire apte pour un tel service?

• Tout ministre doit se laisser interpeller par cette constatation véri­fiée dix fois plutôt qu’une: Nombreux sont les gens qui disent leur tristesse, sinon leur déception ou leur amertume, parce que dans les semaines qui ont suivi le service funèbre, ils n’ont jamais eu la visite du pasteur pourtant témoin ou au courant de leur deuil. Je n’ignore aucune des bonnes raisons que chaque serviteur peut donner de ce fait. Quoi qu’on en dise, cette carence reste sans excuse, surtout si l’on en fait le constat à la lumière d’une paraphrase de Matthieu 25.43: «J’étais dépouillé et vous m’avez laissé seul face à ma solitude ou à ma détresse».

Au terme de ce chapitre, plusieurs collègues pourraient s’étonner de ce que j’aie mis un tel accent sur le ministère des visites. Par ail­leurs, ils seraient bien en peine d’en nier l’importance, ou encore de contester que «la visite» soit, aujourd’hui, une des regrettables caren­ces du ministère pastoral.

189

Il serait dérisoire d’en rester à ce constat. Sans autre commentaire, je dis à mes frères les ministres: Faites le compte de vos activités. As­surément, elles sont toutes intéressantes, et, d’une manière ou d’une autre, participent à la vie de l’Eglise. Mais, à vous en détourner pour trouver le temps indispensable à un ministère de visites, ne travailleriez-vous pas davantage et plus heureusement à l’édification de l’Eglise, soit aussi de votre paroisse, de ceux qui en deviendraient les membres vivants et actifs si, en visiteurs évangéliques, vous alliez plus régulièrement frapper à leur porte?

Les services funèbres

Ce service difficile offre autant d’occasions d’être fidèle témoin du Christ et de sa Parole que d’être faux consolateur. On peut compren­dre que, dans sa discipline, l’Eglise réformée du XVIe siècle ait édicté un règlement disant: «Il ne se fera aucune prière ou prédication, ni aumônes publiques aux enterrements, pour obvier à toutes supersti­tions et autres inconvénients qui pourraient advenir. Et seront exhor­tés ceux qui accompagnent les corps de se comporter avec modestie durant le convoi, méditant selon l’objet qui se présente, tant les misè­res et la brièveté de cette vie que l’espérance de la vie bienheureuse.»

Si l’on peut lire, dans cette rigueur, un refus de tout ce qui aurait rap­pelé le cérémonial romain des «messes pour les morts», il s’agissait aussi d’éviter qu’un tel service contredise et pervertisse la bonne nou­velle du salut par grâce et laisse entendre qu’à défaut d’une vraie repen­tance, un homme puisse être quand même justifié par ses œuvres.

Dans les siècles qui suivirent, le souci d’annoncer publiquement les vérités évangéliques au sujet de la mort et d’accompagner les affligés dans leur épreuve modifièrent cet usage tout en lui gardant une so­briété longtemps observée. En terre vaudoise, par exemple, jusqu’à la fin du XIXe siècle, c’est à l’instituteur du village qu’était confiée la

190

conduite de la cérémonie d’enterrement — soit les lectures bibliques et la prière — afin d’éviter que la présence d’un pasteur à un tel servi­ce laisse croire, ipso facto, à l’absoute du pécheur.

Faut-il déplorer que les pasteurs, — parfois les diacres ou tel ancien - à nouveau président de tels services? Non, s’ils s’en acquittent avec une conscience aiguë de leur responsabilité.

Diverses considérations ont donc ici leur place.

La liturgie a prévu trois «moments» dans le déroulement d’un ser­vice funèbre: à la maison mortuaire, au temple, au cimetière. Elle laisse aussi entendre que suivant les cas et les circonstances — par exemple lors d’une incinération - la cérémonie proprement dite peut être ramenée à un seul service.

*A domicile.* La règle première à observer, c’est que soient évités tout rigorisme, toute sécheresse de cœur. Le pasteur peut n’en pas être exempt. Qui n’a entendu de sévères remarques à ce sujet et en de telles occasions! Seraient-ils même indifférents, les gens qui ont perdu l’un des leurs sont des affligés. A ce seul titre, ils ont droit à beaucoup d’égards et de compassion. Il y a donc lieu de tenir compte moins des usages habituels que des désirs de la famille. Elle peut souhaiter que la cérémonie garde un caractère privé, à domicile ou dans un lieu adé­quat. L’important n’est pas à mettre sur des formes mais sur le messa­ge à apporter dans la situation. Puisque le service du pasteur est re­quis, la seule exigence à retenir, c’est qu’une entière liberté lui soit laissée d’être là, en témoin du Seigneur et en porteur de Sa parole

Ce service à domicile, avant la cérémonie au temple, peut être pro­posé (ou souhaité) comme l’expression de la fraternité unissant l’égli­se et la famille éprouvée II y a des deuils très douloureux. Lors de la mise en bière, à l’instant où se ferme le cercueil, à l’instant où la fa­mille réunie quitte la maison pour se rendre au temple, la présence d’amis chrétiens - donc du pasteur - peut être un soutien apprécié. Dans de tels moments, une brève lecture biblique et une prière attes­tent la présence du Seigneur et de son Eglise.

191

*Au temple.* Il y a un demi-siècle encore, dans beaucoup de parois­ses de campagne, le service funèbre se faisait en plein air, devant la maison de la personne défunte. A côté de beaucoup d’inconvénients (le froid, la chaleur, la pluie ou la neige, le vent, les gens debout, l’obligation d’élever la voix..il y avait au moins un avantage: litur­gie et message devaient être courts, et le pasteur, lié à des feuilles ma­nuscrites, était obligé de s’en libérer s’il voulait être entendu de tous.

On ne peut donc que se réjouir de la coutume maintenant établie d’avoir ce service au temple ou dans un lieu approprié. Cependant quelques recommandations peuvent être faites à l’endroit de tout officiant.

«Dieu ne fait point acception de personnes».1 Quelle qu’ait été la relation ou l’absence de relation de la personne défunte avec la pa­roisse ou la communauté locale, il y a lieu de dire la Parole du Sei­gneur, la foi de l’Eglise, devant la famille endeuillée et ceux qui l’en­tourent en cette circonstance. Le temple est donc le lieu heureusement choisi pour ce service.

La liturgie - invocation, prière, lectures bibliques, message, prière, bénédiction - doit être adaptée à l’auditoire qui n’est pas nécessaire­ment constitué de chrétiens engagés. Cela signifie, en pratique, un choix de lectures accessibles à l’entendement de tous. Par ailleurs, l’attention soutenue s’accorde mal avec de trop longues lectures. Des textes courts sont mieux entendus, à la condition encore que leur vo­cabulaire n’apparaisse pas aux profanes un langage pour initiés. Il convient donc de choisir soigneusement les textes et la version dans laquelle ils sont lus.2

Alphonse Maillot écrit: «Nous ne devons pas nous faire les com­plices de notre temps et de la mort escamotée, camouflée et expé­diée... En ce siècle de tricherie, nous ne devons pas être absents lors de la mort des gens et surtout pas lors de leur inhumation. Nous de­vons, sans morbidité, sans calcul, sans chantage, rappeler à tous ce

1/ Gai. 2.6

2/ C’est l’occasion de se réjouir des nombreuses versions à disposition aujourd’hui - La Co­lombe, la TOB, la Bible en français courant, Maredsous, Chouraqui, Darby, Crampon, etc - et de rendre un hommage particulier à M. Alfred Kuen, pour sa traduction du Nouveau Testament intitulée «Parole Vivante», également pour sa traduction des livres prophéti­ques et poétiques de l’Ancien Testament, à l’exception des Psaumes; Editions de littérature biblique, Braine l’Alleud, 1420 Belgique.

192

qu’ils fuient, «Frères, il faut mourir». Ce sera le seul moyen de bien leur dire ensuite: «Frères, il faut vivre» et «Frères,vous vivrez, car Jésus a vaincu la mort».’

Sans en faire une règle, ce message aura donc à rappeler les aspects souvent méconnus ou mal compris de la vérité chrétienne:

* La mort n’est pas un ordre des choses que Dieu se plaît à maintenir au détriment de ses créatures. Elle est l’ennemi auquel Dieu ne cesse de s’opposer, qu’il a vaincu et détrôné. Il nous demande de nous en détourner en nous saisissant du salut que le Christ rend accessible à tout homme.
* En une telle situation, cet Evangile est l’expression de la compas­sion de Dieu envers tous les affligés.
* La vraie consolation devant la mort est donnée à tout homme qui reçoit, du Christ ressuscité, une vie victorieuse de la mort et qui est appelée, pour cette raison, la vie étemelle.
* A cause du salut en Christ, tout homme est exhorté à résister à la puissance de la mort, à s’affranchir du péché dont elle use pour nous garder en sa dépendance, à la combattre avec la force que donne le Seigneur à tous ceux qui, dès ici-bas, s’attachent à Lui. L’homme ex­térieur peut se consumer, le don gratuit de Dieu, c’est la vie étemelle en Jésus-Christ.

**Le message**

Non sans raison, il faut tenir compte de cette recommandation de F Eglise: «Le prédicateur dira l’Evangile de la résurrection; son mes­sage concernera avant tout les personnes présentes et non la personne défunte.» Lorsque le prédicateur n’en tient pas compte, il contribue à maintenir beaucoup de confusion dans l’esprit des gens. En effet, nombre d’entre les personnes présentes à une telle cérémonie recon­naissent que c’est une des rares occasions où elles entendent parler, et de l’Evangile, et de la mort. D’où la responsabilité des ministres. Or, les gens veulent du «religieux» et non la proclamation de la vérité chrétienne. Ils confondent le salut en Christ avec l’honnêteté, avec le

1/ Christianisme du XX\* siècle, 8 avril 85.

193

travail bien fait et rémunérateur, avec le dévouement à la famille, à l’église, à la vie sociale et politique. Ils établissent même parfois un rapport compensatoire, et par là salutaire, entre une vie d’impiété ou d’incrédulité et les souffrances qui peuvent en être résultées. Souvent aussi ils associent le salut à une vie réussie matériellement, pour le moins exempte d’épreuves majeures.

A ces malentendus, il faut ajouter les pièges que n’évitent pas tou­jours les officiants: le ton «pastoral», une compassion de circonstan­ce, des affirmations positives ou négatives perçues à tort ou à raison comme des jugements ou des louanges intempestives. Et il y a d’autres malentendus: si le prédicateur est par trop discret au sujet du défunt, il lui sera reproché d’être doctrinaire et inhumain. S’il est élogieux, on lui fera grief de travestir ce que fut la réalité, de jouer avec l’émotivité. S’en tient-il à la seule proclamation de la Parole, on lui reprochera de con­fondre un service funèbre avec une réunion d’évangélisation. Cepen­dant, même si elle existe, il ne faut pas s’exagérer la difficulté.

Les différentes liturgies en usage, leur trame (sinon leur style très vite démodé!) sont justement là pour donner à cette cérémonie la so­lennité et la sobriété qui doivent la marquer.

Toute liturgie réformée met en lumière les vérités importantes de la révélation face au problème de la mort: les séparations qu’elle entraî­ne, les promesses de secours du Seigneur, les clartés et les consola­tions de la rédemption, les certitudes de la résurrection et de la gloire à venir. Ces vérités concernent indistinctement tous les hommes et soulignent que Dieu est le Souverain et l’unique Juge de nos vies et de nos circonstances.1

Toute liturgie dit aussi aux affligés la part du Seigneur dans leur épreuve, la prière de l’Eglise compatissante à tous égards, son soutien et son accompagnement. Il y a lieu de veiller à ce que cette réelle sympathie ne prenne pas le pas sur la Parole que le Seigneur adresse

1/ Ajoutons avec Pierre Bourguet: «Un service *réformé* est aux antipodes d’une messe pour les morts. Ni absoute, ni tardive intercession. Au risque d’être accusé d’étroitesse, il y a lieu de rappeler aux protestants assistant à des obsèques catholiques qu’ils n’ont pas à faire le signe de la croix... à prendre de l’eau bénite ou à se prosterner devant l’autel. On a beau in­voquer le savoir-vivre (pour camoufler sa peur du qu’en dira-t-on), le courage de son opi­nion est infiniment préférable, quand il s’allie, par ailleurs, à une correction parfaite.» Dans *Cérémonies et fêtes chrétiennes* Ed. Je sers, Paris, p.70.

194

à tous devant le scandale de la mort.1 La responsabilité première de l’officiant est de dire la volonté du Sauveur de faire passer tout hom­me, durant son pèlerinage terrestre déjà, de la mort à la vie et, en con­séquence, de communiquer les consolations et l’espérance qu’appor­te la foi chrétienne.

Si la personne défunte était ouvertement disciple du Seigneur, si sa famille s’est réjouie de son témoignage et l’a partagé, le service sera aussi une louange au Seigneur. Il est l’Auteur de tout don parfait, ceux accordés à la personne, ceux communiqués par elle, ceux effecti­vement reçus par la paroisse et l’Eglise.

Mais si le témoignage laissé par la personne défunte n’est pas mar­qué du sceau de l’Esprit, l’ambiguïté guette la forme et le fond du message; en tout cas dans l’esprit de ceux qui l’entendent. Ils atten­dent du pasteur qu’il fasse œuvre de compréhension, de compassion, de tact, de connaissances, de vérité à dire et à ne pas dire. En bref, ils attendent qu’il fasse son métier d’homme préposé aux «choses reli­gieuses». Oui, ils attendent du religieux, et encore doit-il être adapté à ce que l’on en admet... aujourd’hui; ce que justement aucun minis­tre ne devrait admettre !

Donc, toute liturgie est dans son ensemble un message aux assis­tants, leur rappelant que «tout homme est appelé à mourir, après quoi vient le jugement» mais «qu’il n’y a point de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ».2 Pierre Bourguet soulignait avec raison: «L’oraison funèbre, au sens traditionnel de ce terme, est un genre dans lequel le protestantisme s’abstient de briller. En cela, il est logique avec lui-même, car il serait étrange qu’aussitôt après avoir rappelé le principe de la justification par la foi, il parût préconiser, en vantant les mérites de quelqu’un, le salut par les œuvres... Les plus belles qualités d’un homme ne l’empêchent nullement d’être devant Dieu un pécheur qui a besoin de pardon. »3

1/ «J’ai assisté récemment aux obsèques d’un ami, mort jeune, foudroyé par la maladie. Et je garde de la cérémonie un sentiment ambigu. J’écoutais le pasteur souriant... «Ne soyez pas tristes», disait-il avec un enthousiasme radieux, faisant comprendre que même un décès peut être source de joie. Plus j’entendais ces joyeux conseils abondamment prodigués, plus je sentais monter en moi une profonde tristesse. L’impression d’une mort escamotée. L’im­pression que sous prétexte de lui donner un sens plus profond, on niait sa signification...» (Marlyse TCchui, dans *24Heures* du 21.2.1983).

2/ Hb. 9.27; Rm. 8.1 3/ Op. cité. p.71-72

195

Cela étant observé, il peut y avoir place, dans toute allocution, pour une réelle action de grâces en rapport avec la vie, le service, le té­moignage d’un défunt. Le Royaume de Dieu n’est pas seulement une espérance. Tangiblement, il est présent dans la vie de tous ceux qui cheminent avec le Seigneur. Un service funèbre peut être l’occasion d’y rendre attentifs ceux qui y seraient encore étrangers. En ce sens, une brève évocation de la vie d’un défunt est l’occasion de rappeler aux hommes la volonté permanente du Christ ressuscité d’être le compagnon mais aussi l’alpha et l’oméga de toute vie. Il est vrai que toute vie n’en est pas marquée. Cela ne donne nullement liberté à l’officiant de prononcer un quelconque jugement.

Une coutume instaurée en particulier dans les églises de Suisse alle­mande, me paraît éviter heureusement, et le piège du panégyrique, et celui d’une compassion un peu sèche. Avant d’apporter son message, l’officiant lit ou laisse un ami de la famille lire une courte biographie du défunt, établie par la famille elle-même, parfois avec l’aide du pas­teur. Cette page lue, la place est alors donnée à la Parole du Seigneur.

Cette heureuse manière de faire peut trouver une autre application. Il est tout à fait admissible que tel représentant d’une œuvre, d’une société, d’une Autorité, veuille prendre la parole lors d’un service fu­nèbre. Mais il est important que le ministre officiant, au temple, au crématoire ou au cimetière, ait la parole le dernier. Un incident vécu lors d’un service au crématoire m’y a rendu à toujours attentif. Après que j’eusse brièvement commenté l’Evangile, je donnai la parole à quelqu’un que je croyais être le délégué d’une Société désireuse d’ap­porter ses condoléances à la famille. Effectivement, ce délégué com­mença par dire des paroles de sympathie, mais changea de ton pour clore son propos par les brèves formules d’une liturgie franc- maçonnique, accompagnée du geste de l’effeuillage d’une rose et d’un commentaire où la purification par le feu jouait le rôle princi­pal. Cela contredisait ouvertement le message de l’Evangile que je ve­nais de prononcer. Je fus contraint de reprendre la parole pour réaf­firmer la vérité évangélique. Pour le moins ai-je appris, là, que le ministre doit garder l’entière responsabilité de la cérémonie en restant celui qui s’exprime le dernier.

196

**Le chant**

Autant que le jeu d’orgue, il a sa place dans un tel service. Comme la Parole, le chant peut dire la foi du défunt, les certitudes et la conso­lation de la famille endeuillée, l’espérance de l’Eglise combattante en communion avec l’Eglise triomphante dans le ciel. Mais avec la foi et l’espérance, la compassion doit demeurer première.

Il est des départs vécus comme un exaucement, comme un accom­plissement au terme d’une vie marquée des prémices du Royaume à venir. Qu’en accord avec la personne défunte mais aussi avec sa fa­mille, le chant participe à la liturgie de l’Eglise en une telle circonstan­ce, cela peut être un authentique témoignage rendu au Christ vain­queur et à celle ou celui qui fut Sa servante ou Son serviteur.

Mais là encore, il convient de garder quelque sobriété : elle peut être largement mesurée lorsqu’elle est en accord avec les circonstances de ce deuil et la foi de la famille; au contraire, être limitée à un seul chant lorsque ce départ est vécu comme une épreuve et une souffrance qui atteindraient à la fois la famille et l’église.

De toute manière nous restons des hommes. La foi en Christ rend aux croyants leur pleine humanité Jamais la mort ne saurait être célé­brée. Lorsque le chant intervient dans la liturgie d’une telle cérémo­nie, paroles et musique seront choisies pour dire, en communion avec les endeuillés, le soupir de la création, les certitudes de la Résurrec­tion, et l’attente du Royaume qui vient. Dans ce service, le témoigna­ge du chant peut être la part de ceux qui, pour la circonstance, en ont la vocation... et la voix !

**De quelques détails importants**

Comme déjà rappelé plus haut, j’ai souvenir de services célébrés en plein air, en campagne, devant la maison du défunt, celui-ci étant parfois exposé dans son cercueil à la vue de tous. A l’époque, cette coutume participait d’une confession de la foi qui refuse tout maquil­lage de la réalité de la mort et qui souligne d’autant la grâce littérale­ment bouleversante de la résurrection attendue. C’est dans un corps

197

créé par Dieu que le défunt a vécu. Infirme, corruptible, autant que l’âme et l’esprit, ce corps fait partie intégrante de la personne. Même dans son cercueil, il est respectable.

On sait comment on est passé, aujourd’hui, à une forme d’esca­motage du scandale que demeure la mort de tout être humain. Et cela sous deux aspects souvent inévitables, quand même on peut partielle­ment y remédier.

Pour beaucoup de raisons indépendantes de la volonté des famil­les, le corps du défunt, transporté de l’hôpital à la morgue, n’en res­sort que dans un cercueil déjà fermé. Il est vrai que ce corps est «pou­dre retournant à la poudre»et ne saurait être sacralisé d’aucune manière. Il convient pourtant de donner un sens aux gestes mar­quants d’une cérémonie funèbre.

Il est loisible que le service commence par l’inhumation au cimetiè­re, dans le strict cadre de la famille; après quoi celle-ci se rend au tem­ple pour partager - avec toute la communauté, les amis, les connais­sances — les certitudes de la foi.

Mais si l’inhumation est prévue après le service du temple, il est lé­gitime que la dépouille mortelle y soit introduite, placée devant les re­gards de tous et, si possible, sans le drap noir chamarré d’argent dont on a pris la mauvaise habitude de le recouvrir. La mort est un dé­pouillement réel. Il faut le dire, le laisser voir à ceux qui, trop souvent, refusent d’y penser ou d’en prendre conscience.

Pour cette raison, il convient que les chrétiens envisagent de ne pas laisser les couronnes mortuaires envahir le temple ou recouvrir le cer­cueil. Qu’on limite ce parement fleuri à un glorieux bouquet à côté du cercueil ! Il dira la sympathie, peut-être aussi la reconnaissance de la communauté familiale et ecclésiale; il signifiera son attente de la gloire à venir. Pour le moins ne cachera-t-il pas la nudité du cercueil et le seul revêtement attendu: celui que la résurrection assure à tout chrétien. Ou encore, et à cause même de ce dépouillement, il dira que ce corps aujourd’hui privé de vie est appelé à la résurrection. Sur cette terre, ce corps a été un merveilleux serviteur, parfois affligé de beau­coup d’infirmités. Mais ce qui a été ne sera plus. Toute la personne,

198

esprit, âme et corps, retrouvera la plénitude de sa vue, de son ouïe, de ses moyens d’expression, de son intelligence, de sa sensibilité, de sa force et de sa vie. Par la grâce du Seigneur, l’homme infirme ressusci­te glorieux, à l’image d’un merveilleux bouquet. D’où la place de ce dernier, à côté du cercueil, dans le temple, lors d’un service funèbre.

**Fleurs et couronnes**

L’Ecriture laisse entendre qu’une vie de témoignage et de service sera, un jour, couronnée par le Seigneur\*. Une couronne mortuaire peut être le signe de cette espérance. Mais faut-il agréer, sans mot dire, la coutume qui s’est établie? On est passé peu à peu du signe... à un couronnement, pour ne pas dire un palmarès! Le Juge souverain donnerait-il nécessairement des couronnes à ceux qui en sont littéra­lement couverts au jour de leur ensevelissement?

En ce domaine, les chrétiens ont à veiller à une juste mesure des choses. Du reste, une réaction se dessine, obviant à cette regrettable floralie mortuaire. A l’occasion d’un deuil, il faut encourager les fa­milles à exprimer leur sympathie par un don à une œuvre plutôt que par des fleurs; et, pourquoi pas, par un don à la famille éprouvée si le deuil qu’elle traverse s’accompagne de difficultés matérielles.

Autre réflexion en accord avec l’Evangile: achetons des fleurs et, à l’occasion d’une visite, offrons-les aux vivants, aux éprouvés, aux malades... tandis qu’ils vivent, et non pas après leur décès.

**L’incinération**

Elle est admise aujourd’hui. Elle l’est même généralement, sans que ceux qui l’envisagent y aient, en vérité, quelque peu réfléchi. Et pour­tant, sa signification est contestable au premier chef, surtout quand on sait comment et pourquoi elle fut introduite dans notre Europe de tradition chrétienne.

Mais oui ! Les premiers crématoires furent bâtis par les membres de la Société franc-maçonnique avec, à l’époque, une intention arrêtée: celle de tourner en dérision la foi chrétienne qui, lors des services

1/ Jq. 1.12; 1 Pi. 5.4; Ap. 2.10

199

funèbres et des ensevelissements, enseigne et proclame la résurrection du corps. Le détruire par le feu est une manière de dire: vos affirma­tions trouvent leur démenti à l’instant même et par nos actes.

A cela, il faut ajouter un fait important et significatif lui aussi: dans l’Ecriture, la destruction par le feu était un acte de jugement et de malédiction1, raison pour laquelle les juifs, puis les premiers chré­tiens, n’ont jamais incinéré leurs morts mais, dans l’attente de la ré­surrection, les ont ensevelis. C’est pourquoi aussi l’Israël d’hier et d’aujourd’hui s’indigne qu’on puisse incinérer un corps — pensons à l’holocauste ! — ou profaner les tombes.

Une dernière considération peut être ajoutée. Le chrétien souligne volontiers que le Christ l’ayant racheté, il ne s’appartient plus lui- même. Dans sa vie et dans sa mort, il est propriété du Seigneur. Il ne prend donc pas liberté de faire détruire lui-même et par le feu ce qui est devenu propriété du Christ.

Bien sûr, il faut ici garder raison et ne pas faire dire à la Parole plus qu’elle n’enseigne. A l’évidence, la résurrection du corps n’est pas liée à la forme que prend la poudre retournant à la poudre. Des milliers de disciples et serviteurs du Christ ont été jetés aux bêtes, engloutis dans la mer, immolés par le feu, tels les six millions de Juifs anéantis dans des fours crématoires. De la même manière que ceux qui ont été ensevelis, ils seront ressuscités par Dieu au dernier jour.

Cependant, sans leur attacher plus d’importance qu’ils n’en ont, il est des signes qu’un chrétien fidèle se plaît à observer. En accord avec l’enseignement de Paul aux Corinthiens2, il a de nombreuses raisons de *signifier* sa foi par *Pacte de P ensevelissement* et, aussi longtemps que le choix lui en sera laissé, de refuser l’incinération.

A dire vrai, les détails rapportés dans ce bref chapitre, sont rare­ment enseignés dans l’Eglise. Il n’y a donc pas lieu de s’étonner si les paroissiens adoptent des manières de faire qui, en soi, n’ont effective­ment rien de répréhensible. Et pourtant, à la lumière de la Parole, el­les appelleraient à des réformes significatives. D’où l’intérêt que nous leur avons porté dans les lignes ci-dessus3.

1/ Jos. 7.15, 26; 1 Co. 3.15; 2 Pi. 3.10 2/ 1 Co 15

3/ Pourrait-on aussi recommander aux ministres enseignants d’appeler leurs paroissiens à quelque réflexion et bon sens devant la lecture affligeante de tant d’Zn *memoriam* parais­sant dans nos journaux... A croire que les disparus de ces dernières années sont restés abonnés et lisent quotidiennement la page mortuaire...

200

**Au cimetière**

II y a des écueils majeurs et pourtant évitables. Pour m’y être achoppé moi le premier et en avoir été quelquefois le témoin gêné, je souligne ici leur réelle importance.

Lors de la cérémonie au cimetière, l’escamotage de la réalité de la mort n’est plus possible. La vue de la fosse, la descente du cercueil dans la tombe, le bruit d’un peu de terre chutant sur son couvercle, c’est un moment difficile pour la famille. C’est même, pour certains, l’instant le plus douloureux d’un service funèbre.

Il conviendrait donc que le pasteur officiant en tienne compte et, lui le premier, par sa présence, par ses actes liturgiques (invocation, remise à Dieu de la dépouille mortelle du défunt, rappel des promes­ses de l’Ecriture, proclamation de la victoire du Christ sur la mort, annonce de la résurrection, bénédiction finale), par son éventuelle brève allocution, enlève à ce dernier acte ce qu’il pourrait avoir d’une froide et rapide officialité

Cette présence humaine, compatissante, chaleureuse, ne va pas de soi. Il faut s’y préparer. Le choix des textes à lire - mieux: à dire — est important. De toute manière ils doivent être brefs. Là devrait être mis en valeur l’art de la communication. Là devrait cesser cette ma­nière de lire sans que la parole soit entendue, parce que le ministre ne lève pas la tête, reste prisonnier de ses textes ou de son papier, ne sait ni élever la voix ni articuler. Là devrait s’entendre une parole qui, même liturgique, ignore la sèche impassibilité Là est parfois nécessai­re, si les conditions extérieures clémentes le permettent, le bref com­mentaire dit avec chaleur et avec tact. Car il faut savoir qu’en ce lieu, certains mots ont du poids et doivent être dits, et discerner parfois la nécessité d’abréger ou au contraire de prolonger le moment que vit la famille, et avec elle l’assistance nombreuse qui l’entoure.

En d’autres termes, en tous ses détails, ce service doit être aussi soi­gné et maîtrisé que celui qui le précédait à l’église, et non pas accom­pli telle une nécessité dont on s’acquitte la durée de trois phrases con­clues par une prière.

201

Détail supplémentaire: je sais bien que l’habit ne fait pas le moine. Cependant, le moine porte un habit. Il est donc regrettable qu’en de telles circonstances, certains ministres portent un vêtement qui laisse­rait croire ou bien qu’ils n’ont pas eu le temps de «se changer»... ou bien qu’ils sont les aides du fossoyeur ! Il est vrai que si le pasteur vient de l’Eglise réformée, son «vêtement» se trouvait, au temple, caché sous sa robe pastorale. Alors, de deux choses l’une. S’il n’est pas à même de comprendre que son vêtement déjà pourrait être un signe de son respect et de sa compassion envers la famille en deuil, alors, qu’il aille au cimetière sous sa robe pastorale. Ce que font, avec raison, beau­coup de pasteurs, même correctement vêtus! Une autre raison justi­fiant le port de cette robe au cimetière: elle est le signe de son ministère. Ce n’est pas Monsieur X ou Y qui parle, mais le serviteur de la Parole de Dieu.

La bénédiction nuptiale

Il y aurait des choses importantes à dire au sujet de la dissociation de plus en plus admise de la relation sexuelle et du mariage, et de ce qui en est la conséquence: l’amour libre, la cohabitation, l’avorte­ment, les maladies vénériennes, le sida.

Ici, notre intérêt va strictement à la cérémonie de la bénédiction des époux à l’occasion de leur mariage, légalement conclu devant le mai­re ou l’officier d’état civil. Pour la clarté de l’enseignement et de sa mise en pratique, il me paraît judicieux d’en rappeler les fondements élémentaires:

• Le mariage monogame appartient à l’ordre voulu par Dieu dès la Création. Genèse 2.18 et 24 l’atteste: «L’Eternel Dieu dit: il n’est pas bon que l’homme soit seul... Je lui ferai une aide semblable à lui... L’homme quittera son père et sa mère et s’attachera à sa femme; et ils deviendront une seule chair». Eunion conjugale n’a donc pas été, au

202

travers des âges, une institution élaborée par une sociologie à la re­cherche de structures stables, ni l’invention d’une civilisation attenti­ve à des sécurités.

* Marquée par la chute, la relation conjugale a connu toutes sortes d’altérations et de perversions diversement désignées par l’Ecriture (fornication, prostitution, adultère, débauche, impudicité, incondui­te, libertinage, etc.).Elles ne changent rien au fait que l’état de maria­ge, à la lumière de la Révélation, exprime une réalité profonde. Il est voulu de Dieu. Il est l’image de l’alliance de Dieu avec son peuple ou du Christ avec son Eglise. Il a besoin de la grâce de Dieu pour subsis­ter et progresser. Il réalise «le bien» que prévoyait le Créateur au bé­néfice du couple et, par lui, au bénéfice de toute la création.
* Trois composantes bibliques constituent l’enseignement premier dont il faut instruire les candidats au mariage1.

-«Voici celle qui est os de mes os et chair de ma chair». C’est la déclaration en même temps que l’attestation de l’amour récipro­que des conjoints. Cet amour demeure leur secret.

-«L’homme quittera son père et sa mère et il s’attachera à sa fem­me». C’est la manifestation publique de l’attachement des futurs époux l’un à l’autre et, par rapport à leur famille, l’attestation, pu­blique elle aussi, qu’ils forment un nouveau foyer. Si, apparem­ment, seul l’homme opère cette séparation, c’est que la décision lui en revient. Ainsi est préfigurée la place d’autorité qu’il assume auprès de son épouse, autorité qu’il aura à garder dans ses rap­ports avec sa propre famille et avec celle de sa femme. Cela impli­que, bien sûr, que l’épouse est concernée, elle aussi, par une sem­blable rupture avec les siens (rupture de fait et non d’affection ! ).

-«Ils deviendront une seule chair». C’est l’expression de leur en­gagement mutuel et de tous les aspects de leur vie, conséquem­ment à leur vocation d’époux. Elle souligne l’union physique, privilège des gens mariés, et la réalité nouvelle qui en résulte so­cialement, civiquement, mais aussi ecclésialement. C’est du reste

1/ Gn. 2.23-24

203

pourquoi il y a mariage civil, puis mariage religieux, si les époux en prennent la décision.

* Lorsqu’un homme et une femme librement s’engagent devant l’Autorité civile à mener une vie d’époux, il y a mariage. L’alliance conclue a un caractère contractuel et définitif. C’est du reste pour­quoi la liturgie d’une bénédiction nuptiale dit aux conjoints: «Vous déclarez avoir pris pour femme, pour mari...» Cette alliance devant le magistrat situe le couple dans un cadre régi par les lois, valables quelles que soient les opinions, les croyances, la foi ou l’incrédulité des époux. Cette alliance peut être rompue lorsque les conjoints (ou l’un de ceux-ci) ne la respectent pas, ont un comportement qui en tra­hit l’esprit et la lettre. La loi prévoit cette situation, règle les modalités qui en découlent: séparation de biens, séparation de corps, réconci­liation, ou alors rupture et finalement divorce.

Il en va tout autrement d’un mariage religieux. Encore faut-il re­connaître que, à cet égard, des pratiques diverses sont envisagées. Li­mitant notre propos aux églises et communautés issues de la Réfor­me, nous considérerons les éléments suivants :

* Il y a lieu d’admettre que la cérémonie de bénédiction nuptiale, à la différence du baptême et de la cène, ne peut se réclamer d’aucun fon­dement biblique explicite mais peut se prévaloir de la bénédiction ac­cordée par le Créateur au premier couple humain1. Par ailleurs, cette bénédiction est bien dans l’Esprit de l’Ecriture; elle est liée à la Parole révélant le sens du mariage et le soutien renouvelé par lequel Dieu as­sure au couple une prospérité et un avenir. Elle est à inscrire dans le contexte des Alliances successives par lesquelles II s’engage à restau­rer la création toute entière, conformément à sa destinée première2.
* Quant à la cérémonie de bénédiction, elle connaît deux applica­tions différentes.

-La première ignore volontairement tout autre engagement que celui contracté devant le magistrat. La cérémonie à l’église est une festivité en l’honneur des nouveaux époux. Après l’accueil et

1/ Gn. 1.28

2/ Eph. 1.3-14

204

les exhortations d’usage, l’assemblée s’unit dans une prière de­mandant à Dieu de bénir le couple.

— La seconde, très généralement pratiquée, est l’expression d’ensei­gnements précis du Nouveau Testament. Dieu révèle, en effet, qu’il ne valide pas le couple monogame à la seule fin du bonheur des époux et de leur épanouissement familial. Il est vrai que la bénédiction est souvent demandée ou reçue dans cette perspecti­ve singulièrement restreinte. La responsabilité en revient aux époux qui ont des oreilles et n’entendent pas, quelquefois aussi aux officiants qui agréent d’assumer cet acte pastoral sans y avoir, en vérité, préparé les conjoints. L’enseignement déjà ap­porté dans les chapitres précédents, l’a constamment souligné. Devant l’Eglise, l’engagement des époux est:

-Une confession de leur foi au Seigneur qui, dans sa grâce, assu­me leur vie passée, présente et à venir.

-Une louange à Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, disant la recon­naissance des mariés, de leurs familles, de leur(s) église(s).

-Une intercession pour le nouveau foyer, sa prospérité et son ser­vice.

-En réponse au Seigneur appelant les époux à devenir une maison où II habitera en Esprit, leur décision publiquement déclarée de s’aimer d’un amour semblable à celui du Christ envers l’Eglise, et à celui de P Eglise envers le Christ; amour humain certes, mais renouvelé et vivifié dans la communion de P Esprit.

-Conscients de leur faiblesse, mais appuyés par le Seigneur, leur volonté déclarée de s’attendre à Lui pour toutes choses et en tou­te circonstance, d’assumer humblement et réciproquement, à l’image du Christ, leur responsabilité d’être, lui, le «chef du foyer», elle, d’être «une aide semblable à lui».

-Enfin, et à cause même de leur engagement devant Dieu et devant son Eglise, leur résolution de travailler, avec elle, à la préparation et à la venue du règne de Dieu, leur vie de couple et de parents (si Dieu leur accorde famille) étant déjà un signe de ce Royaume.

205

• «Que l’homme ne sépare pas ce que Dieu a uni»1. Dieu a des pro­jets pour le couple. Il faut l’en instruire et, dans la préparation à la bénédiction nuptiale, lui en expliquer les données constantes et, occa­sionnellement, les rappeler à l’église toute entière:

*L'unicité du lien conjugal.* L’«eros» voulu par le Créateur, est l’ex­pression même de l’unité du couple. Dans cette rencontre intimement partagée et qui constitue l’acte réel du mariage (on n’est pas marié par le pasteur!) s’inscrit le projet de Dieu pour le couple et pour les enfants qui en naîtront. Aucune évolution des mœurs, aucune «union libre», aucune motivation séculière (concession faite à une tradition familiale, régularisation d’une cohabitation, attente d’un enfant) ne sauraient altérer ou laisser sous silence le sens premier du mariage religieux. Quelle que soit leur histoire antérieure, les con­joints, par cette bénédiction, sont engagés sur le chemin d’un com­mencement nouveau.

*Son caractère durable*, éclairé par la grâce prévenante de Dieu. Sans vouloir sous-estimer d’aucune manière le sérieux de l’engagement ci­vil, - sa solennité est quelquefois desservie par une lecture de la loi hâtive, formelle, écoutée distraitement - il n’est pas inutile d’en rap­peler le contenu et de faire remarquer que manque à son libellé ce qui constitue le caractère spécifiquement chrétien d’un engagement de­vant l’Eglise: il est définitif et, quoi qu’on en dise, irrévocable. Il faut donner à cette indissolubilité, redoutable à certains égards, son vérita­ble sens. Elle ne conduit pas à un enfermement du couple dans une si­tuation dont il ne pourra jamais sortir. Elle correspond à une voca­tion; elle est un accord des conjoints avec le projet de Dieu pour eux, avec Sa Parole leur assurant un amour et une alliance à l’image de celle du Christ et de l’Eglise, alliance que seule la mort peut effective­ment interrompre. Toutes les autres ruptures sont de nature chamelle, marquées de l’infidélité, de la désobéissance, de la faillibilité humai­ne. A cause de la grâce prévenante de Dieu, elles appellent à la patien­ce, à la repentance, au pardon, à la réconciliation, le divorce étant en­visagé uniquement comme un cas d’exception2.

1/ Mt. 19.6

2/Cf. Mt. 5.32; 19.9 - lCo.7.15

206

*Ses exigences de fidélité dans l’amour.* Un mariage «à toujours» implique non pas seulement un amour réciproque réel, mais ce qui en est le support obligé et constant: le commandement d’aimer. Il s’agit bien du Sommaire de la loi; mais les époux en font une mauvaise tra­duction quand, dans vie conjugale précisément, ils le limitent à leur communion charnelle, certes accompagnée de pensées, de senti­ments, de paroles, d’intérêt et d’habitudes, mais souvent effritée jus­qu’à la rupture par les contrariétés, les difficultés qu’ils rencontrent, voire les méchancetés qu’ils s’infligent mutuellement. C’est devant ces mésintelligences qu’il faut entendre le commandement d’aimer hors lequel, effectivement, aucun chrétien sensé n’oserait s’engager à vivre sa relation à l’autre à la manière du Christ. Il s’agit d’un ordre, donc d’un libre consentement à vouloir ce que Dieu ordonne. A la mesure de notre obéissance, Il nous communique la capacité de tenir nos promesses.

Il convient d’autant plus de le préciser aux époux qu’ils sont par­fois très loin d’en avoir conscience: leur amour voile à leur propre en­tendement la découverte de l’autre dans sa vérité et, parallèlement, les réactions inattendues et décevantes qu’ils pourraient avoir devant la connaissance progressive et réelle d’eux-mêmes.

Là s’inscrit la part de l’Eglise, du ministère pastoral en particulier. Au delà de la bénédiction de leur mariage, les époux ont à entendre qu’ils auront besoin de sagesse, de guérison, de soutien, même par­fois de secours. C’est à dire aussi de la prière, de la compassion et des charismes de l’Eglise.

*Son épanouissement dans la famille.* Les enfants accordés au cou­ple - «heureux l’homme qui en a rempli son carquois1» - sont un des signes de la bénédiction que Dieu accorde aux époux. A l’heure d’un entretien préparant au mariage, il peut être parfois nécessaire de le rappeler à ceux qui seraient *tentés de ne vivre que pour eux-mêmes,* dans l’oubli de cet aspect tout de même important de la révélation. L’institution du mariage et de la famille est au nombre des richesses terrestres que n’atteint aucune dévaluation. Bien mieux, l’héritage

1/ Ps. 127

207

fi ïT'ftiii

assuré aux croyants comprend les enfants que Dieu leur a accordés et confiés. 11 est de la responsabilité de F Eglise — de ses ministres — de le rappeler aux époux: sauf vocation ou conditions temporelles parti­culières, la procréation est une des bénédictions conférées à la vie d’un couple.

En considération de ces vérités élémentaires, on comprendra mieux qu’il faille attacher de l’importance non seulement à la préparation de la bénédiction (par un ou des entretiens entre le pasteur et les fu­turs époux) mais à ce qui en sera la conséquence: l’intégration du couple dans l’église où ils rencontreront le soutien, l’encouragement, la compréhension, peut-être aussi les ministères dont ils pourraient bénéficier.

**La cérémonie nuptiale**

*La liturgie.* On peut rappeler à son sujet ce que nous disions déjà des services funèbres: c’est une des occasions où nos contemporains, en majorité détachés de F Eglise, entendront la Parole de Dieu. Il faut en tenir compte. Ayant pris connaissance, lors de l’entretien avec les époux, des personnes dont ils prévoient la présence à ce service, il faut en soigner le déroulement, parfois la sobriété, parfois l’ampleur. La foi vient de ce qu’on entend et le message doit veiller à dire la Parole du Christ. Elle est à communiquer sous ses quatre aspects, à garder de toute manière : l’invocation, les lectures et prières (si possible le chant); le message; l’engagement des époux suivi de l’acte de bénédiction.

Une remarque générale, quand même elle concerne tout service cultuel: «On peut dire que seuls les textes bibliques et les formulaires liturgiques qui s’en inspirent étroitement sont convenables... Les tex­tes profanes, si poétiques qu’ils puissent être, amenuisent souvent le témoignage biblique quand ils ne le contredisent pas. Et, soit dit en passant, les textes improvisés ne font pas davantage l’affaire. On en entend d’une telle pauvreté de fond, comme de forme, qu’on aurait envie de crier à celui qui prend cette responsabilité: il y a des liturgies! Pourquoi ne vous en servez-vous pas?»1

1/ G. Nicole dans *Catholicité évangélique,* publication d’Eglise et liturgie n° 14/87 p. 19.

208

*Le message.* S’il y a lieu de tenir compte de quelques considérations en rapport avec la vie, les familles, les circonstances des conjoints, il est souhaitable que le message soit une parole du Seigneur aux époux d’abord, mettant en valeur le projet de Dieu pour eux et leur volonté d’y répondre à l’étape où ils sont de leur cheminement spirituel. Le prédicateur veillera à associer à ce service tous les participants afin qu’ils soient, eux aussi, à l’écoute de ce que dit le Seigneur en une telle circonstance.

S’il est vrai que Dieu est patient et miséricordieux et qu’il se réjouit de tout signe de repentance ou de foi dans le cœur de ceux qui se pré­sentent devant Lui, il est aussi vrai qu’aucune cérémonie où le nom du Seigneur est invoqué ne doit laisser à ses participants le sentiment ou la pensée d’une imposture. Toute la cérémonie nuptiale doit donc être préparée avec les époux et, à son heure, se dérouler dans un con­texte de vérité. Dieu aime ceux qui ont le cœur droit.

Afin d’éviter que ceux qui connaissent bien les mariés s’étonnent ou gardent quelque arrière-pensée devant l’engagement des époux, il est bon de s’être accordé avec ces derniers pour que, dans la lumière de la grâce, la loyauté demeure la note première de cette cérémonie. D’une manière ou d’une autre doit donc apparaître, avec discrétion et clarté, la vérité de la situation:

si l’engagement des époux traduit leur commune volonté de glori­fier et de servir le Christ;

si l’un des conjoints jusqu’ici resté tiède, ou incrédule, ou agnosti­que, se déclare pourtant ouvert à l’action de l’Esprit;

si les conjoints ont cohabité jusqu’ici mais déclarent leur volonté de devenir disciples du Christ;

s’ils attendent un enfant;

si leur demande de bénédiction traduit leur décision de tourner une page sur un passé difficile et leur volonté commune d’être, dès lors, à l’écoute du Seigneur;

si leur foi intériorisée ou en veilleuse s’ouvre à une communion spi­rituelle maintenant partagée conjugalement et ecclésialement.

209

*L'engagement.* Il peut varier de forme, être rappelé par le ministre officiant ou énoncé par les époux eux-mêmes. Par contre, il ne saurait se limiter à un échange de promesses identiques à celles prononcées devant le maire ou l’officier d’état civil. C’est un engagement devant Dieu et devant son Eglise. Il a des fondements bibliques, il comporte des exigences, il s’inscrit dans une perspective dont Christ est l’alpha et l’oméga. Cela doit être dit et non pas sous-entendu ou volontaire­ment escamoté. Sous prétexte d’originalité, cet engagement ne saurait être non plus laissé à la seule initiative fantaisiste, littéraire et senti­mentale des conjoints.

Par ailleurs, l’engagement peut rendre compte d’une foi en crois­sance, s’attendant au Seigneur pour en connaître et en manifester la plénitude.

En d’autres termes, le dessein de Dieu envers le couple - et non les idées personnelles des conjoints à ce sujet - sera le contenu de cet engagement, quelle qu’en soit la forme.

*La bénédiction.* Elle déclare que Dieu «donne ce qu’il ordonne» et que son accompagnement par l’Esprit saint communique au couple la richesse qui fera de leur vie unie un signe et les prémices du Royaume.

L’échange des alliances entre époux traduit leur foi et leur engage­ment réciproque en réponse à la promesse du Seigneur.

Leurs mains unies et enserrées par celles de l’officiant attestent leur volonté d’être fidèles à la parole qu’il prononce: «Que l’homme ne sépare pas ce que Dieu a uni. »

Leur agenouillement devant Dieu s’accorde avec une confession de leur faiblesse et leur attente confiante dans le Seigneur. Lui seul peut accomplir en eux, entre eux, par eux, le projet qu’il inscrit dans leur vie à deux.

L’imposition des mains de l’officiant, éventuellement accompagné d’anciens ou de chrétiens présents, met le sceau de l’Esprit sur ces en­gagements, manifeste l’accueil, l’accompagnement et le soutien de l’église à laquelle ils sont dès lors associés.

210

«Le pasteur remet une Bible aux époux», disent nos liturgies. En effet, la coutume veut qu’après la bénédiction, une Bible soit offerte aux époux, ou bien de la part de l’église dans laquelle le mariage est célébré, ou bien de la part des parents de l’un ou l’autre des conjoints.

Il n’y a rien à objecter à ce cadeau sinon qu’une question, posée lors de l’entretien préparant cette journée, leur éviterait une double déconvenue:

Que cette Bible soit, dans leur foyer, confondue avec un ornement bientôt empoussiéré. Le ministre officiant doit donc s’assurer que le cadeau sera non seulement feuilleté, mais si possible quotidienne­ment écouté. Il peut être suggéré aux amis de noces qu’ils offrent aux époux un guide et commentaire d’une lecture biblique journalière\*.

Que la version de la Bible offerte en cadeau soit choisie parmi les ver­sions recommandées (Second, Tob, Maredsous, Jérusalem, Français courant, Kuen, etc.), intéressantes à découvrir et stimulant la lecture.

La préférence des époux pourrait aussi aller à une «Concordance des Ecritures». Quel lecteur de la Bible n’aurait pas intérêt à disposer de ce précieux outil de connaissances bibliques? Ce souvenir de ma­riage pourrait, par la suite, aider fréquemment à une lecture réfléchie de l’Ecriture.

*La fête.* Est-il besoin de le préciser, il n’est écrit nulle part que la bé­nédiction nuptiale doive être donnée dans les heures ou les jours qui suivent un mariage civil. De plus, seule une vue «romaine» de cette célébration en a fait un sacrement validé uniquement si un prêtre de cette église en est le garant et l’officiant. Il y a lieu, ici, de mettre loya­lement quelques points sur les i.

• Une bénédiction nuptiale peut être accordée longtemps après qu’un couple, voire un couple avec enfants, se soit établi. La rencontre des époux avec le Christ et son Eglise peut être tardive. Une telle célébra­tion aura l’avantage de mettre en valeur, devant les amis et familles réu­nies à cette occasion, les caractéristiques d’un mariage chrétien et dé­pouillera cette cérémonie de quelques-unes de ses ambiguïtés.

1/ Les plus connus dans nos pays francophones - Canada, Europe, Afrique - sont ceux édi­tés par la Ligue pour la lecture de la Bible (cf. adresse à la dernière page de ce livre). En Suisse romande, il y a aussi la publication *Pain de ce jour.* Ale 33,1003 Lausanne.

211

* Pour beaucoup de bonnes raisons, les célébrations de mariage ont lieu en semaine, le plus souvent un samedi. Ce ne serait pas manquer d’imagination de prévoir une telle célébration un dimanche à l’heure du service dominical. Bien au contraire. Culte de mariage et culte de la paroisse associés pourraient donner à la fête une solennité, mais aussi une simplicité et une richesse dont elle manque parfois quand elle est célébrée un samedi, à quelques-uns ou avec la seule présence des amis et familles des conjoints. Cela aurait aussi, pour avantage, d’accentuer le caractère «festif» du culte dominical et de redire à la paroisse combien sont proches et solidaires l’un de l’autre, les projets de Dieu pour le couple et pour l’église locale.
* Lorsque l’un des conjoints est protestant, la question est souvent posée de savoir si un pasteur peut accepter de participer à la bénédic­tion nuptiale demandée dans une église romaine.

Il faut commencer par souligner que cette concélébration, toute apaisante qu’elle soit pour les deux familles, s’accompagne de fâ­cheux malentendus. A.G. Martin le dit en termes clairs: «S’il y a un seul Seigneur, il y a aussi une seule Eglise. Donc un seul ministre suf­fit... Je me demande ce que je peux bien faire dans une église qui ne reconnaît pas la validité de mon ministère, alors que le malentendu créé par la présence du pasteur donne l’impression de cette validité... Cette présence du ministre protestant fait croire que tout est résolu alors qu’il n’en est rien... Par ailleurs, l’invitation catholique, si géné­reuse soit-elle, nous pousserait volontiers à la rigueur et nous ferait apparaître comme des gens de refus. Mais, honnêtement, à qui la faute?

«La sollicitation du conjoint protestant d’avoir à ses côtés la pré­sence d’un pasteur tient à la crainte de perdre sa religion... alors que cette présence ne change strictement rien au fond des choses...

«Pourquoi cette présence protestante devrait-elle être assurée par un pasteur? Pourquoi tomber dans la problématique romaine et éta­blir l’équation prêtre = pasteur? Ce serait peut-être l’occasion d’af­firmer le sacerdoce universel... Je suis donc très réservé quant à la

212

■

présence d’un pasteur à un mariage catholique, par souci d’honnêteté et d’authenticité. Cependant, je comprends bien que par souci pasto­ral envers le conjoint protestant, on puisse faire un autre choix... Ces différences d’appréciation ne doivent pas nous conduire à penser que la vérité est dans une attitude et l’erreur dans une autre; nous som­mes, là encore, sur un terrain mouvant, avec des questions qui sont loin d’être résolues...

«Quant à opposer l’ouverture des cœurs au savoir dogmatique, c’est tomber dans le travers pitoyable de beaucoup de chrétiens et sur­tout de pasteurs... Il faut dire non pas générosité ou rigueur, mais gé­nérosité et rigueur. Au nom de ce que l’on croit être la simplicité évan­gélique, on finit par dire et faire n’importe quoi, et par n’être ni simple ni clair. Il ne faut pas craindre de montrer une certaine rigueur qui, nous devons le reconnaître, finit par totalement manquer dans notre protestantisme. Ce n’est qu’avec beaucoup de rigueur que l’on peut être généreux, et ce n’est qu’avec beaucoup de rigueur qu’une authentique avancée œcuménique peut se faire, et non pas dans la confusion1».

Ce point de vue ne sera pas nécessairement agréé de tous. D’aucuns admettent que la communauté paroissiale puisse être valablement re­présentée par un ancien ou par un simple fidèle; ils estiment pourtant que le pasteur est celui qui, par excellence et de par sa consécration, représente le Seigneur. Et ils concluent: la présence d’un pasteur à une cérémonie catholique atteste que le prêtre n’est pas seul à repré­senter Dieu et que, dans la réalité déchirée actuelle, il n’y a pas qu’une seule Eglise, qui serait la romaine!

Ajoutons que Rome reconnaît, actuellement, la validité du maria­ge protestant.

De toute manière, une bénédiction nuptiale doit rester une annon­ce de la grâce de Dieu et ne jamais devenir une manière de récupéra­tion ecclésiastique.

C’est cette même annonce de la grâce qui me fait écrire ce que je commente dans les pages qui suivent.

1/ Christianisme au XXe siècle, n°41 du 29.10.79, p. 16.

213

**Le remariage des divorcés**

Il y a un préalable à connaître.

Tout ministre se voit, un jour ou l’autre, placé devant la redoutable question: doit-il agréer ou refuser la demande qui lui est faite d’invo­quer la bénédiction de Dieu sur un couple dont l’un, parfois les deux conjoints, sont divorcés?

En effet, on ne saurait oublier la déclaration de Jésus: «Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard ; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère1 ».

A ce verdict, entendu comme un veto surprenant, il faut ajouter une autre difficulté. L’opinion générale, jusque dans l’Eglise, a d’emblée de la compassion et des attentions envers un veuf ou une veuve, alors que F «état de divorcé» éveille aussitôt sinon de la suspicion, pour le moins quelque élan réservé.

On oublie regrettablement que si le veuvage est une épreuve, la con­dition du divorcé ou de la divorcée, surtout s’il y a des enfants, peut être plus douloureuse encore. Le sentiment d’avoir été abandonné(e), tra- hi(e), bafoué(e), injustement accusé(e) et rejeté(e), peut être plus lourd à porter que F épreuve d’un deuil. Avoir la responsabilité d’élever un ou des orphelins peut offrir moins de difficultés que d’être seul ou seule à assumer le ou les enfants que le conjoint a abandonné (s) à votre char­ge. Par le souvenir qu’ils laissent, un père ou une mère décédés peuvent garder une place de choix dans le foyer, alors qu’il n’est pas toujours facile à des divorcés de parler à leur(s) enfant(s) du conjoint absent.

En d’autres termes, le remariage d’un ou d’une divorcée peut ap­paraître comme un bonheur qu’on se devrait de célébrer. Mais com­ment ne pas tenir compte du verdict de l’Evangile le qualifiant d’adultère?

**Le divorce selon F Ecriture**

Elle ne dit pas ce qu’une lecture superficielle et irréfléchie peut lais­ser entendre. Une écoute, élargie à l’ensemble des textes traitant de

1/Mc 10.11-12

214

cette question, l’éclaire d’un jour différent. Ce que nous en disons ici se limite à l’essentiel.

* Matthieu 19 et Marc 10 donnent à la sévérité de la Parole du Christ un même contexte: mariage et divorce s’inscrivent au chapitre des situations morales et sociales; les enfants, les questions matériel­les, n’en sont pas absents.
* Un premier élément important, déjà souligné dans le sermon sur la montagne1, peut justifier la rupture définitive du lien conjugal: l’adultère... Il y a lieu d’en tenir compte, car le scandale de cette infi­délité est souvent lénifié. Or, l’adultère est un véritable crime. Il est une trahison de l’amour et de ses engagements; il brise l’alliance con­clue devant Dieu; il est destructeur de ce que Dieu voulait construire. Certes, un pardon renouvelé peut conduire à une repentance et à une reconstruction réelle. Mais il n’a de sens et d’effet que s’il s’accompa­gne d’une claire décision d’en finir avec une coupable légèreté et les souffrances qui en résultent. Il faut donc entendre la sévérité du Sei­gneur, mais parallèlement tenir compte du sérieux de la clause invo­quée à l’appui d’un divorce: «pour cause d’infidélité».
* Le deuxième élément rapporté dans les deux Evangiles est, en effet, à l’origine de beaucoup de souffrances, de douloureuses incompré­hensions, provoquant peu à peu des ruptures en profondeur: «la du­reté du cœur»2. Elle caractérise une fermeture d’esprit, des difficultés de caractère, une absence de sentiment, une intelligence aveuglée, une conscience blessée, amenant à des propos amers, même méchants, qui enferment les époux dans leur propre justice. Elle peut aussi pro­venir de blocages psychiques antérieurs à leur union, s’accompagner de réactions incontrôlées, rendant la vie commune de plus en plus difficile. En langage d’aujourd’hui, on voile ce mal sous un vocabu­laire qui en banalise la gravité: les époux divorcent par suite d’«in­compatibilité d’humeur».

Devant cette mise à nu de la réalité, on peut comprendre que les disciples aient conclu: si le mariage connaît de tels risques, s’il com­porte de telles exigences, il vaut mieux ne pas se marier3. Sans néces-

1/ Mt. 5.32; 19.9

2/ Mt. 19.8; Mc 10.5

3/ Mt. 19.10

215

sairement le penser ou le dire en ces termes, nos contemporains arri­vent aux mêmes conclusions. C’est pourquoi de préférence, beau­coup d’entre eux vivent en concubinage!

• Dans ses propos, Jésus renvoie les disciples à ce qu’a dit Moïse. Ef­fectivement, Genèse 2:22-24 et Deutéronome 24:1-4 nous font enten­dre la Parole du Seigneur: «Au commencement», c’est-à-dire selon le dessein du Créateur, le mariage était indissoluble. Mais, à la suite de la chute et pour parer à ses méfaits amenant jusqu’à la rupture du lien conjugal, Dieu permit au législateur d’Israël de prescrire la loi du divorce. Et l’Histoire d’Israël rapporte qu’à un moment donné Dieu lui-même y fît appel. Jérémie nous dit que le Seigneur fut contraint de «répudier l’infidèle Israël» et de donner au Royaume du nord «une lettre de divorce» parce que ses dix tribus Le bafouaient à la manière de conjoints adultères et durs de cœur1.

En d’autres termes, comme Moïse, comme Jérémie, Jésus recon­naît que dans certaines situations gravement compromises - elles le sont déjà parfois au départ - le moindre mal, voire l’ultime possibi­lité de subsister, conduisent à la douloureuse nécessité du divorce.

Or, de cette nécessité exceptionnelle, l’Israël contemporain de Jésus avait fait une règle applicable à toute situation, en particulier lorsque, par fantaisie, plus souvent encore par dissolution morale et spirituel­le, un homme décidait de se séparer de sa femme. C’est à cette liberté «libertine», c’est à ce scandale que Jésus oppose son veto...

**La question du remariage**

Là encore, Moïse apporte une réponse: «L’épouse répudiée ayant quitté le foyer pourra devenir la femme d’un autre homme... Si ce dernier la répudiait à son tour ou venait à mourir, le premier mari qui l’avait épousée ne pourra pas la reprendre pour femme. Ce serait une abomination devant l’Etemel2.

1/ Jr. 3.8. Encore faut-il le relever: Dieu n’a pas les limites et les faiblesses de l’homme. Le même Jérémie dira plus tard que Dieu aime Israël d’un amour étemel... et lui conserve sa bonté (Jr. 31.3).

2/ Dt. 24.2-4

216

Retenons d’abord l’interdiction faite au premier mari de renouer une relation conjugale avec sa femme le jour où elle redeviendrait li­bre. Cette interdiction souligne la responsabilité que prend le conjoint qui engage une procédure de divorce. Sa décision peut entraîner des conséquences irréversibles. Cela rend d’autant plus condamnable une répudiation désinvolte.

Retenons ensuite la liberté de remariage accordée par Moïse à la femme répudiée. L’apôtre Paul avait peut-être à l’esprit cette clause de la loi mosaïque lorsqu’il écrit dans sa première épître au Corinthiens: «Si un conjoint non croyant est déterminé à demander la séparation, eh bien, qu’il se sépare. Dans ce cas, les époux ne sont pas liés. Dieu nous a appelés à vivre en paix»1.

Quant à inférer de ces deux textes le remariage possible de toute personne divorcée, ce serait oublier la parole du Christ, trois fois ré­pétée dans les Evangiles: «Celui qui épouse une personne répudiée commet un adultère»2.

Nul étonnement si elle laisse les disciples interdits et, aujourd’hui encore, place tout serviteur de Dieu devant un redoutable dilemme.

Il faut d’abord s’en tenir à la réponse du Christ à ses interlocuteurs. Elle est double:

A cause du Royaume de Dieu, donc par fidélité à sa promesse, tel conjoint séparé, abandonné, avec ou sans enfant, est exhorté à ne pas conclure un nouveau mariage.

Cependant, Jésus précise aussitôt qu’il s’agit là d’une grâce en par­tage à ceux à qui elle est *donnée.* Cela signifie qu’elle est un libre choix et qu’il n’appartient à personne de l’imposer aux autres.

Qu’advient-il alors de ceux et de celles qui, parfois sans l’avoir choisi ni même envisagé, se trouvent un jour dans la situation d’une personne abandonnée et légalement contrainte au divorce? Qui peut prendre la liberté de leur dire qu’ils ou qu’elles seront adultères s’il advenait qu’ils ou qu’elles se remarient? On répond volontiers: la Bi­ble le dit. Est-on bien assuré d’avoir saisi le sens de ce veto?

A cause de l’évangile de la grâce, toute faute, tout crime même sanc­tionné par un temps de prison, laisse à tout homme entière liberté de

1/1 Co. 7.15-16

2/ Mt. 5.32; 19.9; Mc 10.11-12

217

refaire sa vie. Plus encore, s’il reconnaît sa faute et en demande par­don au Seigneur et à ceux qu’il a offensés, il est assuré de son absolu­tion. «J’efface tes transgressions... on m’appellera le réparateur des brèches»1. Donc, la seule faute irrémissible quant à ses conséquences, le seul crime sans espoir de réhabilitation possible, ce serait d’avoir passé par le divorce? Telle femme abandonnée par un mari dévoyé, tel homme laissé seul avec enfants par une épouse sans scrupules - à moins que les conjoints se réconcilient ou que l’un d’eux meure... - auraient à rester jusqu’à la fin de leurs jours dans leur condition de divorcé(e)? Est-il pensable que ce soit là réellement l’exigence du Sei­gneur?

Déjà le sens commun ferait répondre négativement. Et ce «non» pourrait être confirmé par la claire déclaration de Moïse: «La per­sonne répudiée pourra devenir la femme d’un autre»2.

Si cette réponse est apaisante pour ceux qui se verraient concernés par une telle situation, elle ne l’est pas encore pour le couple et pour le serviteur de Dieu soucieux de «ne laisser tomber à terre aucune pa­role de l’Etemel»3. Quel sens, quelle application convient-il d’accor­der à la parole du Christ au sujet des divorcés qui se remarient?

Ce veto s’appliquerait-il à ces situations connues où le ministre est sollicité d’appeler la bénédiction de Dieu sur un ou des conjoints dont c’est le deuxième, le troisième, voire le quatrième mariage parce que Monsieur a divorcé une, deux, trois fois, pour épouser sa nouvel­le secrétaire...? Ou parce que le vedettariat conduit telle femme à changer souvent de mari? Ce serait fermer les yeux sur la réalité que de la limiter à ces situations extrêmes.

Nous l’avons déjà relevé: le mariage civil est une alliance valable aussi longtemps que les parties contractantes sont fidèles à leurs en­gagements. Si une raison majeure justifie la rupture - la loi l’a prévu

1/ Es. 44.22; 58.12

2/ Je n’ignore pas l’objection: ce qui était possible dans l’Ancienne Alliance ne l’est plus dans la Nouvelle dans laquelle la fidélité conjugale est un don du Christ accordé à tout mariage conclu en Son nom. Je puis comprendre cette remarque lorsqu’elle vient de l’Eglise romai­ne qui fait de l’acte du mariage un sacrement. Je l’admets difficilement de la part de réfor­més. N’enseignent-ils pas qu’en l’occurrence, la bénédiction est accordée non pas à un acte, mais à un homme et à une femme faillibles et d’autant plus exhortés à rester ensemble atta­chés au Seigneur?

3/lSm. 3.19

218

— les lésés ont droit de réparation et liberté de contracter un nouveau mariage. Autant de fois que cela pourrait se trouver!

Nous l’avons également relevé: le mariage chrétien comporte des engagements dans un projet unique, aux liens indissolubles. Sauf er­reur ou accident de parcours! Or, cette calamité est aujourd’hui fré­quente, tellement que l’on doit s’interroger. L’erreur ou l’accident ne tiennent-ils pas à l’insouciance, à la légèreté, souvent aussi à l’absence de foi véritable à l’heure où les époux disent, devant Dieu et devant son Eglise, qu’ils s’engagent... «comme Dieu le leur commande dans sa Parole»?

Assurément, tout ministre appelé à bénir un mariage a la responsa­bilité d’instruire les époux du sérieux de cet engagement. Pour beau­coup de raisons, cette «instruction» n’offre pas toujours les condi­tions souhaitées. L’ancien ou le pasteur préparant les époux à leur mariage est souvent tenu de faire confiance à leurs déclarations de foi sans être certain qu’il en est comme ils l’en assurent. De fait, j’ai eu, moi le premier, à m’humilier d’avoir consenti à des célébrations de mariage alors que l’engagement des époux n’était pas appuyé par une foi réelle. Et j’ajoute que la décision d’être ferme, même sur des exi­gences élémentaires, ne va pas de soi. Très vite, alors qu’on veut chari­tablement comprendre, aider, éclairer, on peut apparaître rude, exi­geant, tracassier:

«Mais, Monsieur le pasteur, personne n’est parfait... En vérité, nous nous aimons... Et puis nous attendons un enfant... Nous som­mes croyants... Et nous désirons la bénédiction de Dieu sur nos pro­jets ... Nos parents sont d’accord... Que voulez-vous de plus?... Nos intentions devraient vous réjouir... De quel droit mettriez-vous en cause nos résolutions et douteriez-vous de notre avenir?»

Lorsque l’un ou les deux époux ont connu l’épreuve d’un divorce, le dialogue est différent. Or, justement, il est court-circuité par la re­doutable parole du Christ: «Celui qui épouse un ou une divorcé(e) commet un adultère».

Que conclure donc pratiquement?

219

Il est deux solutions que nous écartons d’emblée, sans dire par là que nous portons un jugement sur ceux qui s’y conforment:

1. Considérer la parole du Christ comme un veto absolu et tenir le re­mariage d’un chrétien divorcé pour un péché, c’est-à-dire un man­que de foi dans le pouvoir réconciliateur de la grâce divine. «Tout est possible à Dieu». Autrement dit: le conjoint divorcé qui se re­marie et l’église qui consent à un tel remariage sont fautives et font acte d’incrédulité.

L’église catholique a gardé cette interprétation et, avec elle, quel­ques pasteurs protestants ainsi que les anciens de quelques Assem­blées évangéliques. En conséquence, avec un maximum de ména­gements, ils laissent les époux sous le poids de cet «interdit», sachant pourtant comment ces derniers vont l’entendre: avec une profonde tristesse pour ne pas dire une révolte certaine parce qu’ils ont l’impression d’être rejetés par l’Eglise et d’être voués à je ne sais quelle malédiction.

1. L’autre solution consiste à laisser à Dieu sa pleine souveraineté dans la grâce, donc à accorder la bénédiction de Dieu à tout foyer qui la demande.

Nous ne pouvons souscrire à la radicalité de ces deux options. Mais nous refusons aussi une troisième solution, çelle qui envisage d’ac­corder la bénédiction nuptiale à celui des conjoints divorcés qui au­rait été le lésé ou à ceux dont le remariage s’accompagnerait d’une authentique déclaration de foi.

En effet, cette option obligerait à un choix. Or, comment est-il pos­sible de trier entre les couples sans devenir juge des uns ou des autres? Sur quel critère humain ou spirituel pourrions-nous opérer ce tri? Aurions-nous à enquêter, à tenir compte des allégués des époux de­vant le tribunal et la part de tort reconnue à l’un ou à l’autre? Ces al­légués correspondent-ils toujours à la vérité? Faudrait-il s’en tenir ici à un discernement et une sagesse selon l’Esprit? Pouvons-nous seul en décider? Et quand encore une Commission de l’Eglise examinerait les cas, les «refusés» se sentiraient-ils moins lésés et rejetés parce

220

qu’une Commission a examiné leur dossier? Ne se considéreraient-ils pas d’autant plus frappés d’interdit? Et n’y aurait-il pas le risque d’une suffisance redoutable chez ceux qui seraient agréés, et le risque tout aussi grave d’une partialité même involontaire dont ferait preuve la Commission, aux yeux des «rejetés»... ou même des «accueillis»?

Sans prétendre que la solution proposée soit la seule recommanda­ble, elle est celle que, avec quelques pasteurs, nous avons dès long­temps envisagée, la pratique ayant attesté qu’elle était en bénédiction aux époux d’abord, à la paroisse ensuite. De plus, elle honore la Paro­le du Seigneur.

L’exception admise concerne des époux qui, au temps de leur incré­dulité, de leur indifférence, ont connu aventures, difficultés, divorce, remariage, sans qu’ils aient jamais pris un engagement devant Dieu et devant l’Eglise. Leur découverte de la foi, leur rencontre avec le Christ a ouvert une nouvelle page dans leur vie. Mariés dès longtemps ou ma­riés d’hier, ils demandent à Dieu sa bénédiction et, pour la première fois, désirent manifester devant l’Eglise leur engagement dans la com­munion et le service du Christ. L’apôtre Pierre dirait à ces époux: « Vous êtes fils et fille des prophètes et de l’alliance que Dieu a traitée en disant à Abraham: Toutes les familles de la terre seront bénies en ta postérité... Dieu ayant suscité son serviteur Jésus-Christ l’a envoyé pour vous bénir, en détournant chacun de vous de ses iniquités.»1

Quant aux autres, mariés une première fois devant l’Eglise, puis di­vorcés, et désireux de recréer un foyer avec un ou une célibataire ou une personne elle aussi divorcée, il convient d’engager avec eux un dialogue éclairé par la Parole de la vérité et de la miséricorde. Cela peut prendre la tournure que voici:

«Les difficultés que vous avez traversées, l’épreuve qu’était votre divorce, vous font apprécier d’autant plus le bonheur qui maintenant vous échoit. Cette nouvelle page ne saurait s’ouvrir dans votre vie sans que vous ayez réfléchi aux raisons de votre échec passé

«L’engagement que vous aviez pris devant Lui a été rompu... Je vous ai fait connaître ce que Jésus dit de celle ou de celui qui épouse

1/ Ac. 3.25-26

221

une personne divorcée. Cela peut vous apparaître choquant, voire in­compréhensible. Il faut pourtant que vous l’entendiez. Cette parole m’amène donc à vous poser une première question: Avez-vous recon­nu sinon votre faute, pour le moins la part de torts qui vous incom­bait dans le divorce survenu? Si oui, il appartient au Seigneur d’en­tendre votre repentance, partant, de vous délier de votre premier engagement. Et cela signifie des choses concrètes. C’est réconcilié avec le Christ, c’est assuré de son pardon, mais aussi réconcilié et, j’ose l’espérer, en paix avec votre précédent conjoint, que vous envi­sagez un nouveau mariage. Celle ou celui dont vous vous êtes séparé a reconnu le caractère définitif de votre rupture. Cela signifie aussi que vous avez demandé l’accord de votre ou de vos enfants s’ils sont en âge de vous le donner.

«Toutes choses étant ainsi mises en lumière, comme vous je crois à la grâce de Dieu; avec vous et avec votre nouveau conjoint je suis as­suré qu’en réponse à votre attente, Il bénira votre foyer. Mais pour au­tant ne faut-il pas passer sous silence la Parole qui demeure. Ensem­ble, nous voulons honorer le Seigneur devant les hommes et devant l’Eglise, attester que sa Parole est la vérité qui éclaire et qui sanctifie. Le Seigneur qui vous fait grâce attend de vous un témoignage.

«Vous voici mariés à l’Etat civil. Je vous propose à choix, ou bien d’être accueillis à l’église à l’heure du culte du dimanche matin, ou bien, comme c’est la coutume, d’avoir cette fête avec vos familles et ceux de la paroisse qui se joindront à vous, le jour qu’il vous plaira de choisir. Cette célébration ne sera pas comparable à une habituelle bé­nédiction nuptiale.

«Certes, l’église sera là; et si c’est un samedi, je la convierai avec la recommandation d’être présente. Elle se réjouira avec vous, avec vo­tre famille et tous vos amis. Cette rencontre sera un culte d’actions de grâce. Et pour en marquer la solennité, j’inviterai tous ceux qui le peuvent et en ont la liberté de partager la cène avec vous. Car, à cette occasion, par ce pain partagé, nous attesterons que vous êtes accueil­lis dans l’Èglise tel un nouveau foyer.

222

«J’apporterai un message éclairé par l’Ecriture. Il y aura place pour de la musique et pour des chants. Toutefois, devant l’église, vous ferez une déclaration inhabituelle et,après vous,je la commenterai.

«Dans un témoignage personnel, tels des conjoints unis en Christ et désireux de Le servir, vous direz l’échec passé, la repentance vécue, la grâce reçue par la foi, la joie de votre rencontre et de votre amour mutuel; enfin, — et c’est le plus important — vous direz votre certitu­de et votre attente. L’Eglise n’ayant nulle autorité pour déclarer que votre premier engagement a été rompu de bon droit, vous croyez que le bonheur de votre nouveau foyer attestera devant tous que Dieu vous a fait grâce et vous accorde sa bénédiction.

«Je lirai ensuite le texte de Matthieu 5.32 et je soulignerai la pro­messe du Seigneur nous assurant que là où la faute a abondé, la grâce surabonde. Puis j’inviterai F Eglise à se réjouir de votre repentance et de votre foi, à se joindre à ma prière d’intercession vous confiant à la souveraine miséricorde de Dieu signifiée par le bonheur dont votre foyer sera l’expression.

«Et nous nous réjouirons ensemble autour de la table sainte.»

J’en apporte ici le témoignage: une telle célébration honore le Sei­gneur et sa Parole. J’ose même dire que dans le désordre conjugal contemporain, ce témoignage à la fois public et ecclésial souligne pa­radoxalement la sainteté et l’indissolubilité du mariage.

Précisément parce qu’en cette occasion il n’y a pas d’engagement et de bénédiction solennellement signifiées, l’église redécouvre le sé­rieux de l’engagement des époux lors des bénédictions nuptiales ha­bituelles.

Plus qu’à l’ordinaire, elle est rendue consciente de sa responsabilité envers les nouveaux foyers.

Par la grâce de Dieu, l’apparent opprobre que la Parole jetait sur un tel foyer devient une occasion de repentance, de foi, de témoignage impressionnant pour ceux qui l’entendent ou qui, par la suite, en prennent connaissance ou en sont les observateurs.

J’en suis assuré, et l’expérience l’atteste, Dieu bénit réellement une maison ainsi rebâtie et consacrée.

223

L’imposition des mains,
l’onction d’huile

Dans l’Ecriture, ces deux gestes ont des applications personnelles fréquentes et diverses. Et pourtant nombreux sont les pasteurs et les anciens qui reconnaîtraient qu’ils limitent le premier de ces gestes à l’accompagnement de la parole de bénédiction à la fin d’un service et qu’ils ignorent ou ne portent guère d’attention à la pratique de l’onc­tion d’huile. Il en est ainsi parce qu’ils s’achoppent à un premier obs­tacle: ils disent que cette pratique n’obéit à aucun ordre précis du Sei­gneur, à la différence du baptême et de la Cène. A quoi on peut objecter qu’en faveur des malades, outre la promesse de Marc 16.18 «ils imposeront les mains aux malades et les malades seront guéris», il y a la pratique clairement mentionnée par Marc 6.13 au sujet des disciples envoyés deux à deux: «Ils oignaient d’huile beaucoup de malades et les guérissaient. »

Ils s’achoppent à deux obstacles:

Celui du magisme qui attribue aux gestes une valeur indépendante de la recherche et de l’accord du Saint-Esprit.

Celui d’une piété désincarnée, même rationnelle, qui ignore ou ne fait aucun cas des signes visibles de la grâce invisible.

En vérité, et si étonnant que cela puisse paraître, ces deux écueils ré­sultent d’une méconnaissance ou même d’une crainte pouvant aller jusqu’à un refus de la vie dans l’Esprit. Et cette réticence n’est pas sans conséquence dans l’Eglise d’aujourd’hui.

Il est vrai que parmi ceux qui, sans cesse, se réclament de l’expérien­ce de Pentecôte, on peut voir occasionnellement des emportements doctrinaux et pratiques fâcheux. Mais cela ne saurait jamais justifier une prudence et une prétendue sagesse pastorales qui, finalement, amènent des serviteurs à redouter toute expression de la vie de l’Esprit saint et empêchent leur communauté de bénéficier des richesses que le Seigneur leur réservait. N’ai-je pas entendu de mes propres oreilles tel

224

pasteur rendre grâce à Dieu de n’avoir jamais vu aucune manifestation charismatique dans son église et tel autre mettre en garde ses fidèles contre ces «phénomènes suspects sinon diaboliques»? (sic)

Outre que de tels propos discréditent tous ceux que le Seigneur équipe de dons charismatiques y compris celui de la glossolalie, on interrogerait volontiers ceux qui les tiennent ou les écrivent, afin de savoir quelles manifestations de grâces et de puissance connaît alors leur service et celui de leur communauté?

Si les disciples de Jésus eux-mêmes ont entendu le Seigneur leur re­commander de n’envisager ni témoignage, ni ministère avant qu’ils aient reçu cette puissance d’En-haut, et si l’Eglise née de l’Esprit de Pentecôte est manifestement caractérisée comme celle à laquelle «il ne manque aucun don»1, comment de tels ministres accordent-ils l’Ecriture avec leur ecclésiologie? N’en sont-ils pas à sauvegarder des dispositions et réticences personnelles ou ecclésiales propres à une tradition discutable? Le Seigneur ne nous invite-t-Il pas à entendre et à vivre ce que l’Esprit saint dit encore aujourd’hui à l’Eglise?

Assurément, l’Esprit n’est pas lié aux signes, et négliger le signe n’est pas nécessairement négliger l’Esprit et ses dons. Dieu en dispose souverainement, que l’on tienne les gestes rituels pour indispensables ou superflus (deux extrêmes). Mais tout aussi assurément, Dieu nous demande-t-Il de dispenser droitement la Parole de la vérité et non d’opérer des choix dans ce qu’il nous plairait d’en admettre et d’en mettre en pratique. Encore faut-il que notre obéissance ne soit pas aveugle mais réfléchie et responsable. Dieu ne nous accorde pas son Esprit comme un trésor privé, à cacher sous le voile de notre pudeur personnelle. Dans la communion du Saint-Esprit, Jésus a *fait* et enseigné2. Dans une même communion, l’Esprit s’attend à ce que nous soyons les instruments humbles et fidèles de Sa puissance. S’y soustraire par respect de je ne sais quelle tradition ou la contester par des raisonnements, c’est courir le risque de la négligence3, et finale­ment, celui de la désobéissance.

L’imposition des mains est d’abord un geste d’identification et, par suite, un geste de transmission. Quand le sacrificateur de l’ancienne

1/ 1 Co. 1.7

2/ Ac. 1.1-2

3/lTi. 4.14

225

Alliance impose les mains à l’animal offert en holocauste1 puis à ce­lui chassé au désert2, par ce geste il signifie et prophétise ce que la mort expiatoire de Christ accomplit, au bénéfice de tout croyant se reconnaissant pécheur et se saisissant de la grâce que lui apporte la médiation du Sauveur. Par l’identification au Christ crucifié et res­suscité, la personne coupable est libérée de tout jugement et rendue à sa liberté de créature bénie de Dieu. C’est pourquoi le geste de l’im­position des mains est considéré, par l’épître aux Hébreux, comme «une des données fondamentales de la Parole»3. Appliquée à une personne (ou à un groupe de personnes) ou à une Assemblée, il attes­te que les mains du Seigneur s’étendent sur eux ou sur elle. C’est pourquoi ce geste trouve en l’Ecriture plusieurs applications.

*Un geste de bénédiction*

Par exemple, celle d’un aïeul sur ses descendants4; celle du sacrifica­teur sur le peuple assemblé et, dans la nouvelle Alliance, celle de l’an­cien ou du pasteur sur l’église réunie5; ou encore, à l’imitation d’un ges­te de Jésus, celle d’un père sur ses enfants6.

*Un geste de consécration et de solidarité*

Toute l’église d’Antioche, ayant reconnu l’appel au service de Bar- nabas et Saul, les consacre au service et s’associe fraternellement à leur vocation par l’imposition des mains. Les églises de Lystre et d’Icone eurent un même geste à l’heure de la vocation de Timothée et de son départ comme accompagnateur de Paul7. Aujourd’hui, on en trouve l’application dans la consécration, par l’Eglise, des nouveaux pasteurs, diacres, diaconesses.

*Un geste communicateur de l’Esprit saint ou de quelque don de l’Esprit*

Certes, ainsi que nous l’avons déjà écrit, l’Esprit souverain n’est nul­lement lié à nos gestes et les dons de l’Esprit doivent être d’abord dési­rés par ceux qui en sont bénéficiaires8. Mais si l’on admet que tout candidat au baptême est un nouveau-né dans la foi, il y a lieu de recom­mander que son baptême d’eau soit accompagné de l’imposition des

1/ Lv. 1.4; 4.15; 8.14 2/ Lv. 16.20-22 3/ Hb. 6.2

4/ Gn. 48.14 5/ Lv. 9.22; Nb. 6.23-27 ; 6/ Mt. 19.15

7/Ac. 13.3; 1 Ti. 4.14; lCh.23.13

2 Ti. 1.6; cf. aussi Ac. 16.2 8/ 1 Co 12.31

226

mains en vue du don de l’Esprit, imposition également donnée com­me un signe attestant la bénédiction du Seigneur et l’accueil fraternel de l’Eglise. C’est pourquoi là où la confirmation des catéchumènes est encore en usage, elle aurait à s’accompagner de l’imposition des mains, appel au Saint-Esprit pour qu’il affermisse les jeunes dans la foi et les équipe pour le témoignage et le service chrétiens.

*Un geste en vue de la guérison des malades*

Les guérisons opérées par Jésus, avec ou sans imposition des mains, sont des démonstrations de sa Messianité1. On peut les distin­guer de celles opérées par les disciples. Celles-ci accompagnent et au­thentifient la vérité de la parole prêchée2, attestent la foi de l’Eglise3, participent aussi de la richesse des charismes de l’Esprit saint4.

Il est connu qu’une partie de l’Eglise a écarté cet acte de foi en dé­clarant péremptoirement que le ministère de guérison et les charismes n’avaient plus cours dans l’Eglise d’aujourd’hui. Cela est démenti par l’Ecriture elle-même qui ne laisse jamais entendre que la compas­sion de Dieu envers les malades soit limitée à une période de l’Histoi­re. Cela est démenti aussi par les faits. Ce vingtième siècle, si enténé- bré sous tant d’aspects, est aussi un siècle de réveils spirituels puissants, accompagnés des «signes» annoncés par l’Ecriture: des martyrs, des miracles, des guérisons, et même des résurrections. Ain­si, le sceau de Dieu est mis sur le ministère d’évangélistes, de pasteurs, d’anciens, qui, dans leur obéissance à la Parole et à F Esprit, impo­sent les mains et voient leur prédication confirmée par ces manifesta­tions d’En-haut5. C’est pourquoi, aux ministres justement attentifs à une théologie biblique et à sa mise en pratique, on peut recommander ce qui suit:

-L’imposition des mains est inséparable de l’annonce de la Parole du salut. Elle est inséparable aussi de la foi du serviteur, motivée par sa compassion envers les malades et par l’Esprit communi­quant la pensée du Seigneur à leur égard.

-Le geste de l’imposition des mains ne sera jamais un acte rituel ir­responsable. Au contraire, accompagné d’une parole du Seigneur,

1/ Es. 35.4-10; 61.1-3; Jr. 33.6; Mt. 9.6-7, etc. 2/ Ac. 4.30

3/ Mc 16.18 4/ Ac. 28.8; 1 Co. 12.9 5/ Mc 16.20

227

il sera l’expression de Son intervention dans l’épreuve physique, morale, spirituelle, que traverse tel souffrant confié à la compas­sion de l’église locale.

* Si le serviteur est au bénéfice d’un charisme de guérison ou de mi­racle, il veillera à l’exercer en accord avec les anciens et, quand cela est possible, en accord avec la paroisse elle-même. En effet, les dons de l’Esprit ne sont pas la propriété d’un homme ou d’une femme, mais celle de la communauté à laquelle est joint le ou la bé­néficiaire du don.
* Dans l’exercice de ce charisme, le malade n’est pas seul à être se­couru et béni; la communauté l’est aussi avec lui. De plus, cet ac­compagnement communautaire assure à celui qui impose les mains l’approbation du Seigneur et son secours protecteur. Car un tel ministère accrédite la Parole et provoque en retour les contesta­tions de l’Adversaire, défié par ces bénédictions.
* L’imposition des mains demeure un geste communicateur de la vie de l’Esprit saint. Sur le chemin d’une guérison, il peut être un en­couragement, une force renouvelée, un apport ponctuel, à la fois physique, psychique et spirituel. Il peut donc être renouvelé et asso­cier les mains de quelques-uns - des anciens en particulier - à celles du pasteur.

-Il va de soi que l’imposition des mains ne saurait être pratiquée sans une conviction intérieure et sans une motivation précise. Il est souhaitable qu’elle soit accomplie avec l’accord de la personne concernée. Si celle-ci l’a elle-même sollicitée, il convient qu’elle en motive la raison. Il convient aussi que dans cette circonstance, elle dise sa foi, sa volonté d’obéir à ce que le Seigneur pourrait avoir à lui montrer et à lui communiquer. C’est dire aussi que l’imposition des mains doit être précédée d’un entretien personnel et, sauf ex­ception, engager l’accompagnement spirituel de la personne con­cernée.

228

**L’onction d’huile**

L’enseignement circonstancié qu’en donne l’apôtre Jacques suffît à en justifier la pratique, avec le simple constat que celle-ci ne connaît pas, aujourd’hui, la fréquence qu’elle avait au premier siècle. Et cela s’explique. Pourquoi recourir à l’onction d’huile alors que la médeci­ne offre, et avec quelle efficacité, le secours et la guérison attendue des malades gravement atteints?

Une mise au point est donc d’abord nécessaire.

S’il y a lieu, en effet, de rendre grâce à Dieu pour les bienfaits sou­vent extraordinaires de la science médicale, il est nécessaire aussi de tenir compte de ce que l’apôtre Jacques met en lumière et que la mé­decine ne saurait prendre à son compte.

Il est de plus en plus reconnu que l’être psychique et spirituel tra­duit physiquement le mal dont il est atteint. Mais l’apôtre Jacques ajoute que la solidarité entre les trois parties de notre personne s’étend à cet autre «corps» qu’est l’église locale. Il la dit concernée par la maladie épuisante qui peut atteindre l’un ou l’autre de ses membres.

Et c’est de cela qu’il est question dans Ponction d’huile qu’au­raient à pratiquer les anciens de la paroisse. En voici donc les diffé­rents aspects:

*«Quelqu'un parmi vous est-il malade?»*

Il s’agit donc bien d’un membre de la communauté De plus, il est précisé que le mal dont il souffre l’a mis dans un état d’épuisement tel qu’il n’est plus à même de faire face seul. Cette «asthénie» (mot grec employé par l’apôtre) - elle peut être aussi bien physique que psychi­que ou spirituelle) - l’amène à requérir du secours.

*«Qu'il appelle les anciens»*

Bergers de la paroisse, ils sont les premiers concernés selon l’ensei­gnement paulinien: «Si un membre souffre, tous souffrent avec lui»1.

1/ Co. 12.26

229

E apôtre précise les cinq aspects de leur intervention:

* Il spécifie que leur démarche est une réponse à l’appel que leur adresse le malade.
* Ils sont conviés à entendre la confession qu’il peut être appelé à leur faire. Eclairé par l’Esprit ou à la suite d’un entretien avec les anciens, le malade peut établir une relation de cause à effet entre son asthénie et une désobéissance, une incrédulité, une faute, un in­terdit.
* Conséquemment à cette confession privée (à ne pas colporter, puisque le sang du Christ l’a effacée!) les anciens l’assureront du pardon du Seigneur et prieront pour sa guérison (.. .éventuellement accompagnée d’une libération d’un esprit de culpabilité ou d’une mainmise de l’Adversaire).
* E entretien avec le malade, ses aveux et sa confession, peuvent ame­ner les anciens à discerner qu’il n’est pas seul en cause. Son «asthé­nie», tel un abcès de fixation, peut révéler que le corps lui-même - la paroisse - est malade, qu’il est l’expression des erreurs, des fau­tes, des oppositions qu’elle connaît. Les anciens auront donc, eux aussi, à s’humilier devant Dieu et, avec le patient, à recevoir la grâ­ce du Seigneur.

-En précisant que la prière du juste à une grande efficace, Jacques rappelle l’exigence d’unité de cœur et d’esprit accompagnant l’in­tervention des anciens; au besoin l’éventuelle repentance et récon­ciliation à laquelle ils auraient à consentir avant toute intervention auprès du malade. Cette même exigence lui sera aussi communi­quée, toute maladie pouvant être vécue comme une occasion de sanctification, soit aussi d’abandon et de réparation d’une faute

*«Qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur»*

On peut se demander si l’huile, outre sa signification spirituelle (présence et œuvre de l’Esprit), a une action thérapeutique. Les deux aspects sont à retenir et rappellent que l’onction faite à un malade au nom du Seigneur n’exclut ni l’intervention du médecin ni celle des re­mèdes qu’il peut ordonner.

1/ Lv. 8.12; Ps. 133.2; 1 Sm. 16.13; dans ces textes l’onction est en rapport avec la vocation au sacerdoce ou à la royauté.

230

En pratique, le geste se fera avec la main droite, les quatre doigts trempés dans l’huile oignant le front du malade1. Une huile légère­ment parfumée sera choisie de préférence.

*«La prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera»*

La foi ne produit pas la guérison, elle la demande et la reçoit. Elle n’est donc pas agent de santé, elle est bénéficiaire de l’intervention du Seigneur qui guérit. Cette vérité élémentaire doit être rappelée, en tout cas partagée avec la personne malade.

La foi connaît une seule assurance: celle qui a pour fondement l’œuvre accomplie à la croix. La résurrection au dernier jour n’est pas encore le partage d’Israël et de l’Eglise, et il n’est dit nulle part que la volonté du Seigneur soit toujours de guérir ceux qui lui appartien­nent. Nous sommes assurés que Dieu veut et donne le meilleur à ceux qui s’attendent à Lui. Le meilleur n’est pas nécessairement la guéri­son. Le meilleur peut être la force renouvelée et la paix communiquée pour traverser l’épreuve et peut-être se préparer au véritable «relève­ment»: la résurrection. En ce sens, Ponction d’huile a aussi sa justifi­cation dans la Parole du Seigneur aux disciples qui, dans la maison de Simon, contestaient le geste de la femme versant sur Lui une huile de grand prix: «Elle m’a oint en vue de mon ensevelissement»1.

Paul nous en instruit: «S’en aller et être avec Christ peut être de beaucoup le meilleur»2.

En vérité et de toute manière, Ponction d’huile est une bénédiction. Les démarches qui la préparent, les gestes qui l’accompagnent, sont tous purificateurs et édificateurs de la personne qui la demande, des anciens qui la pratiquent, de la communauté qui s’y associe.

Conjointement à la prière pour les malades, Jésus a prévu et accré­dité dans P Eglise du premier siècle les gestes de l’imposition des mains et de Ponction d’huile; le premier, tel un prolongement, une vi­sualisation du message du salut adressé à tous les hommes; le second, telle une actualisation du Royaume associé à la guérison et à l’édifica­tion de la communauté toute entière.

1/ ML 26.12

2/ Ph. 1.23

231

Si l’on s’en tient strictement au Nouveau Testament, le plus habi­tuel des deux est assurément l’imposition des mains. C’est pourquoi, en conclusion, nous devons reconnaître que demeure, dans F Eglise d’aujourd’hui, une certaine perplexité quant à la pratique de ces ges­tes. Suivant leur appartenance confessionnelle, les uns réservent l’im­position des mains à la bénédiction et à la consécration, et l’onction d’huile aux malades. D’autres pratiquent couramment l’imposition des mains aux malades rencontrés lors d’une évangélisation et réser­vent Fonction d’huile aux malades membres d’une communauté, l’épître de Jacques ayant précisé: «quelqu’un *parmi vous,* est-il ma­lade...».

Faut-il arguer de l’imprécision de la doctrine pour en refuser l’ap­plication? Dieu «donne F Esprit à ceux qui lui obéissent» et qui, au­près des malades, manifestent Sa compassion1. L’Esprit est donc à même d’inspirer au serviteur la pratique convenant à la situation de ceux auprès desquels il intervient au nom du Seigneur.

1/ Le 1.72; 10.37; Ac.

5.32

232

CHAPITRE 7

Le célibat

L’Ecriture fait constante référence à la vie du couple et de la famille dans l’enseignement qu’elle donne au sujet de l’église locale. Il y a donc lieu de s’interroger quant à la place et aux attentions particuliè­res à accorder aux célibataires, aux veufs, aux veuves, aux divorcé(e)s.

Si l’on peut admettre, sauf fréquentes exceptions, que leurs condi­tions matérielles sont mieux assurées aujourd’hui qu’au temps de l’Eglise primitive, leurs difficultés morales et spirituelles sont compa­rativement aggravées parce que le présent siècle, dans son développe­ment, confine les gens dans une solitude souvent insupportable.

Envisager des réponses pratiques à ces situations, c’est en avoir d’abord éclairé les données essentielles.

L’Ecriture fait du célibat une vocation, assortie d’un ministère tel celui de Paul, c’est-à-dire et en pratique, une vie offerte à Dieu et au prochain.'

Elle le présente tel un choix délibéré, souvent lié à des conditions d’existence dangereuses ou incertaines, cependant recommandable à beaucoup d’égards.2

Cela étant rappelé, il faut dire que le célibat «obligé», vécu au jourd’hui par nombre de femmes non mariées, divorcées, veuves, mais également par des hommes en beaucoup plus petit nombre, est souvent pour elles et pour certains d’entre eux, une réelle souffrance. Et il faut avoir la simplicité de le reconnaître: l’Eglise en général

1/ Cf. Mt. 19.12 et 1 Co. 7, 32

2/ 1 Co. 7.26

233

s’intéresse peu à cette «affliction» et à la consolation que, au nom du Seigneur et dans l’église locale précisément, elle aurait à transmettre, peut-être aussi à concrétiser. Comment?

* Il y aurait d’abord à rétablir la vérité occultée — sinon contredite - par l’Eglise elle-même. En quels termes parfois superficiels ou mépri­sants n’a-t-elle pas parlé de la sexualité? De surcroît, quelles fausses considérations n’a-t-elle pas porté à la spiritualité qui ignore le désir le plus humain — aimer, être aimé — et qui l’engage si facilement à sublimer le désir, à exalter le célibat et à feindre d’ignorer que cette fausse sainteté peut conduire à des refoulements, à de l’auto­accusation, à des perversions de pensées, de sentiments, parfois de comportements?

L’homme et la femme ont une vocation à l’amour, et c’est cela qu’il faut dire d’abord et justement à ceux qui souffrent de n’avoir pu ou de ne pouvoir étancher leur soif naturelle d’affection.

Mais la vérité ne se limite pas à cela. Quand l’Eglise rappelle aux célibataires qu’elles ou qu’ils ont à «se marier selon le Seigneur»,1 les encourage-t-elle à prier et prie-t-elle elle-même pour que les jeunes ou moins jeunes, ou les veuves et les veufs en âge de se remarier, rencon­trent des conjoints authentiquement chrétiens? Le souci de voir se construire des foyers en Christ, la solidarité à garder avec ceux et cel­les qui refusent l’aventure amoureuse et demandent à Dieu un con­joint connaissant le Seigneur, l’amène-t-elle à une évangélisation ou à une catéchisation ayant pour fruit souhaité des hommes convertis que beaucoup de femmes converties souhaiteraient épouser?

* Prendre à cœur les difficultés d’un célibat obligé, c’est aussi affer­mir la foi des uns et des autres, en gardant à l’Evangile son authenti­que saveur. En effet, la souffrance de beaucoup est aggravée parce qu’ils butent sur trois difficultés:

-Le silence de Dieu en réponse à leur prière demandant à rencon­trer le compagnon ou la compagne qu’il leur destine.

1/ 1 Co. 7.39

234

— La pensée qu’en refusant de céder à l’impudicité et aux constan­tes sollicitations d’un monde envahi par la sensualité, ils sont fi­nalement frustrés d’une part importante de leur vocation d’homme ou de femme: un amour pleinement vécu, la joie d’une famille.

-Leur solitude, d’autant plus lourde à porter que l’Eglise ne paraît pas s’en préoccuper, tandis que le monde, lui, multiplie à leur in­tention les offres et les occasions plus ou moins contestables d’apaiser momentanément leur faim de partage et de commu­nion.

A ces trois difficultés réelles, il y a des réponses à donner.

Le silence de Dieu ne correspond pas nécessairement à ce qu’ils imaginent. Il faut donc saisir les occasions d’en parler. Il convient d’abord d’affermir leur certitude que Dieu entend la prière et qu’en l’occurrence elle peut se réclamer de l’accord de Sa volonté. Parallèle­ment, il faut mettre en lumière les obstacles à l’exaucement. Le plus évident est un manque d’hommes, nullement imputable à Dieu. Combien de ceux qui auraient dû naître ont-ils été refusés par ceux à qui Dieu voulait en confier la procréation? Combien d’hommes sont- ils détruits par l’avortement, la violence, la guerre, les accidents? Plus encore, et comme déjà dit, combien manquent à l’appel parce qu’ils sont présents au stade, à mille et une compétitions professionnelles, sportives, ludiques, mais ignorent l’engagement spirituel et ecclésial qu’une femme de foi aimerait partager avec un conjoint?

S’il y a tant de femmes seules, abandonnées avec enfants, il fau­drait rappeler parfois les conditions dans lesquelles beaucoup d’entre elles se sont mariées, leur insouciance et leur facilité de comporte­ment ayant contribué à l’établissement d’une mentalité se réclamant de beaucoup de droits, mais rarement de devoirs. Souvent captives, elles aussi, de cette école d’égoïsme, de plaisirs et de considérations à courtes vues, c’est devant ses fruits amers qu’elles découvrent le prix de leur fausse liberté.

235

Elles n’ont pas tort de demander aide au Seigneur, mais II ne peut, en un tournemain, combler les vides résultant de plusieurs généra­tions d’impiété.

Profondément humain et disciple du Seigneur, Paul a su enseigner qu’il vaut mieux se marier que de brûler.’ Peut-être dirait-il au­jourd’hui que le célibat «obligé», vécu comme une obéissance à Dieu, vaut mieux que l’échec prolongé d’un mariage raté. N’en de­meure pas moins, pour la femme non mariée ou abandonnée, la question, elle aussi profondément humaine, d’une injuste frustration de tendresse et d’amour partagé.

Là aussi, il y a une réponse à donner. Notre terre sortie des mains du Créateur ne cesse de nous la suggérer.

Les perfections de Dieu, donc celles de son Royaume, ne se voient- elles pas dans sa création?2 L’amour a d’autres dimensions que celle de la sexualité. Tout ce que nos sens perçoivent — la variété des fleurs, la chaleur du soleil, la caresse du vent, la douceur et le rafraîchisse­ment de Fondée, l’architecture des arbres, la saveur des fruits, le re­gard ou le rire de l’enfant, la beauté de l’homme ou de la femme, - participe de cet amour. De plus, formes, lignes, parfums, couleurs, tonalités, constituent cette richesse qui émeut nos sens et réjouit notre être tout entier. Or, il est écrit que, régénérés en Christ, nous sommes déjà ce que nous serons. Nous goûtons aux prémices. Quelle ne sera pas la plénitude! Le Royaume à venir, si différent soit-il du monde présent, en aura toute la richesse renouvelée.

Je ne l’ignore pas, Jésus a dit que ceux qui auraient part au Royau­me ne connaîtraient plus l’état du mariage.3 Faut-il pour autant lais­ser entendre que la bénédiction la plus grande - la grâce d’aimer et d’être aimé - ni goûtée, ni reçue par tant de célibataires, est à jamais perdue pour eux, alors que le centuple est assuré à ceux que leur fidé­lité au Seigneur aura conduit à des renoncements?4 Si le pauvre Laza­re connaît dans le sein d’Abraham une véritable consolation,5 si toute fidélité d’ici-bas reçoit sa récompense,6 si au temps convenable nous moissonnerons,7 quelle ne sera pas la plénitude du Royaume partagée

1/ 1 Co. 7.9

4/ Mc 10.30

7/ Ga. 6.9

2/ Rm. 1.20

5/ Le 16.22

3/ Le 20.35

6/Mc 9.41

236

à ceux qui ont été privés des plus grands biens du monde présent ! As­surément, le Royaume ne sera pas semblable à ce siècle. Mais il en aura les perfections sous une forme renouvelée. David était assuré que le bonheur et la grâce l’accompagneraient tous les jours dans la maison de l’Etemel.1 Cette félicité à venir n’a donc rien d’imaginaire. «Dans le Royaume de Dieu, l’homme n’est pas sans la femme, ni la femme sans l’homme. C’est ensemble qu’ils sont l’humain, l’image de Dieu. C’est ensemble, avec leur différenciation sexuelle qu’ils vi­vront la vie éternelle»2.

Encore ne faudrait-il pas méconnaître les bonheurs possibles et présents que Dieu sait offrir à ceux dont la vie est marquée par la soli­tude. Si ces biens sont différents de ceux qu’ils auraient espérés, ils ont tout de même des qualités de saveur et de renouvellement préféra­bles aux mets affadis que tant de couples aigris et malheureux ont en partage. Il y a des vies de célibataires que le Christ a comblées, ren­dues même exemplaires et enviables par le fruit abondant qu’en ce monde déjà elles ont porté. J’offenserais la modestie de celles ou de ceux que je serais tenté de citer. C’est pourquoi je tais leurs noms et leur situation, sans cacher qu’en vérité, des épousailles même réussies n’auraient pas comporté toutes les bénédictions dont leur service et leur consécration de femme et d’homme seuls furent suivies.

A juste titre, dans l’Eglise, une place très grande est accordée aux couples, aux familles. Pour eux sont prévus et organisés des cultes, des rencontres, des activités particulières, des retraites spirituelles, des camps, des sorties.

A juste titre aussi, les célibataires peuvent avoir la pensée qu’aucu­ne place ne leur est réservée dans aucune de ces activités, à moins qu’on ait un service à leur demander! En vérité, il y a, à cet égard, une négligence sinon une injustice à éviter et à réparer. La part des cé­libataires à la vie de la communauté doit être reconnue, mise en va­leur.

Dans les limites et la discrétion que cela suppose, toute célibataire ou femme seule, surtout si elle a un enfant, devrait être associée à la vie d’une ou deux familles de la paroisse, avoir occasionnellement

1/ Ps. 23.6

2/ «Amour et sexualité». R. Grimm. Cahier théol. n° 48, p. 26, Ed. Delachaux et Niestlé.

237

place à leur table, être rendues participante du cheminement et de la vie des enfants de ces familles.

Leur présence est aussi à prévoir et à mettre en valeur dans les com­munautés de maison.

Enfin, une place doit leur être faite dans les rencontres ou activités intéressant la famille ou la communauté. Leurs charismes et leur dis­ponibilité seront en bénédiction à la paroisse et elles en seront aussi les bénéficiaires. Car il est écrit: «Celui qui est généreux jouira de l’abondance; donne à boire aux autres et tu seras toi-même désal­téré.»1

Et il y a la réponse à donner à la solitude. L’attention à porter à ceux qui la connaissent et en souffrent doit s’accompagner d’un dis­cernement préalable. Si douloureusement ressentie soit-elle, il impor­te que cette solitude laisse d’abord voir son vrai visage. Car elle peut être du repliement sur soi, un inconscient rejet des autres, une impos­sibilité quasi-maladive de trouver un sens à la vie, un refus jamais avoué de s’aimer soi-même ou d’aimer les autres, une complaisance aux tourments et aux complexités d’une existence en vérité sans fon­dement et sans but.

Aucune offre de vie communautaire ne sera la bonne réponse à ce genre de mauvaise solitude. Au contraire, elle en exagérerait la malfai­sance. Car l’aide apportée ne sera pas reçue, provoquera même quel­ques lamentations: «On ne me comprend pas... personne ne s’inté­resse à moi... on me délaisse...»

Effectivement, la seule aide possible en réponse à cette solitude-là est d’abord celle d’un ministère de réconciliation, de guérison, peut- être de libération.

Quant à l’autre solitude, bonne à cause de la richesse qu’elle con­naît et permet de cultiver, elle proteste également à sa manière contre la maladie de la société ambiante; mais l’église locale en est aussi at­teinte. L’accueil qu’elle réserve à ses membres tient parfois plus à leur titre, leur honorabilité, leur service, leurs dons, qu’à leur vraie valeur,

1/ Pv. 11.25; Vers. A. Kuen.

238

c’est-à-dire à leur personne. Ainsi demeure inchangée la solitude de beaucoup de paroissiens, qu’ils soient mariés ou qu’ils soient solitaires.

La réponse à cette solitude-là ne se vit ni au culte dominical, ni à l’étude biblique, ni aux activités paroissiales, ni même à la prière communautaire en semaine. Car la place qui leur est trop souvent ré­servée tient encore une fois non pas à ce qu’ils sont, mais aux bien­faits que la communauté retire de leur présence.

C’est pourquoi la vraie réponse à cette solitude est dans la disponi­bilité d’un certain nombre de familles, ouvrant la porte de leur foyer à une personne seule ou à un couple seul, avec l’unique intention de rendre cette personne ou ce couple participants de ce qui se vit dans le foyer à l’instant où ils y sont accueillis.

Plus encore, la vraie réponse est dans les communautés de maison où, là enfin, la personne solitaire sera reçue pour elle-même, accueil­lie sans question. Là, elle échappe à la solitude parce que les relations amicales et fraternelles que de telles communautés contribuent à créer, valorisent la personne et l’insèrent dans une histoire qui, tout en restant la sienne, l’associe de plus en plus à celle des autres et au Royaume qui se prépare. Certes, la communauté de maison a bien d’autres richesses à son actif. Mais n’aurait-elle pour seule raison d’être que celle-là, elle serait entièrement justifiée. Peut-être faut-il ajouter que ce type de communauté serait à créer là où personne ne s’intéresse à la prévoir! En effet, dans cette fin de siècle, sont de plus en plus nombreuses les personnes qui ont pour pain quotidien une solitude éprouvante. J’exhorterais volontiers l’Eglise-institution à se renouveler par la multiplication de communautés de maison1.

1/ Pour mémoire, rappelons l’enseignement pratique donné par Paul à Timothée (lre épître, ch. 5)

1. La veuve avec enfant doit être d’abord prise en charge par les membres de sa propre famille.
2. Il faut encourager au remariage celles dont l’âge et la santé leur permettent de l’envi­sager.
3. La paroisse a une responsabilité particulière envers les veufs et les veuves privés de sou­tiens familiaux, mais aussi de soutien matériel.

S’il est vrai qu\*aujourd’hui de nombreux avantages sociaux répondent aux besoins dont Paul demandait à Timothée de s’occuper paroissialement, ce serait manquer à l’élémentaire *suite de la note à la page 240*

239

On peut enfin souligner que le célibat, d’emblée ou tardivement agréé comme une vocation, peut aussi conduire à une vie commu­nautaire entièrement consacrée à Dieu, soit dans une activité caritati­ve (exemple, les diaconesses de Saint-Loup, de Berne, de Béthesda, de Reuilly, etc.), soit dans une activité éducative (exemple, les diacones­ses du Lândli et leurs Instituts de formation et d’enseignement scolai­re et ménager), soit dans un service d’accueil, d’artisanat, mais sur­tout de prières et de louanges (exemple, les sœurs de Grandchamp, de Pomeyrol).

*suite de la note précédente*

piété (cf. Jq. 1.27) que de considérer de telles situations comme résolues parce qu’elles le seraient matériellement. A la Table sainte, le pain rompu et donné à l’église est aussi celui du cœur et de l’esprit. C’est celui dont les personnes seules, veuves ou non, ont aujourd'hui le plus faim.

A ce propos, il est juste de mentionner que des historiens ont vu dans les prescriptions de Paul l’esquisse de «Communauté de femmes seules», ancêtres des communautés monasti­ques féminines. Un texte tel que celui de Actes 9.39: «Dès son arrivée, on fit monter Pierre à la chambre mortuaire de Tabitha, où il trouva les veuves en larmes... Elles lui montrèrent les robes et autres vêtements que Tàbitha leur avait confectionnés quand elle était encore des leurs», laisse entendre que l’Eglise primitive aurait encouragé les veuves et femmes seu­les à une vie communautaire.

240

CHAPITRE 8

L’Eglise de demain

«Chaque jour, le Seigneur ajoutait à F Eglise ceux qui étaient sau­vés», dit le livre des Actes1. Dès sa conversion, en effet, la vie du chré­tien s’inscrit sur une double portée:

Il est appelé à croître dans la connaissance de Dieu et la sanctifica­tion, l’une et l’autre étant associées à sa vie cultuelle, personnelle et communautaire2.

Parallèlement, il doit prendre part à l’édification, au témoignage et aux services de l’église locale3.

**Faire et enseigner**

La pratique à laquelle conduit ce double appel est à la fois condi­tion et conséquence d’une croissance dans la vie en Christ. L’Evangile nous y rend attentifs: «Les disciples se rassemblèrent auprès de Jésus et rendirent compte de tout ce qu’ils avaient *fait* et *enseigné»\*.*

Il s’agit bien de faire et d’enseigner; et non le contraire. Il s’agit de vivre l’Evangile et, *dans sa mise en pratique,* de saisir le sens profond et véridique de la Parole du Seigneur.

En regard de cette exigence si souvent ramenée à un enseignement sans *effets pratiques,* s’expliquent les contradictions et les tentations dans lesquelles tombent non seulement les chrétiens personnellement, mais les églises elles-mêmes. Elles sont les victimes consentantes de

1/ Ac. 2.47 2/ Col. 1.10 3/ Ga. 5.13

4/ Mc 6.30

241

cette grave défaillance que Jésus reprochait aux Juifs: «Ce peuple m’honore des lèvres mais, au fond de son cœur, il est bien loin de moi»1.

* Eune de ces tentations est fréquente chez les protestants2 et prend la forme d’une torpeur spirituelle. Elle les englue dans une existence où la note dominante n’est plus leur dépendance du Christ *et de sa maison* mais — indépendamment de Lui et d’elle — leur profession, leur position sociale, communément appelée leur «standing». L’éti­quette «chrétienne» accolée à leur personne ne correspond guère à leur témoignage, ni à celui de leur paroisse. Ils en sont ou en devien­nent progressivement les membres invisibles alors qu’ils se réclament d’elle et volontiers pourvoient à ses besoins matériels. C’est ainsi qu’au lieu d’être un corps, la paroisse est le rassemblement sporadi­que de membres sympathiques, généreux, serviables au besoin, mais très souvent absents. Elle n’est donc pas une communauté de vie, ni une lumière sur le boisseau3; elle garde le nom d’une institution, au sens le plus commun de ce terme: un groupement de personnes léga­lement reconnu, régi par des lois et des coutumes. En fait, elle sauve­garde un type de société, de morale et d’éducation, alors que sa voca­tion l’appelait à être la démonstration d’une humanité restaurée et vraiment nouvelle4.

Il en est ainsi parce que la qualité première requise des membres d’une paroisse n’est ni leur connaissance du Christ, ni leur commu­nion avec lui, ni leur soumission à sa volonté, mais leur déclaration d’appartenance à la dénomination paroissiale et, occasionnellement, leur fidélité à des tâches définies et bénévolement assumées.

* Parallèlement, il est une tentation particulière à beaucoup de com­munautés évangéliques. Elles requièrent de leurs membres une con­fession de foi, le baptême par immersion, la participation au culte et

1/ Mt. 15.8

2/ Pour mémoire et sans nous y attarder, on peut évoquer la tentation «romaine» par excel­lence, devenue même une des caractéristiques de cette église: l’identité chrétienne est recon­nue à toute personne confessant sa filiation au Dieu Père, Fils et Saint-Esprit et son salut gratuit reçu du Seigneur. Cependant, ce salut est appelé à s’enrichir de connaissances et d’oeuvres, conformément à une TYadiditon et à une Autorité dont cette église a l’exclusivité, les autres églises étant appelés à les lui reconnaître et à s’y soumettre.

3/ Mt 5.15-16; Jn 15-16 4/ 1 Co. 5.7; 2Co. 5.17; Ga. 6.15

242

à la cène, un clair témoignage de vie et de comportement. Mais la préoccupation première des membres de ces communautés n’est pas de devenir des instruments du Christ dans le monde. Non, l’essentiel de leur temps disponible, de leurs loisirs, de leurs centres d’intérêts, va à leur participation aux activités *propres à l’église elle-même:* réu­nions de prières, études bibliques, chant ou musique cultuelle; prépa­ration à l’école du dimanche et au catéchisme; collaboration aux œu­vres de la communauté, à ses groupes divers, à ses camps. En bref, la tentation réelle et constante, c’est que cette église locale se marginalise par rapport à la société et vive en autarcie, avant tout intéressée à sa propre existence.

* Enfin, il y a une tentation particulière aux églises de Réveil et de Pentecôte, et à tous les groupements ouverts au Renouveau charisma­tique: c’est qu’ils limitent la vie de l’Esprit saint à la recherche et à la pratique des dons spirituels. Non pas que leur valeur soit à mettre en cause. On pourrait au contraire souhaiter que toute église en soit ri­chement équipée. Cependant, si précieux soient-ils, ils ne sauraient dispenser ceux qui les exercent d’une connaissance réelle et renouve­lée de la Parole scripturaire. Négliger de s’en nourrir, de s’en laisser instruire et éclairer, c’est courir le risque personnel et communautaire de l’illuminisme, de la fausse prophétie, donc de l’égarement. Par ail­leurs, même si la glossolalie contribue à l’édification de la personne et, conséquemment à celle de la communauté1, le pain de vie reste la Parole. A lui préférer l’expérience, certes réjouissante, des manifesta­tions de l’Esprit, c’est oublier que tout est sanctifié non par les dons charismatiques, mais par la Parole2. Ce qui explique que des commu­nautés charismatiques connaissent des divisions, des conflits de per­sonnes et d’autorité, des défaillances chamelles. Ils sont les fruits de l’orgueil spirituel que la discipline et la rigueur de la Parole leur au­raient évité...
* Parmi les autres tentations que peut connaître toute vie paroissiale, multitudiniste ou strictement professante, on peut aussi mentionner cette grave confusion qui fait de l’église locale une salle d’attente du

1/ 1 Co. 14.4

2/lTi. 4.5; Jn 17.17

243

Royaume ou plus simplement du ciel. Les chrétiens, à côté d’autres préoccupations humaines pour ne pas dire strictement terrestres, se contentent d’être assurés de leur salut, un salut assorti de bonnes œu­vres complémentaires, quelquefois même un peu justifiantes et ré­confortantes !

A. Edvardsen met en lumière le processus commun à toute église, en fait la tentation par excellence:

Un historien évangélique a décrit les églises de la façon suivante:

a man - a message - a movement - a monument (un homme, un message, un mouve­ment, un monument).

Toutes les églises ont débuté par une période où des hommes et des femmes dé­couvraient Jésus: c’était le réveil. (...)

Vint la deuxième génération: les enfants de ceux qui avaient vécu le réveil. Ils transformèrent le réveil en église instituée, dotée d’une confession de foi et d’une doctrine. C’est eux, et eux seuls (naturellement), qui avaient une saine compréhen­sion de la Bible et de l’Eglise. Leur église était la seule véritable, et ils exigeaient de ses membres qu’ils obéissent au doigt et à l’œil. (...)

Puis ce fut la troisième génération, qui considéra la doctrine et la confession de foi comme des choses toutes naturelles. Elle accepta la doctrine sans avoir eu part à l’Esprit qui l’avait inspirée. C’est ainsi qu’on trouve des luthériens sans l’esprit de Luther, des méthodistes sans l’esprit de Wesley, des salutistes sans l’esprit de Booth et des pentecôtistes sans l’esprit de la Pentecôte. C’est ce qui se produisit avec les dé­nominations du temps de Jésus. Les juifs étaient le peuple de Dieu; ils avaient l’Ecriture, connaissaient la vérité. (...) Si Dieu désirait qu’ils se convertissent et qu’ils soient renouvelés, c’était la levée de boucliers! On brandissait son orthodoxie en répondant:

* Se convertir? Mais nous sommes fils d’Abraham! Nous n’avons pas besoin de conversion!

En termes modernes, cela donne:

* Nous? Mais nous n’avons pas besoin de nous convertir! Nous sommes luthé­riens, catholiques, pentecôtistes ou méthodistes. Nous sommes de bons chrétiens!

Mais Jean-Baptiste, poussé par l’Esprit de Dieu, dit:

* Produisez donc des fruits dignes de la repentance, et ne vous mettez pas à vous dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour père! Car je vous déclare que de ces pierres Dieu peut susciter des enfants à Abraham (Luc 3: 8)».1

• Mais il est des tentations *particulières aux ministres,* et F Eglise tout entière en est la première victime. Toute la théologie de ce dernier siè­cle en est l’expression.

1/ «Dieu n’enterre pas les églises mortes». Ed. Le Caillou rond. CH-1342 Le Pont, p. 47-48

244

Il est vrai que Dieu se plaît, parfois, à appeler à son service des hommes de haute culture. Moïse, Saul de Tarse, sont à compter parmi eux. Mais pour quelques-uns de ceux-là, combien d’hommes de mé­tier, doués d’une intelligence de l’esprit et du cœur plus que d’un sa­voir intellectuel, sont aujourd’hui comme hier les instruments effica­ces du dessein de Dieu. La plupart des prophètes et des apôtres étaient de ce type. Or, la grande tentation des ministres contempo­rains — elle me guette constamment aussi — est cet intellectualisme subordonnant toute la vie de l’Eglise non à l’autorité du Seigneur et de sa Parole révélée par l’Esprit, mais à ce que notre intelligence ra­tionnelle en admet et en conçoit. Ose-t-on faire remarquer qu’une fi­lière d’études nous amenant peu à peu à être les disciples d’un savoir universitaire plutôt que les disciples du Seigneur, nous induit sans cesse dans cette tentation? Elle fait trébucher nombre de brebis, à leur tour plus intéressées au savoir qu’à l’obéissance d’une foi fondée dans la Parole et éclairée d’En-haut.

L’intelligence nécessaire à la gérance et à la conduite de la vie de l’Eglise aurait à penser et à renouveler son savoir et sa force dans l’écoute du Seigneur, communautairement recherché dans la médita­tion, dans la prière, dans la communion de l’Esprit et des dons cha­rismatiques appropriés, et non pas seulement dans une étude *livres­que* de la Parole.

Tout observateur reconnaîtra qu’une telle gérance n’est pas la ca­ractéristique première des ministres d’aujourd’hui. Notre formation, souvent universitaire, nous prédispose à nous nourrir non pas du pain de vie, mais d’une science théologique constamment ressourcée et élaborée dans des rencontres, des conférences, des journées, des ex­posés, ou encore dans des revues, des études, des abrégés, des mémoi­res, des cours, le tout ou le détail étant débattu dans des colloques où sont confrontés des points de vue, des opinions, des notions, des con­jectures, des thèses...

Je n’entends nullement me faire ainsi le champion d’un christianis­me simpliste. Ce christianisme existe aussi et provoque parfois, non sans raison, l’indifférence ou le dédain. Nos Réformateurs, et après

245

eux, beaucoup de remarquables théologiens tels un Frédéric Godet, un Frank Michaëli, un John Stott, nous apportent la démonstration d’une théologie aux dimensions aussi profondes qu’étendues, riche d’une haute culture éclairée par une vie de prières et de foi exigeante à tous égards. Ce que nous apprenons à leur école, conjointement à leur science théologique, c’ est leur capacité à nous communiquer non leurs idées personnelles ou celles de leur époque mais, en authenti­ques pasteurs et docteurs, la substance même des textes bibliques.

L’Eglise contemporaine compte beaucoup d’hommes - et au­jourd’hui de femmes — à la science certaine. Cette science est-elle la garante du ministère qui leur est confié? Répond-elle à ce dont au­raient besoin les brebis? La «langue de bois»1 attribuée aux idéolo­gues est souvent aussi celle des ministres. Et quand s’y ajoutent quel­quefois leurs conceptions éminemment personnelles, sociales, politiques, de surcroît autoritaires, y a-t-il lieu de s’étonner que des temples soient désertés et que, dans certaines paroisses, l’église appa­raisse telle une institution respectable mais sans crédit et sans rapport avec l’intérêt du grand nombre?

**L’église de l’an 2000**

Est-il envisageable que les nombreuses et diverses églises greffées sur le tronc d’Israël et marquées par leur histoire particulière, soient demain, encore et toujours, ce que chacune d’elles est aujourd’hui? Cela serait regrettable et nous ferait craindre le juste jugement de Dieu.

A l’évidence aussi, même si cela s’avère nécessaire et urgent, il ne nous appartient pas de redresser et de tailler l’arbre de l’Eglise à notre gré. Cependant l’ordre est donné. Dieu demande à ses serviteurs d’être attentifs à sa Parole et aux temps dans lesquels ils vivent2. Cette fidélité-là, assurée de l’approbation de Dieu, nous fait espérer de grandes choses pour l’Eglise du troisième millénaire.

D’abord parce qu’on peut s’attendre à l’avènement du Seigneur. Eclairée par les nombreux signes qui l’annoncent, cette perspective

1/ un langage d’initiés

2/Pv. 4.20; J Th. 5.1

246

est un appel au réveil de tous les chrétiens1. En pratique, la rencontre du Christ et de son épouse place l’Eglise, quel que soit son nom, de­vant un double préalable: la nécessité d’une sanctification2, puis celle d’une convergence vers l’unité et l’édification d’un seul corps3. Selon l’Ecriture, l’épouse parée pour les noces est glorieuse, sainte, irrépréhensible4. Si, en réalité, l’Eglise se préoccupe de l’être, elle ne peut que consentir aux dépouillements et aux purifications qui l’at­tendent. Elle n’a donc pas à douter d’elle-même. Les épreuves et les difficultés qu’elle rencontre vont de paire avec sa vocation. Tout au long de l’Histoire, ces difficultés ont accompagné l’Eglise fidèle, avec le fruit glorieux qui en résulte toujours5. A fuir l’épreuve de la foi, à se conformer davantage à la sagesse confuse du siècle plutôt qu’à la Parole du Seigneur, elle risquerait de connaître l’affligeante condi­tion prédite par l’Ecriture et de plus en plus discernable dans le mon­de contemporain: celle d’une chrétienté imbue d’elle-même alors qu’elle est partout contestée. Il arrive qu’elle se rassure en accordant de l’importance aux formes extérieures de la piété, en acceptant que sa seule force - la croix, fondement d’une vie dans l’Esprit - soit ignorée du grand nombre, même démentie par sa propre conduite6. On sait le devenir d’une chrétienté aveuglée et apostate, négligeant et la justice de la foi, et la vérité salutaire, et l’amour fruit de l’Esprit. Elle clame attendre le retour du Christ; en réalité, sa tiédeur et ses compromissions l’associent à la venue de l’Antéchrist7.

Déjà du temps de Jésus l’ivraie, étouffant la semence du Royaume, est apparue dans le champ des scribes et des pharisiens qui s’étaient arrogés le pouvoir; ils étaient assurés de leur savoir et en avaient fait la structure intangible de leur système religieux. Cette prétention et la faillite qu’elle entraîne n’est pas morte avec les doctes membres du Sanhédrin. En tout temps, elle a entaché, parfois même corrompu l’Eglise. L’Esprit avertit que cette flétrissure sera particulière aux der­niers temps8.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1/ Rm. 13.11 | 2/ Hb. 12.14 | 3/ Ep. 4.1-16 |
| 4/ Ep. 5.27 | 5/ Le 12.32; 1 Th. 1.6; 1 Pi. | 1.11; 1 Pi. 5.10 |
| 6/ 2 Ti. 3.13-17 | 7/2 Th. 2.1-12; Un 4.1-6 |  |

8/ Mt. 24.11, 24; 2 Co. 11.13; 1 Ti. 4.1-2; 2 Pi. 2.1-3; 1 Jn 4.1

247

Comment l’éviter?

Jésus l’enseigne: s’il est donné aux disciples fidèles de discerner l’erreur de la vérité, et par là, de ne pas s’engager dans une voie d’égarement1, leur responsabilité première et constante n’est pas d’arracher l’ivraie, mais d’être le bon grain2 dans tous les terrains où ils doivent veiller à maintenir de véritables semailles.

En pratique, une voie de vérité est tracée devant les pas de l’Eglise fidèle. Un bref rappel de son histoire d’hier la montrerait liée à son Institution et aux signes extérieurs dont elle s’accompagne. Ils étaient adaptés au monde dans lequel, au lieu de camper, elle s’était littérale­ment installée, jusqu’à se confondre avec lui: sanctuaires de grandeur et d’importance significative, quasi dans chaque village ou localité; cathédrales imposantes dans les grandes villes; circonscriptions ecclé­siastiques recouvrant l’ensemble du territoire, avec autorités, cures et presbytères correspondants et adéquats.

Le champ, c’est le monde. En soi, le multitudinisme constantinien n’échappait pas à la souveraineté de Dieu. Il a permis de fructueux ensemencements et parfois d’abondantes récoltes. Son tissu civil, so­cial et religieux, est aujourd’hui déchiré et souvent en état de désinté­gration. Tout est en mutation. C’est jusque dans ses structures appa­remment les plus stables que s’effondre l’ancienne société, mal préparée à l’irruption - dans sa mentalité et ses mœurs autant que dans son territoire et ses ethnies - de populations migrantes, d’idéo­logies, de religions, de mystiques nouvelles, de techniques et de pou­voirs médiatiques inquiétants parce que non contrôlables et sans moyens connus d’y faire face. L’homme d’aujourd’hui sait tout ce qui le menace. Mais il ne sait plus ce qui le motive et le rassure.

Dans ce contexte, il est évident que l’Eglise fidèle est en situation privilégiée. Au reste, le Seigneur lui-même l’invite à se redresser et à faire front3. Son histoire, son vécu, autant que l’accompagnement de F Esprit et l’intelligence renouvelée qu’elle en reçoit, permettent qu’elle discerne deux priorités en accord avec ses moyens d’actions.

Premièrement, F Eglise doit *entrer en exode,* c’est-à-dire sortir de son état d’assujettissement à l’Egypte. En pratique, elle doit encore

1/2 Pi. 2.18

2/ Mt. 13.24-30

3/Lc21.28

248

et toujours parler à tous les Pharaons, à tous les intendants et chefs de corvées qui prétendraient régner sans Dieu et s’attendraient à être tenus pour des Maîtres incontestables. A tout niveau social, économi­que et politique, elle doit attester que le Christ est seul Seigneur et que Ses ordres prévalent sur tout ordre des choses qui tendraient à étouf­fer Sa voix de justice.

Mais un tel message la concerne, elle la première. Elle doit donc cesser de confondre sa propre autorité, liée à ses traditions et à son ancienneté, avec l’autorité et les prérogatives du Seigneur.

Elle doit garder attention au travail des hommes et à leurs loisirs, en rapport avec leur pain quotidien et celui des autres. Où qu’il s’exerce et quelle qu’en soit la nature, son labeur doit prendre sa part de leurs peines. En certaines situations, elle aura à dénoncer l’iniquité d’un ramassage de la paille et de l’argile qui aurait pour seule fin la réussite économique et étatique des personnes ou du régime en place.

Cette «entrée en exode» la concerne d’une autre manière. Elle doit cesser de se préoccuper avant tout d’elle-même. Elle doit cesser de confondre l’œuvre de Dieu avec tout ce qu’elle programme et dépen­se à la fabrication et à la cuisson des briques constituant l’établisse­ment et la constante réparation de la maison à l’abri de laquelle elle subsiste et parfois se complaît.

L’autre priorité, conséquence pratique de la première: elle ne doit plus rechercher les égards, le respect, les honneurs, la considération de l’Egypte, mais - dût-elle provoquer l’incompréhension, voire le refus et même l’hostilité - être en tout domaine celle «par qui l’Evangile arrive au monde»1. Avec toutes les implications qui pour­raient en résulter pour les pasteurs et pour les fidèles.

Certaines de ces implications les concernent tous.

Le savoir accommodé à l’Egypte perd singulièrement de sa valeur dès l’instant qu’on entre au désert. La sécurité n’est plus dans une connaissance convenant à un peuple «assis près des pots de viande et mangeant à satiété»2. Certes, au-delà de la nuit de Pâques et du sang protecteur de la mort, il est des richesses à emporter. A une condition:

1/ Titre d’un article du *Christianisme au 20\*siècle* n° 113/1987.

2/ Ex. 16.3

249

que leur souvenir sauvegardé ne nourrisse jamais les murmures qui pourraient survenir à l’évocation du passé. En effet, assimilées à des parures, ces richesses pourraient attirer l’attention, aveugler les intelli­gences et les cœurs, détourner le peuple de la nuée. La vie dans l’Esprit, la fidélité à sa lumière ou à son ombre, la manne ramassée chaque ma­tin, ne sont pas à confondre avec la sagesse séculaire connue et éprou­vée en Egypte. De plus, dans cette marche par la foi, il n’y a pas de prê­tre médiateur, seul autorisé à mesurer la part revenant à chacun. Tous, dans chaque maison ou tribu, sont appelés à lever les yeux, à reconnaî­tre la nuée, à se nourrir du pain et de la viande venus du ciel, à se désal­térer de l’eau coulant du rocher qu’est le Christ.

Bien qu’universellement partagée, cette vie d’un exode menant au Royaume ne trouve pas l’Eglise uniformément préparée. Si cet engage­ment implique, pour telle famille ecclésiale, un approfondissement de ce qu’elle a déjà en partage, pour telle autre famille elle apparaît telle une éprouvante remise en question du rôle des ministres et du rôle de ceux qu’en Egypte on appelle les laïcs.

**Parlons des pasteurs**

Au désert, leur vocation et leur ministère demeurent irremplaçables. Les difficultés, les épreuves, les déboires, les maladies, les dangers que courent les brebis exigent la présence et le service de bergers préparés et consacrés. Cela doit être souligné: ils ne doivent pas avoir honte d’être pasteurs, guides spirituels, représentants du Christ, hommes de Dieu. Saint Paul se réclamait de sa qualité d’apôtre de Jésus-Christ.

Par contre, dès la nuit de Pâques et leur engagement sous la nuée, ils ont à laisser à l’arrière telles prérogatives attachées à leur titre, une ma­nière égyptienne de confisquer le pouvoir ecclésial ou de l’agréer de ceux qui le leur cède pour de mauvaises raisons. En pratique, cela signi­fie qu’ils seront disponibles pour de nouvelles situations, pour des ser­vices multipliés et peut-être inattendus, dans une église mouvante, par­fois dispersée, les mobilisant pour des tâches plus apparentées à la mission et à l’improvisation qu’à des usages traditionnels ou conven-

250

je H1

WU i

tionnels ; cela tiendra souvent du bivouac plus que de la garnison, de la conquête plus que de l’aménagement.

Ainsi, le pasteur de demain reste celui d’aujourd’hui, avec cette dif­férence qu’au désert, les limites territoriales et la mainmise sur des sur­faces paroissiales qui lui seraient exclusivement et historiquement ré­servées, sont des notions dépassées. Comme la société, la chrétienté a «éclaté». Ici ou là, elle est même en exil. Quand un ou des pasteurs cita­dins de l’église officielle voient régulièrement au culte dominical une soixantaine de participants sur une population de douze mille âmes, pourraient-ils tenir pour brebis de «leur» pâturage les milliers de per­sonnes qu’ils n’ont jamais visitées, dont ils ignorent même les noms, qui elles-mêmes ignorent qui est le pasteur? Devant Dieu ont-ils la li­berté de maugréer ou de s’irriter si le pasteur d’une autre dénomina­tion frappe à ces portes anonymes et fait découvrir à la personne ou aux familles qui y habitent le chemin de la foi... et de sa bergerie' ?

L’Eglise est en marche. Il ne s’agit pas d’ignorer l’histoire et, sous prétexte d’unité ou de liberté, de déchirer la toile de tente des dénomi­nations réformée, évangélique, luthérienne, anglicane, orthodoxe, etc Dans cette mise en exode de tout le peuple, les dénominations peuvent demeurer et doivent être respectées. Mais elles ne seront plus en oppo­sition les unes aux autres. Elles seront admises et reconnues sous leur nom de familles ou de tribus constituant l’église d’une ville ou d’une région, par exemple: *Véglise de Dieu* qui est à Lausanne.

Par ailleurs, les bergers sont appelés non seulement à attendre, mais à hâter l’avènement du jour de Dieu2. L’édification et la croissance du corps de Christ dans l’unité participent de ce labeur ecclésial. Tout pas­teur ou ancien cultivera donc des relations fraternelles avec les respon­sables des autres églises de sa ville ou de sa région.

Dans la connaissance des besoins de son église et dans une volonté de croissance et d’unité, il saura recourir aux ministères et aux dons de ses collègues ; il agréera en retour d’offrir les siens, sans manquer d’au­cune manière aux responsabilités qu’il garde envers sa famille spiri­tuelle.

1/ J’évoque ici l’évangélisation... et non un contestable prosélytisme.

2/2 Pi. 3.12

251

Enfin, si en tout temps et en tout lieu, le pasteur ou l’ancien peuvent tenir pour nécessaire la notion d’église ou de communauté dont le culte et les autres rencontres dominicales ont toujours été et demeurent l’ex­pression justifiée, la mise en marche vers le Royaume les ouvre à une perspective nouvelle qu’ils auront à partager avec tous les fidèles. Jus­qu’ici, ils pouvaient s’attendre à ce que les cultes ou rencontres soient fréquentés du moment qu’ils sont programmés et annoncés. Cela de­meure valable. Cependant, la mise en marche vers le Royaume s’accor­de avec un mouvement inverse et supplémentaire, peut-être même do­minant, auquel auront à participer également les fidèles. Sa spécificité est tout entière dans cette question à rappeler sans cesse: Hors le ras­semblement du culte dominical, *qui les fidèles vont-ils rejoindre et ren­contrer en vue d'un partage de l'Evangile?*

Il conviendra donc d’encourager les chrétiens - de les former - à de multiples actions de témoignage et d’évangélisation, sans négliger pour autant leur ressourcement spirituel quotidien et leur participa­tion au culte communautaire.

**Parlons des fidèles**

Dès l’instant qu’eux aussi acceptent de se mettre en exode, leur sta­tut de croyants consommateurs bienveillants mais trop souvent impro­ductifs, doit prendre fin. Cette considération n’est pas un reproche à leur endroit. Elle est une constatation dont ils doivent être rendus cons­cients et dont leur berger porte avec eux la responsabilité. Il y a donc ur­gente nécessité de mise au point avec les décisions qui s’ensuivent. Elles sont envisageables sous quatre aspects :

1. *Un consentement à se mettre en route*

C’est passer - pour le moins, vouloir passer - de l’âge infantile à l’adolescence, en attendant d’être adulte. Sauf difficulté ou accident occasionnels, c’est donc ne plus être quelqu’un qu’il faut sans cesse porter, accompagner, remettre en chemin parce qu’il n’a jamais con­senti à résoudre ses propres problèmes ni à se débarrasser de ses idées toutes faites et de sa mentalité étroite et chamelle.

252

En d’autres termes, c’est avoir pris pied dans la foi et, à cause de cet enracinement, vouloir porter les fruits de l’Esprit. C’est refuser d’en rester sans cesse à la rubrique des intentions, mais passer à la pratique. Peut-être au prix d’une repentance renouvelée et d’une réel­le guérison intérieure, c’est connaître la paix et en être porteur. C’est être un chrétien aimant, à la fois ferme et bienveillant.

Cela s’exerce, non pas en pivotant autour de soi, mais en vivant une spiritualité qui fait place davantage à la reconnaissance qu’à la deman­de intéressée, à l’honneur, au règne, à la volonté du Seigneur plutôt qu’à la réalisation de soi-même et de ses propres droits. C’est être sorti d’une vue des choses strictement personnelle et avoir un intérêt réel pour la maison du Seigneur. C’est donc ne plus se limiter à ce qui tient lieu d’habitudes, de traditions et de règles sécurisantes, mais à ce qui les renouvelle et les vivifie dans l’Esprit. Comme le répète Juan Carlos Or- tiz, ce n’est pas seulement écouter les sermons ou les dire, c’est les vivre1.

1. *Une claire conscience du bagage à emporter.*

Pour cela, il importe non seulement de connaître nos propres for­ces, mais le but à atteindre. En l’occurrence, il appartient à Dieu de le fixer. Dans cette marche sur le chemin du Royaume, qu’attend-Il du chrétien?

Tout simplement et comme nous l’avons déjà laissé entendre, que le chrétien soit celui par qui l’Evangile arrive au monde, *d*est-à-dire aussi à tous ceux vers lesquels II nous envoie. Ananias est la figure du disciple que Dieu cherche. Il a cet équipement minimum qui le rend disponible pour accomplir l’œuvre que Dieu a préparée d’avance. En actes et en paroles, Ananias fut appelé à *dire l’Evangile* à Saul de làrse2.

Tel est le bagage minimum dont le chrétien doit disposer pour la tâche qui l’attend: savoir dire clairement à quelqu’un le dessein de Dieu envers lui. Certes, ce dessein est le même pour tous les hommes, mais dans chaque situation, il doit s’exprimer en termes adéquats et surtout être appuyé par des certitudes éclairées.

Pouvoir dire, comme Ananias: «Me voici, Seigneur» et ensuite, af­firmer devant Saul en lui imposant les mains: «Mon frère, le Seigneur

1/ *Vivre avec Jésus aujourd’hui* Ed. Message.

2/Ac9.17

253

m’a envoyé pour que tu recouvres la vue...» c’est, à l’évidence, avoir une communion personnelle avec le Christ et c’est disposer d’un ba­gage spirituel intelligemment compris et assuré.

Entre autres pages de l’Ecriture, deux d’entre elles résument sept composantes élémentaires de ce bagage. Nous ne faisons que men­tionner la richesse du contenu de chacune d’elles1.

*Son préambule'.* «La foi est une ferme confiance dans la réalisation de ce qu’on espère, elle est une manière de le posséder déjà d’avance. Croire, c\*est être absolument certain de la réalité qu’on ne voit pas. Si les hommes d’autrefois ont été approuvés par Dieu, c’est parce qu’ils ont eu cette foi-là. »

1. *L'importance de la Parole de Dieu.* «La foi nous fait connaître que l’univers a été créé et ordonné par la Parole de Dieu, c’est-à-dire que le monde visible est sorti du néant; et tout ce qu’on voit procède de l’invisible... La foi vient de ce qu’on entend, et ce qu’on entend vient de la Parole'du Christ... Toute l’Ecriture est divinement inspirée, uti­le pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l’homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre. »2
2. *L'importance d'une fidélité qui, quoi qu'il puisse en coûter, fait ab­solument confiance à la justice de Dieu.* Cette foi a inspiré à Abel un sacrifice plus agréable à Dieu que celui de Caïn. C’est grâce à elle qu’il fût déclaré juste. Versé par Caïn, le sang d’Abel criait à la justice de Dieu. Elle sera sans appel lors du jugement dernier. Mais jusqu’à cette heure dernière, par le sang du Christ Dieu atteste sa grâce à tous les Caïns repentants. C’est pourquoi il est écrit: «le sang du Christ parle mieux encore que celui d’Abel.»3
3. *Limportance de la conversion.* Elle amène l’homme à marcher avec Dieu, dans une confiance d’autant plus grande qu’il a racheté notre vie, qu’il en détient le présent et l’avenir. «Hénoc marcha avec Dieu.. Il fut enlevé auprès de Dieu sans avoir à passer par la mort... Il avait la conviction que Dieu récompense ceux qui le cherchent de

1/ Hb. 11.1-7; 6.1-2 Vers. A. Kuen

2/ Hb. 11.3; Rm. 10.17; 2 Ti. 3.16

3/ Hb. 11.4; 12.24

254

tout leur cœur. Avant de nous parler de son enlèvement, l’Ecriture lui rend témoignage qu’il avait été agréable à Dieu.»1

1. *L’importance de la justification par la foi,* et ses implications dans le comportement, l’activité, le témoignage du croyant. «La foi de Noé rendit manifeste l’incrédulité de son entourage. Averti d’événements que rien ne laissait prévoir, il obéit et fut sauvé avec toute sa famille. »2
2. *Le renoncement (la repentance) aux œuvres mortes.* Donc le refus de pensées, de sentiments, d’intérêts, d’activités qui ne procéderaient pas de la foi ou qui ne s’accorderaient pas avec la volonté du Sei­gneur. Son corollaire — la foi en Dieu liée à la connaissance de la Pa­role — est comparé par l’Ecriture, tour à tour à une semence de vie, une nourriture (lait, miel, pain, viande), une lumière, un feu, un mi­roir, un marteau, une épée... donc à une source de révélation et de vie pour qui la met en pratique3.
3. *La doctrine des baptêmes et l’imposition des mains.* Les Juifs deve­nus chrétiens étaient instruits des raisons pour lesquelles les «signes» de l’Ancienne Alliance - la circoncision, les ablutions cérémonielles, puis le baptême de Jean - devaient être abandonnés. En effet, dans la Nouvelle Alliance, ils se trouvaient accomplis par le signe du baptê­me d’eau et d’Esprit instauré par Jésus. Aujourd’hui comme hier, l’acte baptismal (appelé aussi sacrement) ne saurait prendre toute sa valeur sans que celui qui l’a reçu en saisisse le sens, en vive le dépouil­lement et le revêtement, et, par son obéissance, en porte les fruits. Il peut d’autant mieux les espérer et les attendre qu’il est assuré de pou­voir compter sur l’accompagnement de l’Esprit saint en partage à toute l’Eglise. Par l’imposition des mains, cette dernière peut deman­der le renouvellement de l’Esprit sur ceux qu’elle veut fortifier dans leur épreuve et leur service. Tout chrétien à l’œuvre peut avoir accès à ce trésor.
4. *La résurrection des morts et le jugement étemel.* Ces deux «élé­ments de la Parole» participent de l’espérance de tout chrétien et le fortifient dans son combat de fidélité. A quelles tentations, à quels

1/ Ge 5.22; Hb. 11.5

2/ Hb. 11.7

3/ Hb 6.1-2; Le 11.28

255

dangers, à quelles injustices, ne doit-il pas résister, ne serait-ce que pour maintenir sa propre chair «captive de l’obéissance à Jésus-Christ»? E assurance que son cheminement terrestre débouche sur une vie de ré­surrection et sur la venue en jugement de tout homme et de toute situa­tion, apporte un éclairage décisif à ses choix et à ses motivations.

Ces «notions élémentaires»1 constituent le bagage minimum né­cessaire à la marche assurée du chrétien vers le Royaume. Chaque fi­dèle a la responsabilité de les acquérir, non pas comme un bien à pré­server mais comme la base solide sur laquelle se construit sa vie et celle de sa paroisse2. Eune et l’autre s’enrichissent de tout ce que leur apporte l’obéissance personnelle et communautaire dans la foi. A condition que le pasteur enseignant, et les fidèles avec lui, n’en restent pas à de la théorie. La croissance dans la foi est trop souvent associée à un endoctrinement, à des cours, à des lectures, en bref, à un savoir biblique, ou théologique, ou psychologique. Certes, cette connais­sance-là est recommandable à tous égards. Mais, comme le dit Paul, elle peut contribuer à «enfler la personne, la rendre orgueilleuse, lui inspirer des sentiments de suffisance»3. Elle fait de l’homme le disci­ple d’un Jésus certes biblique et historique; mais à un tel savoir, man­que par trop souvent la vie, l’illumination, le feu de l’Esprit et ce qu’il engendre: l’intelligence de l’esprit et du cœur, facteur d’une vraie croissance dans l’amour.

A ce sujet, Juan Carlos Ortiz fait de judicieuses remarques: «Je suis», disait Jésus. «Suivez-moi... Apprenez de moi...» Paul ensei­gnait de la même manière: «Vous êtes devenus mes disciples et ceux de Christ... Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Christ...» «La plus grande partie de l’enseignement aujourd’hui vise à amener les gens à savoir ce que nous savons, plutôt que de devenir ce que nous sommes. Enseigner comme Jésus et comme Paul, d est

1/ Version A. Kuen

2/ Tout lecteur de ces lignes aurait à s’interroger: A-t-il assimilé ces «rudiments de la foi»? Ont-ils quelque implication dans sa vie de chrétien? Saurait-il, avec ses propres mots, en dire ou en faire comprendre la valeur et l’importance à qui lui en demanderait raison? Si ce n’est pas le cas, qu’il suggère à l’ancien ou au pasteur de son église d’en faire l’objet de son enseignement et d’en voir les implications dans la vie de la paroisse.

3/ 1 Co. 8.1 Vers. A. Kuen

256

communiquer la vie, et non seulement des concepts... Paul disait aux Corinthiens : vous êtes des lettres de Christ, lues par tous les hommes... Vivre par F Esprit, c’est être habité par la présence intérieure de Dieu. C’est un système incorporé de guidage permanent pour la vie entière et quand nous vivons cette vie-là, nous devenons des gens normaux.»1

Assurément, cette croissance des fidèles est d’abord de la responsa­bilité du pasteur ou de l’ancien. «Le vernis ne résiste pas aux intempé­ries. La formation continue, la catéchèse exigeante sont... des priori­tés.»2 Et de cela il faut instruire toute F Eglise.

• Dans la vie de tout chrétien - d’autant plus dans la vie des pas­teurs, des diacres, des anciens — le vernis s’écaille en surface quand l’homme intérieur n’est pas réellement guéri. J’ai dû apprendre, moi le premier, que mes défaillances et démentis inconscients ou involon­taires à la vérité de F Evangile tenaient d’abord à mon caractère fa­çonné par une hérédité et une existence qui, comme celle de tout homme, avaient en profondeur besoin de réelle connaissance de soi, partant de repentance et de guérison intérieure.

Trop de pasteurs ou d’anciens ignorent cette sanctifîcation-là. Sous le vernis de leur titre, de leur savoir, de leur prédication, ils ont des com­portements et des difficultés relationnelles qui perturbent leur minis­tère, entachent leur témoignage, rendent difficile la collaboration, et finissent par les marginaliser3.

De telles remarques devraient s’accompagner d’une description éla­borée et détaillée de ce que devraient être les Facultés de théologie ou les Ecoles bibliques de Fan deux mille. A défaut de la place qu’exige­rait cette description et les conséquences (un peu révolutionnaires!) qu’il faudrait en tirer, pour le moins peut-on le souligner en passant: l’Eglise efficacement présente au monde de demain aura besoin de ministres qui n’acceptent plus de séparer prédication et vérité prati­quée. Les Ecoles bibliques, les Facultés universitaires accepteront-elles d’entrer en exode elles aussi, elles les premières, pour former et don­ner à l’Eglise de tels ministres?

1/ *Vivre avec Jésus aujourd’hui,* Ed. Message, pp. 110-112.

2/ P. Liard, *Le christianisme au XX\* siècle,* 113/87.

3/ ...quelquefois même les étiqueter de manière précise par ceux qui les approchent... ou alors les évitent!

257

L’autre regrettable conséquence du vernis écaillé, c’est la souffrance que peuvent éprouver les paroissiens attristés, quelquefois même scandalisés devant les comportements de leur pasteur, véritables dé­mentis à sa prédication1.

En d’autres termes, pour être des lettres de Christ lues par leurs pa­roissiens, mais aussi pour entraîner ces derniers dans une réelle crois­sance en Christ, les pasteurs et parfois leurs épouses auraient à agréer, à leur côté, un aîné, un doyen, un ami, qualifié pour être leur «confes­seur», mais surtout le médecin de leur guérison intérieure. Peut-être ensuite seraient-ils motivés et habilités à travailler à la guérison tout aussi nécessaire de beaucoup de leurs fidèles arrêtés dans leur crois­sance.

• L’autre volet de la «formation continue» a pour expression les communautés de maison. Constituées de huit à douze personnes - couples, célibataires, jeunes, aînés — leur vécu, fraternellement par­tagé dans l’écoute du Christ, apporte d’heureuses réponses aux ques­tionnements incessants de l’actualité. Il donne à leur formation un contenu pratique; il les entraîne dans une instruction constamment éprouvée, les rendant capables, après avoir été formés, de devenir for­mateurs à leur tour. Alors l’église locale est elle-même en croissance et bientôt en essaimage. Car, à cette école de témoignage et d’évangé­lisation, les chrétiens cessent d’être des quémandeurs, des consom­mateurs de sermons et de réunions. Ils apprennent à donner et non plus seulement à recevoir. Ils passent du statut d’auditeurs à celui d’acteurs de la Parole. Ils contribuent à décléricaliser l’Eglise et les pasteurs, à les établir dans leur rôle de berger et non plus seulement d’enseignants et de prédicateurs. Ils sont, dans la paroisse et avec elle, ceux par qui l’Evangile arrive au monde.

**Et T œcuménisme?**

Il ne saurait être ignoré de ceux qui, priant le Notre Père, s’atten­dent à la venue du règne de Dieu. Encore faut-il remarquer que le ter­me d’œcuménisme ne recouvre pas toujours la même réalité, qu’il est

1/ A croire que certains pasteurs ignorent Marc 9.42: «Si quelqu’un scandalisait un de ces pe­tits qui croient, il vaudrait mieux pour lui qu’on lui attache au cou une grosse meule de moulin, et qu’on le jetât au fond de la mer.»

258

regrettablement la cause d’incompréhensions, de confusions, même d’oppositions. Comment en parler sans ajouter aux dissensions et aux souffrances qui en résultent, en particulier pour les couples mix­tes?

Volontairement, nous limiterons notre propos aux implications pratiques d’un œcuménisme local. Cependant, des clarifications im­portantes sont nécessaires :

* «Il y a la conception romaine ou officielle. C’est un œcuménisme autoritaire (la vérité vient de Rome), exclusif (sauf exceptions, la communion est refusée aux chrétiens non romains), annexioniste (l’unité, c’est le retour à l’Eglise romaine des frères séparés). Il s’ac­compagne d’une promotion du catholicisme politique... dominateur partout où cela est possible. Le souverain de l’Etat du Vatican, - en même temps souverain pontife de l’église catholique - commande deux bras distincts mais très bien articulés entre eux: la «politique» dont les nonces ont la responsabilité, et le «religieux» sous l’autorité des évêques...»\* Par souci de vérité, on peut ajouter que son aile au­thentiquement spirituelle attend la réalisation d’une unité qui n’est pas forcément celle que Rome voudra, mais celle «que Dieu voudra, quand II le voudra et par les moyens qu’il voudra».
* Il y a l’œcuménisme protestant. Au cours de la conférence mondia­le des Missions protestantes d’Edimbourg, en 1910, est né le Mouve­ment œcuménique dont le développement a permis le rassemble­ment, dans un Conseil représentatif - puis dans un Comité central établi à Genève - de la plupart des églises traditionnelles (autres que l’église romaine) et d’un bon nombre de jeunes églises des cinq conti­nents.

Mais il faut aussitôt remarquer qu’un grand nombre d’églises et de mouvements de ces mêmes cinq continents ne souscrivent pas à cet œcuménisme. Ils lui reprochent non pas sa confession de foi recon­naissant Jésus-Christ pour Dieu et Sauveur, mais la liberté qu’il laisse aux églises membres d’en retenir ce qui leur convient. Ils lui repro­chent aussi un intérêt constant pour des structures ecclésiales unifiées,

*1/* André Biéler, *Vie protestante,* 3.4.87.

259

s’accommodant de convictions plurielles sinon franchement oppo­sées. Ils lui reprochent une constante ambiguïté quant aux rapports église et monde, avec des théologies et des prises de position socio- politiques partiales et discutables, ou alors avec des silences éton­nants suivant qu’il s’agit de l’Amérique du Nord ou de l’Amérique du Sud, des pays et des églises de l’est ou de l’ouest, de l’Afrique du Sud ou des autres pays d’Afrique.

• A côté de ces œcuménismes romain et genevois, il y a un «œcumé­nisme de réciprocité». C’est celui de beaucoup de chrétiens de toutes dénominations, également celui de l’Alliance évangélique universelle. Il part d’une vérité première: l’unité des chrétiens est déjà réalisée à son origine. Qu’ils le veuillent ou non, tous sont un, en l’amour pre­mier et la communion du seul chef de l’Eglise universelle, Jésus- Christ.

Cet œcuménisme souscrit aux grandes affirmations de la foi chré­tienne, sur Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit; sur Jésus-Christ, vraiment Dieu et vraiment homme, mort pour nos péchés et ressuscité pour no­tre justification; sur le Saint-Esprit communicateur de la foi et de la vie nouvelle en Christ; sur l’autorité parfaite et ultime de l’Ecriture. A partir de cette confession de la foi, les chrétiens sont appelés à redé­couvrir sans cesse leur unité originelle. Elle ne va pas de soi. Elle ne leur appartient en aucune façon. Ils doivent en vivre et la manifester dans leur vie quotidienne et ecclésiale.

André Biéler le dit excellemment: «Les vérités évangéliques que les Réformateurs ont remises en valeur, ne nous appartiennent pas. Elles sont à l’œuvre dans toute la chrétienté. Et elles font si bien leur che­min que beaucoup de catholiques sont actuellement... plus attentifs à la Parole de Dieu que bien des protestants qui se réclament pour­tant de la Réforme. C’est pourquoi de véritables échanges œcuméni­ques sont aujourd’hui... enrichissants pour chacun.»1

C’ est à cet œcuménisme-là que nous souscrivons. Sa faiblesse la plus notable est de ne réunir pour l’instant que des chrétiens individuels et non encore des églises. Cependant, la sanctification et le Renouveau

1/ Ibidem

260

dans l’Esprit travaillent aujourd’hui à la manifestation progressive d’une unité réelle, rassemblant en «un seul corps» et «un seul Esprit» bien qu’appartenant à diverses églises, tous les adorateurs du même Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Partageant une même foi et un même amour fraternel, ils constituent en vérité le Corps du Christ.

On s’étonne parfois qu’une même localité compte plusieurs déno­minations. La diversité des membres d’une même famille n’est jamais un empêchement à leur amour mutuel. Le scandale commence dès l’instant où les églises locales s’ignorent, ont des litiges creusant des fossés devenus infranchissables. Mais, en réalité, la diversité ecclésiale n’est pas un obstacle à l’unité. Comme les familles d’une paroisse, les églises d’une cité peuvent avoir leur vie propre; elles peuvent fraterni­ser, s’entraider, se réjouir des grâces des unes et compatir aux diffi­cultés des autres ; elles peuvent se rencontrer, se visiter, entreprendre telle ou telle activité en commun, être la manifestation visible de l’unité.

Mais lorsque, entre églises d’une même localité ou région, appa­raissent la méfiance, l’indifférence, le dénigrement, ou même l’hosti­lité, c’est que l’orgueil spirituel est à l’œuvre. C’est aussi que des es­prits mauvais ou des Puissances célestes dominatrices agissent parallèlement à l’Esprit Saint. Jacques dirait: «Il ne faut pas, frères, qu’il en soit ainsi.»\*

**Comment agir?**

• Sachant les bénédictions promises à l’Eglise *une* dans la foi et dans l’amour2, il y a d’abord à s’humilier devant le Seigneur et à mettre en lumière les raisons qui ont provoqué les malentendus et les difficultés.

Elles peuvent tenir aux «bergers» ou aux «anciens», liés par un es­prit sectaire ou ayant des pensées inconsciemment ou consciemment plus prisonnières de la tradition de leur église que captives de l’autorité du Seigneur et de l’obéissance à laquelle elle conduit. En pratique, pour retrouver et rétablir un climat d’unité, les responsables auront d’abord à prier ensemble. La prière personnelle et communautaire

1/ Jq.3.1O

2/ «Qu’ils soient un... afin qu’ils aient en eux ma joie parfaite et que le monde connaisse que tu

m’as envoyé. » Jn 17.13,23

261

ouvre des chemins d’écoute mutuelle et de réconciliation. Elle conduit à mettre en lumière les vérités fondamentales sur lesquelles on s’accor­de, et, parallèlement, de relativiser ce qui appartient à l’ecclésiologie effectivement diverse et secondaire. Peuvent alors s’établir entre fidèles des différentes églises et non plus entre «bergers» seulement, des rela­tions fraternelles qui feront tomber les préventions et découvriront aux yeux des uns les richesses des autres.

* Vérités bibliques et vie chrétienne sont certes inséparables. Cepen­dant, le souci de fidélité peut achopper à tort sur des manières de dire différentes et qui ne contredisent nullement le contenu de la foi; ou en­core sur des aspects secondaires de la vie chrétienne (formes cultuelles, observation de la loi, comportements, pratiques, libertés dans F Esprit) qui ne contredisent en rien F unité dans la foi. En bref, apprendre à ne pas confondre l’humilité confessionnelle avec la trahison à l’égard de la vérité ; inversement, ne pas prendre pour une capitulation doctrinale tout essai de reconnaître les erreurs, les torts, les lacunes ou les excès de sa propre confession.

Les responsables auront à veiller à ce que le simplisme des raisonne­ments ou encore F attachement à des structures ecclésiales plutôt qu’au Seigneur, ne rendent les fidèles intolérants et dressent de fâcheux obs­tacles à la communion fraternelle.

* Le pasteur Maillot nous interroge à bon droit : « On doit se demander si c\* est par vraie conviction chrétienne que catholiques et protestants se tendent la main ; ou si, souvent, ce n’ est pas par tiédeur ou par indiffé­rence... On peut se demander si le fait que l’accusation réciproque d’hérésie ait cessé, ne prouve pas simplement que les uns et les autres ont renoncé à leurs convictions profondes pour allier les approxima­tions à des compromissions. La question doit être posée.. .»\*
* Il faut le constater: depuis quelques années, F Eglise romaine s’est ressaisie. En tout lieu de dialogues et de rencontres, elle veille à l’expres­sion strictement romaine de la doctrine et va jusqu’ à remettre en valeur tout ce que contestaient les Réformateurs. C’est son droit, en accord avec ses convictions. On aimerait que, sans volonté d’allumer des que-

1/ A. Maillot: *Les miracles de Jésus,* Cahiers de Réveil, 1977, p.87.

262

relies, les protestants aient ce même souci de fidélité au Seigneur et à la saine doctrine biblique. Car, sur le chemin de l’unité, seul l’amour du Seigneur et de sa Parole permet à l’Esprit saint de faire œuvre de révé­lation et de réformation.

Dans un livre récent, Gabriel Mutzenberg le dit avec clarté et charité: «En se mesurant à la Parole de Dieu, l’Eglise, toujours, aura besoin de réformes !... Vatican II, pratiquement, ne s’est pas rangé à ce principe. Son *aggiornamento,* quant au fond, n’en a pas été un. Le Concile, et plus encore la papauté, se sont cramponnés à la doctrine traditionnelle, aux déformations engrangées par les siècles. De là, dans l’histoire de l’œcuménisme, la succession des «non possumus» que ce catholicisme inflige à ses interlocuteurs. En peut-il être autrement? Le penser serait se nourrir d’illusions. (...)

En fait, l’image de l’unité que se fait l’Eglise romaine demeure inva­riable: c’est le ralliement. On ne peut donc que lui dire non. (...) Elle tient trop à sa prétention de détentrice unique de la Vérité dans sa pléni­tude.»1

Sous la plume de deux pasteurs de l’église réformée du Canton de Vaud, ce «non» est dit avec la même rigueur :

«La question qui se pose, c’est de savoir si nous devons rechercher l’unité en nous pliant aux données d’une tradition humaine qui sans cesse évolue, ou en restant fidèles aux enseignements de la révélation biblique, fondement unique et essentiel de l’Eglise de Jésus-Christ?»

«L’unité est à vivre dès maintenant en découvrant la communion qui nous lie déjà, même au travers de nos différences. C’est à dire fina­lement en les admettant... dans la tension eschatologique qui est notre condition... J’en veux au mouvement œcuménique d’agir comme si l’on pouvait nier cette vérité. Dans un zèle louable mais utopique, il s’est braqué sur le mirage d’une unité visible. Et en faisant des diver­gences l’Ennemi à abattre, il les a sacralisées au lieu de les remettre à leur juste place...

«... En fait, est devenu bon et juste tout ce qui peut favoriser l’osmo­se finale. Est décrété mauvais et faux tout ce qui y résiste... Que devient

1/ *Etecuménisme, une nouvelle religion,* Ed. Fard, p. 85-86.

263

dans tout ça l’exigence de vérité évoquée 118 fois dans la Bible alors qu’elle ne cite que trois fois le terme d’unité?

Et puis, est-on bien sûr que c’est en cessant de se respecter soi- même qu’on parviendra à mieux respecter l’autre?»\*

EHistoire nous l’apprend: quand souffle l’Esprit de Réveil dans le peuple de l’Eglise, à l’intérieur des paroisses et des communautés le dessein de Dieu s’accomplit. A cet égard, anciens, diacres, pasteurs, ont d’importantes responsabilités. Car, à défaut d’un clair enseigne­ment sur les exigences de l’œcuménicité d’aujourd’hui, ils laisseront les fidèles s’engager toujours plus avant dans les approximations et les compromissions, et ils devront découvrir, un jour, que cet œcumé­nisme est, ou bien un moyen d’en terminer avec le protestantisme évangélique, ou bien un moyen accélérant la parution de l’Antéchrist.

A ce sujet, deux autres questions doivent être posées.

Pourquoi quelques pasteurs et fidèles des églises traditionnelles réservent-ils beaucoup de déférence et d’attentions fraternelles envers le clergé et les fidèles de l’église romaine, mais, sauf heureuse excep­tion, en manifestent parfois bien peu envers les responsables (anciens, diacres, pasteurs) des églises et communautés évangéliques? Ont-ils conscience que ce comportement - je l’ai personnellement observé dans beaucoup de paroisses où j’ai exercé mon ministère d’évangélis­te - est un moyen de l’Adversaire pour faire obstacle, et au réveil de toute l’Eglise, et à son unité?

Par ailleurs, ces mêmes pasteurs ou fidèles pourraient-ils une fois comprendre que leur regret et leur souffrance de voir, dans une même localité, subsister ou même se créer telle ou telle communauté évangé­lique (à ne pas confondre avec une secte!) tient ou de leur ignorance, ou de leur refus d’admettre la réalité? Beaucoup de chrétiens des communautés évangéliques seraient ouverts à une communion re­nouvelée, en particulier avec l’église réformée; ils pourraient même envisager d’en devenir membres, surtout lorsque le ou les pasteurs de cette église ont une prédication et un témoignage authentiquement évangéliques. Ils y retrouvent, en effet, ce qu’ils ont en partage dans

1/ G. Berthoud, P.A. Pahud, dans «Correspondance fraternelle des pasteurs» n° 1/1985

264

leur communauté: une confession de foi trinitaire; une profession du salut par grâce; une autorité conférée au seul Seigneur et à sa Parole pleinement inspirée; une ouverture à la vie et à la marche selon F Es­prit saint; une présence active dans un monde affamé de vérité, de justice, d’amour. Mais ils n’ignorent pas que les pasteurs passent... et que demeure une église réformée agréant un pluralisme doctrinal et ministériel auquel ils ne peuvent souscrire. En effet, ils se verront con­traints, demain, de reprendre leurs distances parce qu’ils n’y enten­dent plus l’Evangile, mais un humanisme philosophico-socio-poli- tique; ou encore parce que le nouveau berger... est une pastorette; ou encore parce qu’une morale permissive et relative y a cours... même parfois dans la vie du pasteur et de ses conseillers de paroisse1.

Même si l’on peut souligner que l’église, quelle qu’elle soit, ne ras­semble jamais que des pécheurs sauvés par grâce et que, à ce titre, au­cune église n’est à l’abri de défaillances constantes et parfois criantes, la convergence vers l’unité se doit d’associer l’attachement au Christ et à sa Parole avec la sainteté de la maison du Seigneur et avec la fidé­lité à ses structures bibliques. Il faut avoir la loyauté de reconnaître que dans leur convergence vers l’unité, les pasteurs et les membres des églises ou communautés évangéliques ne trouvent pas nécessaire­ment, dans l’église officielle, des interlocuteurs attentifs à ces exigen­ces.

La réciproque existe aussi ! Si, dans les communautés évangéliques, il y a des pasteurs ou des anciens d’une grande fermeté et d’une gran­de ouverture spirituelle, il y en a aussi qui sont affligés de sectarisme, incapables de comprendre les fardeaux et les difficultés des pasteurs de l’église officielle. Ils confondent allègrement leur notion de la véri­té avec *la* vérité!

L’unité ne peut être retrouvée et vécue que là où chacun a la volonté d’accorder toute autorité au Christ, à son Esprit, à sa Parole, et de te­nir pour charnels ou étrangers tout esprit ou toute pensée qui se sous­trairaient à cette autorité-là.

1/ Je n’évoque nullement ici le paroissien ou fidèle qui se croit prophète ou redresseur de torts et qui, inconsciemment, cherche à imposer sa loi à l’église ou veut la façonner selon sa ma­nière de voir.

265

En évoquant ces situations, nous ne pouvons ignorer que les premiers à en pâtir sont les couples mixtes, protestants-catholiques qui, depuis une génération, vont se multipliant.

On aime à dire que leur présence dans une paroisse favorise les re­lations entre églises. C’est loin de correspondre à la réalité Deux «chrétiens» attachés à leur confession par tradition achoppent à tou­tes sortes de difficultés vraies ou imaginaires quand il s’agit de s’inté­grer à la vie et aux habitudes, voire aux pratiques différentes de l’une ou de l’autre communauté. Nul étonnement donc si de tels couples prennent le parti d’abandonner l’une et l’autre église et rejoignent la cohorte déjà nombreuse des «religieux non pratiquants».

Il reste vrai cependant que des couples mixtes, à cause de leur foi véritable, peuvent devenir, dans une paroisse, des instruments de rap­prochement entre chrétiens de deux églises différentes.

Il y a un prix à payer, et les aînés dans la foi de toute église peuvent l’alléger ou au contraire en alourdir le poids. Il est aisé d’écrire que le couple mixte et ses enfants, telle une petite église et de manière sem­blable à l’Eglise elle-même, est appelé à «devenir un signe d’unité pour le monde». Un tel ministère exige un engagement spirituel cons­tant et une patience, fruit de l’Esprit, de même venue. En effet, lors­qu’on est fervent d’esprit, il ne va pas de soi d’être tolérant et de res­pecter les convictions de l’autre. Il peut en coûter d’avoir à entendre et à vivre des interprétations bibliques fort différentes de celles qu’on tient pour seules vraies; d’avoir à bâtir sur le seul fondement com­mun aux deux églises; d’avoir par motif de conscience et de fidélité au Seigneur à opérer des choix dans les particularismes de l’une ou de l’autre église, et, finalement, de refuser ce qui apparaîtrait une confu­sion, voire un reniement1.

1/ Un seul exemple! Quel protestant instruit des vérités scripturaires aura liberté d’accompa­gner son conjoint à la messe s’il a connaissance de ce que le prêtre P. Benoit enseigne aux catholiques romains dans «Vocabulaire de théologie biblique», Ed. 1981, p.411, en condu- sion de son article sur l’eucharistie: «Les aliments qu’elle assume changent d’existence et deviennent le vrai pain des anges, la nourriture de l’ère nouvelle. Par leur présence sur l’au­tel, le Christ mort et ressuscité est réellement présent dans sa disposition étemelle de sacrifi­ce. C’est pourquoi la messe est un sacrifice identique au sacrifice historique de la croix, par toute l’offrande aimante que le constitue, distincte seulement par les circonstances acdden- telles de temps et de lieu où il se reproduit...»

*suite de la note à la page 267*

266

En conclusion, on ne peut que souscrire à l’exhortation des Com­missions œcuméniques de l’Eglise réformée et de l’Eglise catholique du canton de Vaud: «Restons tous indéfectiblement solidaires de ceux qui ont encore à souffrir des divisions entre chrétiens. Ne cédons pas à la tentation de l’indifférence, ou à celle de la complaisance, mais recherchons une attitude d’honnêteté spirituelle. »

J’ajoute: que les couples mixtes soient soutenus par la prière de la paroisse !

Quant à l’œcuménisme biblique, il ne peut être envisagé paroissiale- ment sans que soit rappelée la Parole de Paul aux Romains: «Dans le temps présent, les Juifs... refusent l’Evangile... Leur élection divine n’en est pas devenue caduque pour autant. Ils restent élus, et Dieu les aime encore... Ses dons et ses vocations sont irrévocables.»1

Dans l’Alliance de Dieu avec les hommes, Israël garde sa place et sa priorité2. De tout temps, la tentation de l’Eglise a été de judaïser ou alors de laisser grandir l’hostilité envers Israël. A l’étape où nous sommes de l’Histoire du salut lié à Israël, une double attitude nous fera prendre ou garder notre place à côté de la synagogue et dans nos rapports avec elle.

Ce sera d’abord une attitude d’humilité, connaissant les épouvan­tables méfaits de l’antisémitisme et se souvenant que Jésus a abattu le mur de séparation entre Israël et la gentilité3.

Ensuite, nous avons à rester conscients des blessures faites à Israël pendant tant de siècles, par l’Eglise précisément. Dans le souvenir de ce frère aîné, de tout ce que nous lui devons, nous aurons pour lui une intercession renouvelée. «Ils sont aimés de Dieu», dit Paul. La pa­roisse persévérera dans la prière qu’il prononçait: «Frères, le vœu de mon cœur et ma prière pour les Juifs, c’est qu’ils soient sauvés.»4

*Suite de la note précédente*

Quel accord pourrait-il trouver entre cet enseignement «officiel» et celui de l’épître aux Hébreux: «Christ est entré dans le ciel afin de comparaître pour nous devant la face de Dieu. Et ce n’est pas pour s’offrir lui-même plusieurs fois qu’il y est entré... Maintenant, à la fm des siècles, il a paru *une seule fois* pour abolir le péché par son sacrifice... Après avoir offert un seul sacrifice pour ces péchés, il s’est assis pour toujours à la droite de Dieu.» (Héb. 9.24, 25,26; 10.12)?

1/ Rm. 11.28-29, vers. A. Kuen

2/Jn4.22 3/Ep.2.14 4/Rm. 10.1

267

Dans le contexte de sa douloureuse histoire contemporaine, cette prière œcuménique est plus urgente que jamais !

**Et le prosélytisme?**

Faut-il insister encore et relever que l’unité n’est pas l’uniformité, ni nécessairement F unanimité?

Même dans une confession communément partagée de la Messia- nité du Christ crucifié et glorifié, même dans un accord fraternel quant aux doctrines fondamentales de la foi chrétienne, peuvent s’ex­primer des divergences de vue et d’interprétation, au sujet de la pneu- matologie (baptême, vie, dons, marche dans F Esprit) ou de l’eschato­logie (connaissance des événements marquants de la fin du monde et de l’avènement du Royaume de Dieu) ou même de l’ecclésiologie (qui a trait à l’édification et aux ministères de F Eglise elle-même).

Quand le Seigneur prie pour l’unité, il intercède pour «ceux que Dieu lui a donnés»1...soit encore pour ceux que le message des apô­tres aura amenés à la conversion, à la nouvelle naissance, à la régéné­ration de tout leur être par le Christ2. Il s’attend à ce que les disciples soient un comme le Père est en Lui et comme Lui est dans le Père. «Qu’ils soient un, comme nous sommes un... Moi en eux et Toi en Moi». Dans l’unité entre le Christ et les siens, il y a identité d’essence, mais la personnalité et la liberté des membres restent sauvegardées. Travailler à l’unité du corps du Christ, c’est donc reconnaître comme membres de ce corps ceux et celles qui en manifestent la vie, les fruits, les dons, en un mot, l’amour fraternel qui en est l’expression vérita­ble.

Ainsi entendue et vécue, l’appartenance à une église locale ne s’ac­corde guère avec un prosélytisme qui tenterait de recruter pour sa pro­pre communauté, des membres déjà actifs dans une autre église. Si cela arrive, il est vivement recommandé au pasteur ou à l’ancien de prendre contact avec le pasteur ou l’ancien de la communauté qu’a rejointe le transfuge; et, en leur présence, d’avoir un entretien avec ce dernier, s’il y consent. Non pas pour engager un échange de récrimi­nations et de reproches, mais pour clarifier les raisons qui ont amené

1/ Jn 17.6

2/ Jn 17.20

268

à cette décision la ou les personnes en cause et ceux qui les ont ac­cueillies. Quelles que soient ces raisons, il sera préférable, dans un acte fraternel d’intercession, de s’en remettre à la grâce et à la sagesse du Seigneur plutôt que d’entrer en contestation. A toute propre justi­fication, il faut préférer le souhait que la personne trouve et voie fruc­tifier dans l’autre église ce qu’elle dit n’avoir pas reçu ou vécu dans la communauté qu’elle a quittée.

Il est un autre prosélytisme qui devrait, plus souvent que ce n’est le cas, interpeller le ou les responsables des églises qui, par ailleurs, faci­lement le contestent.

Nous ne parlons pas ici des chrétiens demeurés «charnels», insta­bles autant qu’insatisfaits, attribuant à leur propre communauté la cause de leurs défaillances et toujours assurés de trouver dans une au­tre église, ce qu’ils auraient à recevoir personnellement de Dieu là où ils sont. Nous ne parlons pas non plus de ces néophytes qui, injuste­ment et sans appel, jugent l’église qu’ils ont quittée et ne voient de beau (.. .pour combien de temps?) que celle dans laquelle ils ont fait une expérience spirituelle décisive et sont entrés.

Par contre, nous évoquons la situation de chrétiens plus ou moins attachés à leur paroisse, soudain amenés par Dieu, ailleurs que dans leur propre église, à une expérience spirituelle bouleversante. Ouverts à de nouvelles dimensions de la foi, les voici dorénavant éveillés à la vie de F Esprit saint, animés d’une piété vivante et entreprenante, ayant une véritable faim de la Parole biblique.

Leur première démarche les conduit vers leur pasteur ou les anciens de leur communauté.

Parmi ces derniers, il en est,heureusement,qui savent se réjouir de ce que ces personnes, jusqu’ici «religieuses» ou «tièdes», soient nées de nouveau, aient connu une onction de F Esprit, soient devenues «bouillantes». Ils savent chercher aussitôt avec elles comment cette bénédiction va porter du fruit, s’étendre même à l’église locale.

Osons le dire, il est d’autres ministres que ces expériences spirituel­les dérangent. Leur accueil s’avère non seulement mitigé, mais sévère,

269

voire agacé. Leurs commentaires se limitent à des mises en garde au sujet de l’illuminisme, de l’orgueil spirituel, de la secte... On peut le demander à ces collègues: une telle réaction a-t-elle le sceau d’une inspiration d’En-haut? Sont-ils autorisés, en conséquence, à tenir pour un regrettable prosélytisme le fait que ces néophytes, troublés si­non scandalisés par cet accueil et par une telle incompréhension, quittent leur église et s’intégrent à une autre communauté, elle, atten­tive à leur expérience dans l’Esprit et réjouie d’avoir à l’affermir?

J’ai entendu l’évangéliste Thomas Roberts dire un jour à des pas­teurs offusqués de ces «transferts» et qui tenaient d’amers propos sur ce prosélytisme :

«Et si vous preniez garde, frères, à vos propres défaillances? Il vous est facile de vous en prendre à ces nouveaux-nés et à ceux qui les ont amenés à la vie. Comment ces brebis nées dans le feu de l’Esprit survivraient-elles dans la fumée étouffante que leur offre trop sou­vent des églises refroidies, et même leurs ministres...?»

Durant plus de trente années, j’ai évangélisé avec l’appui de toutes sortes de paroisses et de communautés, et avec des chrétiens de toute dénomination; j’ai aussi travaillé au réveil de toute maison de Dieu. Ma prédication n’a jamais invité qui que ce soit à quitter son église pour rejoindre une église... meilleure!

Par contre, j’ai souvent dû encourager tel (le) paroissien ou parois­sienne né(e) à la vie de l’Esprit, à garder sa place dans son église, avec persévérance et malgré l’incompréhension spirituelle du pasteur ou de l’ancien. Et pour ne rien cacher, j’ai souvent été affronté à des ser­viteurs assurés d’offrir, dans les limites de leur paroisse ou commu­nauté, la vraie mesure et le sens éclairé de l’église modèle. Au point que toute action de l’Esprit dont le fruit ne serait pas revenu à leur église, était dénoncé comme du prosélytisme intolérable! Faut-il s’étonner que ceux-là, et ceux-là surtout, voient des membres de leur paroisse ou de leur communauté être tentés de les quitter et aller rejoindre d’autres lieux de vie et de partage spirituels moins autoritai­res?1

1/ Mc 9.38-41

270

En manière de conclusion

Je me plais à le souligner: l’appel adressé à l’Eglise d’entrer en exo­de n’est pas d’aujourd’hui. Au seizième siècle, la Réforme l’a engagée dans cette mise en route. Comme Israël dans sa marche au désert, dès le départ, elle eut à compter avec l’incrédulité de la multitude, de ceux que Moïse appelait «un ramassis de gens»’. Ils suivaient Israël sans en être vraiment.

Il est difficile à toute église d’être le corps du Christ sans devenir une chrétienté; d’avoir une éthique sans tomber dans le moralisme; d’être sainte sans devenir puritaine; d’exercer la piété sans verser dans la mièvrerie et le sentimentalisme; d’avoir une saine doctrine sans s’enfermer sous la loi; d’attester sa foi sans devenir activiste.

Elle ne peut l’éviter que si, au niveau des communautés de maisons constitutives des paroisses vivantes, elle travaille non pas à exercer la discipline mais à former d’authentiques disciples. Et ils sont recon­naissables. Nés de l’Esprit, aimant le Christ, nourris de sa Parole, li­bérés de la Puissance de l’argent, affranchis des multiples corrup­tions et séductions du monde ambiant, ils confessent être inséparables de leurs frères, ils reconnaissent les ministères donnés par Dieu à l’Eglise. Avec eux, localement, ils constituent le corps du Christ, se ressourcent à sa table, affermissent leur vocation, s’encou­ragent et se soutiennent dans le service, n’ont pas honte du Seigneur ni de leur responsabilité de témoigner de Lui devant tous les hommes.

La Réforme continue. «Le temps est proche... Que le juste prati­que encore la justice et que celui qui est saint se sanctifie encore.»2 Tout réveil et toute réforme en Israël et dans l’Eglise ont été la consé­quence d’une redécouverte de l’Ecriture. Constamment elle nous rap­pelle son autorité et les exigences de sa vérité. L’une et l’autre s’accor­dent avec la personne et l’œuvre de Jésus, avec la révélation que nous en donne l’Esprit saint.

J’ai cheminé à son écoute tout au long de ces cinq volumes de théologie pratique avec la volonté constante de laisser cette Parole éclairer la connaissance et l’obéissance de tout disciple et serviteur.

1/ Nb. 11.4

2/Ap. 22.11

271

Je ne l’oublie pas un instant, le service de Dieu et de son Eglise va bien au-delà de ce que j’ai pu en écrire. Avec ceux qui me lisent, je res­te en exode, attentif à ce qu’il plaira au Seigneur d’ajouter, de parfai­re, de corriger.

Un sixième volume serait à écrire, dont l’Eglise aurait peut-être le plus besoin. Il dirait l’éthique chrétienne dans le monde d’au­jourd’hui.

Je n’ai pas cru devoir le rédiger1 même si, en plusieurs domaines, j’en sais les lignes fermes, incisives, appelées à marquer toujours et encore tels de glorieux stigmates2, le corps de Christ présent au mon­de d’aujourd’hui.

L’éthique - la pratique de la foi - est le fruit de l’Esprit sur l’ar­bre de l’Eglise. Il appartient donc à l’Esprit de le porter, et il est de la responsabilité personnelle de chaque chrétien de le manifester. La na­ture et la saveur de ce fruit ne changent pas. Seules les situations sont nouvelles et elles ne sauraient jamais empêcher que le fruit paraisse Quelles qu’elles soient et quels que soient ceux qui le portent, il aura toujours la substance de ces quelques mots:

L’éthique chrétienne est devant Dieu et au milieu des hommes, une constante mise à l’épreuve de l’Eglise fidèle.

L’éthique est, par excellence, l’attitude de foi la plus cachée, et en même temps celle qui fait entendre à haute et intelligible voix, les véri­tés profondes de la Parole du Seigneur.

L’éthique est la présence invisible du Christ, travaillant par chacun des membres de son corps à la rédemption du monde.

Je ne saurais donc écrire ces dernières lignes sans en appeler à l’Es­prit saint, Lui demandant que dans l’Eglise d’aujourd’hui et de de­main, parallèlement aux stigmates qu’avec Israël elle connaîtra enco­re, ce fruit soit porté. Elle n’oubliera jamais que son chemin, parfois désertique et éprouvant, la conduit vers Canaan.

1/ La table des matières du présent volume prévue dans le volume précédent (cf. vol. 4, p.244) l’avait annoncé. L’éthique devait constituer, en effet, un chapitre particulier de ce volume 5. En réalité, ramener l’éthique à ce seul chapitre eût été gravement insuffisant. Par ailleurs, la di­mension qu’a prise ce volume 5 ne permettait pas l’adjonction d’une bonne centaine de pages supplémentaires. Peut-être me sera-t-il donné de les rédiger et de les publier par la suite... Dieu lésait!

2/Gai. 6.17

272

Au terme de ce labeur, je loue Dieu pour Sa présence et Sa force re­nouvelée tout au long des années. Je Le bénis pour mes nombreux compagnons de route, en premier lieu pour mon épouse et pour nos enfants. Par leur présence affectueuse et par leur respect de mon mi­nistère, j’ai été constamment encouragé à cette rédaction. Je dois aus­si beaucoup au service fidèle de plusieurs frères et sœurs en Christ.

A leurs noms cités à la première page du premier volume de cette théologie pratique, j’aimerais en ajouter beaucoup d’autres. Il y a la grande famille de la Ligue pour la lecture de la Bible, il y a son Con­seil, en particulier son Président, M. Donald Geneux. Je leur garde une profonde gratitude pour l’attention qu’ils ont portée à mon tra­vail, pour leurs remarques critiques toujours fraternelles et construc­tives, pour le soutien qu’il n’ont cessé d’accorder à mon ministère.

J’ai écrit en témoin, profondément affectionné à l’Eglise, quelle que soit sa dénomination. Une fois encore, je bénis Dieu si, par mon enseignement pratique, j’ai avivé l’intérêt qu’elle doit porter aux mi­nistères des brebis et de leurs bergers.

Je me réjouis à la pensée de la bénédiction qu’elle en aura si, atten­tive, elle veille à ce que le service de tout fidèle et de tout ministre, *en elle, trouve son lieu,* et son appui, et son encouragement, sur le che­min conduisant au Royaume.

273



Index

|  |  |
| --- | --- |
| Accompagnement | Il 66, 74-75, 158 |
| Adversaire | cf. Satan |
| Affection fusionnelle | III 21-25, 29 |
| Affection étouffante et despotique | III 62-66 |
| Ambassadeur | I 89-92, 159-161 |
| Ame | II 12, 31 |
| Amour de Dieu | cf. Grâce |
| Amour propre | 1182 |
| Anciens (voir aussi Collège d’...) | I 75-82; IV 92-93 |
| Anciens (leur qualifications) | V 43-46 |
| Anges (ministère des...) | III 44; IV 77, 83 |
| Angoisse | III 24, 28, 73 |
| Anomalisme | II 18-19 |
| Anonymat | IV 54-57 |
| Anorexie | III 102-114 |
| Anthropologie | II 11-21 |
| Antichrist | IV 119-123 |
| Antisémitisme | IV 58-64 |
| Apathie | III 141-144 |
| Apostasie | IV 219-222 |
| Apôtre | I 51-56 |
| Aptitudes (au ministère) | 1207-208 |
| Argent (collectes, offrandes) | 1 104-107; 188-189; |
|  | V 51-52, 63, 69, 72-75 |

275

|  |  |
| --- | --- |
| Armes charnelles Armes spirituelles Assurance du salut Autoritarisme | IV 85IV 65, 86-87, 106, 123-145II 89-94I 183-184; 197-198; III 18, 30, 64-66, 73-75 |
| Autorité | I 164, 233-235; II 66, 79;IV 88, 91-94, 194-196, 207 |
| Autorité caricaturéeAutorité contestéeAutorité exercéeAutorité dans l’égliseAutorité dans le couple et la familleAutorité; appartient-elle à la femme?AutoritésAvènement | I 183I 174-1751. 133-136
2. 22-27

III 64-66; V 60-61’ V 27-42cf. Puissances1230-233; V 248-252 |

**B**

|  |  |
| --- | --- |
| Baptême des adultes (voir immersion) Baptême des enfants Bénédiction nuptiale Bon sens Berger | * 99-109

II 105-106; 103-105* 202-213

I 213-216; II 84-88 cf. Pasteur |
| CatéchuménatCélibatCélibat dans le ministèreCèneChair, charnel | * 144-151

III17, 83; V 233-240* 84-86
* 113-122

II 15-20, 69, 79; III32-33;IV 25-26, 52, 85, 107-108,191 |
| Chrétienté | IV 106-107,122,125 |

276

Cieux

Cléricalisme

Combat contre les Puissances

Combat (sa pratique)

Communauté de professants Communauté de maison

Compassion

Complexes

Confession

Confirmation

Connaissance et foi

Connaître Dieu et son dessein

Connaître l’Ennemi

Connaître l’homme

Connaître le monde

Conseil de paroisse (voir aussi «anciens»), organisation et vie d’un Conseil

Coran

Corps (anthropologie)

Couple, sa vocation ecclésiale

Couple, son ministère

Couple pastoral dans le ministère

Culpabilité

Culte, liturgie, musique, chant Culte de l’enfance

Culte charismatique

IV 70-79

1. 40-42; V 90-92, 250-251
2. 132, 135
3. 64-65, 69, 83-94, 96, 100, 103-145, 210-212, 218, 221
4. 12-21, 253-260, 263, 264-267
5. 10, 23, 142, 145, 153-161;
6. 213, 238; V 93-96, 239, 242-244, 258, 271, 275
7. 53-57, 60-63, 69, 71-72, 83-84, 123; III 32;
8. 181-184, 201

Cf. Névroses

1. 68, 135, 184-185; III 120-121, 126; 153-154; IV 212
* 5, 104, 106

IV 27-42

1. 13-18
2. 20-21
3. 12
4. 18-19
* 46-57

IV 34-35, 60, 121

1. 13
* 9-18, 27-42, 60-61
1. 62, 64, 156
* 59-65
1. 54-57, 67, 100-105;

III115, 117, 122

* 123-128, 137-143 cf. catéchuménat
1. 109-111

277



Démonisation

Démons

Démons, leur accès en l’homme

Dépression

Diaconie

Diagnostic (établir le...)

Dieu Père

Disciple

Discerner

Discerner l’Adversaire

Docteur

Dons charismatiques

Dons médiumniques Doute (scepticisme) Dynamique de groupe

IV 164-169, 184-187, 193

1. 112-113, 130;
2. 162-164, 207-208
3. 164-169, 184-186, 189

II 161-187

1. 159-166
2. 58-60
3. 12-13, 26-27, 66

II 84

II 63; III 34-35

1. 77-79; IV 191-194, 205, 208
2. 74-75, 133-134;

V 244-246, 256-257

1. 47, 157; IV 129-131

III 11-13

1. 108-113
2. 137-139

**E**

L’Eglise corps

L’Eglise locale

L’Eglise universelle

son apostolicité

sa catholicité

sa sainteté

son unité

Elocution

Endeuillés (visite aux...)

Enfants, leur baptême

leur conversion,

leur culte ecclésial

leur culte familial

leur participation à la cène leur présentation

1. 62-63, 138, 228-239 cf. Paroisse

141

1. 45-51
2. 42-43 144-45
3. 44; V 10-22 1210
4. 188-190
5. 101-109
* 145-151
* 71-72
* 120-122
* 109-110

278

|  |  |
| --- | --- |
| Equipement du chrétienEsprit de l’antichristEsprit de curiositéEsprit de l’homme (anthropologie)Esprits méchantsEsprit de sacrificeEsprit (travail de 1’... ) | IV 94-102IV 34-42, 164II 53-571. 12

IV 54-55I 177-1791. 45, 50-51, 119, 127, 135, 139;
2. 11-12, 84, 89, 98-99, 106,

125, 183 |
| EthiqueEtude bibliqueEvangélisteExorcisme(ministère de délivrance) | V272V 154-1571. 61-65; V 149-150
2. 98, 112; IV 7-8, 10-11, 64, 68, 148-149, 206-212
 |

**F**

|  |  |
| --- | --- |
| Faux docteursFemme (rôle de la...)FétichesFidélitéFoiFonctionnariatFondamentalismeFranc-Maçonnerie | I 10; IV 27-34, 39, 44, 53, 85IV 120; V 27-42IV 212-2131. 188
2. 92-93, 109, 114-115; IV 96-97
3. 170, 176
4. 147-148
5. 98-99; III16; IV 90;
6. 199-200
 |

**G**

|  |  |
| --- | --- |
| Grâce (La) | II 67-69, 92, 95-97, 104, 159-160, 185-186; III 37-38, 153; IV 47, 52, 183, 219 |
| GraphologieGuérirGuérison (ministère de la...) (voir aussi: imposition des mains) | III47II 64, 120,125-127,135II 32; III121,131 |

279

Guérison (temps et étapes de la...)

Guérison des démoniaques

Guérison intérieure (sa nécessité)

1. 39-42, 52
2. 156-162, 189-191, 206-216 III 5, 6, 20-21, 24, 28, 30-32, 101, 114

**H**

Hérédité

Homosexualité

Horoscope

Humiliation

1. 67; IV 176-182
2. 85-102
3. 154-155
4. 135; 182-184

**I**

Identité (la crise de...)

Identité (l’homme à la recherche de son...)

Idéologie

Idolâtrie

Immersion des baptisés

Imposition des mains

Incompétence

Incompris

Iniquité (le mystère de...)

Injustice (de la condition hu­maine)

Injustices sociales

Inquiétude, peur

Insomnie

Invocation à Satan

Isolement (des serviteurs)

Israël

Il 34-36

1. 141-160; III 6, 22, 35, 42, 61,

67, 97, 100, 110-111

1. 9, 12, 28-29, 36, 90, 217
2. 84, 86; IV 177-182
3. 110-113
4. 145-147; V 210, 224-228
5. 195; V 172-173
6. 35, 109-110, 142-143
7. 111

III26-28, 32-33

1. 172-173
2. 114-124, 126, 134

II125-127

1. 174
2. 173-175
3. 230-232; IV 58-64, 220,

231-232,237; V 267

280

Jalousie

Jésus (le nom de...)

Jésus (le sang de...)

Jeûne

Justice

Justice (la propre justice)

1. 185-186; V 83
2. 126-127
3. 128-129
4. 132-136; IV 77, 131-132
5. 78, 93, 97; III 28, 30, 33,

36-37; IV 95

1. 97-101

Légalisme

Libérer

Libérer (la pratique de la déli­vrance)

Liens

Liens avec des objets, des souvenirs Liens avec des personnes

Liens avec l’occultisme

Liste lectures bibliques Liturgie (voir aussi culte)

Loi (le rôle de la...) Loisirs

Louange

1. 18, 36-41, 42, 92, 101-104;
2. 17, 18, 22, 25, 35, 41, 73;
3. 173
4. 71, 116-119; III 72, 99;

IV 23-27

IV 189-191, 202-205

IV 196-197

IV 198

IV 199-200

1. 201-202
2. 132, 177-178, 211

IV 66, 111

1. 35-39, 73

I 178; V 64-65, 69

1. 108-111

**M**

Magnétisme

Malades (visite aux...)

Malédictions

Mariage mixte

Masturbation

Médiocrité

Mémoire (formation de la...)

1. 174-176
2. 180-188
3. 186-187
4. 212-213, 266-267
5. 80-84

1184

1209

281

|  |  |
| --- | --- |
| Mémoire (guérison de la...) | Il 127-139, 185-186 |
| Ministères, leur collégialité | III 155-161 |
| leur coordination | V 80-84 |
| leur diversité | I 47-91, 145, 228; IV 113-114 |
| les exigences du... | I 22-24, 28-35; III 160 |
| leur nécessité | I 25, 157-159; V 22-24 |
| leur objet | I 154-156; IV 147-156 |
| les objections aux... | I 37-38 |
| leur ordre | I 82-83 |
| leur origine | I 26-28 |
| leur pluralité | IV 233 |
| leurs qualifications | I 122-143 |
| leurs traits caractéristiques | I 92-122 |
| leur trame | I 39, 87-88 |
| leurs tentations | I 147-154, 185-189; V 244-246 |
| Mission (l’excellence de notre...) | I 162-164 |
| Mort | IV 45-46, 48-49 |
| Mourants (visite aux...) | V 185-188) |
| Multitudinisme | V 13-18 |
| Multitudinisme sectaire | I 197-198; V 261-265 |
| Musique et chant dans le culte | V 137-143, 197 |

**N**

Névrose

Nouvelle naissance

1. 141-153, 171-184;
2. 25-27, 95-98, 144; IV 189
3. 81-82

**O**

Occultisme

Oecuménisme

Onction d’huile

Organiste

Orgueil

1. 41-42, IV 90-91, 169-173, 195-196, 201-202
2. 12, 228-238; V 258-261
3. 229-232

IV 111; V 138-143 1187; II95,109,186;

IV 85, 222; V 82

282

Pardon

Parents (... les quitter)

Parents (voir aussi: père)

Paresse

Paroisse

Paroisse, sa structure

Paroisse, (entrer au service

d’une...)

Paroissiens de l’an 2000

Parole (rôle et ministère de la...)

Parole (l’excellence de la...)

Passivité

Pasteur (être)

Pasteur, ses qualifications

Pasteur, (être mauvais... )

Pasteur et sa famille

Pasteur et son salaire

Pasteur, son travail, son repos

Pasteur et les anciens

Pasteur de Fan 2000

Péché (le sens du...)

Péché contre le St-Esprit

Perdition

Père

Père (le rôle du père et de la mère)

Pluralisme

Popularité (les pièges de la...)

Prédestination

Prédication

1. 94-97, 184; III 58-62
2. 69-79
3. 208
4. 7, 9-21
5. 16-22
6. 87-92
7. 246-258
8. 133-138; III 136-140;
9. 88-99, 118-119, 123-125, 135;

IV 219, 235

1. 161-162

IV 182-186

1. 12-21, 65-69 ; II 125, 138-139, 161; III 62, 126; IV 66, 109-110
2. 84-87, 122-143; V 43-44
3. 10, 68, 135-137, 147-154, 188-189; II 121-122
4. 64-72
5. 72-75
* 75-80
* 43-46
* 250-252
1. 119-122
2. 95-96
3. 43-54

(voir aussi parents)

1. 8-10, 12, 15, 18-19, 26, 29, 30-31, 52-58, 62-67, 70-71, 73, 79, 90-91, 96, 99, 106-107, 112.
2. 84-87; V 15

1180

1. 10, 15, 36, 52; IV 42-45
2. 112-116; V 128-135

283

Prière (par l’Esprit)

Prière (son importance)

Prophète

Propre justice

Prosélytisme

Psychologie et foi

Psychologie, psychothérapie

Psychose

Puissances, Dominations,

Autorités

1. 75-76; IV 99-102, 104
2. 43-46, 113, 127, 143;
3. 76-79, 141-142
4. 57-60
5. 97-100
6. 268-270
7. 122-126

II 21-26, 30, 148, 162-164; III 10-11, 20-21, 23-24, 27, 50-51, 58-59; IV 151-154

Cf. Schizofrénie

1. 7, 18, 44-45, 49, 71-75, 110-111, 136, 140, 226

**R**

Réconciliation

un charisme de l’Eglise les raisons de sa nécessité spécificité de ce ministère ses douze éléments

Relations fraternelles Remariage des divorcés Repentance

Responsabiliser

Réunion de prières

Rêves

**S**

Sacerdoce universel

Sacrements

Sacrificateur

Sainteté (fausse)

Salaire

II 45-47

II 29-43; III 72

II 21-27; III 39, 41, 174

II 48-88

1. 76; IV 227, 235-236
2. 214-223
3. 34, 37, 116;
4. 52, 69, 190, 192, 238
5. 69-71; 101
6. 152-154
7. 46-52

I 39, 87-88

1. 98-99

II73

1181

1 177,204; V 72-75

284

|  |  |
| --- | --- |
| Salut | I 226-229; IV 46-48, 52, 54;IV 97-98 |
| Sanctification | II 101-104, 127; III 31, 60;IV 82-83; V 246-258 |
| SantéSatan | 1. 206; II 89-94
2. 77-79, 118, 157, 183-184;
3. 38; IV 8, 10, 11, 14-22, 36-38, 55-56, 67-68, 75-76, 79, 85, 165, 183, 212
 |
| Satan, son quartier généralSatan, sa stratégieSavoir écouterSavoir encouragerSavoir persévérerSavoir questionnerSavoir rompreSchizophrénieSecret professionnelSectesSeigneurie de Jésus-Christ | IV 70-79IV 23-66, 233-234II 48-51; III 34-35II 67-72II 72-75; III 42-43, 113II 51-53, 55-57, 84-86II 81-83II 153-160II 88IV 119, 151, 184-185IV 12-14, 66, 79-80, 88, 89, 219-221 |
| Service (le but du...)Service (les composantes naturel­les du...)Service (le contentement du...)Service (les contraintes du...)Service (l’esprit de...)Service (l’excellence du...)Service (les difficultés du...)Service (l’incompréhension, susci­tée par le...)Service (les joies du...)Service (la multiplicité du...)Service (l’objet du...)Service (les souffrance du...)Service (les tentations du...) | I 223-235I 204-22112031202I 145-146I 159-165, 190I 165-1901171-173I 199-2041157-1591154-1561191-1981185-189 |

285

|  |  |
| --- | --- |
| Services funèbresServiteur, ses caractéristiques : | V 190-202I 84-86 |
| calmecourageux désintéressé discipliné douxhumblehumourjoyeux modèle obéissant patient persévérantsanctifiéson découragement son équipement son épouse son habillement sa maisonses qualifications: | I 96-98I 102-104I 104-107I 93-94I 117-119I 110-113; V 82I 114-116; 173, 183I 108-109I 119-1222I 94-96I 99-100I 100-101, 161-162I 139-143I 194I 137-139; II 75-76; IV 94-102I 178; IV 120; V 27-42, 59-72I 160, 218-219; V 202I 160, 220; V 66-69I 122-143 |
| homme de prière homme de la Parole Serviteurs désabusés Spiritisme Spiritualités (fausses...) Suicide | I 123-126I 126-1391. 176; V 172-173

IV 149-1531. 41-43

II 177-180 |

**T**

|  |  |
| --- | --- |
| Tabernacle Tact Témoignage | II14-151216-2181126-131; IV 116-117, 213;V5-9 |
| Théologie pratique Thérapeute chrétien Thérapie en Afrique | 17-10III86,155-161, 163-170III148-152 |

286

|  |  |
| --- | --- |
| Thérapie familialeTièdes (chrétiens)TraditionTravail (l’excellence de notre...) | III 114II 105-107; V 104-109I 193-194I 164-165, 167-169, 200 |
| Vérité (la ceinture de la...) Vieillards (visite aux...) Visites pastoralesVoix (l’importance de la...) Vocation, son origine Vocation, ses caractéristiques Volonté | 1. 94-95
2. 183-185

V 168-190I 211-212; V 134-135I 26-281. 28-35
2. 70, 78; III 59, 143-144;

IV 182-186 |

*f*

287

Table des matières

[Introduction 5](#bookmark6)

1. [La communauté paroissiale 9](#bookmark9)

[L’unité du corps 10](#bookmark12)

[La structure de la communauté 16](#bookmark17)

[L’autorité dans la communauté 22](#bookmark20)

[L’autorité appartient-elle aussi à la femme? 27](#bookmark23)

[Quatre objections 30](#bookmark26)

[Remarques complémentaires 35](#bookmark31)

1. [Le corps ou Collège des anciens 43](#bookmark34)

[Leurs qualifications 43](#bookmark38)

[Organisation et vie d’un Conseil 46](#bookmark48)

[Un témoignage concret 50](#bookmark73)

[Renouvellement du Conseil 55](#bookmark85)

[En cas de difficultés 56](#bookmark88)

1. [Le couple pastoral dans le ministère 59](#bookmark91)

[Epoux et pasteur 59](#bookmark94)

[En pratique 61](#bookmark97)

[La famille 64](#bookmark102)

[Vie privée et témoignage 65](#bookmark105)

[Vie de maison et de famille 66](#bookmark108)

[Vie spirituelle 69](#bookmark111)

[Et le culte familial? 71](#bookmark114)

[Le salaire 72](#bookmark126)

288

[Le repos, les vacances... et l’horaire de travail 75](#bookmark129)

[La coordination des ministères 80](#bookmark148)

[Le célibat dans le ministère 84](#bookmark153)

1. [Le service paroissial 87](#bookmark156)

[A la découverte de la communauté 87](#bookmark159)

[Les communautés de maison 93](#bookmark175)

[*Les moyens de grâce* 97](#bookmark186)

[Le baptême 99](#bookmark189)

[Baptême des nouveaux-nés 101](#bookmark198)

[Quelle pratique envisager? 104](#bookmark204)

[La présentation 109](#bookmark207)

[L’immersion des baptisés 110](#bookmark210)

[La cène 113](#bookmark213)

[La participation des enfants à la cène 120](#bookmark221)

[*Le culte* 123](#bookmark227)

[La prédication 128](#bookmark241)

[La musique 137](#bookmark252)

[*Culte de renfonce et catéchuménat* 144](#bookmark257)

[*La réunion de prières* 152](#bookmark268)

[*Létude biblique* 154](#bookmark275)

1. [La diaconie 159](#bookmark287)

[Pour réfléchir 164](#bookmark302)

1. [Les actes pastoraux 167](#bookmark352)

[*Les visites pastorales* 168](#bookmark355)

[Les visites pastorales sont-elles nécessaires? 170](#bookmark358)

[La visite à domicile ou visite «habituelle» 175](#bookmark361)

[La visite au malades 180](#bookmark370)

[La visite aux souffrants 182](#bookmark373)

[La visite aux vieillards 183](#bookmark376)

[La visite aux mourants 185](#bookmark379)

[La visite aux endeuillés 188](#bookmark391)

289

[*Les services funèbres* 190](#bookmark396)

[Le message 193](#bookmark403)

[Le chant 197](#bookmark406)

[De quelques détails importants 197](#bookmark409)

[Fleurs et couronnes 199](#bookmark412)

[L’incinération 199](#bookmark415)

[Au cimetière 201](#bookmark418)

[*La bénédiction nuptiale* 202](#bookmark421)

L’unicité du lien conjugal 206

Son caractère durable 206

Ses exigences de fidélité dans l’amour 207

Son épanouissement dans la famille 207

[La cérémonie nuptiale 208](#bookmark429)

Le message 209

L’engagement 210

La bénédiction 210

La fête 211

[Le remariage des divorcés 214](#bookmark434)

[Le divorce selon l’Ecriture 214](#bookmark437)

[La question du remariage 216](#bookmark443)

[*Limposition des mains, fonction d'huile* 224](#bookmark448)

[L’onction d’huile 229](#bookmark454)

1. [Le célibat 233](#bookmark461)
2. [L’Eglise de demain 241](#bookmark469)

[Faire et enseigner 241](#bookmark472)

[L’Eglise de l’an 2000 246](#bookmark482)

[Parlons des pasteurs 250](#bookmark485)

[Parlons des fidèles 252](#bookmark488)

[Et l’œcuménisme? 258](#bookmark500)

[Comment agir? 261](#bookmark505)

[Et le prosélytisme? 268](#bookmark511)

En manière de conclusion 271

Index

290

*Ce* cinquième volume a pour complément les ouvrages suivants:

*Dieu nous veut compagnons*

Théologie pratique volume 1

Le premier volume décrit cette vérité de toujours: être croyant, c’est avoir part au service concret que Dieu confie à tout disciple.

Bible en mains et témoignage personnel à l’appui, l’auteur rappelle la diversité et les conditions de ce service. Il en précise les aspects courants ou exceptionnels. Il met en valeur l’équipement et les instru­ments nécessaires à sa pratique. Il en montre les exigences et les tenta­tions, sans en cacher les difficultés et les joies. En bref, il nous prépa­re à être serviteurs et servantes de Dieu et des hommes.

Un diplôme d’université, une connaissance d’érudit, une bonne plu­me, un don d’orateur peuvent trouver leur place et leur usage dans la caisse à outils d’un ouvrier; mais leur utilité n’est réelle que s’ils sont mis en pratique. Un tel savoir, dans la dépendance du Christ et à son école, fait de nous d’abord des hommes ou des femmes riches d’au­thentique humanité...

*Pour que nous soyons réconciliés*

Théologie pratique volume 2

D’aucuns diront que les volumes 2 et 3 sont les deux ouvrages impor­tants de cette série. Il est vrai qu’ils traitent d’une actualité à laquelle chacun peut être soudainement confronté: troubles psychiques, ca­ractériels, relationnels, incompatibilité, dépression, névrose, violence, suicide. Le recours aux tranquillisants et à la médecine psychiatrique est-il la seule réponse à ce mal du siècle? Oui ou non est-il vrai que le Christ appelle l’Eglise au ministère de la guérison?

L’auteur, riche d’une longue expérience, décrit et enseigne la pratique de ce ministère. Il en dit les principes et le cheminement confirmés par des exemples vécus et des témoignages instructifs. Dans un ordre progressif, il instruit ceux et celles qui seraient appelés à s’y former, à en bénéficier, à en partager l’efficace dans un monde qui ne sait bien­tôt plus rien de cette liberté que le Christ rend aux captifs.

291

*Pour que nous soyons visités*

Théologie pratique volume 3

Le troisième volume développe de nouveaux aspects du ministère de la réconciliation.

Il propose une thérapie chrétienne des maladies habituellement lais­sées aux soins des psychiatres. Il traite aussi de questions difficiles tel­les la masturbation et l’homosexualité. En confirmation des ensei­gnements du volume 2, des exemples vécus et des témoignages personnels disent la valeur d’un service accompagnant une visitation de l’Esprit saint.

Une parole prophétique du Christ fait dire à beaucoup de souffrants: j’étais malade et vous m’avez soigné. Ce livre actualise, à sa manière, cette obéissance attendue de F Eglise. Dans un ordre progressif, il ins­truit ceux et celles qui voudraient s’y former.

*Pour que nous soyons libérés*

Théologie pratique volume 4

Ce quatrième volume est un complément important au ministère de la guérison. Plusieurs ouvrages du même auteur en ont parlé, en par­ticulier «L’Occultisme à la lumière du Christ», «Echec à l’oppres­seur», «Non au yoga», «Médecines parallèles, oui ou non?».

Dans ce nouveau livre, l’enseignement précédemment donné est re­pris dans ses grandes lignes. Cependant, il est enrichi de précisions, parfois de simplifications qui, sans altérer en rien l’enseignement de F Ecriture, en facilitent la compréhension et la pratique. Il faut relever que la résistance aux idéologies délétères et le combat contre les Puis­sances destructrices de la personne et de la société humaine restent encore incompris, même ignorés du grand nombre. L’Eglise elle- même les méconnaît. C’est dire que cette instruction renouvelée et complétée vient à son heure.

292

*Les adresses de la Ligue à travers le monde*

|  |  |
| --- | --- |
| *Suisse:* | 90, route de Berne, CH-1010 Lausanne |
| *France:* | 15, avenue Foch, 68500 Guebwiller |
| *Belgique:* | 23, avenue Giele, 1090 Bruxelles |
| *Canada:* | 1701, rue Belleville, Ville Lemoyne (Québec) J4P3M2 |
| *Afrique francophone:* | 08 B. P. Abidjan 08, Côte d’ivoireB. P. 15167 Kinshasa 1, ZaïreB. P. 4085 Antananarivo, Madagascar |

*La Ligue pour la lecture de la Bible*

est un mouvement interecclésiastique et international. Son but est d’encourager la lecture quotidienne de la Parole de Dieu.

Par ses publications, elle cherche à stimuler une foi vivante et person­nelle en Jésus-Christ. Ses périodiques avec notes explicatives sont destinés à faciliter la lecture personnelle de la Bible.

|  |  |
| --- | --- |
| *Le Lecteur de la Bible Pain de ce jour Partage lre approche de la Bible* | (en Europe), pour les adultes(au Canada), pour les adultes pour les débutants5 fascicules d’introduction à la lecture de la Bible |
| *Rendez-Vous Explorateur Mini Lecteur Tournesol* | pour les adolescentspour les enfants dès 10 ans pour les enfants de 8 à 9 ans bandes dessinées pour enfants |

293

Ce cinquième volume de la Théologie pratique
a été achevé d’imprimer en septembre 1988
sur les presses de l’Atelier Grand SA
imprimeurs-éditeurs au Mont-sur-Lausanne (Suisse).

o

tawasafes

Une paroisse fidèle ne connaît ni membres passifs, ni membres invisi­bles, ni membres spectateurs du travail et du témoignage des autres. Toutes les cellules d’un organisme participent activement à sa vie.

Par ailleurs, l’église locale n'est pas une oligarchie soumise à ceux qui ont des titres et qui, au nom de leur «savoir», tendraient à exercer un pou­voir. Elle n'est pas non plus une démocratie aux mains de fonctionnaires attitrés ou improvisés. Elle est un corps vivant dont les membres ont conscience de leur valeur propre. En pratique, ils ont à s'interroger afin de discerner leurs dons naturels et ceux que le Seigneur aimerait leur accorder au bénéfice de la communauté. Sans fausse humilité, sans timi­dité, ils ont à prendre leur part des services à rendre. Ils ont à accepter de bonne grâce ceux qui leur sont demandés. Ils ont aussi à se réjouir des charismes des autres. Comment réaliser un équitable partage com­munautaire sinon en invitant chaque membre à se mettre au travail, parfois aussi à en prendre l’initiative sans attendre que les autres le leur suggèrent? A ne pas oublier: il est des membres à encourager dans la découverte et la pratique de leurs dons.

Calvin commente: «Il n’y a rien de plus contraire à l’esprit humain que de s’assujettir aux autres. Ainsi sommes-nous ramenés à la crainte de Christ, lequel peut dompter notre arrogance afin que nous ne refusions point le joug, abattions notre orgueil et n'ayons point honte de servir nos prochains».

De fait, l’humilité n'est jamais une sorte de nivellement permettant de rejoindre les autres, mais une place à choisir et à prendre à côté d'eux, parce que les qualités et les charismes, propres à chaque personne, sont nécessaires à la vie du corps tout entier, lui assurant son équilibre et son unité.

Couverture:

Elisabeth Ray Ruey, Atelier orange, 1260 Nyon

Editions

Ligue pour la lecture de la Bible